

EXCLUSION SOCIALE, ITINÉRANCE ET ERRANCE DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

Ces enfants et ces adultes des périlleux voyages

Par

Louise Tassé

Agente de recherche sociosanitaire

Direction de santé publique et d'évaluation

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Chercheure associée à l'INRS Urbanisation, Culture et Société

**Chercheure associée au secteur de l'enseignement et de la recherche
du CLSC-CHSLD Nord-de-l'Île**

OCTOBRE 2003

Conception, analyse et rédaction : Louise Tassé

En collaboration avec : Élisabeth Cadieux, Julie Lavoie, Louise Lemire, agentes de recherche sociosanitaires et Léonarda Da Silva, Christine Garand, Geneviève Marquis, Mélanie Renaud, techniciennes en recherche, pour l'analyse des indices et indicateurs et la production des données, des cartes et des figures.

Illustration : Karine Tremblay

Mise en page : Jacinthe Bélisle

Transcription : Louise Tassé, Marie-Josée Charbonneau, Sylvie Harvey et Maryse Granger

Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

TASSÉ, Louise. *Exclusion sociale, itinérance et errance dans la région de Lanaudière. Ces enfants et ces adultes des périlleux voyages*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, octobre 2003, 217 p.

On peut se procurer un exemplaire de ce document en communiquant à la :

Direction de santé publique et d'évaluation
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
1000, boul. Sainte-Anne
Saint-Charles-Borromée Québec J6E 6J2
Tél. : (450) 759-1157 poste 4294

Pour toute information supplémentaire concernant ce document, communiquez avec :

Louise Tassé, agente de recherche sociosanitaire
Tél. : (450) 759-1157 poste 4309
Courriel : louise_tasse@ssss.gouv.qc.ca

Financement : Projet d'initiative de partenariats en action communautaire,
Développement des ressources humaines Canada

Cote Santécom : 14-2003-032

Dépôt légal : 2-89475-175-3

ISBN :

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

Quatrième trimestre 2003

« Tu te gèles tellement que le lendemain tu te réveilles et tu regardes les buildings puis, c'est chez vous là. T'es dans la rue puis c'est chez vous ; tu as commencé à te former un monde autour de toi et à l'accepter. Tu sais, l'humain s'adapte à son milieu. »

Cédrick, 19 ans

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont accepté de me livrer leurs témoignages pour mener à bien cette recherche. Ma gratitude va aussi à Lysane Ouimet, agente de planification et de programmation à la RRSSS de Lanaudière, à Marie-Françoise El-Khoury, psychologue-psychanalyste au CLSC des Seigneuries, à Danielle Monast, psychologue-psychanalyste au CLSC Le Plateau, à Bernard-Simon Leclerc, à Louise Lemire et à Mario Paquet, chercheurs et agents de recherche sociosanitaire à la DSPÉ de la RRSSS de Lanaudière, qui m'ont appuyée, écoutée et conseillée tout au long de l'avancement de mes travaux. Un grand merci également à tous les membres du comité de pilotage qui m'ont fait partager leurs expériences et grâce à qui j'ai pu faire un travail de terrain très captivant et très enrichissant. Merci finalement à mes collègues du comité de lecture pour leurs commentaires si judicieux et si rigoureux, à Jacinthe Bélisle, secrétaire et à Ginette Lampron, coordonnatrice des services Prévention-Promotion et Surveillance, recherche et évaluation, pour son ingénieuse patience.

Membres du Comité de pilotage :

Chantal Bisailon, Maison Sainte-Famille
Micheline Deschênes, Hébergement d'urgence Lanaudière
Gaétan Ennis, Travail de Rue de Terrebonne
Carole Laplante, centre Le Diapason
Patricia Desaulniers, L'Intersection-Propulsion
Yves Leclerc, clinique Jeunesse du CLSC Lamater
Bernard Malo, CLSC de Joliette
Mario Paquet, DSPÉ de la RRSSS de Lanaudière

Membres du Comité de lecture :

Élizabeth Cadieux, agente de recherche sociosanitaire
Christine Garand, technicienne en recherche
André Guillemette, agent de recherche sociosanitaire
Louise Lemire, agente de recherche sociosanitaire
Bernard-Simon Leclerc, agent de recherche sociosanitaire
Geneviève Marquis, technicienne en recherche
Mélanie Renaud, technicienne en recherche

MANDAT

Cette recherche avait comme objectif général d'explorer la problématique de l'itinérance et de ses risques dans la région de Lanaudière dans le but d'améliorer les connaissances, les services et les pratiques d'intervention auprès des personnes sans domicile fixe, jeunes et adultes.

Elle était assortie des trois objectifs spécifiques suivants :

1. À partir d'une revue de la littérature et de d'autres sources de données disponibles, dresser un portrait de la problématique sociosanitaire de l'itinérance en tenant compte des particularités régionales de ce phénomène ;
2. À partir du récit de personnes qui vivent la réalité de l'itinérance, documenter leurs parcours d'entrée, d'engagement et maintien dans l'itinérance ;
3. Diffuser, à toutes les étapes du processus de la recherche, les résultats aux organismes et aux intervenants du territoire de Lanaudière concernés par la problématique de l'itinérance.

Les deux premiers objectifs ont été atteints au moyen d'une analyse sociologique et anthropologique et le troisième a été ajusté au rythme et aux modalités de fonctionnement de notre comité de pilotage. Le processus interactif entre la production de la recherche et le milieu de l'intervention qui était alors proposé ne pouvait être opérationnel qu'au moment où les résultats de la recherche pouvaient être disponibles, c'est-à-dire à la fin du projet de recherche, où ils peuvent être alors aménagés en outils de sensibilisation et outils de formation. Dans le cadre de notre fonctionnement, l'interaction entre la recherche et l'intervention se situait plutôt au niveau de chaque étape de l'avancement des travaux où ceux-ci étaient soumis à l'approbation et à la discussion auprès des huit membres de notre comité de pilotage. La diffusion des résultats et la production des outils de sensibilisation et de formation restent à faire dans une étape ultérieure.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE.....	xi
LISTE DES CARTES EN ANNEXE.....	xiii
LISTE DES FIGURES EN ANNEXE	xv
INTRODUCTION.....	1
1. LA PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DES RÉSULTATS.....	5
2. LES TREIZE TRAJECTOIRES.....	13
Cédrick <i>Crois ou meurs</i>	14
Cam <i>Une odeur à camoufler</i>	16
Claude <i>La maladie du jeu</i>	18
Isabelle <i>Toucher du doigt à ses stigmates</i>	19
Jacob <i>Traîner sa vie dans un sac troué</i>	22
Jessy-James <i>En lutte contre dieu le père</i>	24
Julie <i>La mère imaginée</i>	27
Méo <i>Quand j’vas être un bon gars</i>	29
Michaël <i>Vivre dans son char</i>	32
Pacha <i>Chassée dans la rue comme une mouette</i>	33
René <i>Écrire enfin sous un toit</i>	36
Sébastien <i>Abandonné dans le char de sa mère</i>	38
Suzon <i>La mère muette</i>	40
3. LES POINTS DE RUPTURE DANS LE PARCOURS DE VIE	45
3.1 L’inscription de la famille dans un milieu socioculturel.....	46
Nomadisme.....	47
Monoparentalité.....	50
Pauvreté matérielle.....	52
Décrochage scolaire	54
3.2 L’inscription personnelle dans un milieu familial	58
Du côté de la mère et du père	59
Du côté des frères et sœurs.....	65
Du côté de la famille élargie	66
3.3 L’exclusion sociale et la quête de liberté	68
Choisir la rue	70
Se retrouver dans l’errance.....	71
Être chassé de la maison	73
Trouver une ressource d’hébergement.....	74

4. LES IMPACTS DE L'EXCLUSION SOCIALE ET LES POSSIBILITÉS DE RÉINSERTION	77
4.1 L'expérience du logement et son accessibilité	78
Le défaut d'appropriation de l'espace	79
Le désir d'appropriation de l'espace.....	81
4.2 L'expérience de la scolarisation, du marché du travail et leur accessibilité.....	85
Le goût d'apprendre.....	86
Le goût de travailler	92
4.3 L'expérience des ressources et des services et leur accessibilité.....	94
Une longue expérience.....	94
Une expérience ponctuelle	99
5. LES RESSOURCES RÉGIONALES ET LE TRAVAIL DE TERRAIN.....	103
5.1 Travail de rue et travail communautaire.....	113
L'itinéraire.....	113
La mission	118
5.2 Travailler avec les plus démunis et les plus vulnérables.....	123
Les décrocheurs.....	124
La quête de spiritualité	125
Les ressources d'hébergement	126
CONCLUSION	129
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	137
ANNEXE 1	
VOLET A : DES INDICES ET DES INDICATEURS POUR REPÉRER DES MILIEUX À RISQUE DE PROBLÈMES SOCIAUX ET D'ITINÉRANCE	143
VOLET B : LA PRÉSENCE DES PERSONNES ITINÉRANTES OU À RISQUE D'ITINÉRANCE DANS LES ORGANISMES OFFRANT DES RESSOURCES ET DES SERVICES D'AIDE À CES PERSONNES DANS LANAUDIÈRE EN 2001	195
ANNEXE 2	
LE SCHÉMA D'ENTREVUE AVEC LES PARTICIPANT(E)S.....	203
ANNEXE 3	
LE SCHÉMA D'ENTREVUE AVEC LES TRAVAILLEURS DE RUE ET COMMUNAUTAIRES.....	211
ANNEXE 4	
LE SCHÉMA DU QUESTIONNAIRE POUR LE <i>FOCUS GROUP</i>	215

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A.1	Valeurs à l'indice de pauvreté de la DRHC pour les onze indicateurs socioéconomiques sélectionnés selon la MRC, Lanaudière, 1996	148
Tableau A.2	Indice de défavorisation matérielle selon le territoire de CLSC/CHSLD, Lanaudière, 1996.....	154
Tableau A.3	Indice de défavorisation sociale selon le territoire de CLSC/CHSLD, Lanaudière, 1996.....	157
Tableau A.4	Indicateurs caractérisant la population et les familles selon la fréquence et le rang par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001	166
Tableau A.5	Indicateurs caractérisant la faible scolarité de la population âgée de 15 ans et plus en 2001 et taux de diplomation des jeunes entre 1996 et 1998 selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec.....	174
Tableau A.6	Indicateurs caractérisant la dépendance à l'aide de dernier recours des personnes de moins de 65 ans en mars 2003, selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec	182
Tableau A.7	Indicateurs caractérisant le revenu des personnes âgées de 15 ans et plus selon la valeur ou la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001	191
Tableau B.1	Présence de personnes itinérantes ou à risque d'itinérance identifiées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001	197
Tableau B.2	Fréquence du type d'itinérance rencontrée par les organismes dans le cadre de leurs activités d'aide et de services, Lanaudière, 2001.....	198
Tableau B.3	Fréquence des types de clientèles itinérantes rencontrées par les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001	199
Tableau B.4	Fréquence du type de problèmes de santé affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001	200
Tableau B.5	Fréquence du type de problèmes sociaux affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001	201

LISTE DES CARTES EN ANNEXE

Carte 1	Indice de pauvreté de la Direction des ressources humaines Canada (DRHC) selon la MRC, Lanaudière, 1996	149
Carte 2	Pourcentage de la population considérée défavorisée et très défavorisée à l'indice de défavorisation matérielle selon le territoire de CLSC/CHSLD, région de Lanaudière, 1996	155
Carte 3	Pourcentage de la population considérée défavorisée et très défavorisée à l'indice de défavorisation sociale selon le territoire de CLSC/CHSLD, région de Lanaudière, 1996	158
Carte 4	Les trois municipalités ayant les proportions de personnes vivant seules les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001.....	160
Carte 5	Les trois municipalités ayant les proportions de personnes ayant déménagé un an avant le recensement les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001	162
Carte 6	Les trois municipalités ayant les proportions de familles monoparentales les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001.....	164
Carte 7	Les trois municipalités ayant les proportion de la population faiblement scolarisée les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001	170
Carte 8	Les trois municipalités ayant les taux de diplomation au secondaire de leur jeunes les plus faibles entre 1996 et 1998 de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001	172
Carte 9	Les trois municipalités ayant obtenu les taux de chômage les plus élevés de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001	178
Carte 10	Les trois municipalités ayant obtenu les taux de prestataires de l'assistance-emploi les plus élevés de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, mars 2003 (selon la mise à jour de juin).....	180
Carte 11	Les trois municipalités ayant les proportions de leur population vivant sous le seuil de faible revenu les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001	186
Carte 12	Les trois municipalités ayant le revenu total médian des personnes de 15 ans et plus le plus faible de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001	189

LISTE DES FIGURES EN ANNEXE

Figure 1	Présence ou non de personnes itinérantes ou à risque d'itinérance identifiée dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001.....	197
Figure 2	Fréquence du type d'itinérance rencontrée par les organismes dans le cadre de leurs activités d'aide et de services, Lanaudière, 2001.....	198
Figure 3	Fréquence des types de clientèles itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001.....	199
Figure 4	Fréquence du type de problèmes de santé affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001	200
Figure 5	Fréquence du type de problèmes sociaux affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001.....	201

INTRODUCTION

Désormais, l'itinérance et les problèmes qui y sont associés ne peuvent plus être perçus seulement comme un phénomène propre aux grands centres urbains (Alarie, Lemire et Paquet, 2002). Cependant, la problématique de l'itinérance en région diffère de celle que chercheurs et intervenants appréhendent dans les grands centres urbains où la chronicité et la diversité de l'itinérance sont des réalités définies spécifiquement en fonction de la population des sans-abri (Fournier et Mercier, 1996). En région, la réalité de l'itinérance a une visibilité et une invisibilité qui ne sont pas celles du grand centre urbain. Sa visibilité apparaît dans l'intensité et la fréquence que représentent les personnes itinérantes ou errantes¹ dans l'utilisation des ressources et services. Son invisibilité transparaît dans l'abandon, la honte ou le désarroi que ressentent les jeunes fugueurs qui fuient vers Montréal plutôt que de se faire reconnaître dans la rue par leurs proches ou par les gens de leur communauté d'appartenance.

Dans une région comme Lanaudière, l'itinérance est envisagée à partir des différentes formes d'errance qu'elle génère et en fonction des risques d'itinérance que la qualité du milieu familial ou socioculturel peut représenter. On y offre services et ressources non seulement à la population itinérante ou errante, mais aussi à celle à risque d'itinérance (Lagrange, 2002 ; Ouimet et Falardeau, 2001, 2003). La campagne de sensibilisation à l'itinérance et à ses risques mise en œuvre en 2002 par la Table Action Prévention en Itinérance de Lanaudière (T.A.P.I.L.) révèle que, sur une population totale d'un peu plus que 400 000 personnes, ce sont plus de 1 500 personnes qui se sont retrouvées en situation d'itinérance ou d'errance au cours de l'année 2001.

De plus, dans Lanaudière, l'itinérance et ses risques ont une spécificité qui ressort à la fois de la configuration urbaine et rurale de son territoire, de la proximité de sa zone sud avec la ville de Montréal et des problèmes d'exclusion ou d'adaptation sociales qui leur sont reliés. Cette problématique nord-sud, inhérente à l'organisation des ressources et services et liée au type d'urbanisation et d'industrialisation de la région, devrait faire l'objet de recherches ultérieures. Celles-ci devraient être entreprises dans le but de connaître l'ampleur et la trajectoire de l'exode des jeunes itinérants de la région vers les grands

¹ Nous définirons le sens et l'utilisation de ces termes dans le chapitre 1, Présentation de la méthodologie et des résultats.

centres urbains². Investigation qui dépasse le cadre du mandat de la recherche que nous présentons ici.

C'est avec cette perspective d'ouverture sur le caractère préventif de l'intervention dans la région de Lanaudière que cette première recherche-action sur l'itinérance a été réalisée. Elle comportait deux grands objectifs d'investigation exploratoire. Premièrement, brosser, à grands traits, le portrait de la problématique sociosanitaire de l'itinérance et de ses risques à l'échelle régionale et deuxièmement, analyser le parcours d'entrée, d'engagement et de maintien dans l'itinérance des personnes aux prises avec ce problème ainsi que les possibilités de leur réinsertion sociale. Afin de mettre l'accent sur les particularités régionales de l'itinérance, nous avons effectué une étude anthropologique de treize parcours de vie et recueilli les témoignages d'intervenants tout en procédant à l'identification, à partir d'indicateurs de la qualité de l'environnement socioéconomique et socioculturel, des milieux à risque de problèmes sociaux et d'itinérance à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités de la région. C'est donc la notion de milieu, en tant que milieu d'appartenance pour l'approche qualitative et milieu à risque pour l'approche quantitative, qui est au centre de notre questionnement sur le phénomène de l'exclusion sociale que représente l'itinérance ou l'errance dans la région de Lanaudière. Au cœur de cette recherche se trouvent les problématiques reliées à la quête d'identité et aux conditions de vie dans la pauvreté matérielle et sociale.

Sur le terrain, nous avons rencontré sept jeunes dont certains avaient fait la terrible traversée de l'itinérance à Montréal, dans la région ou dans celle des Laurentides et d'autres, qui étaient dans l'errance à la suite de leur expérience douloureuse dans leur milieu familial, dans les centres d'accueil ou dans les milieux psychiatriques. Parmi les six adultes rencontrés, certains avaient fait, eux aussi, la terrible traversée de l'itinérance à Montréal ou à Québec et d'autres étaient dans l'errance suite à des problèmes de toxicomanie, de jeu pathologique ou de santé mentale. L'analyse des points de rupture dans leur parcours de vie révèle que les circonstances et les événements déclencheurs de leur itinérance ou de leur errance sont liés à un défaut d'inscription de leur famille dans un milieu socioculturel favorable à leur développement, à la fragilité de leurs repères identificatoires dans leur milieu familial et à une quête de liberté et de liens qu'ils n'ont

² Les résultats d'une recherche participative et exploratoire sur la migration des jeunes dans la région de Lanaudière (Gauthier *et al.*, 2003), révèlent que les jeunes des municipalités régionales de comté (MRC) du nord sont plus mobiles que ceux des MRC du sud et sont plus nombreux à migrer. L'itinérance n'était pas investiguée dans le cadre de cette recherche. Les motifs de départ sont reliés aux études, au désir de suivre le conjoint ou au travail. Les jeunes venant de l'extérieur s'installent principalement dans les MRC du sud.

pas pu faire entendre. Du côté des intervenantes et intervenants, le témoignage des travailleurs de rue et communautaires fait écho à celui des participantes et participants tout en révélant à certains moments la similarité des parcours ou les besoins à combler dans les ressources d'hébergement.

On sait que la honte est un sentiment généralement associé aux conditions de pauvreté matérielle et à la menace d'exclusion que celle-ci représente. La poésie et les sciences humaines en témoignent. Certaines personnes victimes d'exclusion sociale, qui savent pourtant le pourquoi et le comment de leur exclusion, ont tout de même tendance à se la reprocher même si elles revendiquent leurs droits de citoyennes. D'autres n'en veulent rien savoir. C'est pourquoi, nous reconnaissons que l'examen de la qualité du milieu familial ou socioculturel d'appartenance ou que l'identification de milieux à risque dans la région de Lanaudière peuvent s'avérer une arme à double tranchant. Ces investigations peuvent en effet avoir comme conséquence négative de provoquer l'ostracisme ou le marquage de ces territoires fragilisés tout en ayant comme objectif positif de repérer ceux-ci afin de mieux soutenir les personnes et les familles dans l'éducation de leurs enfants et dans leurs projets de vie et ainsi, leur éviter les écueils de l'itinérance ou de l'errance.

Il faut alors considérer cette recherche sur l'itinérance comme une leçon de choses sur les paradoxes de l'exclusion sociale et qui a, en dernière analyse, comme objectif de faire reconnaître la souffrance et la richesse humaines dont sont porteuses les personnes qui ont témoigné et celles qui interviennent auprès des personnes vulnérables et démunies. Fragilisés ou favorisés, les milieux de vie restent les lieux d'ancrage, d'échange et de développement des forces vives dans toutes les sociétés humaines. C'est cette approche dynamique que nous avons adoptée tout au long de nos rencontres avec les personnes qui ont témoigné. Elles nous livraient leur vérité sur leur trajectoire de vie et en retour, nous repérions et nommions avec elles les points et les effets de rupture trop souvent mortifères.

1. LA PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE ET DES RÉSULTATS

Nous avons étudié l'itinérance et ses risques à partir d'une problématique de l'exclusion sociale en privilégiant le point de vue des personnes aux prises avec ces problèmes. Nous avons construit une grille d'analyse nous permettant d'investiguer le phénomène de l'itinérance et de ses risques sur le plan des conduites individuelles et collectives à partir de la notion de milieu d'appartenance, pour l'analyse qualitative des trajectoires individuelles et des points de rupture et de reconstruction dans le parcours de vie et de celle de milieu à risque, pour étudier, du point de vue des données statistiques, les particularités régionales et locales du phénomène.

Les milieux d'appartenance

Actuellement, en l'absence d'une théorie de l'itinérance chez les chercheurs, décideurs et intervenants, il n'y a pas de définition de l'itinérance qui fasse consensus (Alarie, Lemire et Paquet, 2002). Les recherches sur l'itinérance révèlent que cette problématique est directement reliée à celles du logement, de la pauvreté, de la toxicomanie, de la santé mentale et/ou physique, du sida, de la violence familiale et de la désaffiliation (Fournier et Mercier, 1996). On observe en outre, dans les recherches plus récentes, une diversification du mode de vie des sans-abri en fonction de l'âge et du sexe.

Pour appréhender le phénomène de l'itinérance comme telle et de ses risques, nous avons opté pour la définition de la Table action-prévention en itinérance de Lanaudière (T.A.P.I.L. : 2000) qui considère tous les aspects de l'itinérance énumérés ci-haut tout en distinguant les personnes itinérantes et les personnes à risque d'itinérance en fonction du fait que les premières n'ont pas d'adresse fixe et n'ont pas accès à un logement stable, salubre et sécuritaire pour les soixante jours à venir. Nous n'avons pas retenu la notion d'instabilité résidentielle, utilisée par l'équipe de recherche de Rouyn-Noranda (DSP, RRSSS Abitibi-Témiscamingue, 2002), parce qu'elle nous apparaît trop connotée à la définition du logement en tant qu'abri physique. Et dans la question du logement, nous avons plutôt privilégié la notion plus large et plus dynamique d'inscription de la personne dans un milieu d'appartenance ainsi que celle d'appropriation de l'espace qui lui est corrélative, pour considérer le logement comme un lieu d'investissement affectif. Une étude récente sur le parcours de réinsertion des personnes toxicomanes sans-abri (Mercier, Corin et Alarie, 1999) conclut effectivement que, dans le cadre d'une problématique sur l'itinérance et ses risques, le logement ne doit pas être strictement considéré comme un abri physique. Ces chercheurs ont démontré que le fait d'avoir un logement ne signifie

pas nécessairement que la personne l'habite ou se l'approprie pour en faire son chez-soi ou un lieu de vie investi affectivement.

Avec l'aide des membres de notre comité de pilotage, nous avons procédé au recrutement de treize personnes qui utilisent ou ont utilisé les services et ressources de la région. Nous avons rencontré quatre femmes et neuf hommes dont la valeur médiane de l'âge est de 26 ans. Pour préserver l'anonymat des personnes et conserver le caractère intersubjectif de la rencontre, nous demandions à chacune d'entre elles de se choisir un nom fictif pour témoigner. La durée totale de chaque entrevue était de quatre heures et s'effectuait en deux temps de deux heures chaque. Le nombre de personnes de notre échantillon et la durée de l'entrevue étaient déterminés, d'une part, par le processus de saturation de l'information inhérent à la technique de récit de vie que nous utilisions et, d'autre part, par l'application d'une approche ethnographique où le témoignage de l'informateur ne tient pas seulement lieu d'illustration individuelle du phénomène de société qui est étudié, mais il fait aussi l'objet d'une interprétation en soi au moyen d'un outillage conceptuel pertinent³. Aux fins de l'analyse des facteurs déclencheurs de l'itinérance et des facteurs de résilience et de reconstruction qui leur sont associés, nous avons appliqué différents éléments des théories suivantes sur le développement psychosocial : l'inscription du sujet dans un milieu d'appartenance, l'exclusion et la désinsertion sociales, la symbolisation des interdits et du lien social, et l'appropriation de l'espace.

Nous avons recueilli les treize récits de vie au moyen d'un guide d'entrevue comprenant les six thématiques suivantes (voir annexe 2 : Le schéma d'entrevue avec les participant(e)s) : le portrait sociodémographique des personnes rencontrées, les conditions de leur environnement socioéconomique passé et actuel, les conditions de leur santé mentale et physique, leurs conditions sociofamiliales, leurs conditions socioculturelles, les conditions de leur reconstruction. Toutes ces données ont fait l'objet d'une transcription intégrale. Le *verbatim* des entrevues a été préalablement catégorisé et découpé en unités thématiques afin d'en dégager les mots clé qui ont servi à effectuer le codage du matériel au moyen du logiciel de traitement de données qualitatives Nud-Ist. Nous avons par ailleurs fait des entrevues avec trois travailleurs de rue et un travailleur communautaire qui nous ont livré leur perception de leur engagement personnel et de leur intervention auprès des personnes itinérantes ou errantes. Nous avons ensuite réalisé un *focus group* avec quatre des membres de notre comité de pilotage afin de mettre en perspective

³ Nous référons ici à la méthodologie de recherche de terrain de l'anthropologie symbolique élaborée et développée notamment par Lévi-Strauss (1974) et par Obeyesekere (1984).

certaines questions soulevées lors des entrevues avec les participants et participantes. Toutes ces entrevues ont également fait l'objet d'une transcription intégrale. Tous les intervenants et intervenantes interrogés ont accepté d'être identifiés.

Parmi les treize personnes qui ont accepté de nous livrer leur témoignage, huit ont traversé des épisodes d'itinérance plus ou moins longs (ou itinérance épisodique sur le plan de l'analyse sociologique) et cinq se sont retrouvées transitoirement dans une forme d'errance (ou itinérance situationnelle sur le plan de l'analyse sociologique). Ces cinq dernières sont des personnes à risque d'itinérance au sens de la définition de la T.A.P.I.L., c'est-à-dire qu'elles sont pauvres et/ou en situation de domicile précaire, expulsées de leur milieu familial, ex-psychiatisées ou victimes de violence conjugale. Tout au long de l'analyse de nos données, nous employons, par commodité méthodologique, l'expression itinérance ou errance pour désigner l'ensemble des personnes qui ont témoigné.

Les récits de vie des personnes rencontrées ont d'abord fait l'objet d'une description retraçant les circonstances de leur entrée singulière vers l'itinérance ou l'errance avant d'être analysés au regard de leur inscription dans un milieu d'appartenance aux fins de l'identification des points de rupture et des possibilités de réinsertion sociale dans leur parcours de vie. Dans le chapitre deux, nous faisons le récit de chaque trajectoire de vie en mettant en relief les moments cruciaux de leur histoire de vie qui les ont conduits vers l'itinérance ou l'errance. Chaque histoire de vie est décrite à partir de la perception subjective des personnes rencontrées en préservant le fil rouge qui guide leur témoignage. Nous avons mis l'accent sur le ou les facteurs déclencheurs de leur chute ou de leur traversée dans l'itinérance ou dans l'errance, en donnant une valeur métaphorique au titre de chaque trajectoire. Ces treize récits mettent ainsi en lumière la diversité et la singularité de leur parcours dans l'itinérance ou l'errance et servent à introduire les interprétations sociologiques et anthropologiques qui font l'objet des chapitres subséquents.

Dans le chapitre trois, l'analyse des points de rupture dans le parcours de vie comprend trois parties. Dans la première partie, les points de rupture sont mis au jour à partir de l'examen des possibilités d'intégration de la famille dans un milieu socioculturel, dans la deuxième partie, au regard de l'inscription personnelle dans un milieu familial et dans la troisième partie, nous voyons comment la quête de liberté des personnes rencontrées a fait rupture dans leur parcours de vie.

Notre analyse des possibilités d'inscription de la famille d'un individu dans un milieu socioculturel favorable à son développement psychosocial se fonde sur les théories de

l'exclusion sociale de Donzelot (1996) et de la désinsertion sociale de Gaulejac et de Taboada Léonetti (1994) qui étudient les conditions et les circonstances de l'apparition et de l'enchaînement des ruptures qui conduisent les personnes vers l'itinérance ou l'errance. À partir d'indicateurs relatifs à la qualité de l'environnement socioéconomique et socioculturel (Lemire, 2000), nous avons identifié quatre ensembles de points de rupture dans le parcours de vie des personnes rencontrées : le nomadisme, la monoparentalité et la pauvreté matérielle de leur famille respective ainsi que leur propre décrochage scolaire. On constate que ces points de rupture ont rendu impossible l'intégration de leur famille dans un milieu socioculturel favorable à l'expression de leur sentiment d'appartenance à une communauté. De plus, le nomadisme, la monoparentalité et la pauvreté matérielle de la famille sont des facteurs qui sont intervenus de façon déterminante dans le décrochage scolaire de neuf des treize personnes qui ont témoigné. La précarité matérielle et culturelle de la vie familiale de ces personnes ainsi que les conditions d'intervention psychosociale dans leur milieu scolaire ont entraîné un effet de rupture dans la transmission de la valorisation de la scolarisation et conduit à leur décrochage scolaire. La monoparentalité et la pauvreté matérielle sont directement associées à l'itinérance chez trois personnes qui ont témoigné. Le décrochage scolaire au secondaire fut l'une des portes d'entrée vers l'itinérance pour trois des jeunes que nous avons rencontrés.

L'analyse de l'inscription personnelle dans un milieu familial a été faite en mettant en perspective la possibilité pour la personne rencontrée de se construire une identité dans le cadre d'un processus de socialisation lui permettant de s'intégrer à la société. Nous avons interprété ce processus et ses effets de rupture d'une part, à la lumière des théories psychanalytiques de Dolto (1984) et de Kaës (1989) sur la symbolisation des interdits dans la structuration du sujet et d'autre part, à l'aide du cadre théorique sur la quête de liens élaboré par l'équipe du Groupe de recherche sur l'itinérance des jeunes adultes (Poirier *et al.*, 1999). Toutes les personnes rencontrées ont témoigné de ruptures importantes dans la relation avec la mère, le père, la fratrie ou la famille élargie. La majorité d'entre elles ont vécu dans un milieu familial précaire sur le plan relationnel où les parents n'assumaient pas adéquatement leur rôle d'instance protectrice et promotionnante. Dans certaines familles monoparentales, le conjoint occasionnel exerçait une autorité qui n'était pas reconnue par l'enfant. Celui-ci ne pouvait pas nommer cette personne de passage dont le lien de parenté avec elle ou lui n'est, rappelons-le, ni significatif ni signifié dans la terminologie de notre système de parenté. Cependant, certaines personnes assumaient et assument encore aujourd'hui un rôle valorisant au sein de leur fratrie, surtout lorsqu'il s'agit d'un rôle d'aîné. On constate en outre que les membres de la famille élargie des

personnes qui ont témoigné ne jouent pas le rôle de modèles identificatoires, de figures de soutien ou d'appuis auxiliaires qu'ils pourraient exercer en cas de défaillance parentale. Chez certains, c'est parce qu'aucun lien important ne s'est amorcé lorsqu'ils vivaient dans leur famille et chez d'autres, parce que les liens ont été rompus au moment de l'épisode de l'itinérance ou de l'errance.

L'analyse de la quête de liberté chez les personnes rencontrées a été effectuée au regard de la manière dont elles sont entrées dans l'itinérance ou dans l'errance. Ce sont les travaux de Douville (2001, 2001a) sur la mélancolisation du lien social et ceux de Declerk (2001) sur la spécificité de la trajectoire de vie des clochards qui nous ont guidée dans l'examen de l'expression de leur désaccord avec les formes de solidarité familiale ou sociale proposées dans la société. Ce qui nous a permis de clarifier la notion d'exclusion sociale qui fonde théoriquement notre définition de l'itinérance. Nous avons ici affaire avec des formes d'exclusion objective que l'on doit distinguer des formes d'exclusion subjective que l'on constate chez les personnes clochardisées qui ont perdu toute possibilité de symbolisation du lien social. On constate que les jeunes itinérants en particulier sont à la fois en rupture et en quête de liens. À travers leur quête de liberté, leur lutte, les personnes rencontrées nous signifient qu'elles n'ont pas les moyens de s'affirmer socialement comme sujets capables de réciprocité, d'échange et de filiation dans les rapports intergénérationnels.

Le quatrième chapitre comprend trois parties dans lesquelles nous examinons les impacts de l'exclusion sociale des personnes rencontrées en fonction de leurs possibilités de réinsertion à partir des moyens qu'elles ont entrepris ou qu'elles souhaitent entreprendre « pour s'en sortir », comme elles disent. Dans la première partie, nous analysons leur expérience du logement et son accessibilité, dans la deuxième celle des études et du travail et leur accessibilité, et dans la troisième partie, celle des ressources et services et leur accessibilité. Dans ce contexte, nous investiguons la possibilité de l'exercice de leur citoyenneté à partir de la théorie de Gaulejac et de Taboada Léonetti (1994) sur la désinsertion sociale, ainsi que leur capacité de résistance au choc culturel et psychique que produit l'itinérance ou l'errance à la lumière de la théorie de Cyrulnik (2002) sur la résilience.

Comme nous le disions plus haut, nous considérons le logement d'abord comme un lieu d'investissement affectif et non seulement comme un abri. Toutes ces personnes ont déjà fait l'expérience d'avoir un logement bien à elles mais, elles ne sont pas toutes capables de l'investir affectivement. Ce qui n'est pas contradictoire avec l'expression de leur désir de s'approprier un lieu de vie comme nous le constatons chez celles qui fondent leur désir

d'habiter sur l'exercice de leurs droits de citoyen intégré à un milieu de vie ainsi que sur leur besoin d'investir affectivement un logement.

Chez toutes les personnes rencontrées, on constate que l'expérience de la scolarisation ne s'est pas avérée concluante mais que cela ne leur a pas enlevé le goût d'apprendre. Certaines d'entre elles ont un plan d'étude ou de formation bien arrêté, d'autres continuent d'étudier en autodidacte. Sur le plan de l'expérience et de l'accessibilité au marché du travail, les incertitudes sont plus grandes. Quel que soit leur âge, les barrières passées et actuelles sont plus hautes que celles de l'accès aux études : parce qu'elles ont quitté le marché du travail depuis trop longtemps, parce qu'elles sont maintenant handicapées physiquement, ou parce qu'elles ont des problèmes de santé mentale.

Nous terminons l'examen des possibilités de réinsertion des personnes en considérant leur expérience des ressources et des services ainsi que l'accessibilité de ceux-ci. Près de la moitié des personnes rencontrées ont une longue expérience dans ce domaine alors que chez les autres, il s'agit d'une expérience très ponctuelle. Leurs témoignages soulèvent des questions relativement à l'adéquation des conditions d'admission ainsi qu'à la disponibilité et à la congruence de l'organisation et de la coordination des ressources et services. Les possibilités de réinsertion sociale sont donc à envisager tant du point de vue de la qualité du cheminement de la personne itinérante ou errante que du côté de la qualité des ressources et services offerts et à offrir.

Dans le cinquième chapitre, nous présentons une synthèse des ressources et services de la région ainsi qu'un aperçu du travail de terrain des intervenants et intervenantes. Nous constatons que l'engagement des travailleurs de rue et du travailleur communautaire qui ont témoigné est relié à des événements marquants de leur trajectoire de vie personnelle et que leur travail peut être considéré comme une mission toujours en accomplissement. Par ailleurs, les questions soulevées lors du *focus group* réalisé avec quelques-uns des membres de notre comité de pilotage apportent des éléments de réponses encore inexplorés à propos du décrochage scolaire, de la quête de spiritualité des travailleurs de terrain et des jeunes, de l'adéquation des ressources offertes et des besoins à combler en matière d'hébergement.

Les milieux à risque

Le portrait sociosanitaire de l'itinérance et de ses risques à l'échelle régionale comporte deux volets. Il a d'abord été élaboré de façon à identifier les milieux à risque à l'échelle des MRC et des municipalités (voir annexe 1, volet A) et, ensuite, pour repérer les populations itinérantes ou à risque d'itinérance parmi les usagers des ressources et services régionaux (voir annexe 1, volet B). L'identification des milieux à risque a été faite au moyen de la mise au jour d'indices et d'indicateurs relatifs à la qualité de l'environnement socioéconomique et socioculturel. Le volet A de l'annexe 1 constitue une présentation explicitée de l'utilisation de ces indices et indicateurs et une interprétation de leur application dans la région de Lanaudière.

Trois indices ont été utilisés (pauvreté, défavorisation matérielle et défavorisation sociale) en s'inspirant des travaux de Méthé et Pepin (2000) sur la prévalence et les conséquences de la pauvreté et de ceux Pampalon et Raymond (2000) relativement aux phénomènes de défavorisation matérielle et de défavorisation sociale à partir des données du recensement canadien de 1996 de Statistique Canada. L'indice de pauvreté est une combinaison de variables relatives à l'emploi, au chômage, à la scolarité et aux revenus dans les différents milieux de vie. Le concept de défavorisation est appréhendé comme étant un « état observable et démontrable de désavantage relatif » de l'individu, de la famille et du groupe dans une communauté locale ou à l'échelle de la société où il vit. L'indice de défavorisation matérielle met en relation l'absence de diplôme d'études secondaires, le revenu personnel moyen et le rapport emploi/population. L'indice de défavorisation sociale est constitué à l'aide de variables relatives à la monoparentalité, au statut marital et à l'isolement des individus. De plus, dans le but de connaître le nomadisme ou le déplacement des familles et des individus, des indicateurs ont été colligés à partir de variables sur le déménagement des familles et sur les personnes vivant seules.

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour l'élaboration des indicateurs démographiques et socioéconomiques qui permettent de repérer des milieux à risque de problèmes sociaux et d'itinérance. Il s'agit en premier lieu des données les plus récentes du recensement canadien de 2001 de Statistique Canada (Renaud et Cadieux, 2003) disponibles par municipalité lanaudoise. En second lieu, nous avons eu recours aux données sur la diplomation au secondaire des jeunes par municipalité qui ont été traitées en 2001 par le groupe ECOBES à la demande de la DSPÉ de la RRSSS de Lanaudière (Lemire, 2001 ; Lemire, 2003). Finalement, les données de 2003 du ministère de l'Emploi et

de la Solidarité sociale sur les prestataires de l'assistance-emploi, disponibles par municipalité ont aussi été utilisées (MESS, 2003).

Finalement, le repérage des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance a été effectué à partir des données recueillies par Ouimet et Falardeau (2001) en vue de la constitution de l'inventaire des services pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance et du portrait sommaire de cette population.

L'investigation de la qualité relative de l'environnement socioéconomique et socioculturelle démontrent que ce sont dans les MRC du nord de la région, D'Autray, Matawinie et Montcalm, ainsi que dans la zone plus centrale de la MRC de Joliette, que l'on repère les conditions pouvant les désigner comme étant des milieux à risque de problèmes sociaux et d'itinérance. C'est là où l'on constate les indices les plus élevés de pauvreté, de défavorisation matérielle ou de défavorisation sociale (voir tableaux A.1, A.2, A.3 et les cartes s'y rapportant). À l'échelle des municipalités, cependant, on constate qu'il y a certaines zones des MRC de Joliette, de l'Assomption et des Moulins qui peuvent elles aussi s'avérer comme étant des milieux à risque d'itinérance à cause notamment de leur taux élevé de chômage, d'assistance-emploi, de faible diplomation au secondaire ou de monoparentalité.

Lorsque l'on considère le phénomène de l'itinérance ou de l'errance sur le plan de l'utilisation des services (voir annexe 1, volet B), dans l'ensemble de la région, on constate surtout la présence de deux formes d'itinérance : situationnelle, c'est-à-dire des personnes momentanément sans logement alors qu'elles sont généralement logées et épisodique, c'est-à-dire des personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue. Ce sont 80 % des usagers des ressources et services qui peuvent être considérés comme des personnes en itinérance situationnelle et 44,8 % des usagers en itinérance épisodique (voir annexe 1, volet B, tableau B.2). Il faut signaler cependant que ce sont 89,1 % des personnes qui utilisent les ressources et services de la région qui sont itinérantes ou à risques d'itinérance (voir annexe 1, volet B, tableau B.1).

2. LES TREIZE TRAJECTOIRES

Dans l'imaginaire social, les circonstances de la chute dans l'errance ou dans l'itinérance sont souvent interrogées à partir des questions suivantes : comment peut-on en arriver là ? comment peut-on tomber si bas ? Du point de vue du récit de la personne qui s'est retrouvée un jour sans logement ou dans la rue, la réalité du moment et du pourquoi de sa chute varie selon la perception subjective qu'elle donne à l'orientation de sa trajectoire de vie. C'est lorsque l'on se situe du point de vue des conduites collectives, c'est-à-dire dans une perspective anthropologique et sociologique, que chaque récit, non seulement du moment de la chute mais de toute la trajectoire de vie de chaque personne, devient l'objet d'une analyse comparative, c'est-à-dire celle de la fréquence, de la portée, de la similarité et de la signification psychosociale de leur traversée de l'itinérance ou de l'errance. Nous ferons l'analyse comparative des récits de vie dans les deux chapitres qui suivent où nous étudierons les points de rupture dans le parcours de vie de ces personnes ainsi que les impacts de leur exclusion sociale au regard de leur possibilité de réinsertion.

Afin de saisir la diversité et la singularité du parcours d'errance ou d'itinérance traversé par les treize personnes rencontrées, nous décrivons dans ce chapitre leur perception de ce moment crucial de leur vie. Pour certaines d'entre elles, ce moment est si douloureux et si lourd à porter, qu'elles commencent par nous le raconter avant même de répondre aux questions de l'entrevue (voir annexe 2 : Le schéma d'entrevue avec les participant(e)s). C'était le cas surtout chez ceux et celles qui ont vécu le choc de la rue dans ce qu'il a de plus mortifère, c'est-à-dire de plus proche de la mort. Cependant, toutes ces personnes ont accepté de nous livrer leur témoignage afin de faire connaître aux autres la réalité sociale et psychologique de ce phénomène de société que les décideurs, intervenants et analystes des problèmes sociaux nomment l'itinérance, un vocable auquel certaines personnes concernées refusent néanmoins de s'identifier (Mercier, Corin et Alarie, 1999). Lors d'une réunion de notre comité de pilotage, Gaétan Ennis, membre de notre comité et responsable de la ressource *Travail de rue de Terrebonne*, nous disait à ce sujet qu'il entendait surtout parler de nomades, d'errants ou de jeunes qui fuient mais pas souvent d'itinérants ; autant par les personnes qui vivent cette situation que par les intervenants ou les chercheurs dans ce domaine.

L'itinérance en particulier serait-elle quelque chose d'innommable ? Ce que l'on apprendra ici, c'est qu'elle est une trajectoire unique pour chacune des personnes qui l'ont traversée et que cette expérience de l'exclusion sociale possède un envers qui pourrait bien être l'endroit du système social pour ceux et celles qui en ont fait l'expérience en y exprimant à

leur manière leur quête de liberté, la revendication d'une place légitime de citoyen et plus concrètement, un travail dans la production sociale.

Les témoignages des personnes rencontrées révèlent que le moment de leur parcours dans l'itinérance ou dans l'errance peut être qualifié de situationnel ou d'épisodique, c'est-à-dire que ces personnes furent, selon la définition que les chercheurs, intervenants et décideurs donnent de l'itinérance (T.A.P.I.L., 2000 ; MSSS, 2000), momentanément sans logement ou momentanément dans la rue. Aucune d'entre elles ne fut un itinérant ou une itinérante chronique, c'est-à-dire dans la rue pour une très longue période ; ce qui les aurait entraînées vers les divers modes de vie de la clochardisation. En d'autres termes, huit de ces personnes ont été épisodiquement dans une situation d'itinérance et cinq transitoirement dans une forme particulière d'errance.

Cédrick

Crois ou meurs

Cédrick a 19 ans. Il est sorti de la rue il y a à peine un an. Il est issu d'une famille mormone à revenu moyen supérieur. Son frère et lui ont été élevés selon les commandements de cette religion dont il se souvient surtout des interdits. Il trouve que l'on avait de la difficulté à avoir du plaisir dans sa famille ; les sorties en famille étaient longues, ennuyantes et coûteuses. Ses parents, séparés alors que son frère cadet et lui étaient encore de jeunes enfants, sont des professionnels du secteur des services. Ils lui ont toujours dit qu'il était très intelligent, qu'il était quelqu'un de spécial : « Je n'ai jamais été calé par mes parents ». Aujourd'hui, Cédrick assume ses douleurs et ses actes avec lucidité. Il ne se perçoit pas comme une victime mais comme quelqu'un qui désirait vivre la vraie vie et dont les parents ne surent pas composer avec ses problèmes d'intoxication physique et psychologique à la drogue dure. Il considère son père comme une personne froide et sévère. Sa mère est, selon lui, plus expressive et plus permissive. Il la voit comme une mère très inquiète et pleine d'amour pour ses enfants : « Elle a toujours eu peur pour moi ».

À 15 ans, Cédrick s'est retrouvé dans la rue à Montréal à vendre de la drogue. À 16 ans, il était devenu danseur nu : « J'aimais mieux travailler que quêter ». À 16 ans, tu n'as pas droit à l'aide sociale, explique-t-il. Il est resté dans la rue pendant près de deux ans. Il était parti à Montréal croyant trouver de l'aide, une place où on aurait pu l'aider : « Personne ne

voulait de moi, dit-il, ni mon père ni ma mère ». À 14 ans, il avait commencé à consommer de la drogue et à se tenir avec sa gang d'amis à Terrebonne. Il volait ses parents pour consommer. Un soir, alors qu'il entraînait saoul à la maison, son père l'a mis dehors. Ses parents avaient auparavant entrepris plusieurs démarches pour l'aider à se désintoxiquer. Ils l'avaient envoyé faire un séjour dans un centre d'hébergement pour les jeunes en difficulté. Il a été renvoyé. Il avait été ensuite placé en famille d'accueil. Il a été chassé parce qu'il continuait à voler cette famille pour consommer. Puis, pendant un an, il fut enfermé dans un centre d'accueil sécuritaire. Cette expérience dans ce centre d'accueil provoque encore chez lui un sentiment de révolte lorsqu'il se remémore la façon dont on l'a traité : « Personne ne mérite de se faire enfermer quand il est mineur. Ça dépend, si tu as tué ta mère, mais moi c'était rien de grave. Mes parents ne voulaient pas me prendre et je voulais rien savoir d'un travailleur social. (...) La minute qu'il m'a mis en centre d'accueil, je ne l'ai plus revu. Il voulait avoir la paix. »

Une fois dans la rue, Cédric a rapidement appris les coutumes de la culture du milieu. Il savait où aller pour manger, dormir, se laver, trouver des vêtements, les garder propres. Quelquefois, il volait pour manger mais généralement, il savait s'organiser : « À Montréal, je pouvais aller manger tous les midis à une place, je pouvais aller souper à tous les mardis et jeudis à une autre place. (...) Je connais les places par cœur ». Cédric a aussi compris que, même si ses compagnons de rue vivaient un rejet semblable au sien, ils étaient cependant fort différents de lui : « Eux autres venaient de familles à problèmes, soit que les parents étaient drogués, que la mère était une pute ou que le père était un vendeur de drogue ou un tueur à gage, peu importe ! » Dans sa famille, on ne fume pas, on ne boit pas, on ne se drogue pas. Il a rencontré une fille avec qui il vendait de la drogue et avec qui il squattait l'hiver dans les immeubles abandonnés. Il a eu froid, il a combattu l'hypothermie, le sommeil. Ce qui lui a occasionné quelques problèmes de santé : un genou gelé qui ne voulait plus se plier, des dents qui lui faisaient mal. Ses parents acceptaient de le recevoir chez eux pour le nourrir mais ils refusaient de lui donner de l'argent ; ces derniers savaient trop bien ce qu'il en ferait. L'adage dit que le drogué vendrait père et mère pour consommer. Alors qu'il était en train de vendre sa drogue un matin dans le centre-ville, Cédric a aperçu sa mère qui se rendait à son travail. Il en a été bouleversé mais il a quand même continué sa descente aux enfers. Pénétrer le réseau des trafiquants de drogue ou des travailleurs du sexe fut selon lui un jeu d'enfants. Si les autorités policières voulaient, elles pourraient les arrêter, affirme-t-il. Il s'est fait attaquer plusieurs fois, il a fait des tentatives de suicide, il a fait de la prévention en distribuant des

seringues propres dans les piaules des drogués. À la fin de son périple, il était parti se cacher dans une église avec une fille. Il ne voulait pas mourir.

Ses parents lui répétaient souvent qu'il pourrait s'en sortir s'il le voulait. Et lui ne voulait pas s'en sortir, justement pour leur donner tort, pour les culpabiliser, dit-il. Un jour, il a quitté la rue et il croit maintenant que c'est une question de volonté. Tout comme il affirme que le monde de la rue y reste parce qu'ils veulent bien y être : « Un moment donné, tu passes une ligne de non-retour. Tu te gèles tellement que le lendemain tu te réveilles et tu regardes les buildings puis, c'est chez vous là. T'es dans la rue puis c'est chez vous ; tu as commencé à te former un monde autour de toi et à l'accepter. Tu sais, l'humain s'adapte à son milieu. » Cédrick finira par dire que sortir de la rue fût pour lui une question de vie ou de mort : « Ça allait être la mort qui allait m'arrêter, ou un réveil, une prise de conscience. C'est ça qui m'est arrivé. » Il ne voulait pas finir comme ses amis de Terrebonne qui ont fait un suicide collectif l'année dernière. Il en a perdu cinq comme ça dont un était un ami très cher. Cédrick continue à étudier. Il voudrait bien travailler plus tard dans les ressources en toxicomanie ou en marketing.

Cam

Une odeur à camoufler

Cam a 48 ans. Issu d'une famille catholique ouvrière dont le père était alcoolique, il a commencé à boire dès son jeune âge. Il est devenu comptable pour répondre aux diktats de sa mère. Marié jeune pour fuir les cris et les odeurs de pauvreté de la maison familiale, sa première femme l'a quitté en s'enfuyant hors du Québec avec leur enfant. Il n'a jamais cherché à les revoir et a continué à fréquenter assidûment les bars de Repentigny. C'est lorsque sa deuxième conjointe l'a quitté, emmenant elle aussi leur enfant, que Cam a chaviré. Il a alors essayé de combattre son alcoolisme en s'engageant dans différents programmes de désintoxication mais, sans succès. Sa dépression était trop grave. L'idée d'en finir le tourmentait continuellement. Il buvait afin que la bouteille vienne à bout de lui. Après avoir erré pendant plus de deux ans dans les rues et les bars de Repentigny, il a fini par trouver refuge dans la maison d'accueil dirigée par des religieuses dans le nord de la région. Une adresse oubliée que lui avait donnée une travailleuse de rue de Repentigny. Ce refuge s'avéra la meilleure adresse de sa vie.

Cam est le cadet d'une famille de cinq enfants. Il réussissait bien à l'école. Alors que ses deux frères aînés suivaient les traces de leur père dans les métiers manuels, sa mère voulait que son petit dernier devienne quelqu'un de bien, quelqu'un d'instruit. Lui qui voulait être un artiste, accepta d'étudier en administration. Comme ses frères et sœurs travaillaient et que sa mère était parvenue à faire saisir le salaire de son père, l'argent rentrait plus facilement dans la maison. Il fallait que Cam soit à la hauteur des désirs de grandeur de sa mère et de l'envie de ses frères et sœurs : « Il fallait que je fasse tout ce que les autres n'avaient pas fait. » La mère de Cam était à ses yeux une personne froide qui ne lui prodiguait aucune marque d'affection. Elle hurlait constamment contre « le » père qui, lui, ne parlait pas : « Il était comme pas présent. C'est « la » mère qui avait le contrôle total de la maison. » Cam parle de sa mère et de son père à la troisième personne.

Il a passé son enfance dans la pauvreté et dans la promiscuité : « L'hiver on s'abillait avec de vieux manteaux jaunes que mon père ramassait dans les ruelles... » Une de ses sœurs est décédée trop jeune. La survivante, danseuse nue et prostituée à 18 ans, lui a un jour confié qu'elle avait été violée et par leur père et par l'aîné de la famille. Lui-même a été abusé sexuellement par l'un de ses frères qui lui imposa ensuite ses exhalaisons honteuses. Devenu comptable au sein d'une firme prestigieuse, son supérieur immédiat lui conseilla discrètement un jour de se laver parce qu'il sentait mauvais. Ce que Cam ne manquait pourtant pas de faire quotidiennement jusqu'à ce qu'il découvre d'où lui venait son odeur. C'était celle de la saleté et de la sueur des vêtements de travail du frère incestueux devenu camionneur qui couchait dans la même chambre que lui : « Mon frère mettait ses grosses bottes de travail en dessous de mon habit. (...) Fait que je suis parti de chez nous ! »

Au plus fort de sa tourmente, Cam ne pouvait plus supporter l'évocation même de la comptabilité. Il était devenu vendeur, il buvait de plus en plus. Lui qui avait été comptable, il ne produisait même plus son rapport d'impôt : « La comptabilité, c'est juste du passé, réparer les erreurs passées, c'est même pas mathématique (...) tu es en arrière d'un bureau avec des paperasses ; j'étais en train de mourir là. J'avais des ulcères, je vomissais. Là, j'ai commencé la boisson, l'évasion, ça commencé là, pas en grosses quantités mais, ça commencé là. » Un jour, il a reçu une réclamation d'impôt de 300 000,00 \$ qui l'a fait passer de l'autre côté du mur de la socialité et de la légalité. Il ne travaillait plus, il s'enfonçait de plus en plus dans la boisson, il dormait de temps en temps chez des copains alcooliques qui venaient de sortir de prison, les bars étaient devenus son lieu de résidence : « Fait que j'étais dehors sans l'être. (...) Fait que moi, étant dans la boisson, j'avais plus de tête pantoute, je me foutais de toute. C'est tout ça qui fait qu'un moment donné je me suis réveillé et j'ai dit j'en peux plus. » C'est avec seulement en poche la

fameuse adresse de la maison d'accueil des religieuses qu'il est parti à Joliette pour d'abord se réfugier dans une maison d'hébergement de la municipalité avec l'idée de réclamer de l'aide : « Il fallait que je change d'environnement, que j'arrête de consommer. J'étais en train de mourir à Repentigny. (...) Je buvais, je ne mangeais plus. » À ce stade-là de sa déchéance, Cam ne possédait plus rien, il avait tout bu.

Claude

La maladie du jeu

Claude a 49 ans. Il y a deux ans, il a fait deux tentatives de suicide. Il n'avait trouvé personne pour écouter sa détresse et son sentiment d'échec. C'est un joueur compulsif qui a cessé de travailler il y a une dizaine d'années : « J'allais souvent dans les bars depuis que j'étais séparé. (...) Un moment donné, ils ont rentré des machines et j'ai essayé ça pour voir. Petit à petit, la machine est devenue plus importante que tout le restant. (...) Je me piégeais moi-même et la machine me piégeait. » Claude avait fait des études en mécanique automobile mais il a toujours travaillé comme livreur. Il a commencé à jouer dès que les vidéos pokers ont été installés dans les bars. Puis, il s'est séparé de sa femme : « La machine me coûtait cher mais au moins, elle ne criait pas après moi. » Comme son patron ou sa femme avaient l'habitude de le faire ! Payé au salaire minimum, il a quitté ce patron du jour au lendemain ; il n'en pouvait plus de supporter les cris et les menaces perpétuelles de renvoi. Il réside maintenant à la maison d'accueil des religieuses située dans le nord de la région. C'est son dernier refuge. Après quelques mois de réhabilitation, les religieuses l'ont engagé pour faire des travaux d'entretien dans leur maison dans le cadre d'un programme d'Emploi Québec. Au cours de sa vie active, il a travaillé durant une vingtaine d'années. Il n'avait plus retravaillé depuis ce départ intempestif. Il y a un an, il a vainement cherché à trouver du travail à Joliette : « On dirait que tu es devenu trop vieux pour eux autres quand tu approches la cinquantaine. »

Il est le cadet d'une famille catholique de cinq enfants. Il a passé son enfance dans l'est de la ville de Montréal. Sa famille vivait confortablement jusqu'à ce que son père, camionneur, tombe malade à 45 ans. Claude avait alors 8 ans. Sa mère a fait vivre sa famille en allant travailler comme cuisinière et en transformant son foyer en famille d'accueil. En plus de ses cinq enfants, sa mère accueillait quelquefois quatre ou cinq enfants. La famille s'appauvriissait et le père de Claude buvait de plus en plus. Lui n'a jamais bu : « J'ai une autre drogue, le jeu. » Il se rappelle avoir été indifférent à la présence

de ces autres enfants vivant avec eux dans leur logis trop étroit. Claude considère qu'il n'a pas vraiment connu ni son père ni sa mère : « Le seul souvenir que j'ai quand j'étais enfant c'est un peu plus tard, à l'adolescence. À ce moment-là, je me suis souvent fait dire par ma mère que j'étais une erreur ; qu'elle m'avait porté neuf mois de temps au lit. » Il dit avoir toujours été un enfant très agressif : « Aujourd'hui, je suis très calme. Parce qu'à l'âge de 15 ans, du jour au lendemain, j'ai complètement coupé l'agressivité. »

Claude vivait en chambre depuis qu'il avait quitté son travail de livreur. En perdant cet emploi, il avait également perdu son auto et son permis de conduire. Il mangeait à peine et volait son propriétaire pour s'adonner au vidéo poker. S'il n'a jamais été obligé de coucher dehors, c'est que son propriétaire faisait preuve d'une grande tolérance envers lui : « J'étais concierge où je restais en chambre à Joliette. (...) Je dépensais l'argent du propriétaire. (...) Un jour, il a sauté au plafond en l'apprenant mais, quand il a compris que j'étais vraiment pris dans un engrenage, il m'a laissé ma chance. » Mais la chance de Claude n'a jamais duré. Claude continuait à jouer et a fini par venir à bout de la tolérance de son propriétaire. Il a dû demander l'hospitalité de sa sœur et de son beau-frère résidant à Saint-Jean-de-Matha ; les seuls membres de sa famille avec qui il avait conservé des liens. Il y est resté durant cinq ans : « Eux autres pensaient que j'avais juste à pousser sur le bouton électrique, à me mettre à *off* puis, je n'aurais plus de problème. » Comme il continuait à jouer, il a dû quitter sa sœur et son beau-frère. Il s'est retrouvé errant dans Joliette. Il a alors trouvé refuge pendant un mois dans une maison d'hébergement. Retourné vivre en chambre, il continuait à jouer dans les bars jusqu'au jour où il a dû être transporté à l'hôpital parce qu'il perdait connaissance. Il faisait une dépression majeure. Claude était au bout de sa course. À sa sortie de l'hôpital, il a rencontré quelqu'un qui lui a parlé de la maison d'accueil des religieuses et a fini par s'y faire admettre. Aujourd'hui, Claude n'a plus de dettes de jeu.

Isabelle

Toucher du doigt à ses stigmates

Isabelle a 20 ans. Elle a fait deux tentatives de suicide il y a quelques années : à 16 ans et à 18 ans. Vers l'âge de 12 ans, elle avait participé activement à l'établissement de la Maison des Jeunes de Le Gardeur. Elle vient de commencer à travailler comme intervenante dans une maison d'hébergement en santé mentale : « Depuis que j'ai 16 ans que je veux travailler comme éducatrice. » À 18 ans, quand elle est sortie des mailles du réseau des

services sociaux pour les jeunes, on lui a signifié qu'il fallait qu'elle gagne sa vie. Elle est allée travailler comme caissière puis comme pompiste.

Aujourd'hui, son travail d'intervenante dans un organisme communautaire est pour elle l'occasion rêvée de parfaire ses études, qu'elle réussissait bien, et de pouvoir se réaliser dans un travail qu'elle aime. Si Isabelle n'est pas dans la rue, c'est qu'elle a rencontré des personnes significatives sur son parcours : un ami d'enfance dont la famille l'a pratiquement adoptée, une psychologue qui l'a écoutée, une éducatrice qui l'a crue, un travailleur communautaire qui représente à ses yeux « le seul exemple masculin qui a de l'allure » : « J'avais de la chance. J'ai probablement rencontré les bonnes personnes parce que je ne serais probablement pas assise ici en face de vous en train de vous parler aujourd'hui. » Avec ce qu'elle gagnait comme pompiste, Isabelle a toujours eu du mal à se loger et à se nourrir. Cependant, elle n'a jamais volé : « Quand c'était trop, j'allais voir Daniel, le responsable de la maison d'hébergement où elle travaille maintenant, et il me donnait un coup de main. (...). Des fois, j'étais des semaines à ne pas manger. Des fois, je m'en venais au resto ici (de la maison d'hébergement) puis, ils me faisaient un *grilled cheese* pour que j'aie de quoi dans le corps. »

À 14 ans, Isabelle a fait une fugue qui allait ouvrir une brèche sur des événements douloureux et tragiques de son enfance et qui allait la projeter dans l'errance à l'intérieur des murs des ressources et des établissements pour les adolescents : « Quand je suis partie en fugue, j'étais en béquille. Ma mère m'avait jetée en bas des marches. » À partir de ce moment là, Isabelle a traversé toutes les souffrances et a subi tous les marquages indélébiles de la vie dans les familles d'accueil, les centres d'accueil, les foyers de groupe et les appartements supervisés. Que s'était-il passé ? Isabelle était une enfant qui vivait sous la terreur dans sa famille. Elle était abusée sexuellement par son beau-père depuis l'âge de 8 ans. Elle n'en pouvait plus et elle s'est enfuie de la maison.

Isabelle est née dans une famille catholique dite dysfonctionnelle. Elle n'a jamais connu son père et dans la famille, on a toujours refusé de lui dire qui il était. Elle sait seulement qu'il vient du Lac Saint-Jean. Il aurait quitté sa mère peu de temps après le baptême d'Isabelle. Isabelle avait 11 mois lorsque sa mère s'est remise en ménage avec celui qui allait devenir son abuseur. Sa mère ne travaillait pas et c'était son conjoint qui était le pourvoyeur de la famille. À 8 ans, le professeur d'Isabelle s'étant rendu compte des abus que subissait l'enfant, l'affaire fut amenée devant la Direction de la protection de la jeunesse (la DPJ) mais Isabelle refusa d'accuser son beau-père abuseur. Celui-ci la menaçait de tuer sa mère si elle parlait. À la suite de ces événements, la mère d'Isabelle a

sommé son conjoint de quitter la maison. Il est parti pendant quelque deux mois et il est revenu. Il a fait ainsi plusieurs aller-retour entre lesquels le couple a eu trois enfants. Sa mère, aujourd'hui divorcée, s'était finalement mariée avec cet homme le jour du baptême des jumeaux qu'ils venaient d'avoir ensemble : « Ma sœur qui me suit est placée en centre d'accueil en ce moment. Mais les deux autres, les jumeaux, vont bien. Ils ont l'air bien avec ma mère mais, je te dirais qu'elle a beaucoup changé maintenant. Elle a travaillé sur elle-même elle aussi. » Depuis sa fugue, sa tante et ses grands-parents qu'elle aimait beaucoup ont cessé de la voir : « Quand j'ai fait ma fugue, ils ont arrêté de me donner des cadeaux, ils ont arrêté de me parler, de me voir. »

Isabelle n'a jamais été en sécurité dans sa famille avec sa mère et son beau-père : « Moi, je les ai vus se battre. Ils se *pitchaient* des assiettes par la tête. Pendant ce temps, il fallait que je cache les trois autres plus jeunes. (...) Souvent, je mangeais les coups à leur place. » Elle ne se considère pas comme une enfant battue mais comme une survivante de la violence familiale multiforme. Elle a appris à tenir le coup, à parler fort, à se défendre de l'agression de l'autre : « J'ai un bon système D. J'ai pas eu le choix. » À la suite de sa fugue qui a duré une semaine, Isabelle fut placée en famille d'accueil : « Je me suis promenée d'amis en amis, j'ai survécu pendant une semaine et au bout d'une semaine, j'ai pété une coche. Je suis allée voir la police et je leur ai dit que je n'étais plus capable d'être dans la rue. Ils m'ont dit : *on va te renvoyer chez vous. J'ai dit pas de problème, je ne serai plus là demain matin.* Fait qu'ils m'ont placée en famille d'accueil à Le Gardeur. » Elle y est restée un an.

C'est à la suite d'une violente querelle avec la femme responsable de cette famille d'accueil qu'Isabelle fut amenée à 16 ans en centre d'accueil fermé à Joliette. On l'accusait à tort d'avoir frappé une autre résidente : « J'avais juste sauté une coche. J'avais juste gueulé bien fort mais, je n'avais pas frappé personne. Je ne suis pas violente. Fait que j'ai été placée en centre d'accueil fermé pendant deux mois et demi pour absolument rien. » Isabelle a une perception claire du processus de désubjectivation qui prévaut dans l'institution totale que sont les lieux de placement et d'enfermement pour les enfants (Goffmann, 1961). Personne ne voulait savoir ce qui s'était réellement passé : « J'étais dans une prison jeunesse. (...) Un centre d'accueil fermé. Avec de grosses clôtures. Pis, essaye pas de te pousser de là ! Eux autres, ils m'ont placée là, ils pensaient que j'avais frappé une fille mais ils ne pouvaient pas me garder. Donc, ils m'ont transféré à Laval à côté de la prison de Cartierville. Je suis restée là deux mois et demi de temps, avec des filles que tu ne regardes pas dans la face parce qu'elles vont te sauter dessus. C'est assez stressant de rester là. Surtout quand tu n'as rien fait. » Une éducatrice a fini par la croire et par l'aider à sortir du centre d'accueil. Elle a été placée dans un foyer de groupe en attendant d'avoir accès à un appartement

supervisé. Dans les écoles publiques qu'elle a fréquentées, Isabelle a dû supporter la stigmatisation d'être une enfant placée en famille d'accueil : du professeur qui la voit d'emblée comme une délinquante en puissance aux parents d'amies qui l'éloignent de leurs enfants.

Lorsqu'elle est sortie des mailles du réseau d'enfermement, elle avait presque réussi à compléter ses études secondaires mais elle n'avait pas appris à vivre, dit-elle, c'est-à-dire à savoir vivre en appartement, comment faire la cuisine, gérer un budget : « Dans le fond, pendant des années, je n'ai pas vécu moi, j'ai survécu. (...) À 18 ans, ils m'ont donné un coup de pied dans le cul et ils m'ont placée en chambre à Repentigny. Arrange-toi avec tes troubles. » Elle a alors dû composer avec les contradictions du système d'aide sociale : si tu reçois de l'argent de l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels), tu n'as pas accès à l'aide sociale : « Il a fallu que je dépense mon argent le plus vite possible, pour des *bébelles*, sinon je n'avais pas d'argent de l'aide sociale ». Depuis qu'elle travaille, elle réside à Terrebonne où le coût des logements est trop élevé pour ses maigres revenus. Elle vit quelquefois en colocation. Elle s'est réfugiée dans une maison d'hébergement quand elle a été malade ou trop mal prise. Elle avait dû quitter un logement où il y avait des champignons qui la rendaient malade, un autre où elle s'était fait cambrioler et tout récemment, parce que son *coloc* faisait un épisode psychotique.

Jacob

Traîner sa vie dans un sac troué

Jacob a 23 ans. À 18 ans, il a fait deux tentatives de suicide : « J'ai essayé de me pendre. J'ai pas été capable de faire le nœud, dit-il. (...) J'ai essayé de me pendre puis ça n'a pas marché puis, j'ai fait un x là-dessus, on peut dire. Puis après ça, j'ai attendu le train et il n'a jamais passé, fait que j'ai fait un x. J'étais pas dû. » Un de ses amis venait de se suicider et il avait tout perdu : « Ça n'allait vraiment pas bien. C'est la période la plus noire. Mais, ça fait un bout de ça ! » Il est psychiatrisé depuis l'âge de 18 ans mais, il n'a pas toujours pris ses médicaments : « Depuis que je prends mes pilules, ça fait à peu près six mois, ça va bien. » Quand il cherche du travail maintenant, Jacob est renvoyé à son statut de psychiatrisé : « Il faut que je sache quoi répondre sans trop mentir. » Sa travailleuse sociale lui montre comment faire.

Pour notre première rencontre, Jacob arbore un beau chandail vert à l'effigie des Patriotes de 1837. Il s'affiche et s'affirme nationaliste. La plus belle période de sa vie a duré à peu

près un an ; il était autonome, il avait une blonde, il vivait en chambre et il travaillait comme ouvrier dans une usine de l'Assomption : « Je faisais de l'argent, je faisais 400 piastres par semaine. » Il avait 18 ans. Mais, depuis ce temps il est en déménagement dans son corps, dans son cœur et dans son esprit : « En trois ans, j'ai déménagé dix fois à peu près. (...) À force de déménager, tu perds bien des affaires. J'ai perdu bien du stock ! » Il a toujours payé son loyer mais les propriétaires le jetaient dehors soit lorsqu'il faisait une crise ou soit quand il avait consommé de la drogue. Ainsi, il a passé aussi beaucoup de temps dans les ressources d'hébergement : « Tu es avec du monde qui ont *toutes* des problèmes comme les tiens. Fait que ça aide pas ! C'est toute du monde à usage unique ; tu t'en sers un boutte puis tu les perds de *vie*, dit-il en faisant un lapsus. (...) Tu profites et tu fais profiter de toi dans des places de même. Tu perds du stock, tu te fais voler... » Au bout du compte, l'errance de Jacob s'avère pour lui une perte perpétuelle des objets qui pouvaient représenter son ancrage dans un lieu de vie, un logis où il aurait pu prendre le temps de ramasser des affaires : « En même temps, c'est comme un casse-tête, dit-il. Tu perds des affaires de toi, tu perds des affaires personnelles, tu perds des affaires... Comment dire ça ? Tu perds des morceaux. »

Issu d'une famille ouvrière catholique, Jacob n'a pas vu sa mère depuis sept ans, c'est-à-dire depuis qu'elle a quitté son père. Il avait alors 14 ans : « Elle vit avec son boss qui est un fleuriste et qui a ben de l'argent pis toute. Il a l'âge de mon grand-père. » Son père a toujours bien gagné sa vie comme contremaître dans les chemins de fer. Jacob est l'aîné. Il a un frère et un demi-frère. Il considère qu'il était déjà tout élevé lorsque son père s'est remis en ménage avec une autre femme. À 18 ans, il a commencé à consommer de la drogue avec sa gang mais, il n'a jamais consommé de drogue dure. Il était ce qu'on appelle un mauvais élève qui a été renvoyé de toutes les écoles qu'il a fréquentées. Un jour, il a fugué avec son frère cadet. Ils s'étaient enfuis à Alma : « On avait un peu d'argent. On est resté deux mois là-bas. On avait fraudé la Caisse de Le Gardeur. On avait 2 000 piastres, on s'est poussé là-bas. Mais, quand on est revenu, j'avais plus une cenne. J'ai été obligé de coucher dehors une couple de jours. » Jacob sait métaphoriser sa vie mais il a du mal à symboliser les règles sociales. Il ne commente pas sa transgression relative au vol de l'argent mais l'utilité de cet argent pour fuguer. Lorsque je lui demande pourquoi il était dans la rue à Le Gardeur, il répond : « Parce qu'à Le Gardeur il n'y a pas vraiment de ressources. Des affaires comme ici à Joliette (des maisons d'hébergement), il n'y en a pas pantoute. C'est à cause de ça que je me suis en venu à Joliette ! »

Jacob a un ami qui a eu la même trajectoire que lui : hospitalisation, psychiatrisation, problèmes de santé mentale et de consommation de drogue, errance dans les ressources

d'hébergement. Mais, Jacob se sent quand même seul, perdu et dépossédé dans cette errance. Il a vainement tenté de poursuivre ses études à l'éducation des adultes. Cependant, il dit qu'il fait confiance aux travailleurs sociaux en santé mentale qui s'occupent de lui actuellement. Son expérience du quotidien des ressources d'hébergement lui a laissé un goût amer et aliénant. Il voudrait les critiquer mais il n'ose pas, il sait bien qu'il peut toujours en avoir besoin : « Les règlements sont sévères mais, avec un recul, je vais peut-être voir ça d'une autre manière un jour. (...) C'est *toffe*, tu vas dans ces places là parce que tu as besoin d'une place dans le fond pis, c'est dur d'être accepté.(...) J'étais pogné dans la drogue et eux autres acceptent pas ça *pantoute* dans ces places là ! (...) S'ils te *pognaient* avec une affaire, que tu as consommé avec, une bouteille ou une pipe, ou de quoi de même, tu étais dehors ! » Depuis trois ans, il vit l'errance, l'expulsion, le rejet, la perte, qu'il exprime dans le regret d'avoir perdu l'argent et les biens qu'il avait amassés pendant sa « belle période ». Il raconte qu'il essayait de ramasser de l'argent le plus vite possible pour aller racheter les biens qu'il avait oubliés, perdus, vendus, qu'on lui avait volé ou qu'il avait placés en gage : « Dans ces places là, quand tu déménages souvent de même, t'essayes de faire de l'argent le plus vite possible. Moi, ce que je faisais, je jouais aux machines. J'étais gagnant, fait que j'allais bien. (...) Ou bien, tu vends tes affaires, tu *pawnes* tes affaires.(...) Il y a des affaires que tu vas rechercher, il y en a d'autres que tu laisses passer. (...) C'est dure de se refaire ! » C'est pour ça que Jacob voit maintenant sa vie comme éclatée en morceaux.

Jessy-James

En lutte contre dieu le père

Jessy-James a 19 ans. Avec sa famille, il a surtout vécu en marge des lieux habités et des règles sociales. Il est issu d'une famille disloquée dont le père, alcoolique, est l'inventeur de sa propre religion et de ses propres lois. Aujourd'hui, Jessy-James est en fuite contre l'emprise de « ce père de la horde » qui abusait sexuellement sa sœur et qui lui ravissait ses blondes. Il fuit aussi sa mère qui en veut à son argent. Il affirme qu'il n'est plus capable de se faire contrôler par son père et désire le faire mettre en prison : « Mon père se prenait pour Jésus. Il nous disait qu'au tout début c'était la parole et après ça, c'est devenue la chair. (...) Pour mon frère, mon père est comme un dieu. Il croit tout ce que dit mon père (...) Moi, j'ai de la misère à affronter mon père. »

La famille de Jessy-James ne s'est jamais vraiment ancrée quelque part. Ce sont des gens du voyage ; tel des Tziganes. Lui et ses quatre frères et sœurs comptent probablement parmi les rares enfants de Blancs à avoir fréquenté l'école d'une des communautés autochtones de la nation Atikamekw lorsque sa famille vivait à Sanmaur situé à proximité de la communauté atikamekw de Weymontachie : « Sanmaur, c'est dans le bois pas mal. (...) C'est un village d'à peu près 30 personnes à 100 kilomètres au nord de La Tuque. » À l'occasion de notre rencontre, Jessy-James avait reconstitué une sorte de feuille de route de tous les lieux où il avait déménagé avec sa famille durant sa courte de vie. Ensemble, on a repéré pas moins de seize lieux, où il a habité avec sa famille, allant de Jonquière à Rawdon en passant par d'autres villes et villages de la région de Lanaudière et de la Mauricie, puis par Vancouver et finalement Shawinigan.

Jessy-James a une feuille de route non seulement chargée de nombreux lieux de passage mais aussi de drames d'inceste, de haine, de rejet, de cris et de fureurs. Il dit que son père a eu des relations incestueuses avec sa sœur, que son oncle, le frère de son père, l'a fait avec sa fille, que le conjoint de sa mère a abusé sexuellement sa sœur, que lui-même a joué trop longtemps au docteur avec sa sœur cadette, que sa mère est « une chienne », et que son frère aîné lui a extorqué l'argent de leur maison. Les parents de Jessy-James se séparaient fréquemment, se mettaient en ménage avec une autre personne, puis reprenaient la vie de couple : « Mon père a été un bon *boutte* tout seul. (...) Ma mère, sa moyenne c'est deux ans (avec un conjoint). » Sa mère suivait son père dans ses déplacements incessants à travers le pays. Jessy-James dit que sa mère devait aimer son père pour rester avec lui : « Ou bien elle avait peur de lui. Comme nous autres là ! (...) Ou bien elle a cru dans ce que mon père disait parce qu'elle est restée seize ans avec lui. Mais, il se sont séparés j'sais pas combien de fois quand j'étais jeune. » Son père leur lisait la Bible et les menaçait constamment de l'enfer.

Jessy-James n'est pas sûr d'avoir été baptisé : « J'suis catholique mais j'sais pas si j'ai fait tout le reste. Mon père était contre ça. Il voulait même pas nous faire baptiser, nous enregistrer à la régie ; il voulait qu'on soit des personnes sans nom. Mettons qu'on était pas supposés être nés ! » Son père leur imposait sa propre religion : « Mais y'a pas de nom pour sa religion. C'est la sienne, mettons que c'est sa croyance, j'pourrais dire. C'est pas une religion, c'est sa croyance. » Quand il travaille, son père vit des métiers du bois, bûcheron, constructeur de maisons en bois rond. Aujourd'hui, Jessy-James veut entreprendre une formation pour devenir charpentier-menuisier.

Partout où il passe, Jessy-James est l'étranger, le survenant. Celui qui vient d'ailleurs, celui qui peut faire l'objet d'un rejet, d'un mépris, parce qu'il vient de nulle part ou parce qu'il est pauvre : « Ça commencé à peu près à 12-13 ans, à l'école ça été d'la *marde*. C'est le temps du premier divorce. Tu sais quand tu déménages dans une nouvelle école, pis on était pauvre, on était cinq, mon père était sur le Bien-être, fait que si l'gars t'aime pas la face, ben là pour finir, on avait de la haine. Pis moi j'étais celui qui se battait le plus dans la famille. » Ce sentiment de haine est une arme de défense précieuse pour Jessy-James qui a du mal à démêler ses sentiments et les règles sociales : « La haine, ça venait tout seul et maintenant j'en ai perdue trop tant qu'à moi. (...) C'est ça qui fait que t'es plus fort ! (...) Sinon, ils vont faire ce qu'ils veulent avec toi ; c'est pas le cas là mais, je veux dire qu'il m'en manque encore un peu. » D'ailleurs, s'il a choisi le nom fictif de Jessy-James pour témoigner, c'est parce que ça évoque pour lui le cow-boy hors-la-loi qui sait se défendre : « Mon père me trouve mou. Il m'appelait le cave, le trou d'cul, la charogne, l'enfant d'chienne... (...) Il disait que j'étais pas dans la bonne voie. » Jessy-James a presque toujours vécu avec son père. Il a quitté l'école à 16 ans pour aller travailler. Il n'y avait plus rien à manger dans la maison. Il habitait alors au nord de la région avec son frère aîné et son père. Son frère et lui faisaient vivre leur père en travaillant dans le tabac, dans les poulaillers ou dans la restauration. Jessy-James dit que ça le « *dépressionnait* » de travailler dans les poulets : « Tu peux te faire accuser au criminel par la SPCA pour avoir tué tant de poules. » C'est pendant cette période qu'il a fait une tentative de suicide. Il avait peur des poulets, son père s'emparait des allocations familiales de la famille et lui enlevait ses payes, sa blonde le trompait avec son frère et avec son père : « C'est tes parents qui sont supposés de t'aider, pas toi ! (...) J'essayais de me révolter et ça ne marchait pas. »

Lorsqu'il est arrivé à la ressource d'hébergement pour les jeunes où nous l'avons rencontré, Jessy-James venait d'être renvoyé d'une maison d'hébergement de Joliette. Il avait perdu son emploi et il avait en tête l'idée de repartir sur les routes. L'année précédente, il avait été contraint de quitter sa maison en bois rond ; une maison qu'il avait pourtant payée et construite avec son frère aîné. Leur père était venu vivre avec eux et Jessy-James ne pouvait plus supporter ce dernier. Il est alors parti à Shawinigan chez sa mère. Là non plus ça n'a pas marché. Jessy-James a quitté sa mère en lui volant sa carte de guichet : « Parce que ma mère était pour me crier après ; parce que ma mère aime prendre mon argent et parce qu'elle n'aime pas que j'en donne à mon père.(...) Je voulais juste prendre 40 piastres. Je recevais mon chèque de Bien-être deux jours après. » Il est parti vers Montréal : « J'me suis *pogné* les motels les moins chers. J'ai essayé Montréal mais j'ai vraiment pas aimé ça. Fait que je suis revenu dans le coin. Je voulais m'en aller à La Tuque.

J'étais descendu ici pour une semaine. » En plus de recevoir des prestations de l'aide sociale, Jessy-James était sur le point de recevoir des compensations à la suite d'un accident de voiture au cours duquel il avait eu le fémur fracturé. Il venait d'être mis à pied de la compagnie d'asphalte où il travaillait à Shawinigan : « Elle disait que je lui devais de l'argent pis, je payais ma pension, mon tabac, mon char mais, elle en demandait plus. Elle savait que j'en avais donné à mon père. T'sais, une question d'argent.(...) Après ça, elle voulait pas que j'aie de blonde et c'est ça qui m'a fait sauter ma coche ! (...) Elle m'a dit tu vas voir, j'vas te faire accuser de viol. » Et Jessy-James est reparti sur les routes. Mais en solitaire cette fois et avec l'idée de partir du bon pied.

Julie

La mère imaginée

Julie a 26 ans. Elle est issue d'une famille recomposée catholique. Elle est malgré elle une enfant nomade qui fut récemment contrainte à l'errance pour fuir la violence de son conjoint, le père de ses deux enfants. Ni son père ni sa mère ne pouvaient les accueillir, elle et sa petite famille.

Elle a été élevée sur des bases militaires par son père soldat et sa belle-mère qui lui ont donné un demi-frère. Lorsqu'elle posait des questions sur sa mère, elle croit se souvenir qu'on lui répondait qu'elle était décédée : « Ma mère me cherchait mais, mon père déménageait tout le temps ! » Ce n'est qu'à l'âge de 14 ans qu'elle a pu connaître sa mère et une demi-sœur qui font maintenant partie de sa famille et qu'elle fréquente assidûment. Julie a toujours été obligée de pratiquer diverses formes de nomadisme sans trop savoir où cela la conduisait. Ballottée pendant toute son enfance, d'une base militaire à l'autre, elle n'a jamais vraiment eu d'ancrage dans un milieu de vie : « Tu gardes pas d'amis, tu déménages tout le temps. (...) Moi c'était déménager qui me dérangeait ! (...) Tu restes trois ans en quelque part puis, tu es à Montréal, à Québec, et à Saint-Hubert un autre deux ans ; puis un autre deux ans en Nouvelle-Écosse. » C'est à l'adolescence qu'elle est arrivée dans la région de Lanaudière.

Pour des raisons qu'elle ne s'explique pas, son père avait chassé sa mère alors qu'elle avait deux ans et il avait obtenu sa garde : « Quand ils se sont divorcés et qu'ils sont passés en cour, mon père avait menacé ma mère de mort. Ils se battaient pour avoir ma garde. » Son père trompait sa mère mais, comme c'est cette dernière qui était partie, cela expliquerait la décision de la cour, s' imagine Julie. Elle croit aussi que son père avait eu gain de cause

devant la cour parce que sa mère avait eu, avec un autre homme, une enfant illégitime avant de l'épouser : « Ma mère l'avait donnée en adoption. Parce que dans ce temps-là, tu étais mal vue quand tu avais un enfant sans être mariée. » Elle vient d'envoyer une longue lettre à son père pour comprendre ce qui s'est passé ; afin de cesser d'imaginer des choses à propos de sa mère et de son père : « Je veux me débarrasser de mes monstres maintenant. »

Julie ne s'est jamais sentie aimée par sa belle-mère : « Elle m'a aimée à sa façon mais, ce n'était pas toujours rose ! » À 15 ans, elle est partie vivre avec sa mère enfin retrouvée mais ça n'a pas marché. Après avoir obéi aux règles de la discipline paternelle, elle goûtait aux fruits défendus de l'adolescence : drogue, école buissonnière, violence verbale et vie mouvementée de la liberté retrouvée : « Entre eux (sa mère et son conjoint) et moi, c'était le feu et l'eau ! Moi, j'étais une personne qui était pleine d'énergie. Je bougeais beaucoup et eux étaient très calmes. (...) Durant cette période, je me suis gelée en masse. J'ai tout essayé sauf l'héroïne. » Heureusement, Julie réussissait généralement bien à l'école et lorsqu'elle a dû redoubler ses classes c'était au moment où elle vivait chez son père : à cause d'un déménagement, dit-elle. C'est avec regret mais sans ressentiment qu'elle a dû partir de chez sa mère.

Le nomadisme de Julie n'a pas cessé pour autant lorsqu'elle s'est mise en ménage avec son amoureux. Son conjoint travaillait comme camionneur et Julie avait quitté ses emplois au moment de la naissance de son premier enfant. Elle est de nouveau tombée enceinte quand son premier enfant a eu six mois. Elle a déménagé trois fois en quatre ans de vie commune avec son conjoint ; les appartements étaient soit trop exigus ou soit insalubres. Julie s'est finalement retrouvée sans gîte parce qu'elle a dû fuir son conjoint qui la battait : « Ça prit un bon trois jours avant qu'il sache où j'étais. (...) On habitait dans le logement de sa grand-mère ; elle habitait en bas de chez nous. C'était des murs en carton. Fait qu'eux, ils entendaient tout ce qui se passait quand ça brassait. (...) Ils n'ont jamais voulu appeler la police mais, ils ont appelé son père par exemple ! » Son conjoint n'avait pas besoin de boire pour être violent avec elle : « D'après moi, il faudrait qu'il aille faire une thérapie pour les hommes qui sont agressifs ou violents. (...) Juste avec une bière, sa violence était physique, mentale et verbale. » Il la harcelait pour qu'elle retourne sur le marché du travail, pour qu'elle ne fasse pas ses tâches ménagères le soir sous ses yeux au lieu de s'occuper de lui : « Moi je disais toujours que je voulais élever mes enfants et lui voulait que je retourne travailler. (...) Quand il me disait *tu travailles pas*, je lui répondais *qu'est-ce que tu penses que je fais à la journée longue avec les enfants ?* (...) C'est comme un travail permanent aussi finalement élever des enfants. »

Lorsqu'il la frappait à coups de poing, à coups de ciseaux, qu'il lui tordait les doigts, qu'il lui serrait la gorge, elle lui demandait *pourquoi ?* Et il lui répondait, tel un égaré : « *À qui tu veux que je m'en prenne ?* » Les enfants assistaient à ces scènes d'horreur ordinaire ; cependant, il n'exerçait aucune violence à l'endroit de ses enfants. Il les aime trop. Il désirait avoir plus d'argent en croyant pouvoir offrir le mieux à sa petite famille et elle, elle faisait pourtant de son mieux mais, à sa manière, comme une petite femme libre.

Après avoir passé près de trois mois dans ses valises, logée dans différentes ressources d'hébergement ou chez une amie, Julie vient d'emménager dans le logement presque idéal pour elle et ses deux enfants ; ces derniers ont suffisamment d'espace pour dormir ou jouer. Une maison d'hébergement de Joliette lui a indiqué ce logement juste au bon moment ; quelques jours plus tard, elle se retrouvait dans la rue : « Rien n'arrive pour rien, prophétise-t-elle. » Julie aimerait bien gagner sa vie en prenant soin des enfants. Partir sa petite entreprise de service de garde par exemple. Mais pour le moment, elle est encore trop sous le choc de cette violence et de cette errance pour entreprendre quoi que ce soit : « J'essaye de savoir comment je vais m'en sortir avec les deux enfants. (...) On dirait que je ne suis pas encore capable de voir plus loin tout de suite. »

Méo

Quand j'vas être un bon gars

Méo a 40 ans. De 1996 à 1998, il était dans la rue à Montréal : « Je n'avais pas de logement et je voulais rien savoir. » Il est issu de ce que l'on appelle une bonne famille paysanne catholique québécoise qui a fini par sortir de la misère à force de patience et d'ingéniosité : « Quand j'étais jeune, on était très pauvre et *pôpa*, tranquillement, prenait de l'expérience. Il a de grosses capacités. » Méo parle encore de son père au présent même s'il vient de le perdre il y a quelques mois. Il y a un an et demi, Méo a appris qu'il était sidéen. En 1986, à 24 ans, il a été victime d'un traumatisme crânien à la suite d'un grave accident de la route. Méo est un sportif qui avait l'habitude de s'entraîner dans les rues tranquilles de son quartier : « J'étais à pied. Je m'entraînais à la course et j'ai été frappé par une auto. Je n'avais pas de papiers d'identité. J'ai été longtemps dans le coma. » Il fallut un certain nombre de jours à ses parents avant d'apprendre ce qui était arrivé à leur fils. À l'hôpital, on avait fini par l'identifier et par avvertir sa famille. Malheureusement, ce ne fut pas la seule hospitalisation de leur fils Méo. Celles qui ont suivi étaient reliées à sa vie d'itinérant et de toxicomane. Et ces nouvelles de lui en provenance des hôpitaux où il échouait ne

faisaient qu'alimenter l'inquiétude, l'impuissance, la désespérance de son père : « J'ai donné beaucoup d'ouvrage à mon père ! Il peut bien être mort ! Pauvre *pôpa* ! »

Cet accident fut une véritable fatalité dans la trajectoire de vie de Méo : « Ça changé ma vie. Je me suis dirigé vers autre chose. Les affaires faciles à faire étaient devenues très difficiles. C'est là que je me suis plus attaché à l'argent. J'en ai fait, j'en ai fait. Et avec des affaires pas trop honnêtes. J'ai roulé beaucoup. Pour moi, ça me valorisait. » Méo était instruit et respecté comme athlète et rédacteur sportif dans sa communauté mais, il avait commencé jeune à consommer de la drogue dure dans les bars de Saint-Jérôme : « J'avais de la difficulté à parler aux femmes et ça m'aidait ! » Au moment de son accident, il travaillait avec son père dans les fruits et légumes : « Après l'accident, quand j'ai été capable de marcher et de parler un peu, j'ai commencé à vivre un peu. Là, tu travailles plus - j'avais une bonne pension - tu peux pas conduire, qu'est-ce que tu fais ? Alors là, j'ai commencé à voyager et les problèmes de consommation ont commencé plus fort. » Il faisait des aller-retour dans le sud et conservait un pied à terre à Saint-Jérôme, à Marieville ou à Joliette. Petit à petit, Méo est entré dans le monde interlope. Il faisait beaucoup d'argent en vendant de la drogue. Il était costaud et il avait une réputation de bon gars fiable et *clean* dans le milieu des trafiquants de drogue : « J'avais pas une image de motard. J'ai toujours été propre, bien habillé. J'avais une bonne image et j'avais une grosse protection. » Dans le milieu, il était considéré comme un bon gars, un gars correct ; celui qui fait le courrier, qui ne parle pas et que la police ne fouillera pas. Ses parents étaient dépassés par l'ampleur de sa déchéance dans la drogue et des dangers qu'il courait dans le monde interlope : « Ils avaient peur pour moi. Je leur ai dit de ne pas avoir peur : *Je vous fais pas mal, je vous dois pas une cenne*, leur disait-il. *Vous voulez de l'argent, je vais vous en envoyer*. Mais, c'était pas ça qu'ils voulaient, dit-il. »

Méo a une conscience claire des circonstances qui l'ont conduit peu à peu vers l'itinérance : « Moi, je pensais faire beaucoup d'argent. J'en ai fait beaucoup. » Mais, il en dépensait le double : « Je faisais 1 000 piastres et en dépensais 2 000. Ça va très vite dans ce milieu là ! Je jouais un peu au Pierre Péladeau et je ne suis pas Pierre Péladeau. » Au bout de trois ans, lui qui aurait eu suffisamment d'argent pour vivre de ses intérêts et de sa pension mensuelle de 2 000 dollars, n'avait plus un sous et il était dans la rue. Il était de plus en plus enfoncé dans les dettes et la toxicomanie : « Un cocaïnomane, ça lui prend trois à quatre cent piastres par jour pour se *shooter* ! » Pour consommer, il a un jour volé la collection de pièces de monnaies d'un ami d'enfance : « J'ai vendu 200 piastres une collection qui valait 10 000 piastres. » Il a fait une tentative de suicide : « J'avais des dettes. (...) Mon hostie d'image, j'étais plus capable de la tenir. » Peu de temps avant son accident,

alors qu'il en avait encore les moyens, Méo avait entrepris quelques thérapies dans des maisons de désintoxication privées. Mais, peine perdue : « Moi j'appelle ça des thérapies de luxe. (...) Ils te sauvent même de Dieu. (...) C'est des vendeurs de rêve. » Méo continuait néanmoins à rester seul à Montréal, tentant vainement de sortir de sa dépression. Il n'est pas retourné vivre dans sa famille, mais à distance, son père l'aidait à se discipliner et à s'organiser pour rembourser ses dettes de drogue, de marges de crédit, de détournements de fonds : « Je ne voulais pas les encombrer ; je leur donnais des nouvelles pour leur dire que j'allais mieux.

Durant les deux années qu'ont duré son itinérance, Méo a couché dans la rue pendant un mois : « Dans la rue, j'ai couché dehors dans le parc Berri. Le reste du temps, j'allais coucher dans des maisons d'itinérants qu'ils appellent. » Il a connu la solidarité et la misère du monde de l'itinérance : « Tu as des itinérants de toutes les sortes. Il y en a, c'est parce qu'ils ont perdu leur femme, d'autres sont itinérants depuis qu'ils sont au monde. (...) Il y a beaucoup d'itinérants qui couchent dans le métro Champ-de-Mars. Dans des vieux *sleeping bags*, des vieilles couvertes.(...) Les itinérants se les passent. » Lui aussi connaît par cœur le circuit que doit faire un itinérant pour survivre. Il savait où aller dormir, manger, fumer, se laver, s'habiller : « La Maison du Père, c'est le *Holiday Inn* des itinérants ! » Pendant sa période d'itinérance, il n'a pas volé, mais il a été obligé de se prostituer pour manger et pour consommer. Il s'organisait pour prendre une douche et avoir l'air propre dans les vêtements fournis par la Maison du Père : « Il n'y a rien de luxueux mais, j'avais une belle apparence. Tu t'en vas dans les *peeps show* du bas de la ville et les hommes de même ils attendent ça ! »

Le sida est un autre événement important dans la trajectoire de vie de Méo. Selon lui, le sida l'a marqué positivement, l'a rendu beaucoup plus mature, lui a donné la profondeur pour réfléchir au sens de l'existence : « Je me disais, comme on dit, c'est peut-être une punition de Dieu mais, peu importe, ce n'est pas une punition de Dieu, ce n'est pas un accident qui m'est arrivé en passant de même. Je ne suis pas pire qu'un autre. Quand tu joues avec le feu, tu as plus de chance de te brûler... » Même si à certains moments, il se sentait bien « là-dedans », Méo ne se percevait pas comme un itinérant « de longue haleine » comme il dit ou, comme un futur clochard. Il se voyait hors du monde. Un jour, à la Maison du Père, Méo a rencontré un religieux qui lui a fait comprendre qu'il connaissait lui-même les réponses aux questions qu'il ne cessait de se poser : « Il me disait : *tu me les demandes mais, tu les sais, le grand, les réponses !* Il les savait, mais il voulait que je lui dise. » Il a quitté la rue et vit maintenant avec d'autres sidéens dans le calme d'une maison d'hébergement pour sidéens située dans la région de Lanaudière.

Michaël

Vivre dans son char

Michaël a 35 ans. Il est membre d'une grosse famille catholique de la région rurale de Lanaudière. Ils sont cinq frères et trois sœurs. Michaël est un fiancé éconduit et éperdu qui s'est finalement retrouvé stationné dans les champs et les routes de Saint-Thomas à survivre dans sa voiture : « Je ne suis pas capable de me détacher d'elle, dit-il ! » Il aime mieux parler d'elle à la troisième personne lorsqu'il explique la perfidie de son ex-conjointe. Michaël se perçoit comme une victime : « Madame a le programme *Apport* (un programme visant à accorder un supplément au revenu de travail à des parents à faible revenu) puis, elle a le conjoint dans la maison ! » Sa fiancée s'est enfuie chez sa mère il y a un an : « On s'est séparé au bout de 18 ans. Elle est partie avec un autre sans que je le sache. » Cette femme avait accepté d'avoir deux enfants avec lui, mais elle refusait de l'épouser sous prétexte que ce n'était pas nécessaire. Michaël gagnait confortablement sa vie comme entraîneur de chevaux et il était allé travailler comme soudeur quand il a connu sa conjointe. Il y a deux ans, Michaël a été victime d'un grave accident de travail qui l'empêchait de travailler : « Les deux dernières années ont été vraiment pénibles. (...) Quand j'ai perdu ma conjointe, quand j'ai eu mon accident, la terre a arrêté de tourner. Je ne pouvais plus rien faire ; les sports c'était fini ! » Il a reçu une lourde charge sur le dos qui l'empêche encore de faire des gros travaux. Et une intervention chirurgicale serait risquée.

Démoralisé, souffrant, et de plus en plus appauvri, Michaël s'est trouvé immobilisé à la maison : « Elle était peut-être tannée de me voir dans la maison. (...) J'avais pas le moral, j'étais fatigué tout le temps, ça, ça peut-être pas aidé. Moi, je dis que c'est un genre de défaite. Un jour, je saurai la vérité. Si tu aimes, tu lâches pas une personne parce qu'il a eu un accident, parce qu'il est malheureux ! (...) Elle, elle me calait. Elle m'a quasiment dit que j'avais fait exprès pour avoir un accident de travail. » À la suite de leur rupture, Michaël a laissé leur appartement à sa conjointe et est parti vivre chez un de ses frères mais, ça n'a pas marché : « Lui est vieux garçon puis, un moment donné ça ne marchait plus tous les deux. Moi, j'ai 35 ans et lui en a 50...Quand je suis parti de là j'ai vécu dans mon char. » Michaël a affronté plusieurs deuils et plusieurs traumatismes ces dernières années. Outre sa séparation, son accident de travail et les pertes qui s'en suivirent, Michaël a traversé plusieurs épreuves : son père est décédé il y a six ans, son frère s'est suicidé par pendaison il y a une dizaine d'années, lui-même a été victime d'une erreur médicale qui a nécessité une deuxième intervention chirurgicale au pancréas. Aujourd'hui, seulement sa

mère et son frère handicapé le soutiennent comme ils peuvent. Deux de ses sœurs se rangent du côté de son ex-conjointe et deux de ses frères ne veulent plus rien savoir de lui. Et sa petite sœur ne veut pas se mêler de ses problèmes.

Souffrant de deux hernies discales, Michaël a quand même passé plusieurs mois à vivre dans l'inconfort de sa voiture. Il ne sait pas comment il a fait pour endurer cela : « C'est comme si j'avais reçu un coup de couteau. Il n'y a plus rien qui m'intéressait dans la vie. » Il se sentait trahi, floué. Il a le sentiment d'avoir toujours soutenu cette femme matériellement et moralement et elle l'a trompé. Elle ne lui a laissé que des dettes. C'était une femme qui le dominait, dit-il. Il lui remettait sa paye toutes les semaines : « Moi, j'avais pas mon mot à dire sur bien des affaires. Elle gérait tout ! (...) L'amour, qu'est-ce que ça peut amener ? Tu fermes ta boîte puis, t'aimes ! Aujourd'hui, ça serait pas pareil. » Terré dans sa voiture, Michaël parvenait à se nourrir en allant de temps en temps donner un coup de main à un ami électricien : « Il me donnait un peu d'argent et je pouvais m'acheter des affaires à manger. » L'hiver venant, Michaël s'est décidé à sortir de sa vieille voiture qui ne voulait plus avancer et à aller demander de l'aide : « J'avais pas fait ma demande de BS (Bien-être social). Je voulais rien savoir du BS, j'avais toujours travaillé. (..) J'étais à pied maintenant. » Il avait laissé son auto neuve à sa femme mais pour les enfants, précise-t-il : « Madame l'a gardée. » Michaël ne boit pas mais depuis son accident il doit prendre des médicaments. Pour endormir sa douleur, il s'était alors mis à multiplier les demandes de prescriptions dans différents points de vente et il a finalement dû aller faire un sevrage dans un centre de désintoxication de la région. De là, il est allé dans un centre de crise où il a pu passer une vingtaine de jours. Il s'est finalement réfugié dans une maison d'accueil dirigée par des religieuses où il a trouvé du réconfort et des personnes pour l'écouter. Maintenant, Michaël a peur de se retrouver seul, de perdre ses enfants, de ne pas réussir à soigner son dos mais, il garde espoir de rencontrer une autre femme, de retravailler. Dans l'horticulture peut-être. Il se demande pourquoi il n'y a pas plus de ressources pour les hommes abandonnés.

Pacha

Chassée dans la rue comme une mouette

Pacha a 20 ans. Elle vient de sortir de la rue et d'une relation amoureuse il y a moins d'un an. Elle n'a jamais vraiment eu d'ancrage dans les logements où elle a pérégriné avec sa mère chef de famille monoparentale. Elle avait trois ans lorsque ses parents se sont

séparés. Très jeune, elle avait peur que sa famille ne manque d'argent. Pendant qu'elle était dans la rue, elle avait aussi peur de se retrouver seule et elle avait honte d'être dans la rue : « Des fois, j'me sentais mal d'arriver dans une famille et de demander un repas ou bien une douche. (...) Maintenant, ce qui me fait le plus peur, c'est de retomber dans la rue. » Elle est consciente de la fragilité de sa situation actuelle. C'est une jeune fille colorée qui arbore résolument de nombreux *percing* à bien d'autres endroits du visage que les oreilles. *Percing* qui lui ont souvent fait rater des occasions d'emploi, admet-elle. Elle est issue d'une famille catholique ponctuellement reconstituée ; sa mère a eu un troisième enfant avec son deuxième conjoint. Elle est l'aînée d'un frère et d'un demi-frère. Sa mère gagne sa vie comme serveuse dans l'hôtellerie.

Avant d'arriver à la ressource d'hébergement pour les jeunes en difficulté où elle est maintenant, Pacha était dans la rue depuis quelque trois mois à Saint-Jovite. C'est sa mère qui a fait les démarches pour que sa fille sorte de la rue où, impuissante face aux comportements délinquants de cette dernière, elle la chassait de chez elle depuis quelques années : « J'ai été pendant trois mois dans la rue mais, il me semble que j'ai été quand même un p'tit peu plus longtemps que ça. Ma mère m'a vraiment mise juste une fois à la porte. Des fois, elle m'hébergeait pendant peut-être deux ou trois jours et après : *il faut que tu t'en ailles !* Fait que là, tu sais, fallait que je quitte. » Pacha a été dans l'errance hiver comme été : « Je trouvais tout l'temps une place pour coucher. (...) Sauf qu'à tous les soirs, c'était le gros *rush* pour trouver une place ! » Comme elle n'avait pas d'adresse fixe, elle ne pouvait pas recevoir de l'aide sociale. Elle était dans la rue avec un ami et ils s'entraidaient mutuellement. Un jour, un drôle de profiteur a commencé à la traiter de mouette chaque fois qu'il l'apercevait. Ça l'a troublée et blessée : « Je quêtais et j'essayais juste d'avoir de quoi pour manger ou des affaires de même mais, ça m'attristait. (...) Il y en a qui quête pareil et qui ont de quoi dans leurs poches ! »

Pendant ces deux années d'itinérance, Pacha pouvait aller dormir chez sa mère mais pas trop souvent. Et, elle ne pouvait pas y demeurer : « Je pouvais pas dire que c'était chez nous, tu sais. » Alors, Pacha vivait dans la rue ou hébergée pour une nuit ou deux dans la famille de ses amis : « Des fois, les parents des amis me donnaient à manger, tu sais, je pouvais prendre ma douche, laver mon linge. »

Pacha a été renvoyée de deux écoles et a finalement interrompu ses études en secondaire 4 à 16 ans. Lorsqu'on l'a envoyée voir l'orienteur de l'école, elle considérait que c'était trop tôt pour qu'on lui parle de son avenir. Pacha s'absentait souvent physiquement et mentalement : « Oui, aussi par manque de concentration..(...) Les cours quand ça marche

pas là tu sais, quand tu coules tes examens, des affaires comme ça, c'est pas super encourageant ! Comme moi, j'ai doublé mon secondaire 2. » À partir de 15 ans, elle consommait régulièrement des drogues douces dans la cour de l'école et ne respectait plus ni horaires ni professeurs. Elle fabriquait de faux papiers d'absence : « J'arrivais tout le temps à la dernière minute. (...) Ma mère savait qu'elle ne pouvait pas nous empêcher (son frère et elle) de consommer. Tu sais, c'est en nous empêchant qu'on fait le contraire ! » Elle a déjà été arrêtée pour vagabondage, vol à l'étalage et consommation d'alcool dans un parc. Il n'y avait que son professeur d'art de qui elle recevait des encouragements : « C'était pas le genre de professeur à qui j'allais me confier mais, je sentais qu'il voulait me voir réussir en arts plastiques. J'étais une de ses meilleures élèves. » Quand Pacha a eu 18 ans, sa mère l'avait sommée de se trouver du travail et un logis : « Elle m'a demandé d'aller voir le monde extérieur. » Pacha avait été renvoyée de l'école et sa mère ne savait plus comment la prendre. L'école et ses environs étaient devenus une place risquée pour Pacha. « Moi, je pouvais vraiment plus retourner à l'école où j'allais sinon, j'avais une amende de 500 piastres s'ils me trouvaient sur le terrain de l'école. (...) Parce que, pour eux, j'influçais leurs élèves à consommer et à manquer leurs cours. » Elle dit qu'elle n'a jamais eu à payer pour consommer : « Je la payais pas c'était celle de mes amis parce, moi, il m'en fallait pas gros. Deux trois *puffs* et j'étais correcte ! Mes amis, c'était tous des consommateurs. »

Lorsqu'elle avait quitté l'école, Pacha n'était cependant pas restée inactive. Quand elle travaillait, elle pouvait même prêter de l'argent à sa mère qui en a fait sa confidente. Elle a été monitrice dans les camps de vacances, elle a gardé son petit frère et a tenté de poursuivre ses études secondaires dans le programme de cours aux adultes. Là aussi on l'a renvoyée ; parce qu'elle s'absentait trop souvent. Lorsqu'elle avait décroché son job de monitrice, Pacha avait loué un appartement avec une amie mais cette autonomie n'a duré qu'un seul mois : « C'est la première fois que j'avais de l'argent dans mes poches à moi toute seule. » Elle ne se rappelle plus pourquoi elle était retournée chez sa mère en laissant le téléphone de l'appartement à son nom. Elle est aujourd'hui obligée de payer une grosse facture d'appels interurbains faits par ses colocataires. Pacha dit qu'elle a fini par tirer des leçons de ses expériences : « J'ai comme appris là ! (...) Tu sais, je pouvais pas tout le temps faire la belle vie puis rien faire ! Fallait que je fasse de quoi de concret. Fait que j'ai arrêté de penser négatif ! » Aujourd'hui, Pacha a entrepris pour la deuxième fois de compléter ses études secondaires dans le programme de formation aux adultes.

René

Écrire enfin sous un toit

René a 30 ans. À 19 ans, il a décroché de son travail de pâtissier puis a chaviré dans la rue et dans son délire. Il resté dans la rue près de deux ans, hiver comme été, à Joliette, à Montréal et à Québec. René a sombré dans l'itinérance alors qu'il était atteint de graves problèmes de santé mentale. L'année dernière, dans le cadre du projet *Jeunes volontaires*, il a publié et illustré un recueil de poèmes qui évoque sa quête de liberté et son rapport au monde. René a été un enfant nomade. Il suivait sa mère qui ne cessait de déménager. Il ne fait que commencer à s'enraciner quelque part. Quand on lui demande d'où il vient, il répond qu'il vient de partout : « Je suis un déraciné. » Il y a quelques années, il a imité sa mère et il a fait de la région de Lanaudière sa terre d'adoption. L'année dernière, il a voulu exercer sa citoyenneté dans sa localité en jouant le bonhomme Carnaval pendant les festivités de l'hiver.

René est issu d'une famille monoparentale vivant sous le seuil de la pauvreté. Il a deux frères, une sœur, deux demi-frères et une demi-sœur. Sa mère s'est séparée de son père alcoolique alors que René avait trois ans. Elle a eu ensuite plusieurs conjoints qui se sont succédés dans la maison. René n'a pas connu son père avant l'adolescence : « Ma mère évitait le plus possible que je vois mon père. » Il a donc été élevé par sa mère et souvent laissé à lui-même, seul ou dans la parenté : « Des fois, je pouvais me garder deux jours tout seul. » Mais, quand sa mère était présente, il tentait de se rassurer : « J'ai dormi avec ma mère jusqu'à l'âge de 11 ans. » Quand il est né, son frère et sa sœur plus âgés étaient déjà partis de la maison. Il ne restait que son frère aîné de sept ans plus âgé que lui. À 6 ans, René se faisait souvent garder par ce frère de treize ans qui avait de graves problèmes de consommation de drogue : « Et l'argent que ma mère lui laissait pour acheter l'épicerie, il passait tout ça dans la drogue. » À six ans, il a été abusé sexuellement par un inconnu dans un parc. L'été, il fuguait quelquefois avec son frère ; les deux frères glanaient des bouteilles vides ou d'autres restes... pour se nourrir et ils revenaient à la maison sans que personne ne leur demande où ils avaient erré.

À 20 ans, René s'est retrouvé dans la rue puis, diagnostiqué PMD (psychose maniaco-dépressive) lors d'une première hospitalisation. Psychiatrisé, il est sous médication depuis près huit ans : « Je faisais une psychose. Je faisais un délire. Je me prenais vraiment pour un chaman. On s'alimente de choses qu'on n'est pas en mesure de gérer. » René a quitté l'école à 16 ans pour aller travailler comme pâtissier dans la restauration rapide. C'est dans

ce milieu qu'il a commencé à consommer, d'abord des drogues douces puis des dures. Un jour, il a quitté son emploi pour contester, pour protester, dit-il ; il était déprimé, écoeuré, révolté contre tout et rien : « Je me disais que j'allais vivre de rien. » Il s'est alors enfui vers Québec. Il fuyait sa mère, son milieu, son mode de vie : « Moi, au début, ça été d'abord de faire une fuite, de m'en aller, de changer d'air mais, j'avais pas de moyens ; j'avais rien rendu à Québec. Puis je pense qu'on se fait prendre tranquillement par la rue. La rue fait comme nous amener vers elle. C'est comme si on mettait le pied sur une gomme, et la gomme reste tout le temps collée après notre pied... » Sa mère a mis les policiers à ses trousses pour qu'on le ramène se faire soigner à l'hôpital : « Après mon hospitalisation, je suis retourné à la rue. J'étais resté trois semaines hospitalisé. Ensuite de ça, ce fut le roulement dans lequel j'étais pris : la rue, le refuge, l'hospitalisation, une ou deux nuits chez ma mère, chez mon père et ainsi de suite. »

Il y a trois ans, avant qu'il ne s'installe dans son petit logement, situé dans une municipalité de la région, René habitait chez sa mère et essayait de se guérir de la rue, de son délire, de la drogue, de l'alcool. Il fréquente encore assidûment le groupe des Alcooliques Anonymes et les ressources communautaires en santé mentale de la région. Il s'habille au comptoir vestimentaire de sa localité. Tout le temps qu'il a été dans l'itinérance, René se laissait une sorte de porte de sortie chez sa mère qui habitait dans cette localité : « Il n'y a jamais personne (de sa famille) qui m'a refusé ou qui m'a fermé sa porte quand j'étais dans la rue. C'était moi qui préférait rester à l'écart, dans la rue. » Il a connu lui aussi tout le circuit et tous les dangers de l'itinérance. S'il a rencontré quelques bons samaritains, il garde toutefois quelques souvenirs amers de la violence urbaine à laquelle il a dû se confronter : « La rue, ça fait vieillir vite ! On est mal nourri, on dort dans des conditions qui ne sont pas ... enfin, où on peut. (...) Quand il fait trop froid, il y a les métros, les portiques ; on n'est pas très bien reçu genre, je me suis déjà fait arroser par un gardien de nuit avec une *hose* à pompier...(...) alors, tu sors dehors, il est trois ou quatre heures de matin et il fait moins vingt cinq dehors ! » Fragilisé par son piètre état de santé mentale, René a été un jour abusé sexuellement par un monsieur âgé, dit-il. Une autre fois, il s'est fait subtilisé son lithium par des policiers qui ont cru qu'il s'agissait de drogue. Il s'est maintes fois fait solliciter par des membres du mouvement raélien.

Si René a trouvé un toit pour écrire, pour peindre ou pour apprivoiser ses voix, il cherche encore quelqu'un avec qui il pourrait faire entendre et élaborer sa souffrance : « Avec le psychiatre, on ne peut pas appeler ça une thérapie. On se voit une fois tous les quatre cinq mois, à peu près une demi-heure chaque fois. Et l'ergothérapie n'est pas une thérapie où l'on entre en profondeur ! »

Sébastien

Abandonné dans le char de sa mère

Sébastien a 18 ans. Il y a près de deux ans, sa mère lui a sommé de quitter la maison. Sébastien ne croyait pas qu'elle parlait sérieusement mais, il se trompait : « Le lendemain quand je suis revenu, c'était non. La chambre était vidée et elle était en train d'être peinte pour ma petite sœur qui s'en venait. (...). Ma mère était tannée. (...). Bien souvent, j'avais des sautes d'humeur. Quand ça ne marchait pas comme je voulais ben, je foutais le bordel ! » Sa mère n'en pouvait plus de ses sautes d'humeur, de ses colères et surtout, des altercations et des bagarres qu'il avait avec son *chum*. Un individu que Sébastien considère comme un être immature. Souvent, sa mère a dû appeler la police lorsque Sébastien se battait avec le *chum* de sa mère : « Elle l'a appelée mais c'était pour les deux : pour moi pis son *chum*. (...) Parce qu'on se cognait. Je faisais une petite connerie et lui, il embarquait ! » Sa mère l'a chassé de la maison mais, elle tolérait que Sébastien couche dans sa voiture ; elle ne la fermait pas à clef. Et lui il a passé un hiver dans cette situation à coucher dans la voiture de sa mère, chez des amis ou à l'extérieur quand il faisait plus chaud. Il allait déjeuner et se laver chez sa mère lorsque le *chum* de sa mère était parti travailler.

Sébastien est issu d'une famille catholique souvent reconstituée. Lorsque ses parents se sont séparés il avait 5 ans et sa famille vivait encore confortablement dans une jolie maison. Son père parti, sa mère est devenue chef de famille monoparentale ; elle gardait des enfants pour faire vivre sa famille. Sa sœur aînée et lui ont été élevés dans la pauvreté par une mère qui a eu successivement plusieurs conjoints : « Du temps que je restais avec ma mère, elle en a eu pas mal de *beaux-pères*. (...) Ils disaient leur mot mais, je finissais toujours par faire ce que je voulais pareil ! » Sébastien revoyait son père de temps en temps : « Quand mon père a eu sa fille, je restais pas avec lui et quand ma mère a eu sa petite fille et son p'tit gars, j'étais déjà parti. » Aujourd'hui, Sébastien a deux demi-sœurs et un demi-frère. Il dit qu'il allait à l'école pour avoir du plaisir, pour rencontrer des amis mais, il a vite déchanté. Il a commencé à fumer de la marijuana dans la cour de l'école avec ses amis et il s'est mis à faire la forte tête de celui qui s'en fout. Sébastien a été pris dans le cercle vicieux de la consommation, de la transgression des règles, des confrontations avec les *chums* de sa mère, des comportements délinquants et des expulsions des écoles qu'il fréquentait. Il refusait toutes les formes d'aide que l'école lui offrait : « Les devoirs, c'était pas mon fort ! ». Et ses parents n'ont pas été aidés pour faire face aux problèmes qu'ils rencontraient avec l'éducation de Sébastien.

Sébastien était désormais repéré, marqué, stigmatisé : « Quand j'allais à une autre école et qu'ils savaient que je m'étais fait renvoyer ben, ils me *checkaient* ! Et quand je faisais une petite connerie, ils se mettaient tout de suite sur mon dos parce qu'ils savaient que j'étais un gars à problèmes. Ça recommençait. Quand il arrivait une petite affaire, ils appelaient chez mes parents. Comme un moment donné, ils appelait et là, mon beau-père se mettait en christ pis là, je retournais à l'école le lendemain et là, j'étais encore moins aimé. Pis, il se passait de la *marde* chez nous à cause de ça. Et j'avais encore moins le goût d'aller à l'école. » Sébastien n'avait pas toujours tort mais, il ne savait pas comment s'expliquer. Sa parole n'était plus reconnue et il était violenté par le conjoint de sa mère : « Mon père a déjà été violent avec ma mère et moi, je veux pas être de même. J'essaye. Je peux être violent mais pas physiquement, verbalement. »

Considéré comme un mauvais sujet, pris dans une sorte de cercle infernal, Sébastien a cependant pu terminer son secondaire 2. Il a arrêté l'école à 15 ans. On l'avait encore renvoyé : « Je devais aller au *Relais*, une école intermédiaire, jusqu'à ce qu'ils me trouvent une autre école et je n'y suis pas allé. Il n'y avait plus d'écoles qui allaient me prendre de toute façon ! » Et ses parents n'ont pas essayé de le convaincre d'y retourner. À partir de l'âge de 16 ans, Sébastien commençait à travailler au salaire minimum comme plongeur, installateur de piscine, journalier, aide-cuisinier. Il vivait en chambre ou chez sa mère. Quand il quittait son job ou qu'on le renvoyait, Sébastien était trop jeune pour avoir accès à l'aide sociale ou à l'assistance-emploi. Après avoir été chassé de chez sa mère, il a été dans l'errance pendant près de six mois dont trois mois d'hiver à vivre complètement dans la rue : « Des fois, il faisait des moins 15. J'avais deux *couvartres*, mon sleeping, mon *coat* d'hiver, mes bottes. » Il ne souhaitait pas s'en aller à Montréal : « Je connais de mes amis qui se sont retrouvés à Montréal et je pense pas que c'est la bonne place pour essayer de s'en sortir quand tu es dans un milieu où tu touches à des affaire illégales, des affaires de même. Montréal c'est plus gros et tu as plus de monde croche ! » Sa mère l'a référé à la ressource pour les jeunes en difficulté où il a passé quelques temps. Quand il était dans la rue, il se percevait quelquefois comme une victime : « Je me sentais comme repoussé. Le monde me regardait. Comme du monde que je connaissais et je leur demandais pour aller coucher chez eux un soir. Ils me regardaient et ils se disaient *ce gars-là est dans la rue*. (...) J'étais victime de discrimination. Le monde ne comprennent pas ! Ils interprètent mal ! » Il a fait une tentative de suicide : « J'étais *écoeuré*, j'étais pu capable d'endurer ce que je vivais. »

Aujourd'hui, Sébastien partage un sous-sol avec deux colocataires. Contrairement à d'autres qui refusaient de lui louer une chambre, son propriétaire actuel a accepté de

l'aider ; et ce dernier le fera peut-être engager dans son entreprise : « Je me cherchais un toit et tous les propriétaires me refusaient, me demandaient si j'avais une job, et j'en avais pas.(...) Je suis venu ici en personne et j'ai expliqué que j'avais besoin d'aide. Mais, en même temps, c'est une connaissance qui m'avait référé à lui. » Grâce à l'aide financière de son père et de sa mère, Sébastien a entrepris une formation pour travailler comme journalier dans la construction. Il est maintenant si bien intentionné qu'il dit : « Je suis sûr qu'aujourd'hui je retournerais à l'école et que je ne fumerais pas. Dans ce temps là, je ne comprenais pas ben ben ! » Il a accepté l'offre d'une intervenante au *Diapason*, qui lui propose d'aller témoigner de son expérience devant les élèves dans les écoles secondaires de la région.

Suzon

La mère muette

Suzon a 43 ans. Après avoir été hospitalisée à quelques reprises pour des troubles mentaux, à 27 ans elle avait finalement tenté de quitter son père pour de bon, pour aller vivre en appartement à Joliette avec un ami : « C'était le plus dur coup, parce que j'ai laissé mon père qui était divorcé et qui était tout seul dans la maison à Sainte-Julienne. (...) J'avais l'impression de l'abandonner, moi ! » Elle s'en allait travailler dans une conserverie d'asperges. Elle avait connu l'homme avec qui elle s'en allait vivre via *Le Courrier des amoureux du Nord* qu'elle consultait sous l'œil vigilant de son père : « Puis mon père, vu qu'il était divorcé, il feuilletait les journaux de couples à Sainte-Julienne. Il se cherchait une femme lui aussi. Il était tout seul et il me contait tout ça. On vivait ensemble tout seul. » Suzon a vécu une relation éprouvante, où elle a subi l'extorsion, le rejet ou l'avortement, avec cet homme et avec les autres avec qui elle aurait bien voulu se faire une vie : « J'ai jamais été conjoint de fait avec lui. J'ai été six mois, puis après, un autre six mois. Je peux dire : un an en douze ans et demi. C'était pas le bon morceau ! » Suzon est psychiatisée depuis l'âge de 17 ans et elle a été hospitalisée à quelques reprises. Suzon fonctionne aujourd'hui sous l'effet d'une forte dose quotidienne de médication : « J'ai appris à vivre, à fonctionner avec des médicaments. Le plus dur de ça, c'est l'acceptation. D'accepter ton problème de santé, c'est déjà beaucoup. » Suzon se voit obligée d'accepter ses problèmes de santé mentale comme elle s'est vue très jeune obligée d'accepter ceux de sa mère. Elle se rappelle de s'être dit un jour : « Je suis venue au monde, je suis sur la terre pour comprendre la maladie de ma mère ! »

Elle a vainement tenté de gagner sa vie et de vivre en dehors de la tutelle de son père et des institutions mais cela lui est impossible : « Quand je travaillais, j'avais pas de problème. J'avais un bon roulement. J'étais toute seule dans mon appartement, j'avais mes amis, mon *chum*, tout ça, ma mère venait me voir. Mais, là, j'ai pu de contacts avec ma vraie mère. J'ai une deuxième mère. Mon père s'est remarié. » Suzon est désormais trop fragilisée pour assumer la vie autonome en appartement : « J'ai plus de misère à être toute seule à me motiver, à avancer, puis à me mobiliser, si tu veux. C'est plus difficile ! (...) Je vais bloquer. » Suzon cherche ainsi à expliquer pourquoi elle se sent si incompétente à faire les choses les plus naturelles : « C'est que dans la plupart des RTF (résidences de type familial), toutes les madames faisaient les repas et j'avais juste à m'asseoir et l'assiette arrivait ! » Pourtant, Suzon fait actuellement du bénévolat comme aide ménagère. Après avoir vécu dans des familles d'accueil, Suzon habite depuis quelques années dans ces résidences de type familial dans le cadre de programmes d'hébergement et d'insertion sociale. Elle a fait de la formation en insertion sociale où elle a notamment suivi des cours de gestion du quotidien et de relations humaines. Sa trajectoire de vie est marquée par l'autorité de son père, la maladie de sa mère et la sienne. Suzon vit une forme d'errance institutionnalisée, à l'intérieur et à l'extérieur des murs de l'institution.

Suzon est issue d'une famille rurale catholique. À cause de la maladie de leur mère, son frère cadet et elle ont été élevés par leur père ou placés dans des familles d'accueil. Son père était mécanicien et gagnait modestement la vie de sa famille. Son frère et elle furent élevés à la dure par leur père. Celui-ci les corrigeait fréquemment avec une *strappe* et il a eu un comportement incestueux avec Suzon : « Je n'ai jamais été violée par mon père mais, j'ai été brassée, violentée par mon père ! J'ai eu un inceste à 21 ans avec mon père. (...). Moi, avant que ça vienne trop loin, je l'ai arrêté. » Sa mère, aujourd'hui placée en centre d'accueil, avait de graves troubles mentaux et était souvent hospitalisée : « Ma mère ne m'apprenait pas grand-chose. Elle ne parlait pas. Fallait que je lui tire les vers du nez. (...). Elle avait eu un enfant à 19 ans ; elle est tombée fille-mère pis, dans ce temps-là, c'était trop caché les problématiques de santé mentale. » Suzon a demandé à son père de quitter l'école à la fin de son secondaire 2. Elle avait 15 ans et elle n'en pouvait plus de subir le rejet et le harcèlement de certaines élèves. L'interruption de ses classes correspond au moment où sa mère a commencé à faire de plus en plus de crises : « Vu que mon père allait travailler à l'extérieur, je tombais toute seule dans la maison avec ma mère qui était malade. C'est pour ça que ça ne m'a pas aidée ! » Son frère marié, Suzon est par la suite restée seule avec son père qui avait finalement divorcé de sa mère avec l'intention de se remarier. Elle ne fréquente plus son frère parce qu'il l'aurait volée par l'entremise de sa

belle-sœur : « Je me suis fait mal moralement dix ans de temps par rapport à ça ! » Suzon n'a plus de biens à transporter avec elle dans les lieux d'hébergement où elle s'installe toujours provisoirement, elle n'apporte avec elle que le souvenir de ses dérives et de ses drames amoureux et familiaux : « Mon père est un homme très bon malgré tout. Parce que lui aussi a vécu des choses difficiles ; comme ma mère. C'est comme tout le monde ! On a toutes nos misères, toutes nos problèmes, faut vivre avec ! » Mais, Suzon voudrait bien oublier les gros mots que lui lançait brutalement sa mère quand sa souffrance la submergeait.

**LE TABLEAU SYNTHÈSE DE LA TRAJECTOIRE ET DU PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE
DES PERSONNES RENCONTRÉES**

Nom fictif et type d'itinérance ou d'errance	Itinéraire résidentiel et institutionnel depuis l'enfance	Âge au moment de la rencontre	Taille de la famille d'origine	Forme de la famille d'origine	Langue parlée	Religion transmise
Cédrick épisodique	entre 10 et 15 déménagements	19 ans	2 enfants	recomposée	français anglais	mormone
Cam épisodique	entre 5 et 10 déménagements	48 ans	5 enfants	nucléaire	français	catholique
Claude épisodique	entre 5 et 10 déménagements	49 ans	5 enfants	nucléaire	français	catholique
Isabelle situationnelle	entre 5 et 10 placements ou déménagements	20 ans	4 enfants	recomposée	français	catholique
Jacob situationnelle	entre 5 et 10 déménagements ou placements	23 ans	3 enfants	recomposée	français	catholique
Jessy-James situationnelle	entre 15 et 20 déménagements	19 ans	5 enfants	recomposée	français anglais	autre
Julie situationnelle	entre 5 et 10 déménagements	26 ans	3 enfants	recomposée	français anglais	catholique
Méo épisodique	entre 5 et 10 déménagements	40 ans	5 enfants	nucléaire	français	catholique
Michaël épisodique	entre 1 et 5 déménagements	35 ans	8 enfants	nucléaire	français	catholique
Pacha épisodique	entre 1 et 5 déménagements	20 ans	3 enfants	monoparentale	français	catholique
René épisodique	entre 10 et 15 déménagements	30 ans	5 enfants	monoparentale	français	catholique
Sébastien épisodique	entre 1 et 5 déménagements	18 ans	5 enfants	monoparentale	français	catholique
Suzon situationnelle	entre 5 et 10 déménagements ou placements	43 ans	2 enfants	recomposée	français	catholique

**LE TABLEAU SYNTHÈSE DE LA TRAJECTOIRE ET DU PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE
DES PERSONNES RENCONTRÉES (suite)**

Nom fictif et type d'itinérance ou d'errance	État civil	Nombre d'enfants de ego	Scolarité complétée	Formation technique et professionnelle	Occupation passée et actuelle
Cédrick épisodique	célibataire	aucun	secondaire 3	insertion socio- professionnelle techniques de recherche d'emploi	ex-travailleur dans les services, la restauration, la maintenance réorientation professionnelle
Cam épisodique	séparé	2 enfants	baccalauréat	vente	ex-comptable et ex-vendeur réorientation professionnelle
Claude épisodique	divorcé	aucun	12 ^e année	mécanique automobile	ex-livreur travaux d'entretien
Isabelle situationnelle	célibataire	aucun	secondaire 3	formation continue en secondaire 4 et 5	ex-pompiste, ex-caissière intervenante en formation
Jacob situationnelle	célibataire	aucun	secondaire 2	aucune	ex-travailleur en usine en recherche d'emploi
Jessy-James situationnelle	célibataire	aucun	primaire	attestations préalables	ex-travailleur dans les fermes industrielles, dans la construction, dans la restauration
Julie situationnelle	séparée	2	secondaire 5	diplôme d'études professionnelles cuisine	ex-travailleuse dans les services
Méo épisodique	célibataire	aucun	DEC	trois certificats universitaires	ex-marchand de fruits et légumes et ex-commis en administration
Michaël épisodique	séparé	2	secondaire 3	aucune	ex-entraîneur de chevaux et ex- soudeur réorientation professionnelle
Pacha épisodique	célibataire	aucun	secondaire 3	formation continue en secondaire 4 et 5	ex-monitrice
René épisodique	célibataire	aucun	secondaire 3	aucune	ex-pâtissier industriel participant au projet Jeunes volontaires
Sébastien épisodique	célibataire	aucun	secondaire 2	apprenti en construction	ex-travailleur dans la maintenance, dans la restauration
Suzon situationnelle	célibataire	aucun	secondaire 2	formation en intégration sociale	ex-travailleuse dans la confection aide ménagère bénévole

3. LES POINTS DE RUPTURE DANS LE PARCOURS DE VIE

Si la réalité du moment et du pourquoi de la chute dans l'itinérance ou dans l'errance varie selon la perception subjective qu'en a la personne, les événements déclencheurs de leur errance ou de leur itinérance sont liés à la précarité de conditions socioéconomiques et psychologiques que les études sociologiques (Fournier *et al*, 2001 ; Fournier et Mercier, 1996 ; Simard, 1990) et psychologiques (Mercier, Corin et Alarie, 1999 ; Poirier *et al*, 1999) sur l'itinérance identifient comme étant déterminantes pour la qualité de vie de la personne. Notre examen des conditions socioéconomiques et psychologiques des personnes rencontrées nous permet de retracer dans les récits de vie de ces personnes trois ensembles de points de rupture dans leur parcours de vie et d'étudier comment ces points de rupture ont été déterminants relativement à leur entrée dans l'errance ou dans l'itinérance.

Sur le plan sociologique, par exemple, les événements déclencheurs de l'errance ou de l'itinérance sont investigués à partir d'indices de pauvreté, de défavorisation sociale et de défavorisation matérielle (voir annexe 1, volet A, les tableaux A.1, A.2 et A.3 et les cartes qui s'y rapportent) qui sont construits à l'aide d'indicateurs relatifs à la qualité de l'environnement socioéconomique et socioculturel (Lemire, 2000) du milieu d'origine et du milieu de vie actuel de la personne. Aux fins de notre analyse, nous appréhendons ces indicateurs comme constitutifs d'un premier ensemble de points de rupture qui sont reliés aux possibilités d'inscription de la famille d'un individu dans un milieu socioculturel favorable au développement de celui-ci.

Dans les études psychologiques ou psychosociales, par ailleurs, les déclencheurs de l'itinérance sont associés à un phénomène de rupture des liens fondamentaux qui structurent le sujet humain (Poirier *et al*, 1999). Une rupture qui s'avère un indicateur important des causes de l'entrée dans l'errance ou dans l'itinérance. Cette rupture des liens apparaît lorsque l'on étudie la qualité du contexte relationnel dans le milieu d'origine de la personne. Nous l'appréhendons ici comme étant un second ensemble de points de rupture qui est, dans ce cas, relatif aux possibilités d'inscription personnelle de l'individu dans un milieu familial favorable à son développement personnel.

Nous retraçons finalement un troisième ensemble de points de rupture que nous étudions au regard des récentes analyses ethnopsychologiques (Douvillé, 2001 ; 2001a) sur le lien social. Ces analyses conçoivent l'exclusion sociale que représentent les différentes formes d'errance et d'itinérance comme une expression de la *mélancolisation du lien social*, c'est-à-

dire comme l'expression des problèmes d'identité que rencontre le sujet humain lorsqu'il est confronté aux impératifs de la solidarité sociale. En d'autres termes, qu'arrive-t-il lorsque l'on refuse le lien social tel qu'il se présente à nous ? On verra que cet ensemble de points de rupture est relié aux répercussions de l'expression et de la manifestation de la quête de liberté chez les personnes rencontrées.

3.1 L'inscription de la famille dans un milieu socioculturel

Dans nos sociétés industrialisées actuelles, l'inscription (au sens de l'identification et de l'intégration à un milieu d'appartenance) de la famille dans un milieu socioculturel donné est une forme de sédentarité nécessaire à sa survie et à son épanouissement. Il faut que la famille s'ancre ou s'établisse quelque part pour que ses membres puissent s'instruire, se socialiser, travailler et jouer un rôle significatif dans leur communauté. Cette inscription ou cette sédentarité s'avère l'une des composantes de base du développement de la famille sur le plan de sa santé économique, sociale et physique. L'efficacité de cette inscription dépend effectivement directement des conditions de l'environnement socioéconomique et socioculturel de la famille tel qu'il est défini par les analystes des conditions de santé et de bien-être au Québec et au Canada (Lemire, 2000). L'environnement socioéconomique et socioculturel réfère aux conditions directement liées « aux niveaux de revenu, de scolarité, de soutien social d'un individu qui lui permettent d'avoir accès à des biens essentiels à la vie, à la santé et au bien-être comme la nourriture, le logement et l'habillement ainsi qu'à un environnement physique de bonne qualité, un travail et un rôle social valorisants et intéressants » (Lemire, 2000 : 4). Les études démontrent que la précarité de revenu ou des liens sociaux peuvent s'avérer un frein important à l'inscription d'une famille dans sa communauté.

L'examen du parcours de vie des personnes rencontrées révèle des points de rupture significatifs sur le plan des possibilités d'inscription de leur famille dans un milieu socioculturel favorable à leur développement. Ces ruptures ou ces chutes apparaissent sous les différentes formes que peuvent prendre le nomadisme, la monoparentalité, la pauvreté matérielle et/ou le décrochage scolaire dans la trajectoire de vie de ces personnes.

Nomadisme

Signalons tout d'abord que la réalité de l'itinérance ou de l'errance ne peut être réduite à une forme d'instabilité résidentielle et le nomadisme de certaines familles québécoises à un trait culturel propre au Québec. Si les auteurs de l'étude sur l'itinérance dans la MRC de Rouyn-Noranda (DSP, RRSSS Abitibi-Témiscamingue, 2002) ont choisi de parler d'instabilité résidentielle plutôt que d'itinérance, c'est par commodité méthodologique et pour mettre en perspective la définition de l'itinérance par le MSSS. Leur étude révèle notamment qu'il y a des sans abris dans cette zone de la région et qu'il n'y a pas de ressources d'hébergement adéquates. Cependant, la définition de l'itinérance du MSSS (2000) ne s'applique pas à la spécificité des problèmes existants dans cette MRC. Pas plus qu'elle ne s'applique objectivement à la réalité de l'itinérance dans la région de Lanaudière.

Par ailleurs, les différentes formes de nomadisme que nous avons observées dans certaines familles des personnes qui ont témoigné ne peuvent pas être strictement considérées comme un trait culturel québécois. Ce nomadisme est associé à des conditions et comportements familiaux qui relèvent de déterminismes socioéconomiques et socioculturels que l'anthropologie a observé et que l'on observe de nos jours dans d'autres systèmes sociaux, ailleurs dans le monde, que ce soit dans les sociétés traditionnelles ou dans les sociétés industrialisées. L'immensité de l'espace québécois ou les pratiques ancestrales du coureur des bois peuvent cependant être invoquées pour expliquer le nomadisme des Québécois mais, cela n'est pas l'objet de notre propos. De plus, le nomadisme, ainsi que les qualités de créativité, de mobilité, d'adaptabilité et de changement auxquelles il peut être associé, n'est évidemment pas en soi nuisible au développement de la famille et de l'individu.

Les formes de nomadisme dont nous parlons ici sont spécifiquement celles qui ont eu des conséquences négatives dans le parcours de vie de la personne. Les données sur la fréquence et l'intensité des déménagements d'une population sont en ce sens des indicateurs significatifs de vulnérabilité sociale, c'est-à-dire nous indiquer que ces déménagements peuvent s'avérer une barrière importante à des moyens de socialisation offrant une qualité de vie propice à l'insertion sociale. Dans Lanaudière, c'est dans l'un des territoires de MRC le plus urbanisé de la région, la MRC de Joliette, où l'on constate le plus haut pourcentage de mobilité résidentielle au cours de l'année 2000 (voir annexe 1, volet A, section 3.2.1).

Parmi les treize personnes qui ont témoigné, il y en a cinq en particulier, Jessy-James, Cédrick, Jacob, Julie et René, dont la famille (soit le père ou soit la mère dans le cas de familles monoparentales ou recomposées) a effectué des déménagements dont la nature et la fréquence ont rendu pratiquement impossible l'expression d'un sentiment d'appartenance à un milieu social et perturbé leur processus de socialisation dans l'enfance et l'adolescence. Ceci a eu des répercussions au niveau de leur intégration dans un groupe de pairs, dans le milieu scolaire et, dans certains cas, au niveau de leur apprentissage. De plus, sauf chez Isabelle et Suzon qui ont vécu une forme singulière de nomadisme à l'intérieur du réseau sociosanitaire, chez les autres personnes rencontrées, le nomadisme n'avait pas commencé dans leur famille mais, il a fait partie intégrante de leur itinérance ou de leur errance. Comparativement à celui de Jessy-James, de Cédrick, de Jacob, de Julie ou de René, le nomadisme qu'a vécu Isabelle durant son adolescence n'était pas relié aux difficultés d'intégration de sa famille dans un milieu socioculturel mais, il lui fut imposé par son placement et ses déplacements dans le réseau des milieux d'accueil. Comme chez les autres, son nomadisme a cependant occasionné une fragilisation au niveau de sa construction identitaire. Le nomadisme de Suzon dans le réseau des services et ressources d'hébergement spécialisé et à l'extérieur du réseau lorsqu'elle croyait pouvoir vivre de façon autonome, est structurellement relié à ses problèmes de santé mentale. À force de se faire changer de place ou d'y être contrainte, Suzon avait l'impression qu'elle était projetée comme un yoyo et ça lui rappelait de mauvais souvenirs : « Ce trimballage là d'une place à l'autre, c'était toujours mon père avec sa tente ; déménage ici, déménage là ! »

Le cas le plus remarquable de nomadisme est celui de la famille de Jessy-James qui, à 19 ans, pouvait énumérer pas moins de 16 lieux où il avait habité avec sa famille, soit avec son père soit avec sa mère. Dans certains endroits, il s'agissait de trois déménagements la même année. Si Jessy-James nous en a fait la liste, c'est pour se souvenir disait-il, c'est-à-dire pour donner un sens à ces lieux afin qu'ils lui servent de repères identificatoires. Le père de Jessy-James n'a jamais travaillé pour personne. Il a été à son compte à « travailler le bois » ou bénéficiaire de l'aide sociale. Sa mère travaille depuis qu'elle a quitté son mari. Le père de Jessy-James a fait vivre sa famille dans la pauvreté et dans la promiscuité sur les routes du Québec et du Canada dans des roulottes, des cabanes, dans de pauvres logements, dans des lieux isolés où il pouvait imposer sa propre loi et sa propre religion. Des lieux où il n'y a pas de liens ou d'entraide possibles entre voisins, pas de participation possible à la vie communautaire, pas de relations humaines possibles autre que celles des membres de la famille immédiate ou de la parentèle. Jessy-James dit qu'il vient de partout

et d'ailleurs. Parce que sa famille était pauvre, Jessy-James croyait qu'il fallait se battre pour se faire respecter, c'est-à-dire qu'il fallait avoir suffisamment de haine dit-il. Jessy-James n'a jamais eu d'amis. Il n'a jamais fait partie d'équipes sportives ou d'organisations culturelles. Les déplacements incessants de sa famille ont induit chez lui comme chez ses frères et sœurs un décrochage scolaire précoce. Il n'a pas terminé son secondaire 1 : « ...le changement d'école aussi fait que ça *fucke* ben raide parce que je passais souvent du français à l'anglais ou l'inverse trois fois dans la même année. » Sa meilleure période scolaire est celle où il a fréquenté l'école chez les *Attikamekw*.

Avant de se retrouver dans la rue à Montréal à 15 ans, Cédrick avait déménagé une dizaine de fois avec sa famille. Après la séparation de ses parents, alors qu'il avait 8 ans, son frère et lui vivaient soit avec leur père, soit avec leur mère. Cédrick devait composer avec la différence entre le milieu paternel et le milieu maternel sur le plan matériel. Son père faisait beaucoup d'argent et sa mère vivait pauvrement avant qu'elle ne complète ses études. Les maisons de son père étaient de plus en plus cossues : « Quand on allait rester chez ma mère, on tombait pauvres et quand on était chez mon père, on était riches ! (...) Je faisais une année chez ma mère une année chez mon père. Puis un moment donné, ma mère s'est tannée et je suis allé rester 5 ans à Terrebonne. C'est le plus longtemps que j'ai resté dans une place. » Cédrick n'a jamais aimé l'école même s'il réussissait sans trop se forcer. Ce n'est donc ni son milieu familial ni son milieu scolaire mais, plutôt son intégration dans un groupe d'amis de Terrebonne avec lequel il s'est initié à la consommation de la drogue qui lui donne aujourd'hui un certain sentiment d'appartenance à ce milieu. Il a fait du bénévolat dans un organisme communautaire à Terrebonne.

Fille de militaire, Julie devait suivre son père et sa belle-mère sur les bases militaires canadiennes ou à l'étranger. Pour elle, il n'y a pas eu d'identification possible à un milieu de vie puisqu'elle devait toujours repartir ailleurs. Les fréquents déménagements de sa famille lui ont laissé un sentiment d'isolement qu'elle ne pardonne pas à son père. Pendant son enfance et son adolescence, on ne lui laissait jamais le temps et l'opportunité de se faire des amis.

Chez René, les fréquents déménagements de sa mère (monoparentale) ont provoqué un sentiment de déracinement lié à un sentiment d'abandon. Il ne sait pas pourquoi sa mère déménageait si souvent mais il se rappelle avoir été souvent laissé à lui-même et avoir fréquemment changé d'école deux ou trois fois dans une même année. Quand il est parti dans la rue, il prenait la fuite comme sa mère avait pris la fuite d'une ville ou d'un logis à

l'autre. Chez Jacob, les fréquents déménagements de sa famille, associés à ses problèmes de santé mentale, ont perturbé sa scolarisation.

À la suite d'une fugue à 14 ans, Isabelle a été placée en famille d'accueil où elle a commencé son nomadisme dans le réseau institutionnel des milieux d'accueil pour adolescents. Ces lieux de redressement sont devenus ses nouveaux lieux d'éducation et de socialisation. Rappelons que, pour l'enfant, l'école représente le foyer mais ne le remplace pas, dit le psychanalyste d'enfant Winnicott (1984). Ces deux institutions sociales sont complémentaires dans le développement de l'enfant. C'est donc dire que le centre de redressement peut difficilement répondre aux besoins affectifs d'une adolescente⁴. De plus, Isabelle a dû affronter la stigmatisation de l'adolescente perçue comme une délinquante. Impossible pour elle de se faire des amis dans ce contexte. Elle changeait aussi souvent d'école qu'elle changeait de maisons ou de foyers d'accueil. À 16 ans, on l'a contrainte à aller vivre en appartement supervisé. Elle ne se sentait pas prête. On ne lui avait pas appris à gérer les tâches de la vie quotidienne et domestique : « J'étais trop jeune. Je n'étais pas capable de m'occuper de moi-même toute seule, de faire un budget, de gérer mon argent. C'était ridicule ! » On avait besoin de sa place dans le foyer de groupe où elle vivait et on l'a abandonnée à son sort dans l'appartement supervisé. À la suite de ce déplacement forcé, elle a dû être traitée pour dépression nerveuse. Plus tard, c'est la rareté et l'insalubrité des logements à prix abordable qui l'ont obligée à plusieurs reprises à se réfugier dans une ressource d'hébergement.

Monoparentalité

On sait que l'éclatement de la famille nucléaire est un phénomène socioculturel reconnu à partir des années 1970 dans la société québécoise. De l'éclatement de la famille ont résulté différentes formes de monoparentalité et de recomposition de la famille qui peuvent conduire, dans certains cas, à des conditions de défavorisation sociale. La défavorisation sociale (voir annexe 1, volet A, tableau A.3 et carte) se définit en fonction des conséquences que peuvent avoir la monoparentalité, le divorce, la séparation, le veuvage sur la qualité de vie des individus. Dans la région de Lanaudière, les données de 1996 indiquent que le territoire de CLSC de Joliette et celui du CSSS de Matawinie ont des pourcentages élevés

⁴ L'éducation et la socialisation de l'enfant à l'intérieur des murs d'un centre de redressement ont des effets négatifs comparables à ceux qu'a eu le pensionnat pour les autochtones dans lequel les petites pensionnaires étaient coupées des liens avec leurs familles et leur culture et où elles n'avaient pas appris à affronter le monde des Blancs. Elles ont dû en subir les conséquences à leur sortie du pensionnat (Noël et Tassé, 2001).

de défavorisation sociale : 43,1 % dans celui de Joliette et 27,5 % dans ceux de Matawinie (voir annexe 1, volet A, section 2.2.2). De plus, les taux de familles monoparentales et de personnes vivant seules demeurent aussi très élevés dans ces MRC.

Parmi les treize personnes qui ont témoigné, les sept jeunes, qui ont entre 18 et 29 ans, appartiennent tous à des familles monoparentales ou recomposées. Chez les adultes, qui ont entre 30 et 50 ans, il n'y en a qu'un seul qui est issu d'une famille monoparentale recomposée. Si la monoparentalité ou la famille recomposée provoque un effet de rupture dans leur parcours de vie, c'est parce que cette situation familiale est directement reliée à d'autres points de rupture tels que le nomadisme, la pauvreté matérielle ou le décrochage scolaire avec le défaut d'inscription que ces ruptures entraînent. Dans certains cas, la recomposition de la famille a conduit à une perturbation grave du contexte relationnel de l'enfant comme chez Isabelle qui fut abusée sexuellement par son beau-père.

Chez Cédrick, la séparation de ses parents a induit de nombreux et déchirants va-et-vient qui ont nui à son insertion dans un milieu familial cohérent et à son intégration dans le système scolaire. Pour Isabelle, la monoparentalité de sa mère a impliqué la présence d'un beau-père abuseur qui a gravement perturbé son développement personnel et provoqué son placement dans les milieux d'accueil. Dans les cas de Julie et de Jacob, au moment de la séparation, le père a la garde des enfants. Ces derniers vivent dans une famille recomposée et sont définitivement séparés de leur mère. À l'adolescence, Julie partira vivre chez sa mère où elle ne se sentira pas plus intégrée dans un milieu socioculturel que dans la famille de son père. Chez Jacob, la désintégration graduelle du couple que formaient ses parents, puis le départ définitif de sa mère, coïncident avec l'apparition de ses problèmes de comportement et d'apprentissage à l'école. Jacob n'a pas revu sa mère depuis la séparation de ses parents à 14 ans. Jacob redoublait ses classes. Il a été placé dans des classes spéciales qu'il redouble également pour finalement décrocher en secondaire 3 : « Les orienteurs ne peuvent pas orienter grand-chose quand tu as des problèmes dans tes études, conclut sentencieusement Jacob. » Jacob a aujourd'hui de graves problèmes de santé mentale.

Chez Pacha, René et Sébastien, la mère est chef de famille monoparentale et il n'y a pas de véritable recomposition de la famille. Dans ces cas, la monoparentalité est directement associée à une situation de pauvreté matérielle qui empêchent la famille d'accéder à des biens essentiels à son développement avec les conséquences psychosociales que cette situation de précarité peut avoir pour la famille et pour ses membres. Parce que leur mère est seule et pauvre et parce qu'elle est dépassée par leurs problèmes de comportements,

Pacha et Sébastien ont été sommés par leur mère de quitter le logis et René a pris la fuite vers Québec. Tous les trois se sont par la suite retrouvés dans la rue, dans l'itinérance au sens de la définition que donne le MSSS (2000 : 1) à cette condition, c'est-à-dire celle d'une «personne qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »

Pauvreté matérielle

En 2001, dans Lanaudière, près de 15,2 % de la population vit sous le seuil de faible revenu tel que calculé par Statistique Canada (voir annexe 1, volet A, section 3.4.1). Si l'on considère la pauvreté matérielle des individus et des familles à la lumière des indicateurs qui servent à construire l'indice de pauvreté (voir annexe 1 volet A, les données explicatives et le tableau A.1 et carte afférente), c'est-à-dire l'estimation du nombre d'individus et de familles qui ont un faible niveau de scolarité, une faible fréquentation scolaire des 15-24 ans, des emplois précaires, un faible revenu ainsi qu'un taux élevé de chômage et d'assistance sociale, on constate que la MRC de Matawinie est très défavorisée et que celles de Joliette, de D'Auray, de Montcalm sont défavorisées. À l'échelle municipale, cependant, on voit que ces conditions de pauvreté sont présentes dans les milieux défavorisés des MRC dont l'indice de pauvreté indique par ailleurs que les familles sont favorisées ou très favorisées, comme c'est le cas des MRC des Moulins et de L'Assomption (voir annexe 1, volet A, tableau A.1 et carte). Les recherches préliminaires à l'occasion de la rédaction du *Plan d'action en itinérance de Lanaudière* (Ouimet et Falardeau, 2001) montraient en effet un pourcentage élevé de personnes de 15 ans et plus faiblement scolarisées, vivant sous le seuil du faible revenu et prestataires de l'assistance-emploi dans sept municipalités de ces deux MRC. Les données récentes de 2001 nous permettent de compléter ce portrait de milieux à risque en indiquant que dans la MRC des Moulins, c'est la municipalité de La Plaine qui a un pourcentage élevé de personnes faiblement scolarisées tandis que dans L'Assomption, c'est à L'Épiphanie (ville et paroisse) et à Charlemagne que ce pourcentage est élevé (voir annexe 1, volet A, section 3.2.1). Si l'on considère maintenant le taux de chômage dans ces deux MRC en 2001, c'est dans la ville de La Plaine, dans la MRC Des Moulins, et dans les municipalités de L'Épiphanie (ville et paroisse) et de Charlemagne dans la MRC de L'Assomption, où le taux est particulièrement élevé, c'est-à-dire de plus de 7 %. Il est également à signaler que les villes

de Terrebonne et de La Plaine de la MRC Des Moulins, de même que celles de Charlemagne et de L'Épiphanie (ville) de la MRC de L'Assomption, cumulent des proportions élevées de personnes à faible revenu.

Parmi les treize personnes rencontrées, neuf d'entre elles ont été élevées dans une famille aux prises avec les conséquences des conditions de pauvreté matérielle. Chez six de ces neuf personnes, il s'agit de familles de jeunes qui ont entre 18 et 30 ans, celles de Cédric, d'Isabelle, de Jessy-James, de Pacha, de René et de Sébastien. Ces six jeunes sont issus de familles monoparentales dont la mère est le chef, ou de familles recomposées ou disloquées. Chez ces jeunes, l'éclatement de la famille a conduit les mères qui avaient la charge de leurs enfants à s'engager dans des formes de survie et de compromis socioéconomiques qui ont pu perturber le développement de leurs enfants. Les trois autres personnes, issues de familles pauvres, sont Cam, Claude et Méo. Ce sont des adultes âgés respectivement de 48, 49 et 40 ans. Comme c'est le cas dans les familles des jeunes rencontrés, dans les familles des participants adultes, les conditions de pauvreté matérielle ne sont pas associées aux différentes formes d'éclatement de la famille. Dans la famille de Méo, on note également une mobilité ascendante sur le plan socioéconomique. À force de travail et de ténacité, la mère et le père de Méo ont fini par faire sortir la famille de la pauvreté. Chez Méo, les facteurs déclencheurs de son itinérance sont certes liés aux conditions socioéconomiques de sa famille mais, pour appréhender la portée réelle de ces conditions, les causes de son itinérance doivent être plutôt envisagées à partir du grave accident dont il a été victime et des problèmes que cet accident a mis en branle chez lui et dans sa famille. Ce que nous verrons dans les parties suivantes.

Les conditions de pauvreté matérielle ne sont donc pas les mêmes dans les familles d'origine des jeunes que dans celles des adultes. Dans la famille des jeunes, les mères comme celles de Cédric et d'Isabelle chercheront à sortir de la pauvreté en retournant aux études ou en se mettant en ménage avec un conjoint qui a des revenus élevés. Partagé entre son père riche et sa mère pauvre, Cédric ne sait pas à quel milieu familial s'identifier. Isabelle subit les abus sexuels du conjoint de sa mère grâce auquel la famille vit dans le confort matériel. La pauvreté de la famille de Jessy-James est reliée à la marginalité et aux problèmes de comportement de son père et de sa mère. Les parents de Jessy-James ne se conforment pas aux règles sociales de base relatives à l'éducation des enfants ou à l'occupation sur le marché du travail qui permettent l'intégration de la famille dans un milieu socioculturel propice au développement des enfants. Ses parents sont constamment en fuite sur les routes du pays. Les mères de Pacha, de René et de Sébastien sont chefs de famille monoparentale. Elles changent trop fréquemment de conjoints et ont

des revenus trop faibles pour pouvoir offrir à leurs enfants un milieu de vie stable et sécurisant. Dans la famille d'origine des adultes, par ailleurs, la pauvreté est associée à des problèmes d'alcoolisme ou à de graves problèmes de santé du père de famille. Le père de Cam « buvait sa paye », dit-il, et sa mère a dû faire saisir le salaire de son père pour subvenir aux besoins de ses enfants. Quand son père tomba malade, le foyer familial de Claude fut transformé en famille d'accueil par sa mère qui avait pris ce moyen pour faire vivre sa famille.

Décrochage scolaire

Que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, dans une société hautement industrialisée et technicisée comme celle du Québec, l'obtention du diplôme d'études secondaires est une condition minimale et indispensable d'accès au marché du travail. De plus, on oublie trop souvent que la culture de base, acquise sur les bancs de l'école, restera toujours la porte d'entrée de notre accès au monde, non seulement celui des marchés mais aussi celui de l'esprit. La culture de base nous donne les premiers outils pour prendre conscience de notre place ainsi que celle de notre famille et de notre communauté d'appartenance dans les rapports sociaux. En ce sens, la scolarisation, en ce qu'elle est fondamentalement un processus d'éducation, c'est-à-dire un processus de sensibilisation à l'importance de l'acquisition de connaissances, de capacités et de compétences, devrait pouvoir nous équiper pour affronter les assauts de l'aliénation. C'est d'abord dans sa famille que l'enfant apprend à aimer l'école, c'est-à-dire qu'il apprend à valoriser la scolarisation. Rappelons cependant que la faible scolarisation des parents ne joue pas nécessairement négativement dans le processus de transmission de la valorisation de la scolarisation. La faible scolarisation des parents peut en effet dans certains cas devenir une source de motivation des parents à faire en sorte que leurs enfants ne connaissent pas les mêmes limites que les leurs dans leur trajectoire de vie.

Des études récentes menées dans la région de Lanaudière démontrent qu'un faible niveau de scolarité de même qu'un faible niveau de revenu entraînent des conséquences graves pour la santé et le bien-être des personnes et des familles (Cadieux *et al.*, 2003 ; Lemire, 2000 ; Lemire, 2001). Dans Lanaudière, les données indiquent que, pour les élèves du secondaire, les taux de diplomation⁵ les plus faibles entre 1996 et 1998 se trouvent dans les

⁵ Le taux de diplomation au secondaire calcule le nombre d'élèves d'une cohorte qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires (diplôme, certificat ou attestation de spécialisation au secteur des jeunes ou des adultes en formation

MRC de Matawinie, de Montcalm, des Moulins et de D’Autray (Lemire, 2003 : 16 ; voir aussi annexe 1, volet A, section 3.2.2). Comme nous le signalions plus haut, trois de ces MRC, Matawinie, Montcalm et D’Autray, sont particulièrement touchées par la pauvreté. Ce qui n’a pas de quoi surprendre puisque les analyses sur le décrochage scolaire démontrent que la faible scolarité est généralement associée à des conditions de pauvreté, c’est-à-dire au chômage et à la précarité de l’emploi et des revenus (Lemire, 2001). De plus, la situation du décrochage scolaire dans Lanaudière n’est pas si différente, bien qu’elle soit aussi dramatique, que celle qui prévaut dans l’ensemble du Québec (Lemire, 2003 : 17). Les données du ministère de l’Éducation de 2000-2001 révèlent en effet que c’est le cas de près de trois élèves du secondaire sur dix (28,2 %) qui décrochent avant l’obtention de leur diplôme dans la région, c’est-à-dire dans une proportion légèrement supérieure à ce qui se passe dans l’ensemble du Québec (27,2 %).

L’examen du problème du décrochage scolaire dans le parcours de vie de nos participants, parmi lesquels il y a neuf décrocheurs sur treize (Cédric, Isabelle, Jacob, Jessy-James, Michaël, Pacha, René, Sébastien et Suzon), confirme les résultats des analyses de ce processus dans l’ensemble du Québec. Ces études démontrent que :

« Le décrochage scolaire n’est pas le résultat d’une décision spontanée de l’enfant mais l’aboutissement d’un long processus qui résulte de l’interaction de l’enfant ou de l’adolescent avec ses environnements familial, scolaire et social. Les facteurs qui y sont associés sont multiples et le plus souvent ils s’additionnent et se multiplient les uns les autres, sans qu’il soit nécessairement possible de distinguer clairement une relation de cause à effet entre eux (Doré-Côté cité par Lemire, 2001 : 15). »

Les conséquences du nomadisme des parents, celles des différentes formes de monoparentalité et celles de la pauvreté matérielle de la famille, que nous considérons comme des points de rupture significatifs dans le défaut d’inscription de la famille dans un milieu socioculturel, sont des facteurs qui interviennent de façon déterminante dans le décrochage scolaire des personnes rencontrées. Lorsque les familles ne sont ni nomades, ni pauvres, ni monoparentales, comme c’est le cas de celles de Jacob, de Michaël et de Suzon, ce sont les problèmes de santé mentale de l’enfant, ceux des parents, ainsi que l’absence de valorisation de la scolarisation par les parents, eux-mêmes très peu scolarisés, qui conduiront au décrochage scolaire. Parmi toutes les personnes rencontrées, il n’y a que Cédric et Julie dont les parents ont une formation post-secondaire. Chez tous les

générale ou professionnelle obtenu du ministère de l’Éducation du Québec) au bout de sept ans d’étude et avant l’âge de 20 ans (Lemire, 2001).

décrocheurs, le décrochage scolaire apparaît comme l'aboutissement de conditions de vie familiale précaires, tant sur le plan matériel que culturel, où, malgré le support psychosocial de l'école, les parents sont dépassés par l'ampleur des problèmes qu'ils rencontrent avec l'enfant et finissent par s'en remettre aux institutions scolaires, sanitaires ou judiciaires pour les régler. La famille en vient à ne plus jouer son rôle de support affectif et d'éducation dans le processus de socialisation de l'enfant et elle ne reçoit pas d'aide pour assumer ce rôle. Dans le contexte actuel, le support psychosocial ne s'adresse pas aux parents via une intervention dans le milieu familial mais, il s'adresse plutôt spécifiquement à l'enfant dans le milieu scolaire. Comme si le système d'aide à la scolarisation ne parvenait pas à faire le pont entre la famille et l'école. On constate que, chez les personnes rencontrées, la précarité matérielle et culturelle de leur vie familiale ainsi que les conditions d'intervention psychosociale dans leur milieu scolaire ont entraîné un effet de rupture dans la transmission de la valorisation de la scolarisation et conduit au décrochage scolaire des enfants.

Le décrochage scolaire au secondaire fut l'une des portes d'entrée vers l'itinérance pour Cédrick, Pacha et Sébastien. Leurs parents et leurs éducateurs ont été dépassés par leurs problèmes de comportement. L'élaboration de leurs témoignages révèle que ce sont des enfants particulièrement intelligents qui se sont avérés être de mauvais élèves. Ils n'aimaient pas l'école, ils consommaient de la drogue à l'école et ils redoublaient. Les supports pédagogiques et psychologiques n'ont donné chez eux aucun résultat immédiat. Ils furent renvoyés de l'école. C'est dans l'après-coup que le message semble avoir passé chez eux : « Je faisais plein de conneries, j'étais immature, fait que je ne comprenais pas, dit Sébastien. » « J'étais pas prête à voir mon avenir tout de suite, dit Pacha. » Les professeurs et le psychologue de l'école avaient essayé d'aider Cédrick mais, ce dernier ne voulait rien savoir : « J'étais écoeuré, j'avais des problèmes de famille. » Le père de Cédrick le menaçait de le placer en centre d'accueil et il l'a fait. Son père s'en est remis à l'autorité de l'institution judiciaire. Quand Pacha a été renvoyée de l'école à 16 ans, sa mère lui avait dit : « *Tu te trouveras une job* ». C'est à l'extérieur de l'école de sa fille, dans une ressource d'hébergement pour les jeunes, que la mère de Pacha a finalement trouvé de l'aide pour sa fille. Quand il a été renvoyé de l'école, Sébastien était en conflit ouvert avec le conjoint de sa mère (monoparentale). Son père n'a jamais vraiment été présent dans son cheminement scolaire et sa mère était dépassée par ses comportements délinquants. Il a décroché à 15 ans pour cause de « démotivation », explique-t-il. Ses parents n'ont pas insisté pour qu'il retourne à l'école et il a commencé à travailler à 16 ans. Carole Laplante, membre de notre comité de pilotage et intervenante à la ressource d'hébergement pour les jeunes Le

Diapason, nous signale que, lorsque les parents de famille monoparentale travaillent, ils ont peu de latitude pour s'occuper adéquatement des problèmes scolaires de leur enfant. Ces parents ont peur de perdre leur emploi s'ils s'absentent le jour pour rencontrer le professeur de leur enfant. Et, ce ne sont pas toutes les directions d'école qui vont attendre le soir pour rencontrer les parents. Règle générale, l'école réintègrera l'élève à condition que ses parents l'accompagnent activement dans le processus de réinsertion. C'est de cette façon que l'école parvient à rencontrer les parents. «Il faudrait qu'il y ait un intervenant qui soit capable de faire le lien entre le personnel enseignant et la famille, dit Carole Laplante. »

Jacob, René et Suzon sont psychiatisés. Ils ont quitté l'école parce qu'ils avaient des problèmes d'apprentissage ou des problèmes de santé mentale. Ils ont ensuite été pris en charge par l'institution psychiatrique. Jacob dit qu'il n'allait pas à l'école pour étudier mais pour s'amuser. Il ne comprenait pas le sens et la portée de ce qu'il faisait à l'école. Dès le primaire, Jacob a commencé à avoir des problèmes d'apprentissage qui se sont ensuite cristallisés au moment de la séparation de ses parents. Ses problèmes de santé mentale sont apparus au moment où il a commencé à travailler. Jacob dit que les fréquents changements d'école l'empêchaient de s'adapter aux nouveaux programmes : « J'ai fait toutes les écoles de L'Assomption à part le cégep. » Aller voir le travailleur social de l'école était pour lui une occasion de manquer des cours mais aussi de parler avec quelqu'un. Il était imperméable à toutes les formes de support pédagogique et psychologique qu'on voulait lui prodiguer : « Je percevais pas qu'ils m'aidaient ! » Quand il a décroché, son père a voulu l'aider à poursuivre son secondaire aux cours aux adultes mais, Jacob a abandonné. On l'avait déclassé et il ne se sentait pas suffisamment encadré pour continuer. René et Suzon ont essayé d'affronter le milieu scolaire mais sans succès. Dès leur cour primaire, René et Suzon furent rejetés et harcelés par les autres enfants et l'école ne faisait rien pour les aider, eux et leurs parents. René a par la suite décroché à deux reprises avant d'abandonner définitivement l'école à 16 ans. René aimait l'école mais, il devait gagner sa vie. Sa mère était pauvre. Il travaillait tout en poursuivant ses études au secondaire. Au moment de son décrochage, il traversait une période difficile dans sa famille : sa sœur avait fait une tentative de suicide, et sa mère avait un conjoint qui se droguait et qui le méprisait. À 15 ans, Suzon avait fini par demander à son père de la retirer de l'école à la fin de son secondaire 2. Son père accepta et Suzon devint la maîtresse de maison en remplacement de sa mère qui souffrait de graves problèmes de santé mentale.

Michaël a quitté l'école pendant son secondaire 3 à 16 ans en profitant du fait que sa mère était hospitalisée et que son père ne voyait pas d'inconvénient à ce que son fils aille travailler. Il n'a jamais eu de problème de drogue ni d'alcool. D'autant plus qu'il avait déjà un emploi qui l'attendait. Son père, lui-même peu scolarisé, était content que son fils paye sa pension. Son père ne valorisait pas l'école mais sa mère oui : « Je l'ai regretté, je le regrette aujourd'hui. Ma mère m'avait dit : *Si j'avais été à la maison, tu n'aurais pas lâché l'école.* » Isabelle affirme qu'il n'y a pas juste sa famille qui l'a élevée mais aussi la DPJ. Elle a toujours aimé l'école et elle réussissait relativement bien, même sous la contrainte, avant d'être placée en milieu d'accueil. Quand elle était chez sa mère, elle obéissait aux consignes de cette dernière qui l'empêchait, par exemple, de sortir si elle ne réussissait pas bien à l'école. À la suite d'une fugue, sa mère a abdiqué et l'a abandonnée dans les milieux d'accueil. Isabelle a décroché en secondaire 3 à 18 ans parce qu'elle n'en pouvait plus d'être obligée de reprendre les mêmes cours et de s'adapter aux incessants changements d'école : « En partant, ils devraient placer un jeune et le laisser là. Pas le *barouetter* d'un bord pis de l'autre tout le temps. (...) À la fin, je n'osais même pas me faire des amis parce que je savais que dans deux mois j'allais les perdre ! » Jessy-James a décroché très tôt. Il ne comprenait pas le langage de l'école parce qu'il était envahi par celui de son père qui avait lui-même des carences sur le plan de la compréhension du sens et de la portée des règles sociales. Par conséquent, comme nous le disions plus haut, les constants déplacements de sa famille ont placé Jessy-James dans l'incapacité de s'intégrer à quel que milieu scolaire que ce soit.

3.2 L'inscription personnelle dans un milieu familial

Les ruptures que nous venons d'identifier sur le plan de l'environnement socioéconomique et socioculturel sont reliées à d'autres ruptures qui, elles, sont d'autant plus problématiques qu'elles se rapportent aux fondements même de l'inscription de la personne dans un milieu familial puis social, c'est-à-dire aux possibilités de se construire une identité dans un processus de socialisation lui permettant de s'insérer dans la société. Puisque nous sommes tous destinés à vivre dans une communauté de droit, c'est dans la confrontation avec les interdits et dans la possibilité de la symbolisation de ces interdits, dès les premiers instants de notre existence, que l'on devient une personne qui est à la fois un sujet individuel et un sujet social capable de penser (Dolto, 1984 ; Kaës, 1989). Comme nous le rappellent les psychologues québécois du Groupe de recherche sur l'itinérance des jeunes adultes (Poirier *et al.*, 1999), qui ont étudié plus spécifiquement les ruptures et les liens du jeune itinérant avec son milieu d'origine, c'est dans notre famille et plus

précisément dans nos relations avec notre mère, notre père, nos frères et sœurs, notre parenté, que l'on acquiert l'aptitude et le désir d'habiter et de s'installer dans la société.

Dans l'examen des conséquences du nomadisme, de la monoparentalité, de la pauvreté et du décrochage scolaire, nous avons repéré des ruptures importantes que les personnes rencontrées ont vécu dans leur milieu familial. Toutes les personnes rencontrées ont témoigné de ruptures dans la relation avec la mère, le père, la fratrie ou la famille élargie. Nous considérons maintenant ces ruptures à partir des représentations qu'en font les personnes afin de mettre en perspective la signification et la portée de ces ruptures dans le déclenchement de leur itinérance ou de leur errance. Aucune de ces personnes n'est un enfant adopté. La majorité d'entre elles ont vécu dans un milieu familial précaire sur le plan relationnel où les parents n'assumaient pas adéquatement leur rôle d'instance protectrice et promotionnante (Dolto, 1984). Bien entendu, les parents ne sont pas en soi coupables de cet état de chose puisque ces derniers ne font que rejouer, que répéter, avec leurs enfants ce qui chez eux est resté en souffrance. Les personnes qui ont témoigné ont connu l'abus, l'abandon, le rejet, la séparation, le mensonge, le déracinement, le renversement et le pervertissement des rôles, les mauvais traitements, la violence physique et verbale, la toxicomanie, les deuils, la mort. Pourtant, le sentiment d'insécurité n'est pas toujours verbalisé comme tel. Ces personnes ne comprennent pas ou cherchent encore à donner du sens à l'attitude de leurs parents envers eux et à leur passage dans leur milieu familial.

Du côté de la mère et du père

Nous avons surtout entendu parler de mères ou de pères absents, tout-puissants, impuissants ou abusifs, sur le plan physique, imaginaire ou symbolique, mais, pas de mères, de pères ou de beaux-parents dont le rapport affectif aurait été structurant.

Cédrick a scotomisé (c'est-à-dire effacé de sa conscience) le temps où ses parents vivaient ensemble ainsi que les premières années de leur séparation : « Je ne me rappelle même pas une journée de ce temps-là ! » Après la séparation de leurs parents, Cédrick et son frère devaient décider par eux-mêmes chez qui (du père ou de la mère) ils voulaient habiter. La mère de Cédrick s'est alors servie de lui comme père et comme mari substitués. Quand Cédrick était chez sa mère, il était « comme l'homme à tout faire de la maison ; j'étais comme le deuxième père de mon frère. (...) C'était bizarre. Elle n'avait pas de chum et c'est moi qui s'occupait de tout. Je sentais que je faisais le rôle de quelqu'un d'autre. C'était

quelqu'un d'autre qui aurait dû le faire, pas moi. » Sa mère l'appelle encore pour savoir quoi faire au sujet de son frère. Son père, Mormon, lui avait « imposé sa religion mais, avec l'âge, ça s'est dissipé, dit Cédrick. (...) Je suis membre mais, inactif qu'on appelle. » Cédrick considère que l'austérité des règles de la religion mormone ont sûrement contribué à sa « déchéance ». Il cherche cependant à excuser ce père qui l'a chassé de la maison et qui a ensuite fait une déclaration de fugue à la police. Selon lui, son père n'a jamais su comment exprimer ses sentiments. « Mon père n'a pas eu de père, mon grand-père s'est suicidé puis, mon père est resté froid. Ça dû le marquer. Il a eu de la misère à donner ça à ses enfants, parce qu'il ne l'a pas vécu lui-même. » Pourquoi son père a-t-il eu un comportement si contradictoire ? « Parce que c'est un cave, dit finalement Cédrick ! » Les relations ne sont pas encore rétablies ni avec sa mère ni avec son père. Il trouve qu'il a trop abusé de sa mère : « Je lui ai trop demandé d'argent, j'ai trop profité, j'ai trop menti aussi ! »

Cam avait une « mère dure, agressive, autoritaire et qui criait fort », qui a été obligée d'endurer un mari alcoolique qui ne parlait pas, qui était généralement absent et qui ne s'occupait pas de nourrir ou d'éduquer ses cinq enfants : « Elle rageait, elle voyait que l'argent s'évaporait en boisson puis qu'elle ne pouvait pas payer ses comptes. » Elle l'a obligé à faire des études qu'il ne désirait pas faire : « Je ne peux pas lui en vouloir, elle voulait le mieux pour moi. » Il ne se souvient d'aucun sentiment affectueux de la part de sa mère. Et avec son père ? : « Aucune relation. Il était comme pas présent. C'est la mère qui avait le contrôle total à la maison ! (...) Mon père me pissait dessus parce qu'il était trop *paqu'té*. » Il n'a jamais compris pourquoi son père avait arrêté de boire après le décès de sa mère. Il a pu parler un peu avec son père avant qu'il ne décède. Cam a sombré lui-même dans l'alcoolisme et a perdu femmes et enfants.

Claude est un enfant non désiré. Il a fait deux tentatives de suicide. Il avait une mère autoritaire qui ne lui a jamais exprimé d'affection et un père souvent absent qui buvait : « Moi, je ne peux pas dire que j'ai connu mon père étant jeune ; on le voyait pas ! » Il se souvient de séquences particulièrement traumatisantes avec sa mère : « J'avais peut-être quatre ans et j'étais perdu dans un département de Steinberg ; je criais après ma mère, je braillais. Ma mère m'avait laissé là pour me punir en se disant que la prochaine fois, je la suivrais. » Par la suite, sa mère l'attachait à l'un des poteaux de la galerie en lui mettant un harnais. Au lieu de donner du sens à ses pratiques masturbatoires, sa mère l'a humilié en révélant la chose au moment du repas devant toute la famille. Par ailleurs, elle fermait les yeux sur les comportements incestueux entre son frère et sa sœur. Claude ne s'est jamais

senti protégé par ses parents surtout, dit-il, quand il avait très peur pendant les orages électriques.

Isabelle est une enfant abandonnée dans les mensonges, la violence et les compromis qui entouraient les secrets de sa famille. Elle a fait deux tentatives de suicide. C'est à l'âge de huit ans qu'elle a appris que son beau-père n'était pas son père. C'est aussi vers cet âge qu'Isabelle a commencé à subir les abus sexuels de son beau-père. Elle a alors menti devant la cour pour protéger sa mère : « J'ai dit que tout ce que j'avais dit c'était inventé et, eux autres, l'ont gobé. » Quand elle demandait à ses proches pourquoi son père était parti, on lui répondait quelque chose qui n'avait pas de sens à ses yeux : « Ça l'air qu'il n'avait pas d'allure mais, je ne peux pas te dire pourquoi. » Sa mère, dépressive, avait des accès de violence envers elle qui n'impressionnaient pas Isabelle. Celle-ci savait se défendre et rester vigilante. Elle savait que sa mère pouvait l'enfermer pendant des semaines si elle désobéissait. Toute petite, elle a souvent joué à la mère substitut avec son demi-frère, sa demi-sœur et sa sœur : elle les nourrissait, les protégeait des chicanes entre les parents. Elle voudrait bien se souvenir d'avoir été soignée ou cajolée par sa mère mais, elle ne peut pas : « On dirait que tout le côté du bien a été bloqué ! » Ni sa mère ni son père n'avaient de problèmes de toxicomanie. Pour sa mère, Isabelle était un « cas problème », « une bonne à rien ». Sa mère ne l'a jamais aidée ou visitée lorsqu'elle a été placée en centre d'accueil. Isabelle a été abandonnée par sa mère et éduquée au sein du réseau des milieux d'accueil pour les jeunes.

Jacob n'a plus de liens significatifs avec sa mère depuis bientôt sept ans. Il est psychiatrisé et a fait deux tentatives de suicide. Il reproche à sa mère d'être partie avec un homme qui a « l'âge de son grand-père et qui ne veut pas voir d'enfant. » Jacob dit qu'il ne s'était jamais rendu compte que ça ne marchait pas entre son père et sa mère. Après la séparation, il est resté chez son père et sa belle-mère avec qui il ne s'est jamais bien entendu : « On ne s'aimait pas dans le fond. Mais, maintenant ça s'est réglé un peu. » Son père n'est pas un homme sévère, plutôt permissif, qui ne parle pas beaucoup et qui n'a jamais refusé de l'aider. Jacob ne sait pas trop faire la différence entre ce qui est permis et ce qui est défendu. Il dit que son frère et lui étaient considérés comme des *bums* dans la famille. Il est parti de la maison à 18 ans pour aller travailler. Il a alors vécu avec sa blonde mais « ça n'a pas duré un an notre affaire. » Jacob ne veut pas parler de ses relations amoureuses.

Jessy-James a un père et une mère qui vivent dans la transgression la plus totale des règles fondant le système social. L'inceste est une pratique banalisée dans son milieu familial et dans sa famille élargie. Il a fait une tentative de suicide dont il a honte. Son père « se

prenait pour Jésus » et sa mère tentait de le suivre dans son délire. Le couple se séparait, vivait avec un autre conjoint et reprenait ensuite la vie commune. Jessy-James restait de longues années sans revoir sa mère. Il ne se souvient d'aucune marques d'affection que son père ou sa mère auraient pu lui prodiguer. Il n'a connu que des cris et de l'humiliation dans la relation avec son père : « Mon père m'a mis au monde dans la *marde* , pis j'vas tout le temps le rester ! » Jessy-James ne se sentait en sécurité qu'avec lui-même. Son père, alcoolique, abusait de son autorité paternelle : il faisait travailler ses enfants pour vivre. Aujourd'hui, Jessy-James fuit toutes les formes de contrôle que son père ou sa mère pourraient exercer sur lui. Il fait des vœux de mort à l'endroit de sa mère et de son père : « Je lui tirerais bien une balle mais, avec les lois, on ne peut pas ! (...) Lui, il est supposé revenir en vie après trois jours ... » Jessy-James a déjà eu la fantaisie de tuer son père pour vérifier si ce qu'il lui disait était vrai, s'il ressusciterait. Son père a abusé sexuellement sa sœur. Sa mère cherche à faire accuser Jessy-James du viol de sa sœur pour le faire mettre en prison : « Elle veut forcer ma sœur à aller dire ça à la police ! » Jessy-James et sa sœur ont porté une accusation de viol contre leur père et toute la famille est sur le pied de guerre. Sa sœur lui a cependant avoué qu'elle était consentante la moitié du temps et il en est bouleversé.

Julie a été élevée par son père et sa belle-mère. Elle aussi a dû vivre dans les mensonges des secrets de famille. On lui disait que sa mère était morte. Elle dit que la relation avec son père a toujours été « nulle » : « Il était là pour me faire vivre et puis c'est tout. J'ai comme été prise en otage dans le divorce ! » Elle se demande encore pourquoi son père voulait lui cacher l'existence de sa mère qu'elle a retrouvée à l'adolescence. Elle n'a trouvé aucun secours, aucune aide, chez son père ou chez sa mère lorsqu'elle a dû affronter la violence de son conjoint.

Méo et Michaël ont été élevés en milieu rural dans une famille où la mère et le père sont décrits comme étant des modèles de sacrifice et d'abnégation qui ont consacré leur vie à donner le meilleur d'eux-mêmes à leurs enfants. « Ma mère a donné ce qu'elle pouvait pour sa famille, son mari. (...) *Pôpa* travaillait tout le temps, dit Méo. » Méo ne se souvient pas de signes d'affection de la part de sa mère ou de son père lorsqu'il était enfant. Sa mère était « bonne » et son père parlait peu. Selon lui, ils ne lui ont pas appris à s'affirmer, à se défendre. Sa mère avait toujours le dernier mot : « Parce que *pôpa* aussi c'était un *yes man*, c'était un bon gars. » Ses parents ne se rendaient pas compte de son enlèvement dans la consommation des drogues dures et les dettes. Sa mère a beaucoup pleuré lorsqu'elle a appris pour la drogue, le grave accident et le sida. Elle a toujours été de son côté. Son père l'a aidé en acceptant de transgresser les façons de faire du système bancaire. Méo leur

disait de ne pas avoir peur pour lui. Il s'était réfugié dans la rue et a fait une tentative de suicide. Dans la famille de Méo comme dans celle de Michaël, la légitimité de l'accès aux biens de ce monde vient du travail et non de l'argent. Et Méo recevait beaucoup d'argent sans travailler et il en voulait toujours plus. Dans la famille de Michaël, le père buvait mais il interdisait à ses enfants (ils étaient huit) de consommer de l'alcool. Michaël croit que son père buvait parce qu'il travaillait trop. Il idéalise le rôle social de ses parents. Son père est un modèle qui lui a « appris à travailler, à respecter les femmes, à aimer nos enfants. » Il remercie sa mère de l'avoir mis au monde : « C'est elle qui m'a toujours supporté, et même encore aujourd'hui, c'est elle qui me supporte. » Lui non plus ne se souvient pas de signes d'affection de la part de sa mère ou de son père. À la suite d'un grave accident de travail, Michaël a perdu son travail, sa conjointe et ses enfants.

Pacha, René et Sébastien ont tous grandi éloignés de leur père dès leur bas âge. Ils ont été pris en charge par leur mère, chef de famille monoparentale. Pacha avait trois ans lorsque sa mère s'est séparée de son père. René également. Sébastien se souvient qu'il avait cinq ans au moment de la séparation : « Je me rappelle que mon père était violent. Ils n'arrêtaient pas de se chicaner. » Quand il arrive que la mère a un conjoint, ce dernier exerce une autorité paternelle qui n'est pas reconnue par l'enfant. D'un côté l'enfant ne sait pas comment nommer cet homme de passage et de l'autre, l'enfant veut se faire reconnaître et par son parent et par ce « beau-parent »⁶. Sébastien essaye de démêler le temps des épisodes où il était en conflit avec les conjoints de sa mère en disant : « Dans le temps, lui c'était mon beau-père ! » De toute façon, Sébastien condense la chose en lançant ironiquement que sa mère en a eu pas mal de « beaux-pères ». Pacha a continué à voir son père les jours de garde et a vécu sporadiquement avec le conjoint de sa mère : « C'était quelqu'un de sévère puis des fois, il se prenait pour notre père. Il y avait souvent des conflits. » René n'a pas revu son père avant l'adolescence : « Ma mère trouvait que ce n'était pas sain que je vois mon père. » Son père était alcoolique et n'a jamais subvenu à ses besoins. René a dû endurer le mépris de certains conjoints de sa mère. Cependant, sa mère a eu pendant plusieurs années un conjoint que René a beaucoup aimé mais qui est malheureusement décédé à cette époque : « Il s'occupait beaucoup de moi. (...) Il m'amenait au hockey. » Sébastien a continué à voir son père. Pacha dit que sa mère était un peu mère poule, qu'elle les écoutait, son frère et elle, mais qu'elle ne tenait pas toujours ses promesses. Elle ne veut pas blâmer sa mère de l'avoir chassée de la maison à 18 ans.

⁶ Au contraire des sociétés dites primitives, dans les sociétés industrialisées, il n'y a pas de terme de parenté qui serait significatif au sens de la structuration identitaire pour désigner cette relation de parenté entre un enfant et le conjoint de sa mère ou de son père. Le terme de beau-père ou de belle-mère s'applique autant au niveau des relations d'alliance et qu'au niveau des relations de filiation (Lévi-Strauss, 1974).

René perçoit sa mère comme une femme colérique et prompte quand il était jeune et qui est devenue une mère possessive quand il a eu 19 ans. Il ne lui reproche pas de l'avoir négligé : « Je peux comprendre le contexte de l'époque. » Il ne se sentait pas en sécurité avec elle. Elle était toujours absente « même présente ». Sa mère avait des problèmes de toxicomanie. Elle a étudié et est aujourd'hui intervenante dans ce domaine. René de son côté essaye de sortir de la psychiatisation pour entreprendre une psychothérapie : « J'avais un oncle du côté de ma mère qui était schizophrène et ça joué beaucoup dans le fait qu'on me diagnostique ainsi. » Sébastien estime que sa mère l'a « surprotégé » et qu'elle était très permissive : « Je faisais à peu près tout ce que je voulais ! ». Il se dit révolté que sa mère l'ait chassé de la maison mais, il essaye de la comprendre : « Je pense qu'à la fin elle avait peur de moi un p'tit peu ! » Pacha et Sébastien ont fait une tentative de suicide.

Suzon a été élevée par un père qui exerçait beaucoup d'ascendant et de violence sur elle et son frère. Elle dit qu'elle a été violentée physiquement par son père et moralement par sa mère. Elle affirme que ce n'était pas sa mère qu'elle n'aimait pas mais sa maladie : « Ma mère était très bonne, serviable, elle avait bon cœur. (...) Elle faisait à manger. Elle avait de très belles qualités. Si ce n'avait pas été de sa maladie, elle était correct. » Son frère et elle ont été souvent placés en famille d'accueil lorsque sa mère traversait des épisodes plus critiques. À 15 ans, son père a accepté de la retirer de l'école et Suzon a été placée dans le rôle de ménagère substitut. Elle a été diagnostiquée schizophrène vers l'âge de 17 ans. Après un divorce tardif, son père est aujourd'hui remarié. L'errance de Suzon dans le réseau de l'hébergement institutionnel est situationnelle et structurelle. Depuis qu'elle est psychiatisée, Suzon prend tous les jours une forte dose de médicaments et elle ne peut plus assumer « la gestion de son quotidien », comme disent les intervenants. Suzon a été socialisée dans le réseau institutionnel et son discours est constamment émaillé d'idées reçues : « Mon père m'a toujours dit : *il y aura toujours quelqu'un pour t'aider sur ton chemin !* » ou « Moi, j'ai toujours eu pour mon dire : *tiens toi avec du monde positif puis tu va le devenir !* » Suzon parle aussi de pardonner à sa mère, à son père, ou de « comprendre ses erreurs ».

Du côté des frères et sœurs

La valeur médiane⁷ de la taille des familles des personnes rencontrées est de cinq enfants (voir Le tableau synthèse de la trajectoire et du profil sociodémographique des personnes rencontrées). Il faut cependant considérer le fait qu'il s'agit surtout de familles rurales conventionnelles ou de familles monoparentales, recomposées ou disloquées dont le nombre de membres ne cessaient et ne cessent d'augmenter. Pacha et Sébastien ont eu des demi-frères depuis qu'ils ont été chassés par leur mère il y a quelques années.

On sait que les rapports qu'une personne entretient avec ses frères et sœurs jouent un rôle structurant dans son développement personnel. Dans les périodes de détresse ou de grand désarroi, ces relations peuvent servir de support, de tremplin, d'exutoire ou de réconfort à l'individu et donner lieu à des échanges réciproques satisfaisants au sein de la fratrie. Mais, ces relations, comme celles avec la famille élargie ou la famille d'accueil, peuvent s'avérer très décevantes et très conflictuelles en particulier chez les jeunes itinérants qui peuvent y fonder beaucoup d'espoir face aux défaillances parentales (Poirier *et al.*, 1999 : 49 - 57). Pendant leur période d'itinérance ou d'errance, la majorité des personnes rencontrées sont restées en contact au moins avec un frère, une sœur et dans certains cas, comme chez Méo, ils n'avaient pas coupé les ponts avec les membres de leur famille. Par ailleurs, on constate que lorsqu'il s'agit d'un aîné, le fait d'assumer le rôle d'aîné auprès du ou des cadets peut être perçu par eux comme quelque chose d'à la fois valorisant et rassurant. Comme si la personne se reconnaissait la mission d'assurer la cohésion et la pérennité de sa famille.

Parmi les aînés, Cédrick est de ceux qui ont joué le rôle de grand frère avec le frère cadet. Il le fréquente toujours assidûment. Isabelle a toujours eu le sentiment qu'elle avait la responsabilité de protéger son demi-frère, sa demi-sœur et sa sœur plus jeunes qu'elle. Après sa fugue, sa mère lui défendait de les voir et elle s'insurge encore contre cette attitude si défensive qui perdure : « Comme si j'allais les influencer négativement. Quand je veux faire de quoi avec eux autres, il faut absolument qu'elle soit là ! » Jessy-James se pose en défenseur de sa sœur cadette et il a des craintes quant au sort que réserveront sa mère et son père aux plus jeunes de la famille. Il nous confie qu'il y a trois « parties » qui s'affrontent dans sa famille : celle de sa mère et de son conjoint, celle de son père et de son

⁷ La valeur médiane est le résultat du milieu après que les résultats des données (dans ce cas-ci la taille de la famille) furent ordonnés dans un ordre croissant ou décroissant.

frère aîné, et celle de sa sœur et lui. Les parties de « sa mère » et de « son père » se sont alliées contre sa sœur et lui. L'enjeu de l'affrontement est la dénonciation du comportement incestueux de son père à l'endroit de sa sœur, c'est-à-dire « ce que sa croyance lui permet de faire, dit Jessy-James. » Jacob, Julie, Pacha et Suzon n'ont pas joué leur rôle d'aînés de cette manière. Aujourd'hui, Jacob s'entend mieux avec son frère qu'avec son demi-frère. Au moment où elle a retrouvé sa mère, Julie a développé une bonne relation avec la demi-sœur que sa mère avait eu hors mariage avant elle. Pacha se fait plutôt la complice de son frère qui « est dans la drogue jusqu'au cou ». Suzon, elle, avait l'impression d'être l'égale de son frère face aux tensions familiales. Sébastien est l'aîné de demi-frères et de demi-sœurs. Il a toujours rêvé d'avoir un grand frère. Sans doute pour se faire protéger par lui. Il raconte comment ses demi-frères et demi-sœurs sont chanceux de l'avoir : « J'ai toujours voulu avoir un grand frère. Je n'en ai pas eu mais, j'ai ma petite sœur de père et les petits-enfants à ma mère ; moi je n'ai pas eu de grand frère mais eux, ils vont en avoir un ! »

Cam s'attend à ce que ses frères et sœurs entrent en contact avec lui mais ils ne le font pas. Il a un jour demandé de l'aide à l'une de ses sœurs qu'il avait aidée par le passé mais, elle s'est défilée. Il est amèrement déçu. Claude n'a fait appel qu'à l'une de ses sœurs mais, il dit qu'il n'a jamais attendu grand-chose de sa famille. Michaël désire par-dessus tout retrouver une vie de famille. Il a un frère qui s'est suicidé et un autre qu'il n'a pas vu depuis très longtemps « parce qu'il se tient avec les motards ». Il ne fréquente que son frère qui est handicapé : « Les autres, c'est comme s'ils m'avaient renié ! » Deux de ses sœurs le méprisent et une autre « ne veut pas se mêler de rien ». Pour fuir le conjoint de sa mère qui le méprisait, René allait vivre chez ses sœurs aînées. C'était la période où il essayait de poursuivre ses études secondaires tout en gagnant sa vie. Il devait leur payer une pension. Comme c'est le cas pour Méo, René est cependant toujours resté en bons termes avec tous les membres de sa famille. Ce sont Méo et René qui fuyaient les membres de leur famille lorsqu'ils étaient itinérants ; car, il y avait toujours un frère ou une sœur qui étaient prêts à les accueillir.

Du côté de la famille élargie

Au même titre que les relations avec les membres de la fratrie, les relations avec les membres de la famille élargie, - une grand-mère, un grand-père, une tante ou un oncle, - peuvent contribuer au renforcement du sentiment d'appartenance d'une personne à sa famille et par conséquent, donner du sens à la transmission des valeurs et aux rapports de

filiation. Chez les jeunes itinérants, les membres de la famille élargie peuvent être perçus comme des modèles identificatoires, des figures de soutien ou des appuis auxiliaires face aux défaillances parentales (Poirier *et al.*, 1999). Si les membres de la famille élargie n'apparaissent pas comme des personnes significatives parmi certaines personnes rencontrées, c'est parce qu'il n'y avait eu aucun lien important qui s'était amorcé dans le cadre de la vie familiale. Chez d'autres personnes rencontrées, les liens ont été rompus au moment de l'épisode de l'errance ou de l'itinérance. Dans le cas de familles monoparentales ou recomposées, ce sont les personnes de la lignée du parent qui a la garde de l'enfant avec qui s'établissait des liens.

Cam, Claude, Julie, Méo, René et Sébastien n'ont jamais eu vraiment de contacts avec les membres de leur famille élargie. Avant son épisode d'itinérance, Cédrick avait un très bon rapport avec sa grand-mère maternelle. Après son expérience de la rue, ça n'a plus été pareil entre eux : « Il y a eu un temps où elle a eu un peu peur de moi. Maintenant, elle sait que ma situation a changé et que moi, j'ai changé. On commence à se reparler et elle commence à avoir plus confiance en moi. » Isabelle aimait la présence de son grand-père et d'une tante du côté maternel mais, elle ne les a plus revus après sa fugue. Comme elle avait coupé les liens avec sa mère, elle ne se sentait plus légitimée de continuer à les fréquenter. Sauf dans le cas de cette tante maternelle qui avait l'habitude de la défendre aux yeux de sa mère, Isabelle décrit l'ensemble de sa famille élargie comme « une famille où règne la haine ». Quand il était enfant, Jacob aimait aller chez son grand-père paternel qui était cultivateur mais, il n'a pas conservé de liens significatifs avec ce dernier. Jessy-James considère que ses grands-parents paternels sont aussi « dérangés » que son père et il n'a jamais tenu à les fréquenter. Il ne connaît pas les membres de la lignée maternelle de sa famille. Suzon a fréquenté sa famille du côté paternel mais, elle supportait très difficilement que ses oncles et tantes médisent à propos de sa mère. Michaël n'a jamais connu ses grands-parents mais, il continue à fréquenter assidûment son parrain et sa marraine. Pacha considère qu'elle a eu des relations plutôt superficielles avec son parrain et sa marraine.

3.3 L'exclusion sociale et la quête de liberté

Rappelons que la notion d'exclusion sociale est issue d'une conception du paupérisme du XIX^e siècle au regard de l'accès aux progrès socioéconomiques de l'époque et qu'elle s'est transformée, depuis les années 1980 (Donzelot, 1996), pour reconnaître qu'il y a dans le monde d'aujourd'hui des « victimes du nouvel ordre socioéconomique » et une population de « normaux devenus inutiles ». Ce qui a conduit les chercheurs et les intervenants à appréhender sous un jour nouveau les questions de solidarité et d'intégration des forces sociales ainsi que le rôle de l'État (de Gaulejac et Taboada Léonetti, 1994). Dans le contexte actuel, quelle que ce soit la définition que les décideurs, les intervenants ou les chercheurs lui donnent, l'itinérance ou l'errance reste fondamentalement une expérience de l'exclusion sociale associée à une quête de liberté qui s'accompagne d'une grande souffrance. Être ou ne pas être exclus, tel est la grande question pourrait-on dire en paraphrasant Shakespeare. Une autre métaphore de cette quête de liberté serait celle d'Icare voulant se libérer du labyrinthe et qui brûla les fausses ailes de cire et de plumes, -que lui avait confectionnées son père Dédale-, en s'envolant trop près du soleil. C'est de cette quête de liberté et de cette souffrance, en particulier chez les jeunes, dont témoignent les travailleurs de rue de la région que nous avons interviewés (voir chapitre 5). Chez les jeunes itinérants, cette quête de liberté se transforme en une série de ruptures humainement invivables qui leur enlèvent tout pouvoir et qui aboutissent, dans le meilleur des cas, à une quête de liens (Poirier *et al.*, 1999).

L'exclusion sociale dont il est question ici n'est pas celle, extrême entre toutes, de ceux ou de celles qui sont passés de l'exclusion objective à l'exclusion subjective. C'est-à-dire ceux ou celles qui ont finalement perdu l'usage de leurs paroles et de leurs gestes dans leur relation aux autres ; qui ne sont ni des vivants ni des morts à leurs propres yeux et aux yeux des autres. L'exclusion sociale que nous avons rencontrée est plutôt la pointe de l'iceberg de cette perte « de vie et de mort », c'est-à-dire cette perte de la possibilité de symbolisation du lien social dans le langage des mots et du corps, qui impressionne tant les cliniciens qui sont confrontés aujourd'hui aux nouvelles formes de désubjection que l'on rencontre, entre autre, chez les personnes clochardisées (Declerk, 2001) ou chez les immigrants traumatisés (Douville, 2001a). Nous n'entrerons pas ici dans la complexité des analyses structurales de l'exclusion sociale que les ethnopsychologues appréhendent comme étant des formes de mélancolisation du lien social, c'est-à-dire des problèmes que pose pour l'individu l'impossibilité du travail de symbolisation du lien social (Douville, 2001, 2001a). Nous nous en inspirons pour identifier, dans le discours des personnes qui

ont témoigné, ce que représente et signifie leur quête de liberté au regard de ce qui les constitue comme sujet dans le lien social. Autrement dit, nous voulons voir comment cette quête de liberté a fait rupture dans leur parcours de vie.

L'itinérance ou l'errance de ces personnes est significative d'un monde aux prises avec la difficulté de reconnaître et de s'opposer à ce qui fait loi dans nos liens d'appartenance à une famille, à une communauté. En d'autres termes, notre monde moderne freine nos mouvements d'identification à ce que nous ne sommes pas, c'est-à-dire à la différence, au manque qui nous constitue comme sujet humain. Et pourtant, nos sociétés industrielles mondialisantes reconnaissent bien que « l'excessive fraternité de tout commerce du même au même empêche toute solidarité » (Douville, 2001a). Pourquoi ces personnes sont-elles en désaccord avec les formes de solidarité familiale ou sociale qu'on leur propose ? Leur lutte contre leur famille, contre la société, est à mettre en perspective avec l'état actuel du lien social. Les jeunes itinérants en particulier sont à la fois en rupture et en quête de liens, disions-nous (Poirier *et al.*, 1999).

À travers leur quête de liberté, leur lutte, les personnes rencontrées nous signifient qu'elles n'ont pas les moyens de s'affirmer socialement comme sujets capables de réciprocité, d'échange et de filiation dans les rapports intergénérationnels. De plus, parce qu'elles sont contraintes à vivre selon différentes modalités de prestations de l'assistance sociale, toutes ces personnes, jeunes ou adultes, sont quotidiennement confrontées à la violence que l'exclusion sociale entraîne. Une violence se manifestant par l'incompréhension, le mépris ou le rejet dont elles peuvent être directement l'objet, par l'insécurité continuelle dans laquelle elles sont plongées, ou par l'impuissance dévastatrice qui les enrage. Ces personnes expriment néanmoins leur créativité en faisant de la musique, du dessin, de la poésie, de la menuiserie, de l'horticulture ou de la relation d'aide. Cédric a une passion pour le saxophone ténor, Cam chante en s'accompagnant à la guitare, René dessine et a publié un recueil de poésie, Claude et Jessy-James se sont découverts des talents de charpentier, Isabelle et Julie souhaitent travailler avec les enfants, Jacob, Pacha et Sébastien ont toujours aimé dessiner, Méo et Suzon font du bénévolat et sont en constante réflexion sur le sens de leur vie et Michaël voudrait bien mettre à profit ses connaissances et son amour de la nature.

Nous examinons ici la quête de liberté chez les personnes rencontrées à partir de la manière dont elles sont entrées dans l'itinérance ou dans l'errance. Il y a ceux, comme Cédric, Méo et René, qui ont en quelque sorte choisi de partir dans la rue et ceux, comme Cam, Claude, Jessy-James et Michaël, qui se sont retrouvés dans l'errance sans domicile

fixe sans l'avoir décidé. Il y a aussi les jeunes comme Isabelle, Pacha et Sébastien qui ont été abandonnés par leurs parents dans les méandres des milieux d'accueil ou dans la rue et finalement, ceux comme Jacob, Julie et Suzon qui ont dû faire appel à des ressources d'hébergement à cause de problèmes de santé mentale ou de violence conjugale.

Choisir la rue

Même si leur quête de liberté s'est avérée pour eux un voyage extrêmement mortifère, Cédrick et Méo ne se perçoivent aucunement comme des victimes. Cédrick ne se voit pas comme une victime « parce que c'est nous qui décidons de ce qu'on fait de notre vie, ce ne sont pas les autres ! » Méo dit qu'il a joué avec le feu mais qu'à certain moment, il se sentait très bien dans la rue : « Il y a des bouts où j'étais dépressif mais d'autres bouts où je m'étais fait comme une routine. (...) J'aimais me familiariser avec le milieu des itinérants. » René, lui, se considère plutôt comme la « victime d'un diagnostic ». Tous les trois sont partis vers la grande ville et ils étaient tous aux prises avec de sérieux problèmes de dépendance à la drogue bien avant leur départ.

Quand il a été obligé de quitter sa famille pour s'en aller à Montréal, Cédrick croyait partir pour travailler, pour faire de l'argent, pour être autonome et pour connaître le vrai monde : « J'ai toujours vécu comme dans un petit rêve avec mes parents. J'ai tout le temps été protégé, j'ai jamais manqué de rien. Quand je suis arrivé dans la rue, dans le vrai monde, j'ai vu c'était quoi. Ça m'a écrasé, ça m'a défait. J'ai trouvé que le monde était *dégueu*. Vraiment méchant. Je peux en dire long. La vie, je ne la voyais pas comme ça. Je la voyais plus belle. Je me suis révolté contre le système. » Cédrick dit qu'il a cherché la mort dans la drogue. Son meilleur ami s'est suicidé l'an dernier : « Il s'est suicidé avec sa blonde. Il a fait un pacte de suicide. (...) C'est pas le seul que j'ai perdu depuis l'année passée. J'ai perdu cinq chums en tout. (...) On avait fait nos mille et un coups ensemble. On avait tout découvert ensemble. » Pour Cédrick, le suicide de son ami signifie que « l'hostie d' monde a eu le dessus sur lui. (...) C'était un gars qui était quand même assez fort psychologiquement. (...) Je pensais pas qu'il aurait baissé les bras. À part ça aujourd'hui, je trouve pas que c'est lâche mais, ça m'a écrasé, ça m'a remis en question. Moi, qu'est-ce que je fais ici ? Pourquoi j'en bave autant pour pouvoir m'en sortir ? » Cédrick dit qu'il n'est pas « un mouton » : « Je veux faire changer les choses (...). Je suis pas d'accord avec beaucoup de choses qui se passent dans ma face. Puis ça me dérange. Ça me tente pas de me fermer la gueule puis de rentrer dans le moule et de laisser diriger ma vie par d'autres ! »

Méo s'est réfugié dans la rue à Montréal pour fuir ses problèmes d'argent, pour être hors de vue de sa famille et hors d'atteinte des règles sociales. Quand il avait commencé à boire jeune, à 15 ou 16 ans, dans les bars de la ville, c'était pour « se valoriser » aux yeux de ses compagnons de classe. Ensuite, quand il a commencé à prendre de la coke, c'était pour vaincre sa timidité avec les femmes mais aussi, par commodité si l'on peut dire : pour passer le reste de la nuit debout afin d'aller travailler aux aurores avec son père dans les fruits et légumes à Montréal. Sa quête de liberté est associée au mirage que pouvait représenter l'argent : « Je voyais que l'argent avait une grosse importance. Une madame habillée comme une carte de mode, qu'est-ce qu'elle va remarquer dans moi ? Elle va me demander *qu'est-ce que tu fais ?* Si je travaille pas et qu'elle voit les gros bills ?... » Méo avait appris que l'argent que l'on possède sans avoir travaillé était de l'argent sale. Celui qu'il touchait lui venait en tant que victime de la route et en tant que courrier dans le milieu de la drogue.

René a pris la rue pour fuir une « mère qui ne le laissait pas respirer », parce qu'il ne se sentait plus apte à travailler et parce qu'il voulait faire l'expérience de « vivre de rien ». Son frère l'a empêché de mettre ses cartes d'identité à la poubelle. René se croyait chaman et voulait renoncer à toute forme de possession de biens matériels et, comme Méo, se réfugier dans des lieux où il croyait en dehors de toutes règles sociales : « J'avais comme une *écoeurantite* de bien des choses. À 19 ans, j'ai vécu une espèce de contestation et de révolte.(...) Je me prenais pour un chaman. » Comme pour Méo, la drogue lui permettait de s'anesthésier et de vaincre sa timidité. Il en avait besoin pour affronter les autres : « Quand je consommais, ce que ça me faisait c'est : *vous me faites plus peur !* Ça me permettait de pouvoir avancer comme tout le monde dans la vie. Mais, un moment donné ç'a été : *vous me faites peur en maudit !* »

Se retrouver dans l'errance

Cam, Claude, Jessy-James et Michaël en ont été réduits à errer dans la rue sans domicile fixe dans la région. Cam et Michaël se considèrent comme des victimes. Cam n'élabore pas là-dessus tandis que Michaël répond que c'est parce qu'il s'est senti trahi par sa femme et par le gouvernement : « Les avocats et les juges prennent plus pour les femmes que pour les hommes ! » Claude et Jessy-James disent qu'ils ne se perçoivent pas comme des victimes. Claude, parce qu'« il n'y a personne qui l'a poussé à jouer » et Jessy-James, parce que se percevoir comme une victime « c'est un signe de faiblesse ». Cam a des problèmes

d'alcoolisme et Claude, des problèmes de jeu pathologique. Jessy-James et Michaël n'ont pas ce genre de problèmes de dépendance.

Confrontés à l'impossibilité de se réaliser dans leur travail et dans leurs relations, Cam a cherché la mort dans la boisson et Claude dans le jeu pathologique. La quête de liberté de Cam est associée à un désir d'autonomie et de prolongement de sa jeunesse. Cam a quitté son travail pour tenter de réaliser un projet qui l'aurait rendu autonome mais il a échoué : « C'est moi qui a laissé mon travail. J'avais un autre projet dans la tête, mais un projet autonome. » Un projet qu'il voulait réaliser avec quelqu'un qui souhaitait transformer une île en parc de maisons mobiles pour retraités : « J'ai comme pris son rêve à ce monsieur-là. C'était de toute beauté, cette île là ! » Il a quitté sa deuxième femme pour « faire sa vie de jeunesse » parce que, dit-il, s'étant marié jeune, il n'avait pas eu l'opportunité de profiter de la vie. Claude a été réduit au chômage pendant une dizaine d'années et à l'approche de la cinquantaine, il se sent de plus en plus exclus de la vie sociale et du marché du travail. Le jeu lui donnait de faux espoirs et maintenant, il ne sait plus ce qu'il est en droit d'attendre de la vie. Il travaille maintenant dans un milieu protégé et il ne désire pas en sortir pour le moment. Il se sent trop fragile.

Jessy-James a été forcé de s'enfuir de chez son père puis de chez sa mère et, de se réfugier dans les ressources d'hébergement. Il veut devenir charpentier-menuisier. Sa quête de liberté s'exprime dans son désir de partir sur les routes tout en étant propriétaire d'une maison bien à lui : « Un bon pied à terre payé *cash* ! » Il voudrait aller travailler à la Baie-James puis ensuite voyager à travers le Canada et les États-Unis. Il dit que, même si son père est « dérangé », il conserve certaines bonnes choses de lui comme par exemple le plaisir de voyager : « Il y a des affaires que, veux veux pas, j'ai gardées de mon père. (...) Il s'est servi des bonnes affaires pour m'envoyer de mauvaises choses. (...) Moi, il faut que je *trille* au travers. » Outre l'indignation qu'il exprime vis-à-vis le comportement de son ex-conjointe, Michaël ne se pose pas encore de questions sur les raisons subjectives qui l'ont réduit à « vivre de rien » dans sa voiture. Ses rêves s'écroulent depuis son accident de travail. Ce qu'il désirait le plus au monde, c'était d'avoir des enfants. Cette femme lui en a donnés et elle les a en quelque sorte repris. Il songe cependant à entreprendre une formation en horticulture, laquelle serait plus appropriée pour lui compte tenu des séquelles physiques que lui a laissé son accident.

Être chassé de la maison

Isabelle, Pacha et Sébastien ne se considèrent pas comme des victimes. Cependant, lorsque Sébastien constate qu'il était « victime de discrimination » quand il était dans la rue, il témoigne justement du regard faussé que l'on projette sur les itinérants quand on prend la partie pour le tout. C'est-à-dire lorsque l'on interprète cette situation comme étant généralement une forme de désubjectivation où l'on a affaire à toutes les manifestations de désordres de l'économie corporelle. Tous ceux qui ont fait l'expérience de la rue ont tenu à préciser qu'ils étaient propres et que les ressources sont bien faites pour assurer le maintien des règles de l'hygiène : « Je me lavais mais le monde me voyait sale. (...) Ils interprètent mal, dit Sébastien. » Sébastien a un problème de toxicomanie mais Isabelle et Pacha non. Pacha et Sébastien affichent les signes de protestation de la jeunesse dans leur tenue. Pacha a de nombreux *percing* : « Parce que j'aime me faire une image à moi. Je veux être différente des autres. » Sébastien trouve que le monde l'« étiquette » dans son habillement mais que ça ne le dérange pas.

Isabelle a passé son enfance dans un état de survie en lutte contre les abus de son beau-père et de ceux des maisons d'enfermement pour les jeunes : « Des fois, je me disais on est juste là pour souffrir dans le fond. Un moment donné, c'était ma vision des choses. (...) Il est arrivé des choses qui ont fait que mon opinion n'est plus de ce bord-là des chose ! » Elle dit qu'il lui est maintenant possible d'espérer : « Je me dis que j'ai des rêves et des ambitions, je pense que c'est faisable mais, j'ai été une couple d'années à ne plus croire en rien et à me demander *pourquoi je suis là, dans le fond ?* » Sa quête de liberté s'est manifestée jeune dans sa capacité de formuler et de défendre ses droits dans le réseau d'accueil et aujourd'hui par rapport aux conditions d'accès aux études, au marché du travail et au logement pour les jeunes dans sa situation : « Ça prendrait surtout de la sensibilisation du côté des propriétaires et des employeurs. Parce que les propriétaires, ils nous voient comme des fauteurs de troubles. » Elle souhaite travailler avec les jeunes mais en dehors du réseau d'accueil institutionnel : « Parce que c'est trop mal faite et puis ils détruisent plus le monde qu'ils les aident ! »

Pacha rêve aujourd'hui d'avoir une grosse maison de douze pièces « qui serait toute équipée » et où elle pourrait héberger ses amis qui sont dans la rue. Elle prenait de la drogue pour oublier : « Je fuyais la réalité parce que j'étais dans la misère. Quand je consommais, j'oubliais que j'étais dans la rue, que je n'avais rien à moi dans l'fond. » Pacha souhaitait que sa mère respecte ce qu'elle aimait. Son attirance pour les cours d'arts

plastiques par exemple. Pacha avait participé à une exposition à l'école et Pacha aurait tant voulu que sa mère vienne voir ses dessins et elle n'est pas venue. Elle désire devenir photographe. Elle croyait que la terre, c'était l'enfer : « Des fois il y a tellement d'obstacles, tellement de situations. La guerre, la famine, ça existe. Je me suis dit *si Dieu laisse tout faire ça*, tu sais le réchauffement de la planète, la pollution. *Alors la Floride va être engloutie sous l'eau et ici, il va faire chaud comme en Floride !* »

À cause de problèmes reliés à la drogue, Sébastien a fait trois semaines en centre d'accueil et trois mois de prison après avoir été sommé par sa mère de quitter la maison. La pire insulte qu'on peut lui faire c'est de le traiter de pauvre. Ça lui rappelle trop d'injustice : « Ça venait d'un gars que je connais. Sa mère a une compagnie et *toute* va bien. Il est né avec une chaîne en or dans le cou et il rit du monde qui en arrache. » Il se sent encore impuissant face à tout ce qui lui est arrivé à l'école, à la maison avec sa mère et dans les petits emplois. Il tente de s'appropriier l'aide et les conseils que les adultes lui donnent mais, il ne parle pas encore en son nom : « Je montre à mes parents que je veux m'en sortir. C'est peut-être là qu'ils vont voir que j'ai changé ou que...je veux changer. » Sébastien voudrait que son père et sa mère le reconnaissent, le comprennent, l'accompagnent : « Quand j'ai besoin d'aide, qu'ils m'aident quand il faut ! »

Trouver une ressource d'hébergement

Jacob, Julie et Suzon ne se perçoivent pas aujourd'hui comme des victimes. Julie précise qu'elle a été dans le passé victime de son ex-conjoint et Suzon, des élèves qui la harcelaient à l'école. Jacob et Suzon sont psychiatrisés. Ils doivent prendre des médicaments et sont contraints de vivre dans les ressources d'hébergement pour les personnes qui ont des problèmes de santé mentale.

Jacob s'avoue incapable de parler de son désir de liberté. Pour lui c'est un petit mot simple mais compliqué : « Ça me fait chier parce que je ne sais pas quoi répondre. » Il aimerait tant savoir parler de son désir de liberté. Il essaye encore de comprendre pourquoi il voulait tant s'échapper de l'école et comment il a été pris dans le tourbillon des changements d'école : « Une fois, je suis arrivé à la 4^e année où ils ont changé tous les livres, ces affaires-là. Ça s'est adonné que c'était une 4^e année qui était *toffe* à faire. » Il aimait manquer les cours pour aller en consultation chez le travailleur social de l'école mais, il aimait également « jaser » avec le travailleur social qui l'accueillait.

Suzon dit que la chose qui lui fait le plus peur c'est de s'« avancer seule dans la vie ». Elle est prise depuis longtemps entre cette peur et ses élans d'autonomisation. Elle vit depuis plusieurs années sous la tutelle du réseau d'hébergement institutionnel. Elle a un nouvel ami qui ne croit pas qu'elle est malade et elle voudrait bien pouvoir aller vivre avec lui, même si cela lui apparaît impossible. Suzon est critique vis-à-vis des psychiatres qui la traitent. Elle n'aimait pas ses thérapies au début parce que le psychiatre la gardait seulement quinze minutes dans son bureau : « J'avais pas le temps de parler. (...) Eux autres les psychiatres, il te donnent des médicaments. Ils t'en donnent, ils t'en donnent et ça enterre ton problème ! »

Julie a interrompu une formation professionnelle au cégep parce qu'elle était enceinte du « père » de ses deux enfants. Elle est allée vivre avec cet homme et n'est pas retournée travailler à l'extérieur. Elle désirait d'abord se consacrer à ses enfants. Son désir d'indépendance se construisait au fur et à mesure de son apprentissage de la maternité. Elle imaginait un travail rémunéré, à domicile, en dehors des structures conventionnelles du marché du travail. Malheureusement, son conjoint ne voyait pas les choses de la même façon qu'elle. Pour se protéger de la violence de celui-ci, elle a été obligée de fuir son domicile avec ses enfants et demander l'aide d'un organisme communautaire en hébergement. Julie rêve aujourd'hui de faire un travail autonome où elle pourrait prendre soin des enfants.

4. LES IMPACTS DE L'EXCLUSION SOCIALE ET LES POSSIBILITÉS DE RÉINSERTION

L'expérience de l'exclusion sociale que vivent les personnes itinérantes ou errantes les place dans un état de grande vulnérabilité, autant sur le plan psychologique, socioculturel que socioéconomique. Elles doivent composer avec cette vulnérabilité pour parvenir à « s'en sortir », comme elles le disent. La consommation des drogues et de l'alcool, le jeu compulsif, la fragilité de leur état de santé mentale, l'impossibilité de se payer un logement convenable et surtout de l'habiter vraiment et de l'investir affectivement (Mercier, Corin et Alarie, 1999), la difficulté d'achever leur cursus scolaire dans le cas des plus jeunes, celle de s'engager dans un travail satisfaisant et dans des relations significatives sur le plan individuel et collectif, constituent autant d'indicateurs de cette vulnérabilité que des chercheurs sur la problématique de l'exclusion sociale désignent comme étant la « désinsertion sociale » et qu'ils définissent comme un processus d'enchaînement de ruptures dans la trajectoire de vie du sujet social (Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994).

L'examen des possibilités d'inscription de la famille des personnes rencontrées dans un milieu socioculturel propice à leur développement, de celles de leur inscription personnelle dans leur famille ainsi que leur quête de liberté nous ont effectivement permis d'identifier les conditions et les circonstances de l'apparition et de l'enchaînement des ruptures qui les ont conduits vers l'itinérance ou l'errance dans leur parcours de vie. Nous verrons maintenant quelles sont les conditions de vie actuelles des personnes qui ont traversé l'expérience de l'itinérance et de l'errance au regard des possibilités d'exercice de leur citoyenneté sur le plan personnel et collectif.

Cédric, Cam, Claude, Méo, René et Sébastien, dont les problèmes d'accoutumance à la drogue dure, à l'alcool ou au jeu étaient directement associés à leur condition d'itinérants ou d'errants, avaient cessé de consommer ou de jouer au moment de notre rencontre. Parmi ces derniers, Cédric et Sébastien boivent encore socialement ou fument occasionnellement un joint de même qu'Isabelle, Jacob, Jessy-James, Julie, Pacha et Suzon. Michaël n'a jamais vraiment consommé d'alcool ou de drogue. Ces personnes résident en maison d'hébergement, en appartement protégé, en chambre ou en appartement (voir Le tableau synthèse de l'itinéraire des lieux de vie familiaux et institutionnels). Même parmi celles qui ont un logement, toutes ces personnes sont encore à la recherche d'un lieu pour vivre, aimer, travailler et créer. Sur le plan des revenus, elles doivent se contenter de

prestations sociales diverses ou de maigres salaires et assumer plus souvent le statut d'assistées sociales que celui de travailleuses.

Afin de mettre en perspective les possibilités de réinsertion de ces personnes au regard des possibilités d'exercice de leur citoyenneté, nous examinerons ici leur situation actuelle en fonction des moyens qu'elles ont entrepris ou qu'elles souhaitent entreprendre « pour s'en sortir », c'est-à-dire leurs expériences subjectives du logement, des études et de la formation, du marché du travail, des ressources communautaires et des services sociaux et de santé, ainsi que leur accessibilité à ces droits fondamentaux qui, rappelons-le, satisfont les besoins essentiels de n'importe quel membre d'une communauté de droit. À la lumière de l'examen des possibilités d'exercice de leur citoyenneté et conséquemment de leur réinsertion, nous appréhendons ce faisant ce que le neuropsychiatre Cyrulnik (2002), à la suite des travaux de Bowlby (1984) notamment, désigne comme étant une des dimensions de leur capacité de résilience. C'est-à-dire la possibilité pour ces personnes de résister au choc culturel et psychique que produit inévitablement l'itinérance ou l'errance, de donner du sens à cette expérience et de continuer à vivre en composant avec, derrière eux, cet épisode traumatisant de leur vie. Nous faisons ici une interprétation qui focalise sur les effets de ces événements dans l'après-coup. L'analyse de la capacité de résilience commande en soi une interprétation de la psychodynamique des relations intersubjectives à laquelle il faudrait procéder dans une recherche ultérieure.

4.1 L'expérience du logement et son accessibilité

La problématique du logement est bien entendu étroitement associée à celle de l'itinérance et de l'errance. Devant la difficulté d'appréhender la complexité des questions que soulève le problème de l'itinérance à partir de la définition donnée par le MSSS, les auteurs d'une recherche sur l'itinérance dans la MRC de Rouyn-Noranda (DSP, RRSSS Abitibi-Témiscamingue, 2002) ont préféré, disions-nous, parler d'instabilité résidentielle qu'ils définissent comme étant « l'incapacité à se maintenir dans un logement décent, de façon permanente, à cause de problèmes de santé chronique causés par divers facteurs dont les principaux seraient la violence, la toxicomanie et la santé mentale (RRSSS Abitibi-Témiscamingue-DSP, 2002 : 64). » Par ailleurs, la recherche de Théolis (2002 : 16 -17) sur le logement social dans la région de Lanaudière met en lumière la nécessité de répondre aux besoins particuliers du nouvel ordre socioéconomique au sein duquel se multiplie le nombre de personnes en situation de précarité et plus particulièrement les jeunes sans-abri. On constate de plus que la question du logement s'avère un élément central du

processus de réinsertion des itinérants toxicomanes dans l'étude de Mercier, Corin et Alarie (1999). Ces chercheuses démontrent que, s'il existe une relation étroite entre le problème de consommation et la précarité résidentielle, c'est parce que le logement n'est pas seulement un abri physique mais surtout un lieu qu'il est possible d'investir affectivement, un lieu qui peut faire l'objet d'une appropriation symbolique bénéfique, c'est-à-dire un lieu de vie où la personne peut « se protéger contre les influences extérieures et maintenir un minimum de structures ».

En un mot, le logement n'est pas seulement une fonction mais il contient toutes les significations de l'habiter au sens où certains architectes ou urbanistes (Burlen, 1970 ; Lugassy, 1989) peuvent le conceptualiser, c'est-à-dire au sens où l'écrivaine Virginia Woolf parlait d'une « chambre à soi » et où les petites pensionnaires autochtones rêvaient de revenir sous la tente dans les bois où vivaient leurs familles (Noël et Tassé, 2001).

Le récit de vie de ces personnes nous a révélé comment les problématiques directement reliées à celle du logement, - tels que la toxicomanie, les problèmes de santé mentale ou l'insuffisance de leurs revenus ou de ceux de leurs parents, - s'articulaient aux points de rupture de leur parcours de vie. Leurs témoignages plus immédiatement relatifs à leur expérience de l'habiter ou du logement met non seulement au jour un défaut d'investissement affectif des lieux qu'elles ont habités avant de sombrer dans l'itinérance ou dans l'errance mais aussi, les manifestations de leur désir et de leur besoin de se donner un chez-soi où elles pourront enfin vivre sans s'y perdre.

Le défaut d'appropriation de l'espace

Bien que certaines d'entre elles n'aient pas encore vingt ans⁸, toutes les personnes qui ont témoigné avaient déjà fait l'expérience d'avoir un logement à elles, seules ou avec d'autres, avant d'être dans l'itinérance ou dans l'errance. Il pouvait s'agir d'une chambre, d'un appartement ou d'une maison. Sauf dans le cas de Cam et de Michaël, qui ont vécu pendant plus d'une dizaine d'années dans un logis avec leur femme et leurs enfants, les autres personnes n'ont pas eu un domicile fixe au sens où elles auraient pu prendre le temps d'investir affectivement ce lieu de vie. Et même chez Cam et Michaël, qui ont fait l'expérience d'avoir un domicile fixe, on constate qu'il n'y a pas eu de véritable appropriation de l'espace pour des raisons, rappelons-le, reliées à des ruptures

⁸ La valeur médiane de l'âge des répondants est 26 ans.

déterminantes dans leur parcours de vie. Cam a possédé une maison peu de temps après son mariage mais, il n'en n'avait pas nécessairement fait un chez-soi : « C'était l'évasion de la maison qui primait ; je me foutais de tout, dit-il. » Michaël, par ailleurs, a toujours laissé à sa conjointe l'entière responsabilité de la gestion de la maisonnée : « ...elle ne m'a jamais demandé ma paye, c'est moi qui lui signalais, qui lui donnais, j'avais confiance en elle, je l'aimais. »

Cédrick, Claude, Méo, René et Sébastien ont déjà pu se payer un appartement lorsqu'ils travaillaient mais leurs problèmes de toxicomanie, de jeu pathologique ou de santé mentale les ont entraînés vers un mode de vie instable où le logement n'avait pas vraiment de signification pendant cet épisode de leur vie. Le logement était alors seulement un lieu de passage : « Je n'ai pas eu de places où je suis resté », dit Cédrick, même s'il a loué des appartements.

À 16 ans, vivre seule dans un appartement de la DPJ, même supervisé, a été pour Isabelle une expérience terrifiante dont elle saisit bien la portée relativement aux conditions de l'appropriation de l'espace dans le processus de socialisation de l'individu : « Ils auraient dû m'apprendre à m'organiser avant de me mettre dehors : comment faire un budget, comment faire l'épicerie, des niaiserie de même ! » Par la suite, lorsqu'elle a commencé à gagner sa vie, Isabelle a dû affronter les coûts prohibitifs et l'insalubrité des logements ainsi que la discrimination des propriétaires envers les jeunes qui, comme elles, cherchent à se loger. Par conséquent, elle n'a jamais fait long feu dans les logements où elle a résidé ; elle a été souvent contrainte de se réfugier en maison d'hébergement. Comme Isabelle, Pacha n'avait pas appris à vivre en appartement. Lorsque sa mère l'avait sommée de partir, elle était très fière de pouvoir se payer un appartement, même en colocation : « C'était la première fois que je payais vraiment mon loyer t'sais ! » Pacha a partagé deux appartements. L'expérience ne durait pas un mois et elle se retrouvait dans la rue ou allait dormir chez des amis. Même si elle le souhaitait fortement, elle s'avérait alors incapable d'assumer la gestion d'un logement, tant matériellement que psychologiquement. Avant d'intégrer la maison d'hébergement où nous l'avons rencontrée, Pacha résidait à l'hôtel du village avec un copain.

Seuls ou en couple, Jacob et Suzon, ont vécu en appartement pendant de très brefs épisodes. Mais, leurs problèmes de santé mentale les ont plongés dans l'errance et ils sont actuellement incapables de vivre de façon autonome dans un appartement. Ils doivent résider dans des appartements protégés.

Jessy-James et Julie ont tenté de s'approprier le lieu où ils croyaient faire leur chez-soi mais, leurs proches les en ont empêchés. Jessy-James avait acheté, avec son frère, une maison « au fond des bois » mais, l'arrivée de leur père a tout gâché et la maison est maintenant vendue. Pendant les quatre années où elle a vécu avec son ex-conjoint, Julie a déménagé trois fois. Elle essayait non sans mal de donner un foyer à ses enfants mais ce fut peine perdue. Elle a été obligée de fuir la violence de son ex-conjoint.

Le désir d'appropriation de l'espace

Au moment de notre rencontre, dix personnes sur treize vivaient en hébergement et parmi elles, certaines exprimaient leur vulnérabilité par rapport à l'éventualité et à leur capacité de gérer leur propre logement et de l'investir affectivement. Parmi celles qui ont un logement bien à elle, on perçoit également certaines inquiétudes quant à leur capacité de le conserver et de l'habiter. On constate que l'expression et les manifestations du désir d'appropriation de l'espace ne coïncident pas nécessairement avec les possibilités de réinsertion de l'ensemble des personnes rencontrées. Bien que certaines puissent saisir l'importance d'avoir un chez-soi et en manifestent clairement le besoin, leurs faibles revenus ne leur donneraient pas accès à la qualité du logement qu'elles souhaitent. De plus, malgré la précarité de leurs revenus, il n'y a cependant que cinq d'entre elles qui ont fait ou déjà pensé faire une demande de logement à loyer modique.

Les trois personnes qui ne vivent pas actuellement en milieu d'hébergement, Julie, René et Sébastien, résident dans des petits logements très modestes dont elles sont très fières. Au-delà de toutes les considérations matérielles, ces personnes valorisent surtout le fait de pouvoir être enfin autonomes, c'est-à-dire de pouvoir assumer ou, du moins, d'essayer de s'approprier ce logement, matériellement et psychologiquement.

Pour Julie, c'est une nouvelle orientation de sa vie qui s'amorce dans le petit logement où elle venait d'emménager avec ses deux enfants. Son désir d'appropriation de l'espace est manifeste. Malgré le chauffage inadéquat de son appartement localisé dans un sous-sol, Julie a négocié avec son propriétaire de façon à pouvoir y vivre confortablement avec ses enfants. Et comme chef de famille monoparentale, elle compte faire appel aux ressources existantes à proximité de chez elle pour réaliser ses projets de mère et de travailleuse : « Je veux pouvoir m'asseoir avec mes enfants, faire les devoirs avec eux, être là pour eux. »

Il a fallu plusieurs années à René pour parvenir à investir matériellement et affectivement un appartement : « Quand je suis sorti de la rue, je m'étais trouvé un petit appartement à Montréal (...) Mais, j'étais pas dans les conditions pour vivre seul. » Vulnérable psychologiquement et matériellement, tout son revenu servait à payer son loyer et il ne lui restait presque rien pour se nourrir. Il y a trois ans, lorsqu'il commençait à retrouver une certaine stabilité psychologique il avait demandé à avoir accès à un HLM dans Joliette. Mais, il ne résidait pas depuis assez longtemps dans la ville pour y avoir droit. Il dit que sa vraie réinsertion a commencé dans Lanaudière où on lui assure maintenant un suivi pour ses problèmes de santé mentale et où il connaît bien les diverses ressources communautaires. Malgré sa fragilité, René se sent en bonne voie de rétablissement : « Quand je me sens glisser, il y a toujours quelque chose d'inattendu qui va se produire et qui va me ramener. »

Sébastien a été dans la rue par intermittence : « Mettons six mois, je me promenais. Après, pendant deux mois je me remplaçais et après, je retombais. » Il a eu des logements qu'il ne conservait pas longtemps. Sébastien vit maintenant en chambre meublée dans un sous-sol où il a accès à des pièces communes : « Moi, je dis au monde que je suis en appartement, comme colocataire. » Sébastien souhaite par-dessus tout que ce logement corresponde à un nouveau départ pour lui mais, il se sent encore très fragile ; il a besoin qu'on le rassure : « Quand j'étais en chambre la première fois, ça n'a pas marché. Et j'ai l'impression que tout va foirer tout l'temps ! » Ainsi, il consomme encore de la drogue mais moins qu'avant : « Je ressens plus le besoin, j'ai plus de stress. (...) Je suis inquiet. (...) Mais, c'est pas parce que je fume un joint que je veux tout oublier ! (...) Je voudrais pas qu'il arrive de quoi. » Sébastien rêve d'un appartement où il aurait ses meubles, ses choses à lui. Il est en attente d'une réponse qui lui donnera accès à une formation et éventuellement, à un emploi dans les métiers de la construction.

Parmi les personnes qui étaient hébergées au moment de notre rencontre, il y a celles qui, pour des raisons de santé comme dans le cas de Méo, Jacob et Suzon, vivent en résidence protégée ou en hébergement spécialisé, et les autres, qui n'ont pas de problèmes de santé mentale ou physique induisant l'hébergement assisté et qui sont en hébergement temporaire suite à un ou plusieurs épisodes d'itinérance ou d'errance.

On constate que l'investissement affectif du lieu de vie se manifeste malgré la contrainte de l'hébergement assisté comme c'est le cas chez Méo qui est hébergé en tant que sidéen : « Si je m'en vas dans le bas de la ville et que je me *crinque*, je suis fini ! Dans trois mois, c'est fini. Ici, je mène une bonne vie. Je mange des fruits et des légumes, je m'entraîne, je

marche, je mène une vie respectable, entre guillemets, pour moi. Je peux durer 20 ans ou 25 ans, je ne sais pas. » Jacob ignore pour le moment ce qui l'attend dans le logement supervisé où il s'en va habiter mais, il espère pouvoir s'y rétablir, retrouver « les pièces perdues de son puzzle » : « C'est une place où j'aurai pas le droit de consommer. Puis il y a du monde qui vont être là pour m'aider ! » Il est toujours attaché à la maison paternelle même s'il n'y réside plus depuis quelques années. Aussi, il est bien content que son père ait décidé de ne pas la vendre : « Il y a trop de souvenirs dans cette maison-là ! » Suzon, elle, n'a pas encore fait le deuil de son autonomie perdue : « Je me dis tout est temporaire dans la vie.(...) Pour moi, c'est suffisant en attendant plus tard. »

Certaines personnes hébergées temporairement se sentent encore trop fragiles par rapport à leur capacité d'habiter un logement, d'en défrayer les coûts, d'en faire leur chez-soi, ou de s'y sentir en sécurité. Claude et Michaël ont manifesté clairement cette crainte alors que Pacha est impatiente de quitter la maison d'hébergement sans trop savoir comment elle pourrait concrétiser son désir d'habiter : « Je suis ici rien que pour finir mon école, dit-elle ! » Dans la maison d'hébergement où il vit depuis près d'un an, Claude a découvert une qualité de relations humaines qu'il n'avait jamais connues auparavant. Aussi, il n'est pas prêt d'en partir : « Je ne sais même pas où je pourrais m'en aller... » Michaël ne souhaite pas, pour le moment, quitter la maison d'hébergement où il s'est réfugié : « Je ne suis pas prêt à m'en aller en appartement tout seul parce que je m'ennuie trop, je suis un gars qui s'ennuie. Comme ici, je suis bien entouré, je parle avec du monde. M'en aller en appartement tout seul entre quatre murs, je revirerais fou. Je serais pas capable. » Pour Pacha, il y a encore trop d'inconnus dont elle a peur : « J'aimerais avoir une assurance côté argent ; que j'aie pas peur, que je sois capable de payer mon logement, ma bouffe pis être bien physiquement, mentalement dans mes affaires et ne plus avoir peur de retomber dans la misère. »

Malgré une trajectoire de vie qui pouvait difficilement déboucher vers une stabilité résidentielle et malgré le fait d'être actuellement dans une situation d'hébergée, Cédric, Cam, Isabelle et Jessy-James ont manifesté un désir d'appropriation de l'espace tout à fait exemplaire. Comparativement à Cam et à Jessy-James, Cédric et Isabelle ont cependant une conception de l'habitat et de l'habiter qui se fonde autant sur l'exercice de leurs droits de citoyen intégré à un milieu de vie que sur leur besoin d'un logement qu'il serait possible d'investir affectivement.

Cédric et Isabelle savent ce que signifie habiter un logement, une communauté, une région. Cédric aime Rawdon pour son côté paisible et Terrebonne parce qu'il y a « moins

de préjugés par rapport aux jeunes ». Il déplore le fait qu'à Rawdon, contrairement à Terrebonne ou à Mascouche, il n'y ait pas de places (arénas, maisons de jeunes) pour les jeunes. Isabelle n'irait jamais vivre à Montréal : « Il y a trop de monde ! Envoie-moi plutôt à Saint-Donat dans une maison en bois rond et, je serais la fille la plus heureuse au monde. Il n'y aurait pas de problème. » Cédrick et Isabelle savent aussi ce qu'implique le fait d'être un citoyen d'une municipalité. Ils se sont bien renseignés à propos des conditions d'admission au logement social pour les jeunes. Cédrick en conclut que les mères de famille monoparentale doivent avoir priorité sur les jeunes comme lui : « La plupart du temps ces logements sont accordés à une personne qui a charge d'enfants ou qui est monoparentale, qui a vraiment des problèmes familiaux, qui a des problèmes à payer. Une femme qui est *pognée* avec des enfants a priorité sur moi. C'est normal ! Donc, c'est moins accessible pour moi. » Isabelle a essayé d'avoir un logement dans un HLM mais, on le lui a refusé parce qu'elle est jeune et seule dit-elle : « C'est tout le temps de même ! Dès que tu es jeune, on ne te prends pas. Ils n'ont pas confiance. » Cependant, ce n'est pas sans une certaine incertitude que Cédrick décrit le lieu idéal où il désire s'installer : « L'appartement en banlieue de Montréal avec les transports en commun, avec des ressources dans cette ville-là où est-ce que tu peux, en cas de problèmes, à la place de trop perdre la face puis te mettre dans la *marde*, essayer de couper ça avant. » Isabelle, elle, se désole de ne pas encore avoir trouvé dans son milieu d'appartenance un logement décent où elle pourrait enfin avoir du plaisir à l'habiter. Aussi, elle dit qu'elle « déteste », et les propriétaires qui font de la discrimination envers les jeunes locataires, et les logements trop chers et insalubres.

Cam et Jessy-James font preuve d'une conscience sociale moins aiguisée que Cédrick et Isabelle dans leur conception de l'habitat et de l'habiter. Cam et Jessy-James n'ont jamais fait de demande de logement social et ils ne s'intéressent pas à ce qui se passe dans leur communauté ou dans leur région. Pour des motifs différents, être citoyen d'une ville ou d'un village n'a pas beaucoup de signification pour ces derniers : « J'ai pas resté assez longtemps à une place pour expérimenter ça, j'pense. J'étais trop jeune, j'dirais, dit Jessy-James ! » Cam, lui, pense qu'on ne peut rien changer. Tous deux ont néanmoins manifesté le souhait de s'ancrer dans un lieu. Cam reconnaît qu'il a eu une vie instable par le passé et il veut par-dessus tout s'installer quelque part dans la région pour reprendre son travail dans la vente. Jessy-James, lui, nous livre une perception urbanistique de la ville de Joliette : « C'est une ville parfaite en grosseur. (...) Tu as tout puis ça grossit encore fait que, ça va être juste assez gros. On va avoir plus de magasins et il va y avoir plus de compétition fait que, ça va être moins cher. Juste mieux, t'sais ! » Malgré ses difficultés à frayer avec les autres, Jessy-James est conscient de l'importance de s'ancrer quelque part.

Il dit que ce qui l'a le plus aidé à « s'en sortir », c'est le fait d'être resté longtemps à la même place : « À une place pour être capable de se rapprocher plus du monde. Parce que des fois j'avais pas assez l'temps. » Il évoque à ce sujet ses élans amoureux entravés par les diktats de son père : « Quand tu commençais à vouloir lui parler (à la jeune fille) ben, on déménageait tu comprends ? Probablement que mon père le sentait, ça. »

4.2 L'expérience de la scolarisation, du marché du travail et leur accessibilité

Chez toutes les personnes rencontrées, l'expérience de la scolarisation ne s'est pas avérée concluante. Dans l'investigation des points de rupture dans leur parcours de vie (voir en particulier la section 3.1), nous avons mis au jour la diversité et l'articulation des facteurs socioculturels et socioéconomiques (nomadisme, pauvreté, monoparentalité, toxicomanie, problèmes de santé mentale, d'apprentissage, de comportement ou de transmission culturelle) qui ont nui à l'intégration dans le milieu scolaire des neuf personnes qui ont finalement décroché (Cédric, Isabelle, Jacob, Jessy-James, Michaël, Pacha, René, Sébastien et Suzon). Leur décrochage scolaire a ensuite contribué à les conduire, directement ou indirectement, vers l'itinérance ou l'errance. Du côté des personnes qui ont complété un cycle d'études (le secondaire dans le cas de Claude et de Julie, le collégial dans celui de Méo et le baccalauréat chez Cam), on constate qu'elles ont désavoué le diplôme obtenu ou qu'elles ne l'ont pas mis à profit dans le choix ou l'orientation de leur carrière sur le marché du travail.

Dans l'ensemble des répondants, il n'y a qu'Isabelle, Julie, René et Suzon qui disent qu'ils aimaient fréquenter l'école. Qu'elles aient eu ou non des difficultés d'apprentissage, toutes les autres personnes affirment ne pas avoir aimé leur expérience de l'école. Au-delà de ces appréciations positives ou négatives du milieu scolaire, comment mettre en perspective leur expérience d'apprentissage passée au regard des possibilités de réinsertion dans un programme d'études ou de formation qui satisferait leur désir d'apprendre ou de celles de se réaliser dans l'exercice d'un métier ou d'une profession ? Que ce soit dans le but d'exercer un métier ou une profession ou pour parfaire leurs connaissances, on constate que le goût d'apprendre se manifeste chez la majorité des répondants indépendamment de leur âge ou de la qualité de leur expérience passée dans le milieu scolaire ou sur le marché du travail. Il n'y a que Cam, Claude et Jacob qui écartent absolument l'idée d'un retour aux études et qui souhaitent seulement retrouver du travail.

Toutes ses personnes ont une expérience très brève ou relativement longue du marché du travail⁹ dans des secteurs d'activités secondaires ou tertiaires. Elles vivent actuellement avec un statut d'assistées sociales qu'elles tentent de défendre malgré les reproches, la honte, les injures qu'elles subissent. Quels que soient les motifs de leur arrêt de travail, leurs expériences de travailleurs et de travailleuses ne se sont pas avérées concluantes au regard de leur satisfaction à gagner leur vie au moyen d'une occupation enrichissante, matériellement et symboliquement. Certaines ont quitté volontairement un emploi insupportable ou non gratifiant, d'autres l'ont perdu parce qu'elles étaient malades, toxicomanes ou qu'elles avaient affaire à des employeurs véreux. Considérées comme malades ou en santé, elles vivent toutes, chacune à leur manière, les effets mortifères de l'exclusion sociale. Comment revendiquent-elles leur « place » dans les programmes d'étude et de formation et sur le marché du travail ? Sont-elles vraiment en lutte, solitairement, «...contre la société pour retrouver une « place », c'est-à-dire un statut, une identité, une reconnaissance, une existence sociale », comme le postulent les analystes de l'exclusion sociale De Gaulejac et Taboada Léonetti (1994 : 19).

Pour Méo ou René, qui sont âgés respectivement de 40 et de 30 ans ainsi que pour Cédrick, Jessy-James ou Isabelle qui ont à peine 20 ans, les études et le travail n'ont pas de frontières¹⁰. Contrairement aux autres personnes rencontrées qui souhaitent travailler dans la région et surtout pas à Montréal, toutes ces personnes ne désirent pas tant étudier ou travailler dans la région ou ailleurs que satisfaire leur désir de se réaliser à travers l'acquisition de connaissances et dans un projet de vie et de travail gratifiant.

Le goût d'apprendre

Méo n'aimait pas l'école mais, devenu adulte, il aurait aimé entreprendre des études universitaires en éducation physique. Il possède une formation collégiale en techniques administratives mais, il n'a jamais aimé travailler dans ce domaine. Il avait préféré travailler avec son père dans le commerce des fruits et légumes parce que ça rapportait plus. Aujourd'hui, il voit les choses différemment : « J'avais une bonne force physique pour faire ces affaires-là. (...) Mais, il me semblait que je pouvais faire mieux que ça. » Réchappé d'un grave accident où il a été victime d'un traumatisme crânien, il a continué à étudier pour son plaisir lorsque sa santé lui a permis de le faire : « C'est plus les cours de

⁹ La valeur médiane de la durée de l'expérience du marché du travail chez les répondants est de trois ans.

¹⁰ Voir à ce sujet la problématique générale de la migration des jeunes de la région de Lanaudière dans l'étude effectuée sous la direction de Madeleine Gauthier (2003).

psychologie et de gérontologie qui m'ont appris quelque chose ; pas ceux de la petite école. » Pour se conformer aux règlements de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail) et malgré les séquelles laissées par son traumatisme crânien, il avait tenté, mais sans succès, de réintégrer le marché du travail dans le domaine où il était formé, la comptabilité : « J'étais capable de faire leur travail mais un travail qui prend une heure à faire, moi, ça me prend quatre heures.(...) Ils vont engager celui qui est plus rapide. C'est un peu normal ! » Il a été considéré inapte au travail parce que sa vitesse d'exécution des tâches ne correspondait pas aux exigences du rythme de la productivité de l'entreprise. Après son accident, il était devenu lent. Et *le temps, c'est de l'argent* clament les décideurs nord-américains. Méo vit actuellement avec le sentiment d'une double exclusion : comme travailleur et comme sidéen : « C'est juste le rendement qui compte, dit-il. Si tu fais pas de vitesse, tu n'as pas de rendement. Tu fais plus partie de ce monde-là ! »

Même s'ils n'aimaient pas l'école, Cédrick, Jessy-James, Michaël, Pacha et Sébastien désirent maintenant entreprendre des études ou une formation qui leur donneront accès à un métier ou à une profession de leur choix. Chez ces personnes, le désir d'étudier est marqué par autant d'incertitude que leur désir d'habiter. Elles font du renforcement positif pour se convaincre qu'elles peuvent y parvenir. Comme si elles ne se sentaient pas le droit ou ne se donnaient pas la permission d'accéder aux études et au travail dont elles rêvent.

C'est à condition de pouvoir persévérer que Cédrick pense qu'il va se rendre jusqu'à l'université. Il veut aller s'installer à Terrebonne pour pouvoir compléter ses études secondaires dans les cours pour adultes à Mascouche : « Ensuite, je m'en vas au cégep et si je *toffe* jusqu'au bout, je vais à l'université. » Tout en admettant le fait que la consommation de drogue nuisait à ses études, Cédrick considère que l'école « c'était plate ; c'était du niaiserie et du répétage » : « C'est comme si c'était tout le temps la même chose. Pourtant, je suis bon à l'école. (...) Je levais la main pour ralentir tout le groupe, des affaires comme ça. » Avec du recul, il dit qu'il aurait aimé que ses parents s'intéressent plus à ses études : « Mes parents avaient comme mentalité : *nous autres, on l'a fait notre école !* » Depuis qu'il est sorti de la rue, il a toujours trouvé du travail sans l'aide de personne et il en est fier. Il a travaillé dans la restauration, la maintenance et en usine : « Je ne me réalisais pas, je ne trouvais pas que c'était un travail qui m'apprenait quelque chose. (...) Je ne trouvais pas de valorisation là-dedans. (...) Moi, je veux aller plus loin que ça. Pour l'instant, il n'y a rien comme d'accepter de faire ce que je veux. Et je trouve pas que c'est dur de se trouver une job ! » Il fait maintenant des formations pratiques en recherche d'emploi et en informatique. Il se dirige vers des études en sciences humaines ou en marketing.

Lorsque nous l'avons rencontré, Jessy-James venait de passer un test d'évaluation pour pouvoir accéder à un programme qui lui permettra d'exercer le métier de charpentier-menuisier : « Oui, la construction c'est ça que j'aime faire jusqu'à date ; c'est ça que j'ai développé comme sens. » On lui donne le choix d'obtenir sa carte de compétence soit en travaillant soit via une formation. Il préfère l'acquérir en travaillant dans la région : « C'est toujours mieux d'avoir de l'expérience de la vie, dit-il ! » Jessy-James aime apprendre mais il n'aimait pas l'école : « J'avais d'la misère ! Je n'apprenais pas comme les autres. » Il n'a pas terminé son diplôme de secondaire 1. Il veut néanmoins compléter ses études jusqu'au secondaire 5 en profitant des périodes de chômage hivernal lorsqu'il travaillera dans la construction. Il a commencé à travailler à 16 ans au salaire minimum dans des fermes industrielles, dans la restauration, dans la construction et dans la maintenance. Avec son secondaire 5, il rêve d'aller travailler à la Baie-James pour gagner beaucoup d'argent.

C'est à l'école secondaire que Michaël a commencé à trouver les journées longues. Il a quitté l'école jeune pour aller travailler comme entraîneur de chevaux et ensuite, comme soudeur. À cause d'un accident de travail qui l'a handicapé, il ne peut plus exercer ces métiers et il souhaite entreprendre une formation professionnelle en horticulture au cégep de Joliette : « Ils te font faire un stage dans des fermes. Tu as un diplôme quand tu sors de là et il n'y pas d'âge limite. » Michaël veut d'abord régler ses problèmes avec son ex-conjointe avant de s'engager dans ce projet de formation dans lequel il fonde cependant beaucoup d'espoir. Cela lui permettrait de trouver un emploi qui ne serait pas trop exigeant physiquement et où il pourrait travailler dehors, « dans la nature » : « C'est dur de trouver un bon emploi. Quand tu dis que tu as deux hernies dans le dos, ils te regardent en te disant de prendre la porte. Quand j'ai eu mon accident, ça faisait quasiment 16 ans que j'étais à la même place. »

Pacha est une décrocheuse qui complète actuellement ses études secondaires. Elle n'aimait pas l'école mais, elle avait quand même une attirance particulière pour les cours en arts. Elle aimerait bien devenir photographe mais, elle ne s'est pas encore renseignée sur les moyens pour y parvenir. Des gens lui ont dit que ça coûtait très cher : « Il faudrait que j'achète tout mon équipement. (...) ... que je me lance en affaires. (...) Ça me fait trop peur. » Elle est allée consulter un orienteur qui lui a conseillé d'aller faire une formation pour travailler comme intervenante : « Je veux pas travailler dans la restauration. (...) Je pourrais aller étudier en psychosocial. » Elle apprécie le service du Carrefour Jeunesse Emploi : « Ils t'aident si tu veux retourner aux études. (...) Ils vont te faire un suivi d'orientation. » Elle considère qu'il n'y a pas d'emplois satisfaisants dans la région de Lanaudière : « Si tu veux te faire exploiter, vas-y t'sais, à l'abattoir de cochons à Saint-

Esprit. Puis il y a chez T. qui paye pas et c'est rien que du monde un peu déficient qui vont travailler là ! » Elle n'a travaillé que dans des emplois occasionnels. Elle ne veut pas être obligée d'aller travailler à Montréal. Elle préférerait vivre dans sa région, les Laurentides, mais elle craint de ne pas trouver d'emploi : « On dit qu'il n'y a pas d'avenir à Tremblant. (...) Montréal, c'est une ville trop agitée, trop stressante ! (...) Je pense que je me piquerais une dépression si j'habitais là ! » Elle voudrait bien que sa famille la soutienne dans ses démarches.

Sébastien est aussi un décrocheur qui n'aimait pas l'école : « C'était long, je redoublais. Les professeurs se parlaient entre eux et se disaient : *Lui, tchèquez-le, lui ! Il fait des conneries pis toute !* » Il était pris dans le cercle vicieux du mauvais élève qui se droguait et qui refusait toute forme de support : « Ça me démotivait ! (...) Je me foutais de tout. » Il a commencé à travailler à 16 ans au salaire minimum dans la maintenance et dans la restauration. Il a toujours trouvé ses emplois lui-même ou grâce à des amis. Lorsque nous l'avons rencontré, il s'appêtait à faire une formation qui lui permettrait d'aller travailler dans la construction : « C'est ça que je veux faire pour avoir une job payante. Même si j'ai pas beaucoup de scolarité. (...) C'est un cours qui te donne tes cartes de sécurité au travail. (...) Après ce cours-là, je m'en vais prendre un autre cours comme journalier. » Ses parents défrayaient les coûts de sa formation. Pour Sébastien, il s'agit d'une marque de confiance de leur part. Maintenant, il voudrait faire « avancer le temps » pour être déjà au travail à gagner enfin sa vie : « Que ça fasse un bon bout de temps que je sois ici, que j'aie fini mon cours et que j'aie ma job pis *toute !* » Sébastien a des dettes de drogues et des dettes « envers le gouvernement » à rembourser. Il souhaite travailler dans la région.

Isabelle, Julie, René et Suzon aimaient l'école et désirent continuer à étudier et à apprendre pour mieux jouir de la vie. Pourtant, leur passage dans le milieu scolaire ne s'est pas déroulé sans heurts. Isabelle, Julie et René devaient s'adapter aux situations difficiles occasionnées par de fréquents changements d'établissements. René a dû composer avec des conditions familiales d'extrême pauvreté et faire face, comme Isabelle et Suzon, à l'hostilité du milieu scolaire.

Isabelle s'est tracée un cursus scolaire précis et réaliste. Malgré les difficultés et les humiliations qu'elle a dû affronter dans le milieu scolaire et dans les milieux d'accueil, elle a l'intention de poursuivre ses études jusqu'à l'université. Elle a quitté l'école à 18 ans parce qu'elle n'en pouvait plus de se faire déplacer d'une école à l'autre sans avoir l'opportunité de se concentrer sur ses études au même rythme que les autres élèves : « Parce que l'école en tant que telle j'aimais ça. Et je vais y retourner. Ça, c'est un de mes

prochains objectifs. J'attends de me placer les pieds comme il faut côté logement. Quand ça sera placé, je m'en irai à l'école. Je vais finir mon secondaire et après ça, j'irai à l'université. » À 20 ans, Isabelle se trouve trop vieille pour aller au cégep : « Si je peux sauter le cégep pour m'en aller direct à l'université c'est ça que je vais faire. Je vais faire trois certificats et ça va me donner un bac. Je vais être spécialisée dans trois domaines différents. » Elle a commencé à travailler à 18 ans au salaire minimum comme caissière puis comme pompiste : « Ça j'aimais ça parce que je suis une fille qui faut qui bouge. (...) Je ne suis pas capable de ne pas travailler. Je tombe en dépression. (...) Puis, ne me demande pas d'aller faire une demande au Bien-être social, je me mets à brailler toutes les larmes de mon corps. Je veux rien savoir. (...) Quand tu es sur le Bien-être social, tu es bien plus dans la rue que d'autre chose. (...) Je sais que ma capacité est plus haute que celle de vivre sur l'aide sociale. » Elle est maintenant intervenante dans une maison d'hébergement et suit les formations offertes aux intervenants par le Regroupement des ressources en santé mentale du Québec : « J'aimerais ça me partir une maison en santé mentale mais pour les enfants. Ça, ça serait mon grand rêve ! »

Julie aimait l'école et n'avait pas de problèmes d'apprentissage malgré les fréquents déménagements de sa famille. Ce sont les amitiés impossibles ou perdues qui lui ont surtout manqué. Après l'obtention de son diplôme d'études secondaires, elle a complété une formation professionnelle en cuisine au cégep et une autre qu'elle a interrompue. Elle continuerait à étudier si elle en avait les moyens matériels et si ses projets de travail l'exigeaient : « Je le ferais s'il fallait que je devienne plus professionnelle sur certains plans. » Jusqu'à la naissance de son deuxième enfant, elle a travaillé dans la région pour de maigres salaires comme commis ou caissière. Maintenant, elle rêve de lancer sa petite entreprise pour ne pas avoir de patron et pour réaliser quelque chose qui lui tient à cœur : « Je me vois à la tête de quelque chose, diriger quelque chose là, que je vais aimer. Parce que le marché du travail, c'est pas facile non plus. (...) Un genre de camp d'été ou un camp d'hiver mais, qui marche à l'année, pour donner un coup de main aux parents. (...) Ou bien un *bed and breakfast*, étant donné que je suis bonne en cuisine. » Cependant, les questions du travail et de l'autonomie demeurent pour Julie des sujets chargés de l'évocation douloureuse de sa relation avec son ex-conjoint qui la harcelait pour qu'elle aille travailler à l'extérieur. Elle persiste à vouloir prouver à son ex-conjoint qu'elle est capable de faire quelque chose de bien : « Moi, je vas le dépasser un jour. Je vais lui montrer que je suis capable. Et lui, il ne peut pas montrer de quoi il est capable à moins qu'il retourne aux études. »

René a toujours eu le goût d'étudier. Il aimait l'école mais, à cause de la pauvreté de son milieu familial, il a dû apprendre jeune à faire ses classes tout en travaillant : « À 10 ans, moi, j'allais dans les dépotoirs ramasser des affaires qui pouvaient être bonnes. Je remplissais ma *barouette* et j'allais les vendre dans les magasins d'objets usagés. (...) Plus tard, à 12 ans, mon premier emploi pour dire, ça été de passer des circulaires à 5 heures du matin en dessous du Métropolitain avec des itinérants, des prisonniers, des gars en libération conditionnelle, des choses comme ça. Mais, mon premier vrai emploi, c'est à l'âge de 14 ans, j'avais fait un petit essai pour faire du ménage dans un gros entrepôt mais, ça n'avait pas marché. » René n'a pas complété ses études secondaires qu'il faisait tant bien que mal dans le cadre d'un programme d'éducation spécialisée. Il a décroché en secondaire 3 à 16 ans : « Je suis retourné l'année d'après dans les cours aux adultes mais je n'ai pas terminé et je suis entré sur le marché du travail. » À 14 ans, il s'était engagé comme concierge dans une pâtisserie commerciale où il est finalement devenu pâtissier. Il a travaillé dans les différentes succursales de cette entreprise jusqu'à l'âge de 20 ans et il est parti dans la rue. Il a toujours rêvé d'aller étudier en art mais ses proches l'en dissuadait : « On me disait : *vas pas là-dedans, tu gagneras pas ta vie.* » Sa santé ne lui permet pas encore de travailler régulièrement. Il a récemment publié un recueil de poèmes, il dessine et il souhaite pouvoir continuer à étudier : « Je continuerais à étudier en arts et lettres au cégep. (...) J'ai l'impression qu'on me mettrait en contact avec la poésie, la peinture, l'histoire et qu'on m'apprendrait des choses sur les poètes et la peinture. »

C'est avec regret que Suzon avait abandonné l'école à 15 ans : « Je ne savais pas me défendre dans ce temps-là ! (...) Je réussissais très bien. Si ça avait pas été des gars et des filles qui m'écoeuraient, qui me tordaient le bras. » Deux ans plus tard, elle commençait à avoir des problèmes de santé mentale qui l'empêchèrent finalement de travailler régulièrement et de vivre de façon autonome en appartement. Lorsqu'elle se sentait mieux, elle quittait la maison de son père, prenait un appartement, seule ou en couple, et elle allait travailler. Elle a travaillé en manufacture au salaire minimum : « Je trouvais ça difficile. Parce que le boss, la première année, il était correct et après ça, il était rendu trop sévère. On avait dix minutes de pause, une demi-heure pour dîner. C'était trop loin. C'est surtout par rapport au salaire que ça ne marchait pas ; quand tu as un loyer à payer, la bouffe, puis tout ça... » Aujourd'hui, elle fait du bénévolat et elle est autodidacte. Elle cherche à en savoir plus à propos de ses problèmes de santé mentale ; elle se renseigne dans les livres : « Mon professeur ç'a été ma maladie, je veux dire mon problème ! » Si sa santé le permettait, elle aimerait recommencer à travailler dans la restauration, redevenir

autonome : « Moi, j'aime ça vivre dans les projets à venir. Pour moi, c'est quelque chose. Je suis contente pour ça dans le présent. J'essaye de travailler sur moi. »

Le goût de travailler

Cam, Claude et Jacob n'aimaient pas l'école et ne souhaitent pas continuer à étudier. Cam considère qu'à son âge il a une formation suffisante, tandis que Claude et Jacob ne songent ni aux études ni à une formation. Ils veulent seulement travailler dans la mesure de leur capacité. Ces derniers sont conscients de la fragilité qui les empêche de s'intégrer sur le marché du travail conventionnel.

À la petite école, Cam était un élève talentueux qui détestait l'école et qui l'exprimait en se rebellant : « J'étais un délinquant ; je me tenais avec une gang. » C'est contre son gré et pour obéir à sa mère qu'il a fait des études universitaires en administration. Il aurait voulu faire des études en arts : « À 23 ans, je détestais la comptabilité à en mourir. J'ai réussi quand même. J'ai eu mon bureau quand même mais, quand ma mère est décédée, j'ai vendu ma clientèle et j'ai dit : plus jamais je vais toucher à la comptabilité. » Cam a alors entrepris une formation et est devenu vendeur. Il n'a jamais eu besoin de personne pour l'aider à se trouver du travail. Il a travaillé régulièrement pendant une dizaine d'années. Cependant, durant les sept dernières années, il faisait beaucoup d'argent dans la vente et il se sentait très coupable d'en faire autant : « L'argent, je la gardais pas. Je la méritais pas. (...) C'est comme si j'avais échoué par rapport à ce que ma mère voulait de moi ! (...) J'allais aux femmes, je consommais. » Il s'est alors lancé dans un projet de travail autonome qu'il n'a pas pu réaliser. Lorsqu'il sera rétabli de sa dépression, Cam est confiant qu'il va pouvoir recommencer à travailler dans la région. Après l'épreuve qu'il vient de traverser, il donne un autre sens au travail avec lequel il veut gagner sa vie : « Je suis pas prêt à prendre un emploi très rémunérateur si je ne l'aime pas. (...) Aujourd'hui, je veux aimer ce que fais. Je pense que j'ai le droit à aimer. J'ai toujours fait des choses que j'ai pas aimées à part la vente. »

Claude n'aimait pas particulièrement l'école. Ni ses parents ni ses frères et sœurs plus âgés que lui, le cadet de la famille, ne l'encourageaient à étudier : « Quand ils ont vu que j'étais trop *boqué*, ils ont peut-être démissionné eux autres aussi. » Il a commencé à avoir des problèmes de comportement en 6^e année : « J'étais assez violent, tout l'temps révolté. (...) Un moment donné, j'ai écrasé une cigarette allumée sur la tête de quelqu'un pis la direction l'a su. Ils m'ont juste dit : *Recommence pas !* (...) Aujourd'hui, je me dis qu'il fallait

vraiment que je sois pas normal pour faire une chose comme ça. » Malgré cela, Claude a quand même complété ses études secondaires en faisant une formation professionnelle en mécanique. Il n'a jamais travaillé dans ce domaine : « J'ai rencontré plusieurs personnes par après qui ont fait leur cours en même temps que moi pis, y'en a pas un qui a trouvé de l'ouvrage dans le domaine de l'automobile ; il y avait un surplus de mécaniciens. L'orienteur s'était trompé. » Il a travaillé comme livreur durant une vingtaine d'années. Il gagnait bien sa vie mais, il est devenu un joueur compulsif et il a sombré. Aujourd'hui, Claude refuse catégoriquement d'aller à Montréal pour travailler : « Non parce que maintenant j'ai connu le calme comme ici. Je ne serais plus capable de vivre le stress de la ville, ces choses-là. » Pour le moment, il est engagé par la maison d'hébergement, où il réside depuis un an, dans le cadre d'un programme gouvernemental d'insertion à l'emploi, pour faire du travail de maintenance. Dans ce milieu de travail protégé, il peut accomplir ses tâches à la mesure de sa fragilité psychologique. Il dit qu'il travaille selon « ses talents et ses capacités » : « J'ai découvert ici que j'étais capable de faire de la maintenance ; parce que je ne le savais même pas avant ! Avant, j'avais de la misère à couper un deux par trois *drette pis* maintenant, ici, ils m'ont fait confiance, ils m'ont encouragé et j'ai fait toute la chambre de bain, j'ai refait des planchers. Autrement dit, toutes les réparations qui a à faire dans une maison comme ici, maintenant, je les fais toutes ! » Il se sent reconnu dans son travail et ne voudrait pas quitter cette maison pour rien au monde : « C'est à cause que c'est pour ces personnes-là, pour qui je travaille, que j'aime ça. »

Jacob n'aimait pas l'école et il n'a pas cherché à s'y intégrer. Il a été séparé de sa mère à l'adolescence et sa santé mentale s'est fragilisée jusqu'à ce qu'il soit psychiatrisé à 18 ans. Aujourd'hui, il trouve que ses fréquents changements d'école et son placement dans des classes spéciales ne l'ont pas aidé à s'y faire une place. Ça le décourageait d'être étiqueté comme un cas problème : « Dans ces classes-là t'es *toute* avec du monde de même ! Fait que ! » Il a vainement tenté de compléter ses études secondaires à l'éducation des adultes mais, là aussi, il a été découragé par le coût élevé des frais de scolarité et par les modalités pédagogiques du programme : « J'avais une place aux adultes fait que, je l'ai prise puis, ça n'a pas marché. J'étais classé 6^{ième} année ; j'étais trop découragé ! Fait que j'ai été travaillé. » Aujourd'hui, à 23 ans, il accepte l'aide qu'il a toujours refusée lorsqu'il était à l'école : « Les travailleurs sociaux, ils essayaient de faire leur job dans le fond. C'est moi qui... » Ce qu'il désire par-dessous tout, c'est de retravailler dans la région. Il préfère trouver ses emplois lui-même sans passer par les services spécialisés : « Je vais jamais au chômage ou au BS parce que c'est jamais à jour, leurs jobs ! Tu appelles et le poste est tout

l'temps comblé. » Il a occupé une dizaine d'emplois en usine dont la plupart au salaire minimum. Juste avant de sombrer, il avait un emploi qu'il aimait : « Mais je l'ai perdu à cause d'une hospitalisation, j'étais sur le bord d'être syndiqué. (...) Je trouve ça dur. J'ai été à une application l'autre jour puis, je voulais pas parler de mes problèmes de santé, fait que j'ai été obligé de mentir. Je me fourrais dans mes menteries. Ça vraiment pas bien été. Depuis ce temps là, je suis un peu découragé. »

4.3 L'expérience des ressources et des services et leur accessibilité

Dans la région de Lanaudière, au nord comme au sud, il existe des ressources et des services qui se situent en amont et en aval du problème de l'itinérance et de ses risques (voir chapitre 5, Le tableau des ressources et services offerts dans la région de Lanaudière). Outre les ressources et services d'hébergement et de placement, on trouve des ressources et services reliés à l'itinérance et à ses risques au niveau des problèmes de toxicomanie, de violence conjugale, de santé mentale, de santé maternelle, de scolarisation, d'économie familiale et de pauvreté (Ouimet et Falardeau, 2001).

Toutes les personnes qui ont témoigné ont fait appel à des ressources et services en hébergement, en milieu d'accueil, en aide sociale, en désintoxication, en psychiatrie, en ergothérapie, en psychologie, en service social, en réadaptation ou en psychopédagogie. Sur le plan de leur expérience de ces ressources et services, leur perception et leur appréciation sont révélatrices de la qualité de leur appropriation des ressources et services offerts ainsi que de celle du cheminement dans lequel elles se sont engagées pour sortir de l'itinérance ou de l'errance. Sur le plan de l'accessibilité aux ressources et services, leurs témoignages soulèvent des questions non seulement relativement à l'adéquation des conditions d'admission en fonction de leurs besoins mais aussi, relativement à la disponibilité et à la congruence de l'organisation et de la coordination des ressources et services. Les possibilités de réinsertion sociale sont donc à envisager ici tant du point de vue de la qualité du cheminement de la personne itinérante ou errante que du côté de l'adéquation des ressources et services offerts et à offrir.

Une longue expérience

Cédrick, Isabelle, Jacob, Méo, René et Suzon sont, parmi toutes les personnes rencontrées, celles qui possèdent une longue expérience des ressources et services reliés à l'itinérance

ou à l'errance. Les répercussions de cette longue expérience sont encore très marquantes dans leur vie actuelle.

L'expérience de Cédrick a débuté au moment de ses études secondaires alors que ses parents et éducateurs faisaient appel à des services psychologiques et psychopédagogiques pour le sortir de la toxicomanie et l'empêcher de décrocher. Cette expérience s'est poursuivie lors de son placement en milieu d'accueil, dans la dizaine de lieux d'hébergement pour les jeunes itinérants où il s'est réfugié à Montréal et dans la région, ainsi que dans des centres de désintoxication. Il a suivi quatre thérapies de désintoxication en interne. Même s'il la trouve trop éloignée des lieux où il pourrait continuer ses études ou trouver du travail, Cédrick apprécie tout particulièrement la structure et le fonctionnement de la maison d'hébergement pour les jeunes¹¹ où il résidait au moment de notre rencontre : « Parce qu'une maison d'hébergement d'habitude ça t'offre un toit, à manger, puis une sécurité. Ici, ça t'offre un toit, à manger, la sécurité et des moyens pour t'en sortir. Les intervenants sont prêts à faire des démarches avec toi. Puis, ils ne te laissent pas toi-même avec ton problème comme la plupart des maisons d'hébergement. » Cédrick ne connaît pas seulement la lettre mais aussi l'esprit des règlements et des activités d'insertion de cette maison où il se réfugie depuis quelques années : « Il faut que tu sois ici pour vouloir t'en sortir et faire des démarches. » Il saisit également l'importance et la portée de l'estime de soi que les ateliers de créativité cherchent à développer : « Il y a du monde qui savent pas qu'ils ont des talents là-dedans. Ça peut les aider à cheminer là-dedans en dessinant ou peu importe. Ça leur donne une estime d'eux-mêmes. (...) Ici, il y en a qui sont à terre ben raide ! Tu leur dis de s'en sortir et ils ne savent pas quoi faire avec ça. Ils ont besoin d'encadrement, alors ils te donnent un encadrement. C'est différents des autres. » Afin d'avoir une adresse pour pouvoir aller en cure de désintoxication, il a fallu que Cédrick mente afin d'être accueilli dans cette maison d'hébergement : « J'étais *pogné* dans un milieu dont il fallait que je me sorte. Je voulais aller en thérapie mais je ne pouvais pas vu que je n'avais pas d'argent. Et le gouvernement ne pouvait pas subventionner ma thérapie vu que je n'avais pas d'adresse fixe. La seule manière dont je pouvais me tirer de ça, c'était d'aller en maison d'hébergement. Mais, la plupart des maisons d'hébergement n'accepte pas les personnes qui ont des problèmes de drogue. » Selon lui, les maisons d'hébergement devraient être situées à proximité des lieux où les jeunes pourraient aller étudier ou aller travailler.

À 14 ans, Isabelle commençait à faire l'expérience des conditions de vie dans le réseau des milieux d'accueil où elle est restée hébergée jusqu'à l'âge de 18 ans. Isabelle est une résistante. Elle s'est préservée de la délinquance qu'elle constatait dans les centres d'accueil : « Je me suis tenue loin de ça parce que je ne voulais pas embarquer là-dedans. Mais, j'aurais pu revirer tout croche moi aussi. Ça aurait été facile ! » Pendant qu'elle était sous la tutelle de la DPJ, Isabelle avait demandé à voir une psychologue et on avait accédé à sa demande. Elle la voyait selon le rythme habituel d'une psychothérapie, une fois ou deux par semaine : « J'ai fait un bon travail sur moi-même, je dirais ! » Isabelle comprend bien l'efficacité thérapeutique du transfert dans la relation psychothérapeutique : « Ça l'air que ça bien cliqué moi pis elle. On est resté trois ans de temps ensemble. (...) C'est la seule qui a continué à m'appuyer après mes 18 ans, à continuer à être là et à me donner un coup de main. » À 16 ans, la DPJ l'a obligée à s'installer seule dans un appartement supervisé et elle a fait une tentative de suicide. Isabelle a été alors confrontée aux pratiques des services psychiatriques à l'égard desquels elle reste très critique : « J'avais avalé mes médicaments. (...) Quand le médecin m'a redonné mon congé, il m'a fait promettre de ne pas recommencer mais, il m'a redonné tous les médicaments. » Son expérience de l'hébergement dans le milieu communautaire est structurelle, c'est-à-dire consécutive à l'insalubrité de ses logements, à un cambriolage et aux problèmes de santé mentale d'un de ses colocataires. Son expérience personnelle ainsi que son expérience de l'intervention dans une ressource en santé mentale lui fait dire qu'il faudrait des ressources spécialement pour les jeunes en fugue : « Au moins 72 heures, le temps de calmer la crise. Avant qu'ils ne se rendent à Montréal et qu'ils deviennent prostitués et qu'ils vendent de la drogue. » Ses propositions rejoignent en cela celles qui ont été élaborées dans le *Plan d'action en itinérance* (Ouimet et Falardeau, 2001).

Pendant qu'il faisait son secondaire, Jacob a eu l'expérience des services sociaux en milieu scolaire. Après avoir décroché, il a tenté, mais sans succès, de compléter ses études avec le programme de formation aux adultes. Il a fait quelques séances avec un travailleur social en privé après sa deuxième tentative de suicide. Depuis qu'il a été hospitalisé pour ses problèmes de santé mentale, il voit un psychiatre tous les six mois et un travailleur social une fois par semaine qui l'aide à s'orienter sur le marché du travail et qui lui propose des activités physiques ou mentales. Il n'a jamais eu de psychothérapie. Il résiste à prendre ses médicaments mais, il convient qu'il ne pourrait pas fonctionner sans les prendre : « Ce n'est pas moi qui s'apercevait de ça ! C'est du monde qui me connaissait qui me le disait ! »

¹¹ Pour respecter la confidentialité des témoignages recueillis, nous n'identifions pas les ressources et services dans ce contexte. D'ailleurs, il ne s'agit pas ici de faire l'évaluation de ces ressources et services mais d'interpréter la perception

Parce qu'il les fréquente depuis quelques années, Jacob connaît bien maintenant les diverses ressources de la région pour les personnes assistées sociales et sans abri. Il affirme sa solidarité sociale en suggérant que les grands marchés d'alimentation s'associent « pour donner un peu plus de bouffe aux comptoirs alimentaires. Ils en donnent mais, ils pourraient en donner plus à la place de la jeter. »¹² Jacob considère que les règlements sont sévères dans les maisons d'hébergement et particulièrement ceux qui concernent la consommation de drogue. Il reconnaît qu'il a besoin d'aide et de se faire entendre mais, il a du mal à l'exprimer.

S'il n'avait pas commencé à consommer de la drogue dure et s'il n'avait pas été victime d'un accident de la route qui l'a plongé dans un profond coma, Méo n'aurait sans doute pas eu à faire l'expérience des refuges pour sans abris, des centres de désintoxication, des services psychiatriques, des évaluations neuropsychologiques et des ressources d'hébergement pour sidéens. Aujourd'hui, il réside dans une maison pour sidéens et doit prendre une trentaine de pilules par jour. Il a un suivi psychothérapeutique avec un psychiatre et un sexologue. Il prend des cours et est membre d'une association de bénévoles. C'est à la manière d'un virtuose de la survie en milieu urbain que Méo utilisait les ressources pour les itinérants de Montréal : « À l'Accueil Bonneau, le Toit rouge, la Maison du Père, tu peux coucher juste 15 jours par mois. À la Old Brewery Mission, tu peux coucher le reste du mois. Quand il faut beau, tu vas coucher dans le parc Berri ou dans le carré Viger. Dans la rue, les itinérants, chacun ont leur spot. » Il me donne un exemple d'une journée-type : « Je me lève le matin de la Maison du Père. J'avais 8 heures pour sortir de là. (...) Au Toit rouge qui n'est pas loin du métro Saint-Laurent, il y a une belle grosse soupe à 11 heures. (...) Il y a des journées, c'est la journée du vestiaire où tu peux avoir des vêtements. L'après-midi à 2 heures, tu peux avoir un lunch à l'Accueil Bonneau. Mais, il faut que tu te dépêches pour avoir de la place à la Maison du Père. Là, ils ouvrent à 4h30. (...) Faut que tu arrives là après avoir mangé ta soupe à l'Accueil Bonneau (pour faire la queue). Qu'il fasse moins trente dehors, tu vas attendre. (...) Il faut aussi que tu aies ramassé tes *butches* au Montreal Trust le matin, si tu veux fumer pendant que tu attends. (...) Et là on t'oblige à prendre une douche et je trouve ça bien. T'es propre même si tu es un itinérant ! » Pour Méo, revenir d'un traumatisme crânien c'est comme revenir d'outre-tombe : « Tu reviens et tu ne reviens pas. On dirait que tu as une autre personnalité lorsque tu reviens. » Même s'il est critique par rapport aux soins psychiatriques qu'il a reçus dans les hôpitaux, c'est avec un psychiatre qu'il fait maintenant une psychothérapie

que les personnes en avaient à partir de notre cadre conceptuel sur l'exclusion sociale.

et il sait reconnaître la valeur de l'efficacité de la relation transférentielle dans laquelle il est engagé : « Je m'entends bien avec lui. Il n'est pas comme les autres. (...) Quand tu vas à l'hôpital, tu vois des psychiatres qui te voient cinq-dix minutes maximum et ils te prescrivent des pilules. (...) Ce dont j'avais besoin, c'est de m'asseoir et de parler... »

René est un décrocheur « malgré lui » qui a été psychiatisé à la fin de l'adolescence. Pendant l'école secondaire, il a fait l'expérience des services de supports pédagogiques et des classes spéciales pour les élèves qui ont des problèmes d'apprentissage. Son expérience des services psychiatriques coïncide avec son entrée dans l'itinérance. Il a été dans la rue à Montréal et à Québec où il s'est réfugié dans les ressources pour sans-abri. À Montréal, il a rencontré des travailleurs de rue qui l'ont aidé : « Dernièrement, j'ai encore eu besoin d'anesthésier ce que je vivais mais, je ne suis pas retourné consommer. Je suis allé voir quelqu'un et je lui ai parlé de ce que je vivais. Dans l'fond, c'est la seule chose que tu as à faire ! » Revenu dans la région, il a dû passer par les services psychiatriques et les services ergothérapeutiques jusqu'à ce qu'on l'oriente vers des organismes communautaires de réadaptation en santé mentale et différentes ressources pour les personnes démunies. Il fréquente les *Alcooliques Anonymes*. Il est sous médication depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui, René dit qu'il est « dans un processus de reconstruction de sa personne » qui a été long parce qu'il a été trop longtemps sur des listes d'attente. Il a une idée claire de ce que peut lui apporter les ressources et services en santé mentale. Il veut maintenant faire le choix de ce qui lui convient dans sa démarche psychothérapeutique et entreprendre « une psychothérapie pour travailler les choses à fond » : « Je suis quoi moi ? Qu'est-ce que je peux faire moi ? »

Suzon a décroché et est psychiatisée depuis l'adolescence. Elle a été hospitalisée à quelques reprises et elle est suivie en psychiatrie depuis une vingtaine d'années. Elle n'a jamais fait de psychothérapie. Suzon doit prendre quotidiennement une forte médication à cause de ses troubles mentaux : « J'ai de bons médicaments, je fonctionne bien, c'est juste que j'ai de la misère des fois, dans le temps. » Elle a fait l'expérience des services de réadaptation en santé mentale et de quelques ressources d'hébergement. Elle vit depuis trois années dans les RTF, les résidences de type familial, et se désole d'y avoir perdu son autonomie : « Je serais capable de me faire à manger mais, c'est pour me motiver, décider, choisir, j'ai de la misère un peu. » Un jour, on lui a demandé de témoigner en public de son expérience dans les ressources d'hébergement et elle a réussi. Même si cette expérience a

¹² Voir le documentaire d'Agnès Varda, *Les glaneurs et les glaneuses* (2002), qui traite, avec une perspective historique, de cette question de la distribution et de l'accès aux ressources alimentaires.

été une épreuve, elle est très fière de l'avoir fait parce que c'est la première fois qu'on lui donnait vraiment la parole : « Parce que des fois, je venais tannée de me faire questionner, de me faire autoévaluer, j'aimais pas trop ça ! » Elle a tenté à quatre reprises d'arrêter de prendre des médicaments.

Une expérience ponctuelle

Parmi les personnes rencontrées qui ont une expérience ponctuelle des ressources et services, les plus jeunes comme Jessy-James, Pacha et Sébastien sont des décrocheurs qui étaient passés par les services sociaux ou psychopédagogiques de leurs écoles avant de faire l'expérience des ressources d'hébergement. Julie, elle, a fait l'expérience des ressources en hébergement à cause de ses problèmes de violence conjugale. Les adultes comme Cam, Claude et Michaël n'ont eu recours aux ressources et services que tardivement, c'est-à-dire dans les mois qui ont précédé notre rencontre.

Dans les maisons d'hébergement où il s'est réfugié, Jessy-James répète le rejet qu'il avait dû affronter dans les nombreuses écoles qu'il a fréquentées durant son enfance. Il a été renvoyé d'une maison d'hébergement parce qu'il était arrivé ivre d'une virée avec « du monde » : « D'habitude, je sors toujours tout seul pis là, j'suis sorti avec du monde et j'me suis battu et ça été d'la *marde* en tout cas ! » Jessy-James dit qu'il ne se lie pas d'amitié avec les personnes avec qui il vit dans les maisons d'hébergement. Il croit qu'il en est de même pour tout le monde parce que, selon lui, les problèmes des autres pourraient être contagieux : « Quand tu vis avec du monde (...) qui ont des problèmes, t'es mieux de pas t'accrocher trop trop à ça, parce que ça pourrait te faire descendre. » Il ne participe pas aux activités de son plein gré mais, il le fait quand même « à 100 % », dit-il : « J'ai appris à faire ce que j'aimais le moins, fait que, je suis habitué. » C'est avec des représentations associées à l'idée de l'argent ou de la transgression qu'il compare les conditions d'accueil des deux maisons d'hébergement où il s'est réfugié. Tout le monde faisait ce qu'il voulait dans la première tandis que dans la deuxième : « Ici, la minute que tu touches une piastre, il faut que tu t'arranges pour la dépenser à la bonne place ! » Jessy-James croit qu'il n'a pas besoin de personne : « J'vas peut-être revenir ici mais, quand je reviendrai j'vais être dans un bon standing de vie ; pour leur montrer que moi je m'en suis sorti très bien là ! » Il propose qu'il y ait un café-rencontre dans la municipalité où est localisée la maison d'hébergement où nous l'avons rencontré.

Julie s'est réfugiée pendant quelques mois dans une maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et ensuite, une amie l'a recueillie chez elle. Dans la maison d'hébergement, elle a apprécié le fait qu'elle vivait avec des femmes qui avaient traversé la même expérience qu'elle et qu'elle pouvait échanger avec ces dernières. Cette première expérience fut quand même une sorte de choc culturel pour Julie. Elle vivait dans une chambre avec ses deux enfants et elle avait accès à des pièces communes : « J'étais seule là-bas mais, j'aurais eu un peu de misère à vivre en colocation avec une autre femme et ses enfants. » Elle croit qu'elle se serait sentie obligée de préparer les repas pour l'autre personne. Julie pense qu'il n'y a pas suffisamment de maisons d'hébergement : « Il y a tellement de monde qui se retrouve dans la rue du jour au lendemain, dit-elle ! » Elle souhaiterait aussi qu'il y ait des services d'accompagnement pour les mères monoparentales.

Lorsqu'elle a été finalement renvoyée de l'école à 16 ans, Pacha avait fait l'expérience des services d'orientation de son école. Elle a été itinérante pendant quelques mois avant que sa mère lui trouve une maison d'hébergement pour les jeunes. Pacha est consciente du processus d'adaptation dans lequel elle a dû s'engager pour s'intégrer dans cette maison : « Quand je suis arrivée, j'avais de la misère à suivre les règlements, faire les tâches, les heures de coucher, de lever...(...) Chez ma mère, j'avais été sur le *party* un peu là ! » Elle comprend également la portée des activités et de l'accompagnement offerts aux jeunes comme elle pour les aider à cheminer : « On a tous un parrain ou une marraine. (...) Quelqu'un qui travaille pour nous aider à faire une démarche, une réinsertion sociale. » Pacha sait reconnaître les signes de ses crises d'angoisse : le cœur lui bat très fort et elle est étourdie. Elle avait consulté un médecin qui lui avait prescrit des anti-dépresseurs. Elle en avait pris même si elle a très peur de ce genre de médicaments : « Le monde qui sont là-dessus, ils ont tout le temps le goût de dormir. Ils font rien que geler les sentiments dans l'fond ! » À la maison d'hébergement, on lui a conseillé de consulter un psychologue. Pour en voir un dans le réseau public, elle doit nécessairement passer par le circuit habituel des services en santé mentale : l'évaluation médicale et l'évaluation psychosociale. Cela signifie qu'elle doit d'abord voir un psychiatre et ensuite les membres de l'équipe multidisciplinaire qui l'orienteront finalement vers les services psychologiques. Pacha aura finalement une consultation psychiatrique dans quelques mois. Elle souhaite que les jeunes aient accès à un psychologue dans des délais raisonnables ou dont les honoraires ne sont pas trop élevés : « Moi, t'sais, j'ai pu m'en sortir mais, peut-être que d'autres...Ils pouvaient pas me donner un rendez-vous plus vite. Ça fait cinq six mois que j'attends. C'est sûr que la personne a le temps de faire plusieurs affaires avant, là...(...) Pis, je l'sais

pas si c'est un homme ou une femme que je vais voir et je l'sais pas quels services ils vont pouvoir m'offrir. » Cette situation illustre la méconnaissance de la part des responsables des services psychologiques, de l'efficacité thérapeutique de la relation transférentielle, laquelle est d'abord déterminée par le choix du psychothérapeute, non seulement chez une jeune comme Pacha, mais chez toutes les personnes qui désirent s'engager dans une psychothérapie. De plus, la question du délai entre la demande et la réponse est très problématique.

Sébastien a fait l'expérience de deux maisons d'hébergement pour les jeunes. C'est sa mère qui avait fait les démarches pour le placer. Quand il était itinérant, il a dû être hospitalisé pour des problèmes reliés à sa consommation de drogue et il a fait l'expérience de la prison. Sébastien a fait une tentative de suicide et n'a jamais reçu d'aide psychothérapeutique. Il a essayé de suivre une cure en désintoxication mais, il a quitté les lieux au bout de trois jours : « Je me sentais pas vraiment à la bonne place pour m'aider. » C'était une cure fermée et, se sentant responsable des problèmes de consommation de sa blonde, il ne pouvait pas communiquer avec cette dernière sans enfreindre les règlements de la maison : « Je suis parti de là-bas pour qu'elle ne fasse pas de connerie. » Au moment de notre rencontre, il vivait en chambre. Il est maintenant assisté social et apprécie l'aide des services du Carrefour Jeunesse-Emploi et du Centre local d'emploi pour l'orienter sur le marché du travail. Quand il était en hébergement, il participait volontiers aux activités de la maison mais, sans trop se poser de questions : « Il y en a qui partait à chialer mais moi, ça ne me dérangeait pas. » Il veut par-dessous tout gagner sa vie mais, il doute encore de lui-même. Aussi, il voudrait bien qu'on continue à l'aider. Il pense qu'il manque une ressource pour les personnes majeures, les 18-30 ans, dans sa localité : « Mettons que je retomberais dans la rue, ça m'aiderait et ça pourrait en aider d'autres qui sont dans la même situation que moi. »

Après avoir été plusieurs années sur le marché du travail, Cam, Claude et Michaël ont tous été réduits à devenir des prestataires de l'aide sociale. Ils ont tous fait l'expérience d'une maison d'hébergement temporaire avant de se réfugier dans une maison d'accueil dirigée par trois religieuses et où il n'y a pas de limite de durée de l'hébergement. C'était leur première expérience dans les maisons d'hébergement. Dans la maison d'accueil des religieuses, les personnes sont hébergées après une rencontre avec la directrice au cours de laquelle elles doivent exposer leur intention de s'engager dans un cheminement afin de se repérer dans leur vie personnelle et sur le marché du travail. De plus, elles doivent être sevrées au point d'accepter de ne plus consommer ou jouer. Les personnes cheminent à leur rythme et sont accueillies aussi longtemps qu'elles le désirent. Celles qui le souhaitent

reçoivent un accompagnement spirituel. Cam, Claude et Michaël étaient dans l'errance et traversaient un épisode de dépression au moment de leur arrivée dans cette maison. Au moment de notre rencontre, Claude prenait des médicaments pour des troubles d'anxiété. Tous les trois saisissent bien le sens et la portée de l'expérience thérapeutique dans laquelle ils sont engagés. Ils sont contents et soulagés d'avoir trouvé un accueil secourable et participent activement à la bonne marche de la maison. Ils n'ont que des éloges à faire sur la qualité de l'accueil de la maison et de l'écoute de la directrice : « C'est plus qu'une thérapeute. Elle est à l'écoute, elle comprend, elle a beaucoup d'amour cette femme-là. (...) C'est simplement comme un guide, dit Cam. » « Pour moi, ça fait autant que de parler avec un spécialiste, un psychiatre. Même, je pense qu'on est mieux écouté, dit Michaël. » Par contre, dans la maison d'hébergement temporaire où ils s'étaient réfugiés, ils ont trouvé très pénible d'être obligés de quitter à la fin de la durée maximale de leur séjour, comme le règlement de ces maisons le stipule : « C'était ma première expérience et je l'ai trouvée dure, dit Cam. » « La seule chose qui les intéressait, c'est que l'on se trouve un logement à la fin du mois, dit Claude. »

Avant d'être hébergé, Cam avait fait l'expérience de plusieurs cures de désintoxication en externe et avait commencé à assister aux réunions des *Alcooliques Anonymes*. Il reconnaît que le type de suivi du centre de désintoxication l'a beaucoup aidé mais, il aurait préféré y être hébergé : « Je vivais une période de dépression depuis deux ans. Je voulais en finir avec moi-même. (...) Mais là, c'est juste un passage, une transition. » Cam a fréquenté les *Alcooliques Anonymes* et s'est approprié leur technique des « étapes » qu'il fait par lui-même sans se rendre au réunion. Il est très critique vis-à-vis les AA : « Je pense qu'ils ont arrêté une dépendance pour en créer une deuxième, la dépendance aux réunions. (...). Je pense que le monde vont là plus pour cruiser ou pour rencontrer du monde. » Il aurait voulu que les AA lui donne des moyens pour arrêter de consommer au lieu d'entendre parler des problèmes des autres. Claude, par ailleurs, a fait parti des premiers groupes de thérapies pour traiter le jeu compulsif qui ont été mis sur pied dans un centre de désintoxication. Il croit que c'est plus difficile de se guérir du jeu que de toxicomanie. Il jouait de moins en moins avant son arrivée dans la maison des religieuses et il ne joue plus depuis qu'il y est. Il ne sait pas s'il peut résister à l'emprise de la « machine » et confie la responsabilité de son argent à la directrice : « Je l'sais pas et j'veux pas me tester. C'est pour ça que je lui donne tout mon argent... »

5. LES RESSOURCES RÉGIONALES ET LE TRAVAIL DE TERRAIN

Les investigations effectuées ces dernières années dans le cadre de l'élaboration du *Plan d'action sur l'itinérance dans la région de Lanaudière* (Ouimet et Falardeau, 2001, 2003) ont mis en lumière l'état des services offerts et à offrir dans la région afin de prévenir le problème de l'itinérance et de ses risques, de mettre sur pied de nouveaux services et de consolider, d'harmoniser, d'adapter et de développer ceux qui existent déjà (voir ci-dessous Le tableau des ressources et services offerts dans la région). Les services offerts et à offrir s'adressent autant aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance qu'aux intervenants et intervenantes afin de leur assurer soutien et formation et favoriser la concertation entre eux. Le plan d'action a également comme objectif d'accroître le développement des connaissances en matière d'itinérance dans Lanaudière et d'assurer un suivi au niveau des mesures mises en place et de l'évaluation de l'intervention. Signalons que l'investigation des services a été faite sur l'ensemble de la région mais que le plan d'action ne concernait dans un premier temps que la zone de la région comprise dans l'*Initiative de partenariat en action communautaire* (IPAC), c'est-à-dire la partie sud de la région qui est située dans le territoire de la zone métropolitaine de recensement de Montréal (RMR). La deuxième phase du plan d'action en cours actuellement s'applique à l'ensemble de la région.

Au cours de cette investigation des services, 25 porte-parole des organismes régionaux ont été rencontrés « afin de mieux connaître les services qu'ils offrent, la clientèle qu'ils desservent, leur connaissance de la problématique itinérance et risque d'itinérance dans la région et pour connaître les besoins de services de ces clientèles (Ouimet et Falardeau, 2001 : 4). » De plus, deux questionnaires permettant d'une part, de faire l'inventaire des services et d'autre part, de broser un portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance ont été envoyés aux 90 établissements et organismes intervenant directement ou indirectement dans ce domaine. Près de la moitié des 90 établissements et organismes sollicités ont répondu aux questionnaires : 35 concernant l'inventaire et 42 concernant le portrait sommaire.

L'inventaire des services portait sur la prévention, le dépistage et l'intervention précoce en itinérance, sur la formation et la recherche sur l'itinérance, sur l'aide et le soutien aux clientèles (évaluation, urgence, hébergement, traitement, intervention individuelle ou de groupe, service médical), sur la réinsertion sociale, le suivi et le maintien dans le milieu (activités d'entraide, suivi individuel ou de groupe, maintien dans le milieu, aide au

logement, aide financière et autres) et finalement sur les références aux différents services existants par les établissements et organismes. Les premiers résultats de cet inventaire (Ouimet et Falardeau, 2001) révèlent qu'il existe 12 maisons d'hébergement dont six sont à vocation régionale. Le sud de la région comprend cinq ressources d'hébergement. À l'échelle régionale, il y a un total de 42 organismes desservant les personnes démunies ou sans-abri parmi lesquels on trouve le travail de rue dans les municipalités de Terrebonne, Repentigny, Lavaltrie, Joliette et Mascouche. La récente version du *Plan d'action en itinérance, 2003-2006* (Ouimet et Falardeau, 2003) fait le bilan de cet inventaire et fait état des projets récemment mis en place dans le cadre de l'IPAC ou subventionnés dans le cadre du Programme Jeunes sans-abri. Ces récents projets visent plus particulièrement à sensibiliser les communautés au problème de l'itinérance et de l'errance et à combler des besoins concernant l'hébergement à critères plus souple, l'hébergement en santé mentale et en toxicomanie, l'intégration de jeunes en appartement, le travail de rue et le café de rue. Des projets restent à développer au niveau du logement social, de l'intégration au travail et de l'hébergement en crise.

Le portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance, par ailleurs, était construit à l'aide d'indicateurs permettant de mettre au jour le poids (en termes de nombre et de fréquence) de l'itinérance ou de ses risques dans l'ensemble des ressources et services offerts. De plus, on y investiguait les types d'itinérance que l'on y rencontre, les catégories de personnes itinérantes ou à risque qui font appel aux ressources et services et finalement, les problèmes sociaux et de santé que vivent ces personnes (Lagrange, 2002). Ainsi, on constate que la grande majorité des organismes répondants, soit 89 %, offrent des ressources et services à des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance (voir annexe 1, volet B, tableau B.1 et figure 1), qu'il y a surtout de l'itinérance situationnelle ou épisodique dans la région et qu'il y a autant de jeunes que d'adultes qui font appel à ce genre de ressources et services (voir annexe 1 volet B, tableau B.3 et figure 3). Dans le contexte de l'utilisation des ressources et services, ce sont généralement les problèmes de consommation d'alcool et de drogues et les problèmes de santé mentale, qui sont les plus fréquemment associés à l'itinérance et aux risques d'itinérance, soit respectivement 87 % et 75 % des personnes qui demandent de l'aide auprès des ressources et services (voir annexe 1, volet B, tableau B.4 et figure 4). Plus de 80 % des personnes qui ont utilisé les ressources et services et qui ont des problèmes d'itinérance ou qui sont à risque d'itinérance sont dans une situation extrême de précarité de revenu et de liens sociaux (voir annexe 1, volet B, tableau B.5 et figure 5). Bien entendu, ces données restent préliminaires et n'envisagent la question de l'itinérance et de ses risques que du point de vue de l'utilisation des ressources

et services. Une recherche plus approfondie, effectuée à l'aide d'un échantillon représentatif des types d'itinérance ou d'errance, nous permettrait de mieux cerner les problèmes de santé et les problèmes sociaux que vivent ces personnes.

Les ressources et services offerts dans la région de Lanaudière¹³
Tableau construit au regard des problèmes de l'itinérance et de ses risques
Septembre 2003

MRC DE D'AUTRAY	
CATÉGORIE ET NOM	MUNICIPALITÉ
Famille	
Action famille Lanoraie Inc.	Lanoraie
Action famille Lavaltrie Inc.	Lavaltrie
Cible famille Brandon Inc.	Saint-Gabriel-de-Brandon
Maison de la famille aux Quatre-Vents	Berthierville
Femmes	
Avec des Elles Inc.	Saint-Gabriel-de-Brandon
Jeunes	
Association pour le travail de rue de D'Autray	Lavaltrie
Club Jeunesse de Lanoraie Inc.	Saint-Joseph-de-Lanoraie
Espace Lanaudière	Saint-Gabriel-de-Brandon
Maison de jeunes Place Jeunesse Berthier	Berthierville
Maison des jeunes Sens Unique	Saint-Gabriel
Le Relais Jeunesse de Lavaltrie	Lavaltrie
Multiclientèle	
Centre d'action bénévole D'Autray Inc.	Berthierville
Centre de bénévolat Brandon	Saint-Gabriel-de-Brandon
Personnes démunies ou itinérantes	
Carrefour Émilie de Lanoraie Inc.	Lanoraie-D'Autray
Centre d'entraide Mandeville Inc.	Saint-Charles-de-Mandeville
La Clef Familiale de Saint-Barthélemy	Saint-Barthélemy
Groupe d'entraide En toute amitié	Berthierville
Groupe populaire d'entraide de Lavaltrie	Lavaltrie
Source de vie de Saint-Gabriel Inc.	Saint-Gabriel
Santé mentale	
Centre d'entraide en santé mentale Le Croissant de Lune	Saint-Gabriel
Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol	Berthierville
Établissements	
CLSC-CHSLD D'Autray	Sainte-Élisabeth
CLSC Berthierville	Berthierville
CLSC Saint-Gabriel	Saint-Gabriel
CLSC Lavaltrie	Lavaltrie

¹³ Données tirées du répertoire des organismes communautaires de santé et des services de la région de Lanaudière auquel on a ajouté les services offerts en établissement.

CATÉGORIE ET NOM	MRC DE JOLIETTE	MUNICIPALITÉ
Alco-toxico		
Le réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanies		Joliette
Unité Point de Départ Inc.		Joliette
Centre de réadaptation en alcoolisme et en toxicomanie Le Tremplin		Joliette
Famille		
L'Association des familles monoparentales et recomposées de Joliette		Joliette
Ateliers éducatifs Les Petits Mousses		Joliette
Le Carrefour familial des Moulins		Saint-Paul
Les grands frères, grandes sœurs de Lanaudière		Joliette
La joujouthèque Farfouiller		Joliette
Maison Parent-Aïse		Saint-Paul
Femmes		
C.A.L.A.C.S. Coup de cœur		Joliette
Centre de femmes Marie-Dupuis-des-Prairies		Notre-Dame-des-Prairies
Maison d'accueil La Traverse		Joliette
Hommes en difficulté		
Centre d'aide pour hommes de Lanaudière		Joliette
Parents Unis de Repentigny (Lanaudière)		Joliette
Jeunes		
Association pour les jeunes de la rue de Joliette		Joliette
Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau		Joliette
Maison des jeunes de Crabtree		Crabtree
La Maison des jeunes, café-rencontre 12-17 du Grand Joliette		Notre-Dame-des-Prairies
Maison des jeunes La Piaule de Joliette		Joliette
Repars		Joliette
La Société Accueil Jeunesse Lanaudière Inc.		Joliette
Logement		
GALOP		Joliette
Multiclientèle		
Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin		Saint-Charles-Borromée
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes Lanaudière		Joliette
Personnes démunies ou itinérantes		
Hébergement d'Urgence Lanaudière		Joliette
Maison populaire de Joliette		Joliette
La Manne quotidienne		Joliette
Moisson Lanaudière		Saint-Paul
La Soupière Joliette-Lanaudière		Joliette

MRC DE JOLIETTE (suite)		
CATÉGORIE ET NOM		MUNICIPALITÉ
Santé mentale		
La Bonne Étoile Inc.		Joliette
Centre d'entraide et de support communautaire de Joliette,		
Les Castors		Joliette
Centre de prévention du suicide de Lanaudière		Joliette
La Lueur du Phare de Lanaudière		Joliette
La Maison L'intersection		Joliette
Propulsion Lanaudière		Joliette
Regroupement des organismes communautaires et alternatifs		
en santé mentale		Joliette
Sida		
SIPE (SIDA Information Prévention Écoute) Lanaudière		Saint-Charles-Borromée
Établissements		
Centre hospitalier régional de Lanaudière		Saint-Charles-Borromée
CLSC de Joliette		Joliette
CR La Myriade		Joliette
CR Le Bouclier		Joliette
Les Centres jeunesse de Lanaudière		Joliette
MRC DE L'ASSOMPTION		
CATÉGORIE ET NOM		MUNICIPALITÉ
Alco-toxico		
Centre lanaudois d'information sur les psychotropes		Repentigny
Centre de réadaptation en alcoolisme et en toxicomanie Le Tremplin		Repentigny
Famille		
Maison de la famille La Parenthèse		Le Gardeur
Marraines Coup de Pouce		Repentigny
Femmes		
Inter-femmes Inc.		Repentigny
Regard en Elle		Repentigny
Jeunes		
Avenue Jeunesse Inc.		Charlemagne
La Maison des jeunes de L'Assomption		L'Assomption
Maison des jeunes de L'Épiphanie		L'Épiphanie
Maison des jeunes de Le Gardeur Inc.		Le Gardeur
Maison des jeunes de Repentigny Inc.		Repentigny
Maison des jeunes Saint-Sulpice		Saint-Sulpice
Travail de Rue Repentigny		Repentigny

MRC DE L'ASSOMPTION (suite)	
CATÉGORIE ET NOM	MUNICIPALITÉ
Multiclientèle	
Service bénévole Comté L'Assomption	Repentigny
Personnes démunies ou itinérantes	
Cuisine collectives La Joyeuse Marmite	Repentigny
Fin à la faim...	Charlemagne
Hébergement d'urgence Terrebonne	Terrebonne
Personnes handicapées physiquement ou intellectuellement	
Les amis de la déficience intellectuelle Rive-Nord	Repentigny
Santé mentale	
Le Tournesol de la Rive-Nord	Repentigny
Établissements	
Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur	Repentigny
CLSC-CHSLD Meilleur	L'Assomption
CLSC Le Gardeur	Le Gardeur
CLSC L'Épiphanie	L'Épiphanie
CLSC Repentigny	Repentigny
MRC DES MOULINS	
CATÉGORIE ET NOM	MUNICIPALITÉ
Alco-toxico	
Unité d'information et d'action en toxicomanie des Moulins	Terrebonne
Centre de réadaptation en alcoolisme et en toxicomanie Le Tremplin	Mascouche
Famille	
Association de parents Panda MRC des Moulins	Mascouche
Mouvement organisé des mères solidaires	Terrebonne
Parenfants de Mascouche	Mascouche
Femmes	
C.A.L.A.C.S. La Chrysalide	Lachenaie
Centre de F.A.M. des Moulins	Terrebonne
Regroup'Elles Inc.	Lachenaie
Jeunes	
Amis Jeunesse La Plaine Inc.	La Plaine
Atelier du seigneur Masson	Terrebonne
Centre Le Diapason	Mascouche
Lachenaie Action Jeunesse	Lachenaie
Maison des jeunes de Mascouche	Mascouche
Maison des jeunes de Terrebonne ouest	Terrebonne
Ressources Jeunesse Terrebonne	Terrebonne
Travail de rue Le Parcours	Mascouche
Travail de rue Terrebonne	Terrebonne

CATÉGORIE ET NOM	MRC DES MOULINS (suite)	
	MUNICIPALITÉ	
Multiclientèle		
Centre d'action bénévole des Moulins Inc.	Terrebonne	
Personnes démunies ou itinérantes		
Popote Roulante La Plaine	La Plaine	
Santé mentale		
Habitat Jeunesse Mascouche	Mascouche	
Le Vaisseau D'Or des Moulins	Terrebonne	
Œuvres de Galilée	Terrebonne	
Sida		
Albatros 14 Lanaudière	Lachenaie	
Fonds humanitaires Tom Dee pour humaniser la mort	Lachenaie	
La Maison Sainte-Famille	Lachenaie	
Établissement		
CLSC Lamater	Terrebonne	
CATÉGORIE ET NOM	MRC DE MATAWINIE	
	MUNICIPALITÉ	
Famille		
Défi famille Matawinie	Saint-Jean-de-Matha	
Liaisons Enfance Saint-Donat	Saint-Donat	
Maison de parents de la Matawinie ouest	Rawdon	
Femmes		
Centre Arc-En-Ci-Elle Inc.	Saint-Michel-des-Saints	
Centre au Cœur des Femmes	Saint-Jean-de-Matha	
Jeunes		
A.J.I.R. Organisme Jeunesse	Rawdon	
La Chaumière Jeunesse de Rawdon	Rawdon	
Maison des Jeunes Le Gros Orteil	Saint-Jean-de-Matha	
Maison des Jeunes de Rawdon	Rawdon	
Maison des Jeunes de Saint-Donat	Saint-Donat	
Maison des Jeunes de Saint-Félix	Saint-Félix-de-Valois	
Maison des Jeunes de Sainte-Macelline	Sainte-Macelline-de-Kildare	
Maison des Jeunes du Nord	Saint-Michel-des-Saints	
Maison des Jeunes Jeunesse-Énergie	Sainte-Émélie-de-L'Énergie	
Services de crises de Lanaudière	Rawdon	
Multiclientèle		
Centre communautaire bénévole Matawinie	Chertsey	

MRC DE MATAWINIE (suite)	
CATÉGORIE ET NOM	MUNICIPALITÉ
Personnes démunies ou itinérantes	
Au coin du dépannage Inc.	Saint-Michel-des-Saints
Le comptoir alimentaire de la Haute Matawinie	Saint-Michel-des-Saints
Les cuisines collectives de Matha	Saint-Jean-de-Matha
Groupe de solidarité sociale de Rawdon	Rawdon
Groupe des Montagnards de Chertsey Inc.	Chertsey
Groupe populaire d'Entrelacs	Entrelacs
La Ruche Saint-Damien	Saint-Damien
Les associées de Marie Mère des Pauvres	Chertsey
Santé mentale	
Mi-zé-vie Inc.	Saint-Michel-des-Saints
Pleins droits de Lanaudière Inc.	Rawdon
La rescousse amicale	Rawdon
Les services de crise de Lanaudière	Rawdon
Établissement	
CLSC Chertsey	Chertsey
CLSC Saint-Donat	Saint-Donat
CLSC Saint-Michel-des-Saints	Saint-Michel-des-Saints
CLSC Saint-Jean-de-Matha	Saint-Jean-de-Matha

MRC DE MONTCALM	
CATÉGORIE ET NOM	MUNICIPALITÉ
Famille	
Association Carrefour Famille Montcalm	Laurentides
Femmes	
Centre de femmes Montcalm	Saint-Lin
Jeunes	
Maison des jeunes D.O. Ados	Saint-Roch-de-L'Achigan
Maison des jeunes de Saint-Esprit de Montcalm Inc.	Saint-Esprit
Maison des jeunes de Saint-Julienne	Sainte-Julienne
Maison des jeunes Laurentides/Saint-Lin	Saint-Lin
Multiclientèle	
Regroupement bénévole de Montcalm	Saint-Esprit
Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière	Saint-Esprit
Personnes démunies ou itinérantes	
Les Ailes de l'Espoir de Saint-Calixte	Saint-Calixte
Service d'entraide Saint-Lin-Laurentides Inc.	Laurentides
Santé mentale	
La Rescousse Montcalm	Saint-Esprit
Établissement	
CLSC Saint-Esprit	Saint-Esprit

Dans le but de donner un aperçu¹⁴ de ce qui se passe du côté de l'intervention et des intervenants, nous présentons ici une facette méconnue de la problématique de l'itinérance et de l'errance dans la littérature spécialisée (Alarie, Lemire et Paquet : 2002). C'est celle du travail de terrain effectué par les travailleurs de rue et des travailleurs communautaires qui sont notamment impliqués dans le cadre des ressources d'hébergement. Nous avons mis l'accent sur l'intervention des travailleurs de rue parce qu'elle nous apparaissait comme la première ligne ou la porte d'entrée sur la réalité de l'itinérance et de ses risques. Sur le terrain, nous avons toutefois constaté que le travail dans les maisons d'hébergement mériterait à elle seule une investigation qui devrait être effectuée lors d'une prochaine étude.

Cette dimension de la recherche se situe dans le prolongement de la portée de la méthodologie qualitative et inductive que nous avons utilisée pour recueillir les témoignages des personnes rencontrées : connaître d'abord le point de vue des personnes à propos de la traversée de l'itinérance ou de l'errance. Afin de savoir en quoi consiste ce travail de terrain et qui sont ces travailleurs et travailleuses qui oeuvrent auprès des personnes les plus démunies de nos communautés, nous avons recueilli les témoignages de trois travailleurs de rue, d'un travailleur communautaire et nous avons réalisé un *focus group* avec les membres de notre comité de pilotage qui sont eux aussi des travailleurs de terrain. L'ensemble de ces témoignages nous révèle l'autre versant de la relation intersubjective entre la personne itinérante ou errante et l'intervenant ou l'intervenante. Alors que dans les chapitres précédents, les treize personnes rencontrées nous livraient leur perception des circonstances de leur entrée et de leur traversée dans l'itinérance ou dans l'errance, - que nous interprétions comme des points de rupture dans leur parcours de vie, - ici, les travailleurs de rue et les travailleurs communautaires nous disent comment ils ou elles perçoivent ces personnes et quels sont les liens qu'ils ou elles désirent tisser avec ces dernières.

Le rôle du travailleur ou de la travailleuse auprès des itinérants ou des errants est comparable à celui du chaman des sociétés autochtones traditionnelles qui se sentait investi de la mission de se mettre à l'écoute du malheur de ses congénères afin de les en préserver (Hamayon, 2003 ; Perrin, 1992). Mais, la comparaison s'arrête là puisque ces travailleurs et travailleuses n'ont pas un rôle social prescrit dans les représentations de nos communautés urbaines ou rurales comme c'était le cas du chaman des sociétés

¹⁴ Il s'agit seulement d'un aperçu parce que l'étude des différents aspects de la problématique du travail de terrain dans le champ de l'itinérance ou de l'errance mériterait une recherche exhaustive que le cadre de notre mandat ne nous

autochtones traditionnelles. En effet, les travailleurs et travailleuses n'apprennent généralement pas leur métier en suivant le cursus conventionnel d'apprentissage de nos institutions d'enseignement. Ils l'apprennent surtout sur le terrain, dans la rencontre avec la personne itinérante ou errante (Paquet, Richard et Bals, 1998). Mais, les choses commencent à changer et plusieurs d'entre eux vont se chercher une formation universitaire : « L'université est une démarche personnelle, dit un travailleur communautaire. Il faut surtout aimer le monde et avoir du jugement pour travailler là-dedans ! » Leur objectif est à la fois de prévenir et d'initier une solution aux problèmes de l'itinérance ou de l'errance. Jour et nuit, les travailleurs de rue se rendent dans les endroits où les personnes en désarroi ou en fugue s'isolent, se réfugient ou se rassemblent. Ils sont là en position d'écoute et de neutralité. Si les circonstances sont favorables, ils vont pouvoir finalement créer un lien de confiance afin que la personne accepte de se faire accompagner.

5.1 Travail de rue et travail communautaire

Les trois travailleurs de rue qui ont témoigné, Jacynthe Thériault, de l'*Association pour les jeunes de la rue de Joliette*, Sylvain Fillion, de l'organisme *Le travail de rue Le Parcours à Mascouche*, Gaétan Ennis, de l'organisme *Le travail de rue de Terrebonne*, ainsi que le travailleur communautaire, Daniel Scott, de la maison d'hébergement alternatif en santé mentale à Terrebonne, *Le Vaisseau d'Or*, possèdent tous une dizaine d'années d'expérience de terrain, surtout avec les jeunes de la rue. Ils sont en possession d'un savoir qu'ils continuent de développer dans leur pratique et qu'ils peuvent désormais transmettre aux jeunes gens qui désirent s'engager dans ce domaine d'intervention.

L'itinéraire

Jacynthe Thériault est devenue travailleuse de rue il y a une dizaine d'années après avoir travaillé pendant plusieurs années dans une maison d'hébergement. Jacynthe Thériault se sert de ses expériences de vie personnelle pour comprendre la souffrance des jeunes et de leurs parents. Pour Jacynthe Thériault, il ne faut pas nécessairement avoir eu une formation académique ou professionnelle pour devenir travailleuse de rue : « Ça fait 14 ans que je suis en relation d'aide. (...) Mais ça ne dépend pas de ça. Ça dépend surtout de

permet pas d'entreprendre pour le moment.

ce que l'on est à l'intérieur de soi même si l'on doit avoir des formations de bases pour pouvoir toucher à toutes les réalités comme abus sexuel, violence, toxico... (...) Moi, je n'ai pas d'études. Il y a beaucoup de travailleurs de rue qui n'en ont pas et moi je n'en ai pas ! Ce que j'ai en dedans de moi c'est l'amour sans condition et puis, peut-être, un certain vécu aussi. (...) Tu as beau avoir le diplôme, c'est pas ça qui va te donner la sensibilité pour faire le travail que tu as à faire. Mais, si en plus tu as le diplôme et le cœur, ça fait un beau résultat au bout de la ligne. »

C'est son expérience de vie et sa quête de liberté qui ont amené Jacynthe Thériault à faire ce métier. Aujourd'hui, c'est sa passion du travail avec les jeunes de la rue qu'elle transmet aux nouveaux travailleurs de rue qui viennent travailler à l'Association pour les jeunes de la rue : « Je l'ai encore cette passion. C'est notre avenir à tous de croire en ces jeunes-là ! Je les adore.(...) J'aimerais que ce travail-là fasse en sorte de sensibiliser le monde à l'écoute, au respect de l'individu. » Elle conçoit le travail de rue comme une formation continue autant pour elle qui possède une longue expérience que pour les autres qui en ont moins : « La formation continue, sur le tas, c'est la meilleure façon d'apprendre. Ils sont directement dans la rue et je suis avec eux. (...) On se remet tout le temps en question. »

Sylvain Fillion est travailleur social et œuvre à l'amélioration de la condition de vie des jeunes de la rue depuis maintenant neuf ans. Il a commencé son métier à la Maison des jeunes de Terrebonne où il a été travailleur de rue durant quatre ans et coordonnateur durant trois ans. Depuis huit ans, il est superviseur clinique en travail de rue pour les travailleurs de rue des régions de Lanaudière et des Laurentides. Son engagement a commencé en 1993 avec la réalisation d'une étude sur la réalité des jeunes en difficulté de Terrebonne. Ce qui mena à la création du programme de travail de rue. Depuis ce temps, Sylvain Fillion forme de nouveaux travailleurs de rue et développe des projets de prévention et d'intervention à Terrebonne, Joliette et Mascouche. Il y a un an, il a mis sur pied la ressource en travail de rue *Le Parcours* à Mascouche dont il est le coordonnateur. Il a été coopérant au Pérou et au Guatemala. Au Pérou, il a travaillé à une recherche sur les réalités et les besoins des jeunes de cinq bidonvilles en périphérie de Lima. Il en résulta une pièce de théâtre impliquant une soixantaine de jeunes, la création d'une maison de jeunes à *San Juan de Miraflores* et finalement, la rédaction d'un guide d'évaluation des besoins des jeunes de ces milieux de vie. Sylvain Fillion a publié un premier livre traitant de son expérience avec les enfants de la rue au Pérou. Il est en train d'en écrire un second sur le thème de l'enfant qui parcourt le monde et consacre sa vie à aider les autres : « Il y a

une sorte de cheminement spirituel là-dedans. Je parle des Indiens, de leurs valeurs et de leur harmonie avec la terre. »

Du plus loin qu'il se souvienne, Sylvain Fillion a toujours été là pour aider ses proches. Il s'est toujours intéressé au sort des enfants abandonnés. Jeune, il faisait un rêve récurrent où il était le seul enfant qui restait sur la terre : « J'ai l'impression que depuis ce temps-là, je consacre ma vie aux enfants. Pour moi, c'est plus une mission qu'une job. C'est pas une job. C'est vraiment une mission de faire ça ; qu'il y ait moins d'enfants malheureux dans le monde, moins de jeunes abandonnés. » Il considère qu'il a appris son métier au contact des jeunes et que ce sont eux qui lui ont permis d'être ce qu'il est aujourd'hui : « Ce sont, en quelque part, des sages, des espèces de petits chamans que j'ai croisés un peu partout dans le monde, depuis onze ans, qui m'ont permis d'apprendre. » À l'instar de Jacynthe Thériault, il privilégie la formation continue et il initie d'autres travailleurs de rue au métier. La qualité de la vie intérieure du futur travailleur de rue est, selon lui, l'élément déterminant de l'engagement de ce dernier. Qu'elles que soient sa formation académique, ses expériences de vie ou de travail, c'est toujours son ouverture d'esprit, la richesse de sa vie intérieure qui prévaut : « J'aime beaucoup m'associer avec les gens qui ont une belle connaissance de la vie. (...) C'est sûr qu'on s'entoure de gens qui nous ressemblent. »

Il y a une quinzaine d'années, Gaétan Ennis a mis sur pied à Québec le premier refuge pour les jeunes de la rue dans le mouiroir de la Maison Dauphine des Pères Jésuites. Depuis près de cinq ans, il est le coordonnateur du travail de rue à Terrebonne. Avant de devenir travailleur de rue à Québec, Gaétan Ennis avait eu un parcours de vie tumultueux. Jeune, il avait développé un talent exceptionnel pour faire de l'argent et pour lire tous les livres qui lui passaient sous la main : « Je suis né dans un drôle de famille. Mon père et ma mère travaillaient fait que, je me suis élevé tout seul ! » Il a complété tant bien que mal ses études secondaires. À 16 ans, il travaillait à temps plein et roulait dans sa grosse voiture avec un permis de conduire qu'il avait obtenu en imitant la signature de son père qui était un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral. À cette époque, il avait déjà derrière lui tout un passé d'enfant de la balle aux prises avec de sérieux problèmes de toxicomanie qui l'entraîneront dans le milieu interlope et dans le monde des affaires : « À 18 ans, j'avais déjà du monde qui voulait ma peau. (...) Ma descente aux enfers s'est amorcée à ce moment-là. »

À 29 ans, lorsque les Pères Jésuites de Québec l'ont contacté pour devenir travailleur de rue afin d'apprivoiser les jeunes de la rue, Gaétan Ennis avait mené une vie périlleuse. Il

avait failli mourir et il faisait toutes sortes de démarches pour se désintoxiquer afin de réintégrer le marché du travail : « J'avais encore bien du temps à moi fait que, je traînais souvent au Carré d'Youville. J'étais en lien avec de jeunes consommateurs d'héroïne. Deux, en particulier, étaient les enfants de mes amis. (...) Moi, je les aidais, j'allais leur faire une petite épicerie, je les amenais manger au restaurant, j'allais faire leur ménage chez eux. (...) En étant en lien avec eux autres, ça me donnait accès à tout le reste. » Gaétan s'est alors intéressé à l'œuvre des Jésuites. Il a pris des cours de théologie, il s'est mis à lire des ouvrages traitant de la mission de Saint-Ignace. Il a alors constaté que le mouvement des *Alcooliques Anonymes* avait puisé dans l'enseignement des Jésuites sa fameuse technique des « étapes ». Gaétan n'allait pas être au bout de ses surprises. C'est un véritable trésor, dans tous les sens du terme, que Gaétan a découvert dans l'œuvre et dans les bâtiments que les Jésuites mettaient à la disposition des jeunes de la rue. Il a connu non seulement la probité et la générosité des Pères Jésuites mais aussi, il a pris connaissance de l'histoire de leur mission à travers la découverte, - dans les locaux où il pouvait circuler librement, - des précieux objets de culte que chaque religieux utilisait pour la mener à bien : « Mille Jésuites missionnaires sont arrivés là au fil des années, chacun avec leurs possessions. (...) Ils arrivent là avec leurs affaires, pour mourir. (...) Chacun arrive là avec un calice, un ciboire, un ostensor, une burette à extrême-onction, avec toutes des affaires qui ont été faites par les meilleurs orfèvres de la planète ! » Les Pères Jésuites lui laissaient carte blanche pour mettre sur pied le refuge pour les jeunes. Outre le refuge comme tel, Gaétan Ennis a organisé le travail de rue et un projet d'animation et d'intervention de rue (AIR) fondé sur l'expression artistique, théâtrale et musicale. Depuis ce temps, une école pour les jeunes de la rue et d'autres services communautaires se sont greffés au refuge pour les jeunes. À Québec, Gaétan Ennis travaillait dans la rue et formait d'autres travailleurs de rue. Depuis qu'il est à Terrebonne, Gaétan Ennis fait également du travail de rue et de la formation mais, il s'est également attelé à la tâche de consolider son équipe de travail : « Je suis en train de re-stabiliser la ressource. (...) Il y a eu beaucoup de bouleversement au niveau de l'équipe de travail de rue. »

Daniel Scott a initié et chapeauté l'établissement de trois ressources d'hébergement dans la zone sud de Lanaudière : *Le Diapason*, *Habitat Jeunesse* et *Le Vaisseau D'Or*. Il y a une trentaine d'années, il commençait à s'impliquer dans le travail de prévention en toxicomanie dans les rues de l'est de Montréal avec l'organisme *Kalatox*. C'est là qu'il a inventé son métier de travail de milieu. Le travail de rue n'existait pas dans ce temps-là. Il n'avait pas terminé ses études secondaires. Il avait une longue expérience de « *trippeux* », comme il dit : « J'ai ma 11^e année puis je l'ai faite trois fois. (...) Quand j'ai recommencé la

troisième fois, c'était l'année de l'occupation des cégep en 1968 et nous autres, on occupait l'école secondaire le Mont Lasalle ! » Signalons que le travail de milieu se distingue aujourd'hui du travail de rue au sens où, dans le travail de milieu la prévention est d'abord axée sur le fait d'orienter les personnes vers une participation à une ressource communautaire spécifique. Daniel Scott devait être engagé à la mise sur pied d'une ferme communautaire en 1972, - un projet de réinsertion sociale pour toxicomanes, - et ça n'avait pas marché. Il s'était retrouvé à travailler avec les jeunes de la rue : « C'était un projet PIL (Projet d'initiatives locales). Nos locaux étaient au coin de Frontenac et d'Ontario. Le gars qui m'avait engagé m'avait dit : *tout ce que t'as à faire, c'est de ne pas dire aux gars, aux jeunes, prenez de la dope pis, c'est bon !* ». Peu de temps après, Daniel Scott et l'ami avec qui il travaillait dans la rue ont décidé d'aller dans les écoles pour sensibiliser les jeunes au phénomène de la drogue. Ils présentaient ainsi leur projet à l'infirmière de l'école : « On aimerait ça rencontrer les jeunes du secondaire 3 et 4. On veut leur parler de dope. On veut leur parler de phénomènes sociaux, on veut pas faire de témoignage (...) On veut leur parler de l'historique de la dope, du phénomène social, de la violence de l'argent qui est impliquée là-dedans. (...) Puis après ça, on faisait du travail de milieu autour d'une école où on ciblait un quadrillage. »

C'est là, dans la rue ou à l'hôpital où échouaient les jeunes prostituées, les jeunes toxicomanes, que Daniel Scott a appris comment les apprivoiser, comment créer des liens, comment les accompagner. Après cette expérience, il a rencontré un psychologue qui venait d'être engagé comme directeur d'une équipe multidisciplinaire pour adolescents à l'hôpital Sainte-Justine, le service 3215 : « C'était pour garder l'anonymat auprès des jeunes. L'accueil était différent, le *setting* était différent. » Daniel Scott a alors été engagé et ensuite son ami psychologue et lui ont été nommés assistants directeurs de ce service : « Sans le salaire naturellement. Le poste de travailleur de milieu n'existait pas dans les conventions collectives. Il y avait un psychologue, deux psychiatres, un médecin, un travailleur social, une secrétaire, une infirmière, deux travailleurs de milieu, des stagiaires aussi parce que c'est un département universitaire de Saint-Justine. » Le service a bien fonctionné et il a été rattaché au département de pédiatrie de l'hôpital au bout de trois ans d'opération. Lorsqu'il fut contraint de quitter ce service de Sainte-Justine au bout de quelques deux années, Daniel Scott est allé à l'université où il a fait un baccalauréat en sciences sociales. On lui avait sagement conseillé de le faire s'il souhaitait continuer à travailler dans le domaine. Son diplôme en main, il avait été engagé comme agent de relations humaines dans un CLSC où il a travaillé pendant deux ans. Il avait cinq mandats à remplir : l'intervention psychosociale, le café de jeunes, le travail de rue, la supervision

universitaire et l'organisation de projets d'été. On l'avait congédié pour cause de « bureaucratie », dit-il en blaguant. Ce congédiement avait néanmoins signé son bannissement du réseau public. Il a été acculé à l'endettement et à faire vivre ses deux enfants dans la pauvreté pendant quelques années, c'est-à-dire sur le chômage et sur l'aide sociale. En 1982, après s'être impliqué dans un projet novateur, l'ancêtre des Centres Jeunesse d'Emploi, il s'est intéressé à l'hébergement dans la MRC Des Moulins. Tout était à faire dans la région : « Joliette était loin pas mal pour nous ici au sud il y a 20 ans. La Régie n'existait pas. Fait qu'il n'y avait pas grands liens avec Joliette. Quand la régionalisation est arrivée, on pensait que le communautaire pouvait enfin mettre le pied dans la porte. » En 1983, il a fondé la maison d'hébergement pour les jeunes de 16-24 ans, *Le Diapason*, à Mascouche et en 1984, la maison de transition *Habitat Jeunesse* « pour les jeunes qui partaient du *Diapason*, qui retournaient aux études, et qui se reprenaient en main ». Il avait aussi présenté un projet de ferme de réinsertion sociale en milieu rural qui n'a pas été accepté. En 1992, il a mis sur pied la maison d'hébergement alternatif *Le Vaisseau d'Or* dont il est actuellement le coordonnateur.

La mission

Bien que leur désir d'être au travail avec les démunis soit associé depuis fort longtemps à des événements marquants de leur trajectoire personnelle, la mission dont se sentent investis ces travailleurs et travailleuses n'est jamais planifiée d'avance. Cette mission se construit et se définit au fur et à mesure de leur confrontation avec les besoins et les demandes des personnes en difficulté. Elle s'amorce par un projet, comme dans le cas de Sylvain Fillion, de Gaétan Ennis et de Daniel Scott, puis, elle prend son sens dans l'action communautaire et sur le terrain, comme c'est aussi le cas de Jacynthe Thériault, pour finalement s'inscrire explicitement dans la formulation des objectifs de la ressource dont ces travailleurs et travailleuse ont la responsabilité (Peterson *et al.*, 2002). Au *Vaisseau d'Or*, par exemple, il y a en fait trois missions dit Daniel Scott : « La première c'est l'entraide, la deuxième c'est l'hébergement et la troisième, c'est la vigilance au niveau des droits en santé mentale des personnes qui fréquentent l'organisme. On laisse la place aux personnes ; on est imputable envers les personnes qui sont hébergées. » Dans l'accomplissement de leur mission, ces quatre travailleurs et travailleuse accordent tous une très grande importance à la mise en œuvre des besoins et des désirs de créativité des personnes en difficulté. Gaétan Ennis avait intégré cette dimension dans son projet AIR, Sylvain Fillion a monté une pièce de théâtre avec soixante jeunes de plusieurs bidonvilles de Lima et Daniel Scott a favorisé au *Vaisseau d'Or* des activités comme un atelier de peinture, des vernissages pour faire la promotion de la santé mentale, et des visites de musées et

d'expositions. Il ne faut pas oublier l'humour de préciser Daniel Scott : « On a le droit de sourire. »

La mission qui s'est concrétisée dans le travail de rue de Jacynthe Thériault comporte deux volets qui s'articulent l'un à l'autre : d'abord reconnaître la souffrance des jeunes et de leurs parents et si possible, dénoncer la liste noire des propriétaires qui refusent de louer leur logement à des jeunes qui ont peu ou pas de ressources. Jacynthe Thériault travaille avec les jeunes de 12 à 25 ans. Elle fait de la prévention chez les jeunes du secondaire en allant parler de son travail dans les classes et en s'adressant directement à ceux-ci dans les cours d'école ou là où ils échouent et se cachent pour survivre. Sur le terrain, son premier objectif est de créer des liens significatifs avec ces jeunes qu'elle perçoit comme emprisonnés non seulement dans leurs propres souffrances mais aussi, dans celles de leurs parents : « Par manque d'argent, par manque d'amour et d'écoute, par manque de ressources, ces jeunes ont de la misère à se prendre en main, à se structurer. (...) C'est comme si la souffrance était tellement forte, qu'ils n'ont plus rien à quoi se raccrocher fait que, peu importe où ils vont dormir ! » Jacynthe Thériault sait que ces jeunes « partent de loin » : « Leur souffrance est terrible en dedans. Leurs parents souffraient ; c'est un problème intergénérationnel. (...) Les parents de mes jeunes peuvent être des parents qui se sont promenés eux aussi, qui ont déménagé souvent. (...) Les jeunes ont la même souffrance que leurs parents parce que le parent n'est pas guéri. Les parents se culpabilisent. (...) Et les problèmes de toxico, dans le fond, c'est un *plasteur* par-dessus la vraie souffrance ! »

Au fil des années, la question de l'accessibilité à un logement adéquat pour les jeunes en difficulté est apparue de plus en plus problématique pour Jacynthe Thériault. Elle constate, ces dernières années, que les jeunes qu'elle cherche à aider ont de plus en plus de difficulté à trouver à se loger. Les logements sont de plus en plus chers, les propriétaires ne veulent plus louer à des jeunes ou aux jeunes mères qui ont des enfants : « Alors le jeune se retrouve quelque part dans la rue ou chez un ami. (...) Et parce que l'ami vit dans un 1 ½ ou un 2 ½, parce qu'il n'a pas le droit de le garder, bien souvent, ils vont se retrouver tous les deux à la porte. » Et cette année, le problème semble s'être aggravé : « On s'est cogné le nez dans la porte, à chercher, à accompagner des jeunes pour finalement trouver des logements qui sont *supposément* loués. (...) J'ai l'impression que les propriétaires se parlent, dit Jacynthe Thériault. » Et cette attitude de certains propriétaires ne fait qu'amplifier l'état de fragilité et d'angoisse dans lequel se trouve le jeune qui tente de s'en sortir : « Aller voir pour un logement puis te faire dire qu'il est loué, et que tu

repasses une semaine après, et voir qu'il est encore à louer et bien, malgré la carapace que tu as, t'en feras plus de démarches. Et parce que tu te sous-estimes, tu n'iras pas te battre pour l'avoir ce logement-là ; parce que t'es déjà écrasé, déjà fragile. Tout ce goût pour la bataille, ils ne l'ont pas eux autres. Fait que nous on est là un p'tit peu avec eux, pour se battre avec eux autres. »

Qu'il la réalise dans le travail de rue à Mascouche ou auprès des jeunes de la rue dans les bidonvilles du Guatemala ou du Pérou, la mission de Sylvain Fillion est celle d'un pionnier : « Je développe des projets pour les jeunes de la rue, je forme des équipes, puis je vais chercher les outils nécessaires pour les réaliser et pour que ça puisse ensuite se développer tout seul. (...) Je plante des graines puis j'arrose pour que ça grandisse bien et après ça, je pars. » L'objectif de sa mission est principalement d'accompagner les jeunes dans leurs parcours et de faire en sorte que ceux-ci développent un fort sentiment d'appartenance à leur milieu pour qu'ils souhaitent y rester et s'y intégrer ; pour qu'ils n'aillent pas se perdre dans l'itinérance des grands centres urbains. Même s'il travaille surtout avec des jeunes de 12 à 25 ans, sa porte est ouverte à toutes les personnes qui ont besoin d'aide, quel que soit leur âge.

Sylvain Fillion a nommé la ressource du travail de rue de Mascouche *Le Parcours* pour signifier la portée de sa mission et de sa compréhension des jeunes qui se retrouvent dans l'itinérance et dans l'errance : « La vie nous amène vers différents parcours en fonction de ce que l'on a à vivre et des apprentissages que l'on a à faire en chemin. (...) Pour arriver au sommet d'une montagne, il peut y avoir différents parcours. Plus courts ou plus difficiles, dépendamment du chemin qui t'a été imposé dans ton histoire. » Pour réaliser ce parcours, Sylvain Fillion donne aux jeunes, et si possible à leurs parents, des outils pour s'en sortir et il leur montre comment s'en servir : « Tout en leur permettant de réfléchir sur leur vie, leur état d'être, leurs rêves, on est un peu les fournisseurs d'un coffre d'outils invisibles. (...) On va vers les jeunes, on les apprivoise, on est disponible de jour, de soir, de nuit. Et à partir du moment où on a un beau lien avec un jeune, puis qu'on le respecte dans ce qu'il est et dans ses valeurs, on n'est plus menaçant. On peut l'accompagner dans son milieu et l'orienter vers les ressources. » Sylvain Fillion ne conçoit pas son intervention auprès des jeunes sans une intervention auprès des parents, c'est-à-dire en pratiquant la difficile médiation familiale. Cependant, cette dernière ne se fait qu'avec l'assentiment du jeune : « Des fois, cela permet aux parents de venir chercher des ressources pour être mieux équipés, pour mieux comprendre et pour pouvoir discuter d'une façon différente

avec son jeune. (...) On essaye de leur donner des outils à eux aussi parce que, ces jeunes-là, la plupart du temps, ils vont retourner chez leurs parents. »

Gaétan Ennis conçoit sa mission de travailleur de rue dans le cadre d'une intervention en lien avec ce qui se fait à l'échelle internationale dans ce domaine. Il est actuellement délégué de l'*Association des Travailleurs de Rue du Québec*. Il a toujours eu un superviseur pour accomplir son travail de terrain. Aujourd'hui, il n'a pas perdu sa fougue de jeunesse. Il se perçoit comme un battant, comme un homme orchestre qui compose avec l'énergie qui l'avait malheureusement conduit vers le monde de l'argent et de la drogue : « Quand t'as été menteur, voleur, manipulateur, *crosseur* au dernier degré, là tu les vois venir les jeunes. Tu sais, moi, un jeune de la rue, il ne peut pas me mentir ! » Lorsque Gaétan Ennis avait envoyé son *curriculum vitae* pour travailler dans la ressource du travail de rue de Terrebonne, alors intégrée à la Maison des jeunes, il avait mentionné que sa spécialité était « de gérer la fugue » : « Je repérais les jeunes, je jaisais avec eux autres, je les amenais à mon bureau et là, je les convainquais de rappeler leurs parents ou au moins de les avertir, de leur dire qu'ils étaient encore en vie. » Gaétan Ennis est aussi un organisateur et un travailleur de terrain qui connaît bien la portée de la division technique du travail auprès des personnes itinérantes ou errantes. Pour lui, le travail de rue n'est pas un travail de milieu comme celui qui se fait dans une maison de jeunes. Dès qu'il a été engagé comme travailleur de rue à Terrebonne, il a entrepris de jeter les bases d'une structure administrative du travail de rue qui serait distincte de la Maison des jeunes et il y est parvenu. Dans la foulée de cette restructuration, l'équipe du *Travail de rue de Terrebonne* a quitté la Maison des jeunes pour occuper un nouveau local dans le Vieux-Terrebonne : « Depuis septembre 2002, on est complètement indépendant. On a un conseil d'administration composé d'un travailleur de rue, d'une coordonnatrice des travailleurs de rue de Lavaltrie et d'un ancien jeune de la rue avec qui on est en lien depuis six ans. » La deuxième étape est pour lui de « remonter une équipe comme il faut » pour qu'il ne soit seul à assumer toutes les tâches : « Pour le moment, c'est moi qui *patch* tout, là ! Je fais le secrétariat, la comptabilité, je fais du travail de rue, je fais le formateur des travailleurs de rue. Je fais tout, tu sais. »

La mission de Daniel Scott s'inscrit dans une lutte constante pour faire reconnaître le mouvement communautaire à sa juste valeur dans le réseau sociosanitaire : « Notre approche alternative en santé mentale a dû s'élaborer dans le contexte du partenariat forcé qui s'est développé dans le réseau depuis une quinzaine d'années. » Lorsqu'il est arrivé au *Vaisseau d'Or*, son premier cheval de bataille a été la maison d'hébergement. Ensuite, il

s'est attaqué à la médication en santé mentale. Il constatait un manque d'information flagrant auprès des personnes qui consommaient des médicaments. Un comité de sevrage des médicaments a été mis sur pied à la suite d'une consultation publique qui portait un regard relativement critique sur la question de la médication et de ses alternatives. Après plusieurs débats et dans le but de rallier l'ensemble des intervenants des établissements publics et des organismes communautaires, ce comité s'est transformé en comité régional sur l'optimisation de la médication en santé mentale : « Optimiser la médication en santé mentale, dit Daniel Scott, c'est le fait de soutenir les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale en respectant leur besoins et leurs valeurs vis-à-vis la prise de médication, et en fonction de leur choix de traitement et de leur façon de résoudre les problèmes. C'est aussi le fait d'offrir à la personne l'information, l'assistance et les ressources nécessaires au regard de ses objectifs personnels. » Deux journées de réflexion ont effectivement eu lieu à ce sujet en mars 2002. Plus de 60 personnes intéressées (médecins, psychiatres, intervenants communautaires et publics) ont répondu à l'invitation. Dans le contexte actuel de l'abolition des Régies régionales et des coupures de subventions engagées avec l'avènement du nouveau gouvernement, les travaux de ce comité ont été interrompus : « Donc le dossier se retrouve dans la filière treize, ironise Daniel Scott. »

Avant les élections, Daniel Scott déplorait le fait que la Régie régionale de Lanaudière n'ait pas reçu, du gouvernement du Québec, la juste part du financement qui lui revient en tant que territoire socioéconomiquement défavorisé. Ce qui, à son avis, a eu des répercussions importantes sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires en conflit avec les intérêts des établissements publics. Il compare en ces termes la situation de Lanaudière avec les autres régions défavorisées du Québec : « On avait réussi à atteindre le déficit zéro dans Lanaudière et les cinq autres régions qui ont déclaré un déficit ont été compensé à 80 % de budget pendant trois ans. Ici, on a tellement été bon qu'on n'a pas eu ça. On a trop performé : déficit zéro égale pas une cenne qui rentre dans la caisse pendant trois ans, lance-t-il ! Fait que les salaires des intervenants à douze piastres de l'heure sont encore douze piastres de l'heure depuis quatre ans ! Je crois qu'ils ont l'intention de nous avoir à l'usure ! » Daniel Scott refuse de cautionner la pauvreté des travailleurs communautaires : « Des projets de 20 heures semaine du Centre de Travail Québec ou des Fonds de lutte à la pauvreté, j'en prends pas ! On fais-tu de l'économie sociale ? (...) On va tous être en emploi mais, en emploi précaire. Y'a pas de chômage, y'en a presque plus ! Oui mais, le monde s'accroche aux anti-dépresseurs : sept piastres et cinquante de l'heure, ticket de métro entre les dents, boîte à lunch... »

Daniel Scott considère, par ailleurs, qu'il y a une force de solidarité communautaire exceptionnelle dans Lanaudière. Il la voit s'exercer sur des fronts aussi fondamentaux que la santé mentale, la défense des droits sociaux, l'hébergement et l'entraide : « Le mouvement régional en santé mentale, c'est solide. Il y a du monde fort là-dessus ! » Il pense que la crise du logement qui existe dans les municipalités urbaines de la région pourrait être entre autre résorbée au moyen d'exemptions fiscales s'adressant aux propriétaires. C'est une façon de faire qui, selon lui, aurait comme effet de baisser le prix des loyers : « La fiscalité du Québec est archaïque et les loyers sont trop chers. Et c'est pas seulement en faisant des logements sociaux ou des logements à prix modiques que tu vas régler le problème ! C'est comme si on traitait le problème mais pas la cause ! Ça reste que c'est un ghetto d'appartements en *gyprock* qui empêche les gens de vivre où ils veulent. Si on parlait d'un revenu de citoyen garanti comme le stipulait monsieur Michel Chartrand lors d'un déjeuner-causerie à Joliette dans le cadre du développement social régional. » Daniel Scott considère finalement qu'à Terrebonne, il manque entre autre une ressource d'hébergement temporaire pour les jeunes fugueurs : « Avoir une place pour ces jeunes mineurs qui peuvent venir en hébergement deux à trois jours sans nécessairement être divulgués à la police. (...) Je me dis que si tu le pincas pendant qu'il est en fugue, il y a moyen de faire quelque chose avant qu'il parte à Montréal et qu'il tombe dans un réseau nocif plus large. »

5.2 Travailler avec les plus démunis et les plus vulnérables

Le décrochage scolaire, la quête de spiritualité des travailleurs de terrain et des jeunes et finalement, l'adéquation des ressources offertes et les besoins à combler en matière d'hébergement sont les trois grands thèmes qui se dégagent du *focus group* que nous avons réalisé avec quatre des huit membres de notre comité de pilotage. Ces trois questionnements nous permettent d'ouvrir de nouvelles avenues de recherches et d'interventions sur le phénomène de l'exclusion sociale tout en mettant en perspective certains aspects du témoignage des treize personnes rencontrées. Les questions posées lors du *focus group* (voir annexe 4 Le schéma du questionnaire pour le *focus group*) ont été formulées à partir de différentes problématiques qui ont surgi dans l'après-coup de notre rencontre avec les treize personnes qui ont témoigné. Les membres du comité de pilotage qui ont participé au *focus group* sont : Chantal Bisailon de la ressource d'hébergement *Maison Sainte-Famille*, la responsable de la ressource *Hébergement d'urgence Lanaudière* pour

les 30 ans et plus, Gaétan Ennis, de la ressource *Travail de rue de Terrebonne* et Carole Laplante du *Centre Le Diapason* qui accueille des jeunes en difficulté de 14 à 18 ans.

Les décrocheurs

La grande majorité de nos treize répondants disent qu'ils n'aimaient pas l'école et neuf parmi eux étaient des décrocheurs. Pourquoi tant de jeunes et tant d'adultes affirment-ils ne pas aimer l'école alors que l'école est le premier lieu de socialisation ? Selon Gaétan Ennis, l'école n'est plus un lieu de socialisation pour les jeunes parce que l'école a aujourd'hui comme fonction de rendre conforme au lieu d'éduquer : « Ce que la société cherche à faire avec l'individu, c'est de l'individualiser, de l'isoler pour le rendre plus productif. D'ailleurs, les villes sont construites en fonction de ça, de l'isolement. (...) Et le système d'éducation est aussi fait pour individualiser les élèves. (...) Et les professeurs vivent la même chose. (...) Dans mon temps, les profs venaient dîner avec nous autres à la cafétéria. Et maintenant, la moitié des profs sont enfermés dans leur classe et ils dînent tout seuls. » Effectivement, l'une des grandes caractéristiques de l'urbanisation dans les sociétés industrielles actuelles est l'atomisation ou l'isolement ensemble. De plus, le caractère quadrillé et la structure géométrique rigide de l'aménagement des villes nord-américaines ne favorisent pas le rassemblement ou la création de lieux de socialité (Bureau, 1991). Si les professeurs ne frayent plus avec leurs élèves, c'est qu'ils ont peur dit Chantal Bisailon : « Ils se font des peurs avec le phénomène de gang. Le phénomène de gang contribue à renforcer la séparation entre les professeurs et les élèves. » Carole Laplante dit que lorsque les élèves sont en gang, ils s'isolent des autres élèves et des professeurs. De plus, dans les écoles publiques, l'autorité des enseignants est souvent mise à mal lorsque les parents ne sont pas là pour répondre aux besoins de leurs enfants. Que faire, signale Carole Laplante, lorsque l'élève sait qu'il n'y aura pas de réponse du côté de ses parents, parce qu'ils ne peuvent s'absenter de leur travail ou pour toute autre raison, lorsqu'un problème d'apprentissage ou de comportement surviendra ?

Le phénomène de gang est généralement associé à la violence que peuvent potentiellement manifester les enfants. Chantal Bisailon, qui est mère d'un petit garçon de sept ans, dit qu'il a fallu qu'elle aille s'expliquer avec les enseignants de l'école que son fils fréquente pour que celui-ci ne soit pas étiqueté comme « violent » : « Ils disaient que mon gars était violent. Il jouait avec les autres enfants à se rentrer dedans. Les enfants devenaient des dinosaures ; c'est génial comme jeu ! » Chantal Bisailon est allée voir les professeurs pour leur suggérer d'encadrer les enfants dans leur jeu au lieu de les empêcher de jouer : « C'est

sûr que de se *pitcher* dans la clôture, ça va un peu loin mais, en même temps, je leur ai dit : *soutenez-les là-dedans en leur disant que c'est un jeu super intéressant*. Mais non. Selon eux, c'est violent. » Chantal Bisailon remarque également que, puisque la majorité des enseignants sont des femmes, l'école impose un modèle féminin de comportement : « Ils veulent faire des p'tites filles avec les gars ! (...) Il faut bien qu'ils dépensent leur énergie et, c'est pas en restant assis toute la journée qu'ils vont réussir à faire quelque chose. Les enfants risquent de décrocher en 1^{ère} année quand ils sont obligés de rester tranquilles sans bouger toute la journée ! »

La quête de spiritualité

La question de la quête de spiritualité des travailleurs et travailleuses de terrain ainsi que celle des jeunes avec qui ils ou elles sont au travail dans la rue ou dans les ressources d'hébergement est apparue dans la foulée de la discussion sur la présence des ressources d'hébergement dirigées par des communautés religieuses dans le contexte de la laïcisation des soins et services au Québec depuis la Révolution tranquille. Selon ces membres du comité de pilotage, les valeurs religieuses et spirituelles prennent une place de plus en plus importante dans les services auprès des personnes démunies ou des jeunes en fugue.

Selon Carole Laplante, la question de la spiritualité réfère à la qualité de l'écoute et de la disponibilité de l'intervenant ou de l'intervenante. Une disponibilité qui est plus proche de celle du religieux que du professionnel : « Quand j'étais au secondaire, j'allais bien plus voir le prêtre de l'école que l'éducateur spécialisé qui fonctionnait avec un horaire bien défini tandis que la porte du curé était toujours ouverte ! » Pour Chantal Bisailon, c'est le fait de faire l'expérience de la rue pendant plusieurs années qui fait que l'on développe sa spiritualité; parce que cette expérience rapproche de la mort : « Tu te retrouves sans réseau, devant rien. » L'expérience de la rue place la personne dans l'instant présent, précise Gaétan Ennis. Et c'est la base de la vie spirituelle que de vivre le moment présent : « Dans la rue, tu es branché sur l'urgence, sur le moment présent. (...) C'est quelque chose que tu ne retrouves pas dans l'institutionnel, au niveau des services. (...) Où tu dois toujours savoir où tu vas aller plus tard. » Avec les personnes qui ont fait l'expérience de la rue, l'expérience de se retrouver au bout de leurs ressources, c'est vrai que l'on est toujours ramené au moment présent, au centre des choses, ajoute Chantal Bisailon : « Je pense que plus on vit le moment présent, moins on est anxieux, angoissé. Et plus on est centré sur ce qui se passe vraiment. »

Ces intervenants ont constaté que la quête de spiritualité des jeunes de la rue pouvait quelquefois se perdre dans l'idéologie de la pensée ésotérique ou être l'effet d'une répétition des idées reçues qu'ils s'entendent dire sur le sens de la vie. Certains jeunes vont dire « rien n'arrive pour rien », en répétant peut-être ce que leur aura dit un intervenant qui l'encourageait à s'en sortir, ou d'autres vont se tirer aux cartes. Au-delà de la pensée magique, la dimension spirituelle du travail de terrain se situe dans l'approche globale de la personne en souffrance : « Aujourd'hui, dit Gaétan Ennis, l'institution fait abstraction de la globalité de la personne, de sa dimension spirituelle. Ce qui est contraire à la logique de toutes les cultures. (...) Dans l'approche médicale, on a tendance à étiqueter les jeunes au lieu de tenir compte de leurs valeurs. »

Selon Gaétan Ennis, c'est en voulant en finir avec la répression qu'exerçait l'Église catholique à cette époque, que l'on a fait disparaître des valeurs fondamentales de notre identité collective. On a alors jeté le bébé avec l'eau du bain. Dans son travail avec les jeunes de la rue, Gaétan Ennis constate que les jeunes sont à la recherche de valeurs spirituelles que nous avons perdues : « Dans le travail de rue, on vit plein d'affaires avec les jeunes. On crée un lien. (...) Et t'arrives à créer un lien quand le jeune ou la personne te voit comme un individu ; quand l'intervenant prend le bord. Quand je lui montre ma vulnérabilité. (...) Et si tu veux continuer à être un intervenant avec la personne, il faut que tu spiritualises ton intervention. Il faut que tu travailles avec le jeune en même temps que tu travailles sur toi-même, sur tes propres valeurs. (...) Les jeunes nomades sont des prophètes. (...) Toutes les affaires qui me touchent, c'est eux autres qui me les disent. (...) Et quand je me perds, c'est eux autres qui m'aident à me retrouver. » Le lien s'actualise lorsque le travailleur de rue se laisse toucher par le jeune. Au sens où il intériorise son travail avec le jeune de la rue comme faisant partie de son propre cheminement personnel et spirituel. Ce qui entraîne le travailleur de rue vers une mise en disponibilité dont les limites ont été définies au fur et à mesure de sa pratique au fil des années : « Il faut aussi être conscient qu'on travaille, dit Gaétan Ennis. Sinon, on se brûle. » La nature transférentielle de ce lien et la neutralité du rapport entre la personne démunie ou le jeune en fugue et l'intervenant restent cependant à définir au regard de la pratique.

Les ressources d'hébergement

La question de la sévérité des règlements et de la disponibilité du personnel à l'intérieur des maisons d'hébergement a été soulevée par quelques personnes qui ont témoigné. En tant que responsable d'une ressource d'hébergement d'urgence pour les adultes, où

transitent mensuellement plusieurs personnes, l'une des membres de notre comité de pilotage fait remarquer que n'importe quelle ressource a ses limites en termes de capacité d'accueil, de qualité du personnel et d'encadrement des personnes hébergées. Elle rappelle que l'hébergement d'urgence a une limite de durée de séjour et qu'il faut tenir compte du genre de personnes qui sont habituellement abritées dans ces ressources : « On parle d'une clientèle multiple composée de personnes qui n'aiment pas être encadrées. Et dans une maison d'hébergement, il y a toujours des règlements. » La clientèle est multiple au sens où chacune des personnes hébergées a une histoire de vie singulière et a un problème spécifique.

La responsable d'une ressource d'hébergement d'urgence pour les 30 ans et plus brosse ainsi le tableau d'une situation typique : « Imaginez qu'il y a dix personnes dans le salon ensemble. Une dans un coin qui parle toute seule, une autre qui pense juste à mourir et l'autre qui a vécu dans un milieu correct mais qui se retrouve sans toit. (...) On ne peut laisser les choses aller n'importe comment. Notre tâche la plus importante dans l'hébergement, c'est de maintenir un climat où les personnes vont se sentir bien. Et qu'elles ne vont pas s'envahir avec leur problématique personnelle. (...) C'est pour ça qu'elles n'ont pas le droit de parler entre elles de leurs problèmes. Il y a des personnes ressources pour les écouter si elles le veulent. (...) Nous, on fait de l'écoute, on fait pas de thérapie. On les oriente vers les ressources. »

De plus, la ressource d'hébergement d'urgence est limitée par le temps dans son intervention et les personnes hébergées voudraient bien y rester plus longtemps que la limite de temps permise : « On a un séjour moyen de treize jours pour bien orienter la personne pour qu'elle soit bien outillée. » En somme, le problème c'est qu'il manque de places d'hébergement et qu'il manque de financement pour pouvoir offrir un service adéquat qui permettrait aux personnes de se réinsérer dans la région au lieu de partir vers Montréal grossir les rangs des itinérants chroniques. L'année passée, la ressource *Hébergement d'urgence Lanaudière* a eu 625 demandes d'hébergement et elle a pu en accueillir 304 : « Les autres, on a dû les refuser, faute de place. Et même avec la ressource de 24 places d'hébergement qu'on va implanter à Terrebonne, on ne répondra pas encore à tous les besoins. »

Dans la maison d'hébergement pour les jeunes de 14 à 18 ans, le *Centre Le Diapason*, où travaille Carole Laplante, les jeunes peuvent être hébergés 30 jours renouvelables une fois et de façon continue s'ils le souhaitent. Et là aussi, il y en a qui voudrait bien y rester plus

longtemps : « C'est sûr qu'il y en a toujours des jeunes qui sont bien et qui vivraient ici à plein temps, dit-elle ! (...) Sauf que, nous autres, ce sont des jeunes mineurs. C'est sûr que ce n'est pas la majorité qui veulent rester plus qu'un mois, un mois et demi. Il y a aussi le contexte de groupe aussi qui pèse lourd sur la personne. C'est beaucoup d'adaptation. » Les règlements sont appliqués selon une certaine procédure, mais l'élément essentiel de la procédure, c'est de considérer que c'est la relation d'aide qui est primordiale dit Carole Laplante : « Nous, on voit si le jeune, par son comportement, se met lui-même en danger ou s'il met les autres en danger. On commence par une mise au point, un avertissement et après, ça peut être l'expulsion. Pour que le jeune soit expulsé, il faut qu'il ait consommé dans la maison ou que son comportement ait un impact vraiment négatif sur le groupe. »

Concernant la question de la régionalisation des ressources, Gaétan Ennis signale un des aspects de la problématique nord-sud de la région en disant que les itinérants qu'il rencontre à Terrebonne refusent de se rendre à Joliette pour se faire héberger : « Ils ne veulent pas être isolés à Joliette. (...) La région est divisée en deux et on ne peut pas réunir les deux (zones). C'est pas faisable ! » Il y a alors deux problèmes qui se posent : celui de l'accessibilité aux ressources actuelles en termes de distance et celui de l'attachement des jeunes, par exemple, à un milieu d'appartenance. Carole Laplante fait remarquer à ce sujet que l'on peut pas envoyer les jeunes n'importe où sous prétexte qu'ils sont dans la rue : « Quand tu es dans la rue, tu t'accroches à ce que tu as puis, ce que tu as, c'est ton environnement, c'est tes contacts. » L'autre facette de ce problème, c'est le déracinement des jeunes itinérants qui partent vers Montréal, là où ils ont l'impression qu'ils passeront inaperçus, et les moyens à mettre en œuvre pour les retenir avant qu'ils ne partent. Une jeune fugueuse que le père avait été cherché à Montréal y est retournée après avoir confié à Gaétan Ennis : « *Moi, j'ai pu rapport ici !* » Il n'est pas question ici d'éviter les problèmes de l'itinérance ou de l'errance mais de favoriser la consolidation et l'implantation des ressources qui leur permettraient de devenir des citoyens responsables.

CONCLUSION

Comment ralentir la chute d'Alice tombant dans le tunnel ?

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est avec l'évocation de l'histoire d'*Alice au pays des merveilles* que nous concluons cette recherche sur l'itinérance et ses risques dans la région de Lanaudière. Elle nous a été inspirée par l'une des membres de notre comité de pilotage, Chantal Bisaillon de la Maison Sainte-Famille, un lieu qui accueille des sidéens. Celle-ci s'interrogeait à propos des suites à donner à cette recherche dans l'intervention auprès des personnes qui vont jusqu'à la dernière extrémité de la répétition de leur souffrance et qui finissent par se retrouver dans la rue. « On ne peut que les aider à amoindrir les effets de leur chute, disait-elle. On ne peut pas trop en demander à l'intervenant. On ne peut que répondre simplement, les accompagner et ne pas essayer de réaliser une mission impossible. On ne peut pas les sauver même si c'est ça qu'on pense qu'on fait en les aidant. Quand on est blessé dans l'âme comme ils le sont, on va tester jusque dans la rue les dernières limites du rejet, de l'abandon qu'on a vécus dans sa famille et dans son milieu. »

Si l'élan de la chute des itinérants ou des errants est comparable à celle d'*Alice* dans son curieux tunnel, elle ne les conduit certes pas « au pays des merveilles » mais, dans un monde dont la réalité leur est inconnue jusqu'à ce qu'ils en fassent l'expérience. Avant la chute, l'espace de la rue, de la drogue ou du jeu, pouvait même représenter, pour certains d'entre eux, tous les charmes et tous les attraits de la liberté du monde de la marginalité. Quelle que soit leur trajectoire, les récits de ces personnes, jeunes ou adultes, nous laissent entrevoir des dimensions de leur quête de sens, de leur quête de liberté, de leur quête de valeurs qui pourraient bien être en fin de compte une quête du sacré¹⁵ qui fait cruellement défaut dans notre monde « post-moderne ». Cette soif de vérité et les souffrances qu'elle peut entraîner doivent être reconnues comme inhérentes à la condition humaine de celui ou celle qui n'a plus les moyens de vivre comme et avec les autres. « Et si le progrès ne suffisait plus à combattre la pauvreté et la souffrance ? » interrogent de Gaulejac et Taboada Léonetti (1994 : 20) dans la présentation de leur modèle d'interprétation de l'exclusion sociale.

¹⁵ Le film réalisé par Anne-Claire Poirier, *Tu m'as crié let me go*, (1996) est porteur de ce message. Qu'est-ce que cherchent les jeunes qui fuguent dans la rue, qui se droguent jusqu'à s'enlever la vie si ce n'est une quête de valeurs et de sens du sacré, c'est-à-dire de figures identificatoires ?

Tout en se situant dans le registre de l'agir immédiat, de l'urgence ou de la réparation au jour le jour, l'intervention auprès des personnes vulnérables et démunies ne peut jamais faire l'économie du savoir continu à propos des possibilités et des avenues de reconstruction de ces dernières. C'est à partir de ce postulat que cette recherche a été réalisée. Pour faire en sorte que la description et l'analyse des réalités de l'itinérance et de l'errance servent d'outil de sensibilisation auprès des populations des communautés de Lanaudière et pour contribuer à la compréhension des conditions de vie des personnes en leur restituant, pour l'espace d'un trop bref moment, leur parole de sujet individuel et de sujet social. Rappelons que les personnes itinérantes ou errantes ne constituent pas un groupe social particulier à envisager sous l'angle d'une intervention orientée vers « la guérison d'un problème individuel ». Elles sont plutôt le reflet d'un malaise sociétal se transposant dans les différents aspects et les différentes phases de développement de l'individu. Au-delà des souffrances que ces personnes endurent, elles représentent malheureusement l'une des tentatives de l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie.

À la lumière des commentaires des membres de notre comité de pilotage, que nous identifions au fur et à mesure de la formulation de ceux-ci, et de la mise au jour des axes d'intervention et de recherche qui se sont dégagés au cours de la réalisation de cette recherche, nous proposons ci-dessous une nomenclature des suites à donner à ce projet d'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). Deux grandes constatations se dégagent de l'ensemble de nos travaux. D'abord, les différentes facettes de la quête de liberté et de liens, que nous évoquions ci haut, laquelle est associée aux répercussions des conditions de vie dans la pauvreté et ensuite, l'ampleur, la portée et les besoins des ressources et services régionaux ainsi que les formes de prévention qui les caractérisent. Selon Yves Leclerc, organisateur communautaire à la clinique Jeunesse du CLSC Lamater, les récits des personnes qui ont témoigné nous amènent à réfléchir à notre confort et à notre chance d'avoir eu des réseaux personnels et sociaux qui nous ont aidés. C'est à partir de cette prise de conscience collective que l'intervention et la recherche doivent s'orienter. De plus, compte tenu de leur valeur démonstrative, les résultats de cette recherche sont applicables à la situation de l'itinérance et de l'errance dans d'autres régions périphériques.

Suites pour l'intervention

- Dans les MRC de Matawinie, de Joliette, de Montcalm et de D'Au-tray, l'indice de pauvreté demeure élevé et indique qu'il faut intervenir maintenant auprès des familles socioéconomiquement et socioculturellement défavorisées, si l'on veut prévenir

l'itinérance dans ces milieux à risque. Dans les MRC de Joliette, de L'Assomption et de Des Moulins, par ailleurs, il y a plusieurs zones urbaines où le taux de chômage excède 7 %. Dans la municipalité de Joliette incluant celle de Saint-Pierre, le taux de prestataires de l'assistance-emploi atteint 21,2 % en 2003. Les villes de Terrebonne et de La Plaine se distinguent des autres municipalités de la MRC des Moulins en cumulant des proportions beaucoup plus élevées de personnes à faible revenu, soit respectivement 17,4 % et 16,5 %. Il faut aider ces familles à jouer leur rôle de support affectif et éducatif dans le processus de socialisation de l'enfant.

- On constate que ce sont souvent les mêmes communautés qui ressortent de l'ensemble des résultats de l'analyse quantitative des milieux à risque dans les MRC de la région. Ces communautés mériteraient une attention particulière de façon à les soutenir et à valoriser les ressources humaines qu'elles contiennent. Rappelons que cette identification des milieux à risque n'est pas faite pour stigmatiser ou ostraciser les communautés en difficulté sur le plan de l'environnement socioéconomique et socioculturel mais, pour que ces communautés en prennent conscience et s'appuient sur les forces sociales de leur milieu de vie. À partir du moment où une prise de conscience s'opère, le travail de solidarité familiale et sociale peut s'amorcer avec les gens qui sont porteurs des forces vives du milieu. Actuellement, dans chaque MRC, il y a des comités qui travaillent dans une perspective de développement social sur les causes de l'appauvrissement de la qualité de l'environnement économique et culturel en favorisant le soutien et la mobilisation de ces forces pour qu'elles soient parties prenantes du changement social.
- Le décrochage scolaire, qu'ont connu neuf des treize personnes rencontrées a conduit directement à l'itinérance chez trois d'entre elles, et doit faire l'objet d'interventions spécifiques tant dans le milieu familial que dans le milieu scolaire et éventuellement dans le milieu de travail des parents. Des programmes d'aide psychosociale, s'adressant directement aux parents dépassés par les comportements déviants de leurs enfants, devraient être mis en œuvre pour que des liens de support et de collaboration s'établissent entre la famille, l'école et le travail. Il faut que les programmes d'aide et de support à la scolarisation parviennent à faire le pont entre la famille et l'école. Ce qui impliquerait une action concertée des parents, des éducateurs engagés dans le cheminement de l'élève ainsi que des employeurs dans le sens d'une réorganisation de la structure du travail ouverte sur la primauté de la responsabilité parentale. Le cas des familles monoparentales et recomposées est particulièrement problématique. Les

programmes d'éducation et de formation s'adressant actuellement aux élèves décrocheurs ou qui sont à risque devraient être réaménagés dans cette perspective.

- La toxicomanie et le jeu pathologique devraient faire l'objet d'interventions spécifiques auprès des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. De plus, des programmes s'adressant plus particulièrement aux parents aux prises avec des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme devraient être mis en œuvre pour prévenir les problèmes reliés au développement et à la socialisation de l'enfant dans son milieu familial.
- Le suicide, les idées suicidaires et les tentatives de suicide chez les jeunes sont des réalités inquiétantes sur le plan sociétal et elles doivent faire l'objet d'investigations approfondies et continues sur le plan sociologique ainsi que d'interventions psychologiques accessibles, en conformité avec les règles de l'efficacité thérapeutique et à long terme auprès des jeunes qui désirent s'engager dans cette forme de cheminement.
- Les grands secteur d'activités publiques du marché du travail devraient se faire les initiateurs d'une restructuration formelle et conceptuelle de leurs conditions et moyens de production de façon à pouvoir accueillir les travailleurs et travailleuses qui sont sortis ponctuellement ou pour une longue période des rangs de la population active et ainsi, donner le ton aux autres entreprises des secteurs privés et publics.
- Des programmes d'intervention doivent s'adresser directement aux parents dans le cas de violence envers les enfants, d'abandon des enfants et des problèmes de la transmission des valeurs au sein des familles. Il existe dans les communautés de la région des ressources et des services s'adressant aux familles, aux femmes, aux hommes ou aux jeunes qui agissent dans une perspective de valorisation de la solidarité familiale et sociale qui pourraient développer des programmes orientés vers ces objectifs.
- Gaétan Ennis, responsable de la ressource Travail de rue de Terrebonne, fait une mise en garde au sujet de la mise en œuvre et du fonctionnement des ressources communautaires. Selon lui, on doit respecter le caractère alternatif des ressources communautaires et ne pas les rendre structurellement conformes au réseau institutionnel et ainsi créer d'autres CLSC. On doit favoriser la création de lieux où les personnes itinérantes ou errantes peuvent s'identifier, se reconnaître, se rencontrer comme les cafés-rencontre par exemple. Signalons que la *Ressource Jeunesse Terrebonne*,

responsable du café de rue pour les jeunes *Spiritus*, vient de le fermer au bout d'à peine une année d'existence en invoquant le fait que cette ressource n'était pas rentable.

- Yves Leclerc constate qu'il est important de mettre l'accent sur la nécessité d'une ressource d'hébergement à plus longue durée comme celle de la maison d'accueil des *Associés de Marie Mère des Pauvres* et qui aurait des critères d'admission plus souples correspondant aux besoins particuliers de certaines personnes. Chantal Bisaillon et Gaétan Ennis abondent dans le même sens en signalant qu'il serait nécessaire que les ressources d'hébergement aient une structure d'accueil plus souple.
- Selon Yves Leclerc, il est important de bien faire comprendre à la population que le logement n'est pas seulement un abri physique mais un lieu d'investissement affectif et un lieu d'ancrage permettant de développer un sentiment d'appartenance à un milieu. Les témoignages des jeunes en particulier font ressortir le besoin de logements à prix abordables pour les jeunes et la remise en question de l'attitude de certains propriétaires qui les empêchent de s'installer adéquatement afin de réaliser leurs projets d'étude et de travail.
- Certains membres de notre comité de pilotage signalent qu'il faut prendre collectivement conscience de la perte de liens sociaux et de la perte de sens que vivent les personnes dans l'itinérance ou dans l'errance et que les intervenants doivent tenir compte de cette souffrance dans leur pratique. Les témoignages des personnes nous rappellent que plusieurs d'entre elles sont déjà engagées dans une démarche de reconstruction lorsqu'elles font appel à nous dit Yves Leclerc. Gaétan Ennis signale que, puisque les intervenants ont affaire à des personnes qui ont fui ou qui n'ont plus de réseau familial ou social, il faut développer de nouveaux types de réseaux d'aide répondant aux besoins d'identification de ces personnes. Mario Paquet, chercheur à la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, rappelle le témoignage de Claude qui a pu, grâce au type particulier d'accueil dans la ressource d'hébergement des religieuses, s'engager dans une occupation qui le valorise et qui lui permet progressivement de se réinsérer socialement.
- Il est intéressant de remarquer dit Yves Leclerc que les propositions d'intervention qui ressortent des témoignages des participants rejoignent celles des intervenants. Ce qu'ils disent à propos des services en santé mentale, des besoins en logement, du logement comme droit social, de leur passage dans les centres d'accueil par exemple est très pertinent et très révélateur des carences dans ces domaines et mérite d'être pris en

considération dans les nouveaux programmes d'intervention. Les centres d'accueil devraient avoir des programmes d'activités axés sur l'initiation des jeunes à l'autonomie dans la vie domestique et quotidienne.

- À propos du financement des ressources d'hébergement, Carole Laplante signale que la ressource d'hébergement pour les jeunes de 14-18 ans où elle travaille, le Centre *Le Diapason*, est obligée d'organiser chaque année une activité d'autofinancement pour joindre les deux bouts. Depuis quelques années, *Le Diapason* organise un spectacle d'humour en collaboration avec *L'École de l'humour* ; ce qui occasionne aux intervenants et intervenantes du centre un énorme investissement en temps et en énergie. Le fait de passer beaucoup de temps à faire des demandes et des activités de financement enlève aux intervenants du temps qu'ils passeraient à répondre aux besoins des personnes.
- Carole Laplante considère que les travailleurs et travailleuses des organismes communautaires manifestent beaucoup de solidarité entre eux et qu'elle se sent à l'aise pour faire appel à ses camarades pour obtenir leur aide : « Si je me sens assez solide pour accueillir et accompagner un jeune, c'est parce que c'est comme ça que j'ai acquis les outils pour le faire. » Gaétan Ennis confirme cette solidarité entre les différentes ressources communautaires qui devrait, selon lui, déboucher sur le développement de l'articulation d'un réseau d'entraide qui serait opérationnel à partir de chaque ressource.
- Les ressources d'accompagnement et d'hébergement des personnes itinérantes ou errantes existant actuellement dans les communautés de la région devraient être consolidées en terme de financement afin qu'elles puissent mettre en œuvre et poursuivre des programmes d'aide à la réadaptation, au cheminement et à la réinsertion sociale de ces personnes. Le nombre de maisons d'hébergement devrait être augmenté dans les communautés de la région de façon à favoriser le développement d'un lien d'appartenance de la personne en difficulté avec son milieu d'origine et lui donner accès aux équipements scolaires et culturels ainsi qu'à des possibilités d'emploi.
- Le comité de pilotage propose d'utiliser le rapport de recherche pour la production d'outils de sensibilisation et de formation des problèmes de l'itinérance et de ses risques dans les communautés de la région. Certaines parties du rapport de recherche peuvent néanmoins être utilisés telles quelles comme outils de sensibilisation et de formation.

Suites pour la recherche

- Le comité de pilotage entérine la proposition de Chantal Bisaillon qui suggère de poursuivre la recherche sur l'itinérance en mettant l'accent sur les problèmes spécifiques d'itinérance que vivent les filles et les femmes. Cette recherche plus pointue, c'est-à-dire réalisée avec une approche comparative selon le sexe et l'âge, pourrait être entreprise dans certains milieux à risque qui ont été identifiés comme tels dans les territoires de la région.
- Il y aurait une recherche spécifique à entreprendre sur les répercussions des problèmes de santé mentale et de santé physique que développent les itinérants qui passent de longues périodes dans la rue ou dans l'errance. Dans le même ordre d'idée, il faudrait investiguer les circonstances de l'entrée du jeune itinérant de la région dans le milieu de la drogue et de la prostitution à Montréal.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALARIE, S., L. LEMIRE et M. PAQUET (préparé par). *Une recherche-action sur l'itinérance dans Lanaudière*, Deuxième version, Demande de subvention présentée dans le cadre du Plan d'action en itinérance de la région, Saint-Charles-Borromée : RRSSS de Lanaudière, DSPÉ, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2002.

BOWLBY, J. « La perte : tristesse et dépression », in J. Bowlby (sous la direction de) *Attachement et perte*, Volume III, Paris, PUF, 1984.

BUREAU, L. *La terre et moi*. Montréal, Boréal, 1991.

BURLIN, C. « La réalisation spatiale du désir et l'image spatialisée du besoin », *Espaces et sociétés*, vol. 10, n° 5, 1970, p. 145-159.

CADIEUX, É. *Quelques indicateurs de la pauvreté. Région de Lanaudière et sous-régions. Tableaux de bord*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, DSP, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2001a.

CADIEUX, É. *Estimations de la population des municipalités de Lanaudière, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2002*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, DSP, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2001b.

CADIEUX, É. *Le suicide dans Lanaudière. Une mise à jour des données*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, DSPÉ, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2003.

CADIEUX É. et al.. *Tendances lanaudoises. Démographie, habitudes de vie, comportements et santé de la population*, Document préparé dans le cadre de la réalisation du plan régional 2003-2006 de la Régie régionale de Lanaudière, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, DSPÉ, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2002.

CARLE, P., et L. BÉLANGER-DION. *Rapport de recherche sur la population itinérante et sans domicile fixe des Laurentides*, Saint-Jérôme, CLSC-CHSLD des Trois Vallées, 2003.

CYRULNIK, B. *Un merveilleux malheur*. Paris, Odile Jacob, 2002.

DECLERK, P. *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*, Paris, Plon, 2001.

DOLTO, F. *L'image inconsciente du corps*, Paris, Seuil, 1984.

DONZELOT, J. « Les transformations de l'intervention sociale face à l'exclusion » 88-100, in S. Paugam (sous la direction de), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris, La découverte, 1996.

DOUVILLE, O. « Mélancolie d'exclusion », Quand la parole divorce du corps, et retour », 39- 52, in F. de Rivoyre (sous la direction de) *Psychanalyse et Malaise social. Désir du lien ?* Paris, Érès, 2001.

DOUVILLE, O. « Pour introduire l'idée d'une mélancolisation du lien social », *Cliniques méditerranéennes*, Érès, 63 : 239-262, 2001a.

DSP-RRSSS ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Portrait de l'instabilité résidentielle dans la MRC de Rouyn-Noranda*. Synthèse, RRSSS Abitibi-Témiscamingue, DSP, 2002.

FOURNIER, L. et al. *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999* (recherche effectuée pour l'Institut de la statistique du Québec, Collection Santé-Bien-Être, vol. 1 et annexe 1), Québec, Institut de la statistique du Québec, 2001.

FOURNIER, L., et C. MERCIER (sous la direction de). *Sans domicile fixe : au-delà du stéréotype*, Montréal, Éditions du Méridien, 1996.

GARAND, C., G. ARBOUR et É. CADIEUX. *Données régionales du recensement canadien de 1996, MRC MONTCALM/CLSC MONTCALM ; MRC JOLIETTE/CLSC JOLIETTE ; MRC D'AUTRAY, par municipalités*, Joliette, RRSSS de Lanaudière, DSP, Service de surveillance, recherche et évaluation, 1999.

GAULEJAC, V. de, et I. TABOADA LÉONETTI. *La lutte des places. Insertion désinsertion*. Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

GAUTHIER, M. (sous la direction de). *Recherche participative et exploratoire sur la migration des jeunes dans la région de Lanaudière*, La maison des jeunes de Repentigny, INRS Urbanisation, Culture et Société, 2003.

GOFFMANN, I. *Asylum*, Essays on the social situation of mental patients and other Inmates, New York : Anchor Books, 1961.

GUILLEMETTE, A. *Profil démographique, social, économique et sanitaire de la population de la MRC des Moulins*, Joliette, RRSSS de Lanaudière, DSPÉ, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2002.

HAMAYON, R. « Introduction à Chamanismes. Réalités autochtones, réinventions occidentales », 7-54, *Revue Diogène* (numéro spécial : Chamanismes), Paris, Quadrige/PUF, 2003.

HAMEL, D., et R. PAMPALON. *Traumatismes et défavorisation au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, 7 p. (en ligne www.inspq.qc.ca).

HUBERMAN, A.M., et M.B. MILES. *Analyse des données qualitatives. Recueil de nouvelles méthodes*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1991.

HUOT, B., et É. Cadieux. *Projections de la population selon le sexe et l'année d'âge, Regroupements de municipalités de la région de Lanaudière, 1996 à 2021*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2001, 516 p.

KAËS, R. « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », 169- 04, in *Violence d'État et psychanalyse* (collectif), Paris, Dunod, 1989.

LAGRANGE, R. *Résultats du questionnaire sur le portrait sommaire de la population itinérante de Lanaudière*, Document produit dans le cadre du Plan d'action en itinérance de la RRSSS de Lanaudière, Joliette, RRSSS de Lanaudière, DOS, 2002.

LAROSE, L. *Guide d'interprétation de certaines variables, Statistiques mensuelles sur le Programme d'assistance-emploi*, 2003, RRSSS de Chaudière-Appalaches, Service de surveillance/recherche/évaluation, 2003, 26 p.

LEMAY, H. « L'itinérance en région. Un portrait qui reste à tracer » in *Interaction communautaire. Bulletin de liaison en intervention communautaire en CLSC*, 2001, n° 61, 2003, p. 4-5.

LEMIRE, L. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : Un défi pour l'action*, Joliette, RRSSS de Lanaudière, DSP, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2000.

LEMIRE, L. *Promouvoir la réussite scolaire des jeunes lanaudois : un partenariat à développer ou à consolider entre les écoles, les familles et les communautés*, Joliette, RRSSS de Lanaudière, DSP, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2001.

LEMIRE, L. *Des élèves, des écoles et des communautés plus vulnérables au décrochage scolaire : un portrait de la diplomation au secondaire dans les MRC lanaudoises*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, DSPÉ, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2003, 78 p.

LEMIRE, L. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : un défi pour l'action*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de la santé publique, 2000, 32 p.

LEVI-STRAUSS, C. *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1974.

LUGASSY, F. *Logement, corps, identité*, Éditions universitaires, Bégédis, 1989.

MARQUIS, G., et É. CADIEUX. *Projections de la population selon le sexe et l'année d'âge, Région de Lanaudière et sous-régions, 1996 à 2021*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de la santé publique, Service de connaissance/surveillance/recherche/évaluation, 2000, 201 p.

MERCIER, C., E. CORIN et S. ALARIE. *Le parcours de réinsertion chez des personnes sans abri, alcooliques et toxicomanes*, Rapport de recherche déposé au CQRS, Montréal, Division de recherche psychosociale, Centre de recherche de l'hôpital Douglas, 1999.

MÉTHÉ, M., et L.P. PEPIN (coll.). *Indices de pauvreté. Municipalité régionale de comté des régions Laval-Laurentides-Lanaudière*, ministère du Développement des ressources humaines Canada, 2000, 33 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS). *L'itinérance. Cadre de référence*, Québec, MSSS, Direction de la jeunesse, des personnes toxicomanes et de la santé mentale, 2000.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Système d'accès aux données mensuelles*, Statistiques mensuelles de la sécurité du revenu, période d'aide mars 2003 (selon la mise à jour de juin 2003, par municipalité de la région de Lanaudière, 30 mai 2003).

NOËL, D., et L. TASSÉ. *Les quatre savoirs de Mali Pili Kizos*, Montréal, Femmes autochtones du Québec Inc., 2000.

OBEYESEKERE, G. *The Work of Culture. Symbolic Transformation in Psychoanalysis and Anthropology*, Chicago & London, University of Chicago Press, 1984.

OUIMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux, 2001.

OUIMET, L., et F. FALARDEAU. *Plan d'action en itinérance, Région de Lanaudière. Première partie*, Joliette, RRSSS de Lanaudière, DOS, 2001.

OUIMET, L., et F. FALARDEAU. *Plan d'action en itinérance. 2003-2006*, Région métropolitaine de recensement de Montréal, RRSSS de Lanaudière, DOS, 2003.

PAMPALON, R. *Fichier des données sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale*, Ministère de la santé et des services sociaux, 2001.

PAMPALON, R., et G. RAYMOND. « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies Chroniques au Canada*, vol. 21, n° 3, 2000, 15 p.

PAMPALON, R., et G. RAYMOND. « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé et solidarité : Pauvreté et exclusion*, Revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, 2003, p. 191-208.

PAQUET, M., et C. RICHARD. *Une expérience de travail de rue à Joliette : Bilan des quatorze premiers mois*, Projet conjoint de l'Association pour les jeunes de rue à Joliette et la DSPÉ de la RRSSS de Lanaudière, 1995.

PAQUET, M., C. RICHARD et M. BALS. *Le travail de rue à Joliette : Évaluation du partenariat et étude exploratoire des effets sur la clientèle*, Projet conjoint de l'Association pour les jeunes de rue à Joliette et la DSPÉ de la RRSSS de Lanaudière, 1998.

PETERSON R. *et al.* *Le travail de rue dans Lanaudière : Vers une vision régionale*, DSPÉ de la RRSSS de Lanaudière, 2002.

PERRIN, M. *Les praticiens du rêve*, Paris, PUF, 1992.

PHILIBERT, M., R. PAMPALON, J.P. THOUÉZ, C. LOISELLE et D. HAMEL. *Les services locaux rejoignent-ils les groupes défavorisés du Québec*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Département de géographie de l'Université de Montréal et École des sciences infirmières de l'Université Mc Gill, 8 p.

POIRIER, M. *et al.* *Relations et représentations interpersonnelles de jeunes adultes itinérants. Au-delà de la contrainte de la rupture, la contrainte des liens*, GRIJA, UQAM, 1998.

POIRIER, A-C. *Tu m'as crié let me go*, Documentaire de l'ONF, 1996.

RENAUD, M., et É. CADIEUX. *Données régionales du recensement de 2001. MRC D'AUTRAY ; MRC JOLIETTE ; MRC L'ASSOMPTION ; MRC LES MOULINS ; MRC MATAWINIE ; MRC MONTCALM ; RÉGION DE LANAUDIÈRE*, Document en cours de production, Saint-Charles-Borromée, DSPÉ, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2003, pag. variée.

SIMARD, P. *Le clochard de Montréal : une histoire à coucher dehors*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement 2001*, tableau 95F0315XCB1006, consulté le 15 avril 2003, Centre de consultation de Statistique Canada à Montréal (tableau produit par Léonarda Da Silva le 30 avril 2003).

TABLE ACTION-PRÉVENTION EN ITINÉRANCE DE LANAUDIÈRE (T.A.P.I.L.). *Énoncé de la mission pour l'étude du phénomène de l'itinérance dans Lanaudière, Campagne de sensibilisation et de formation, 2000.*

THÉOLIS, M. *Le logement social dans Lanaudière : Coopératives, OBNL et HLM sous l'angle de leur fonctionnement, de leurs rôles et de leurs retombées*, Joliette, Table des partenaires du développement social de Lanaudière, 2000.

THÉOLIS, M. *Le logement social dans Lanaudière : Quel développement ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment et avec qui ?* Joliette, Table des partenaires du développement social de Lanaudière, 2002.

THÉOLIS, M. *Se loger dans Lanaudière. Portrait statistique de la situation résidentielle de la population lanaudoise*, Joliette, Table des partenaires du développement social de Lanaudière, 2002.

TOWNSEND, P. « Deprivation », *Journal of Social Policy*, vol 16, n° 2, 1987, p. 125-146.

TRIGONE ANIMATION. *L'itinérance. Une fleur contre les préjugés*, Document du site Internet, 2002.

VARDA, A. *Les glaneurs et les glaneuses*, Documentaire français sur l'histoire des « récupérateurs, ramasseurs et trouvailleurs », 2000,

VEILLETTE S. et al. *Habitudes de vie et comportements à risque pour la santé des jeunes du secondaire. Enquête régionale 1997 « Aujourd'hui les jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean »*, Groupe ECOBES du CEGEP de Jonquière, DSP de la RRSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean, Direction régionale du MEQ, 1996.

WINNICOTT, D.W. *Déprivation et délinquance*, Traduit de l'anglais par Madeleine Michelin et Lynn Rosaz, Paris, Payot, 1994.

ANNEXE 1

VOLET A :

DES INDICES ET DES INDICATEURS POUR REPÉRER DES MILIEUX À RISQUE DE PROBLÈMES SOCIAUX ET D'ITINÉRANCE

Par

Louise Lemire

et

Élizabeth Cadieux

Agentes de recherche sociosanitaire

en collaboration avec

Léonarda Da Silva, Geneviève Marquis

et Mélanie Renaud

Techniciennes en recherche

Service de surveillance, recherche et évaluation

Direction de santé publique et d'évaluation

Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Octobre 2003

1. L'INDICE DE PAUVRETÉ DU MINISTÈRE DU DHRC

1.1 Quelques définitions

Cet indice a été élaboré en 2000 par le bureau du ministère du Développement des ressources humaines (DRHC) Canada de la Région Laval-Laurentides-Lanaudière à partir des données socioéconomiques du recensement canadien de 1996. L'objectif à la base de la construction de cet indice consiste à situer les zones de pauvreté et la disparité socioéconomique entre les municipalités régionales de comté (MRC) des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (Méthé et Pepin, 2000).

Cet indice de pauvreté se compose de onze indicateurs ou variables qui permettent de tenir compte de plusieurs aspects de la diversité socioéconomique des populations qui résident dans les MRC et d'éviter de fonder la perception de la pauvreté à partir d'un critère unique. De plus, selon les auteurs, une forte corrélation entre ces indicateurs a été vérifiée (Méthé et Pepin, 2000).

La méthodologie de construction de l'indice global accorde un poids égal à chaque indicateur pris en compte. Chacun d'eux est divisé en cinq strates qui sont transformées en indices de population qui varient de 1 à 5. L'indice 1 qualifie la population la plus défavorisée et l'indice 5 la plus favorisée. La base de comparaison est celle de l'ensemble du Québec à laquelle est accordée l'indice 3, soit la valeur moyenne. Une valeur globale de pauvreté est ensuite accordée à chaque MRC (Méthé et Pepin, 2000).

Les mesures retenues pour la construction de l'indice de pauvreté traitent de plusieurs dimensions liées aux disparités socioéconomiques comme la facilité ou non de se trouver un travail, le niveau de scolarité de la population et la fréquentation scolaire des jeunes, le revenu des personnes et des ménages et la dépendance des populations aux transferts gouvernementaux. Ce sont le taux d'activité, le taux de chômage, le faible niveau de scolarité, la faible fréquentation scolaire des jeunes âgés de 15 à 24 ans, le revenu moyen d'emploi, le revenu moyen total, le revenu médian total, le pourcentage du revenu provenant de transferts gouvernementaux, la proportion des familles à faible revenu, le revenu moyen des ménages et le revenu médian des ménages.

- Le **taux d'activité** correspond au pourcentage de personnes qui composent la population active (pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement) sur le marché du travail par rapport à la population totale âgée de 15 ans et plus.

- Le **taux de chômage** correspond au pourcentage de personnes en chômage par rapport à la population active âgée de 15 ans et plus (pendant la semaine ayant précédé le recensement).
- Le **faible niveau de scolarité de la population** correspond au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires par rapport à l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus.
- La **non-fréquentation scolaire des jeunes âgés de 15 à 24 ans** correspond au pourcentage de ceux qui ne fréquentent pas à plein temps ou à temps partiel une école (secondaire, un collège ou une université) par rapport à l'ensemble des jeunes du même âge.
- Le **revenu moyen d'emploi** des particuliers correspond à la valeur en dollars obtenue en additionnant le revenu tiré d'un emploi en 1995 des personnes âgées de 15 ans et plus et en divisant par le nombre de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu.
- Le **revenu moyen total** des particuliers correspond à la valeur en dollars obtenue en additionnant le revenu total des personnes de 15 ans et plus et en divisant cette somme par le nombre de personnes de 15 ans et plus, et ce, quelle que soit la source de celui-ci (un salaire et traitement, revenus d'une entreprise ou d'une ferme, d'intérêts, de dividendes, d'obligations, de transferts en provenance des divers ordres de gouvernement comme les prestations d'assurance-chômage, du Régime des rentes du Québec, du régime des pensions du Canada, les prestations fiscales fédérales pour enfants, la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, etc).
- Le **revenu médian total** des particuliers exprime une valeur en dollars qui sépare en deux parties égales la répartition par tranches de revenu de la population âgée de 15 ans et plus ayant un revenu, et ce, quelle que soit la source de celui-ci (un salaire et traitement, revenus d'une entreprise ou d'une ferme, d'intérêts, de dividendes, d'obligations, de transferts en provenance des divers ordres de gouvernement comme les prestations d'assurance-chômage, du Régime des rentes du Québec, du régime des pensions du Canada, les prestations fiscales fédérales pour enfants, la pension de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, etc).
- Le **pourcentage du revenu provenant de transferts gouvernementaux** des particuliers correspond à la part relative du revenu total tiré de transferts gouvernementaux. Ces

derniers prennent en compte tous les revenus qui proviennent de source publique comme les montants des pensions de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, des prestations d'assurance-chômage, des prestations fiscales canadiennes pour enfants et les autres revenus de sources publiques.

- La **proportion des familles à faible revenu** correspond à la part de familles vivant sous le seuil de faible revenu tel que défini par Statistique Canada. Le seuil de faible revenu est établi en tenant compte de la taille de la famille et de l'agglomération de résidence. Il illustre l'effort financier d'une famille pour subvenir aux besoins de première nécessité ou de la part du revenu total de la famille consacrée à la nourriture, au logement et à l'habillement. D'après les dernières données nationales sur les dépenses des familles (1992), les familles canadiennes consacraient en moyenne 34,7 % de leur revenu aux dépenses de première nécessité, auxquelles sont ajoutés arbitrairement 20 points de pourcentage. Depuis, ces seuils ont été mis à jour chaque année en fonction des changements subis par l'indice des prix à la consommation (Cadieux, 2001a).
- Le **revenu moyen des ménages** correspond à la valeur en dollars obtenue en additionnant le revenu total en 1995 des ménages privés, et ce, quelle que soit la source de celui-ci (d'un emploi ou de traitement, de transferts en provenance des divers ordres de gouvernement comme l'assistance-emploi (aide sociale), la pension de la sécurité de la vieillesse et de la sécurité du revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, etc.).
- Le **revenu médian des ménages** exprime une valeur qui sépare en deux parties égales, soit en tranche de 50 % chacune, la répartition tous les ménages privés sur la base de leurs revenus totaux. Le revenu total prend en compte les sommes provenant de toutes les sources possibles de revenu, que ce soit d'un salaire ou de traitement, des revenus d'une entreprise ou d'une ferme, d'intérêts, de dividendes, d'obligations ou de placements et de transferts en provenance des divers ordres de gouvernement comme l'assistance-emploi (aide sociale), la pension de la sécurité de la vieillesse et de la sécurité du revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, l'assurance-chômage, etc.

1.2 Les résultats de l'indice de pauvreté dans Lanaudière en 1996

Une seule MRC obtient un indice global de pauvreté égal à 1 dans Lanaudière : il s'agit de la MRC de Matawinie. À l'opposé, la MRC de L'Assomption constitue la seule à obtenir la valeur 5 à l'indice de pauvreté. En prenant en compte cet indice, la MRC de L'Assomption doit donc être considérée comme étant la moins « pauvre », alors que la MRC de Matawinie serait la plus « pauvre ». (tableau A.1 et carte 1)

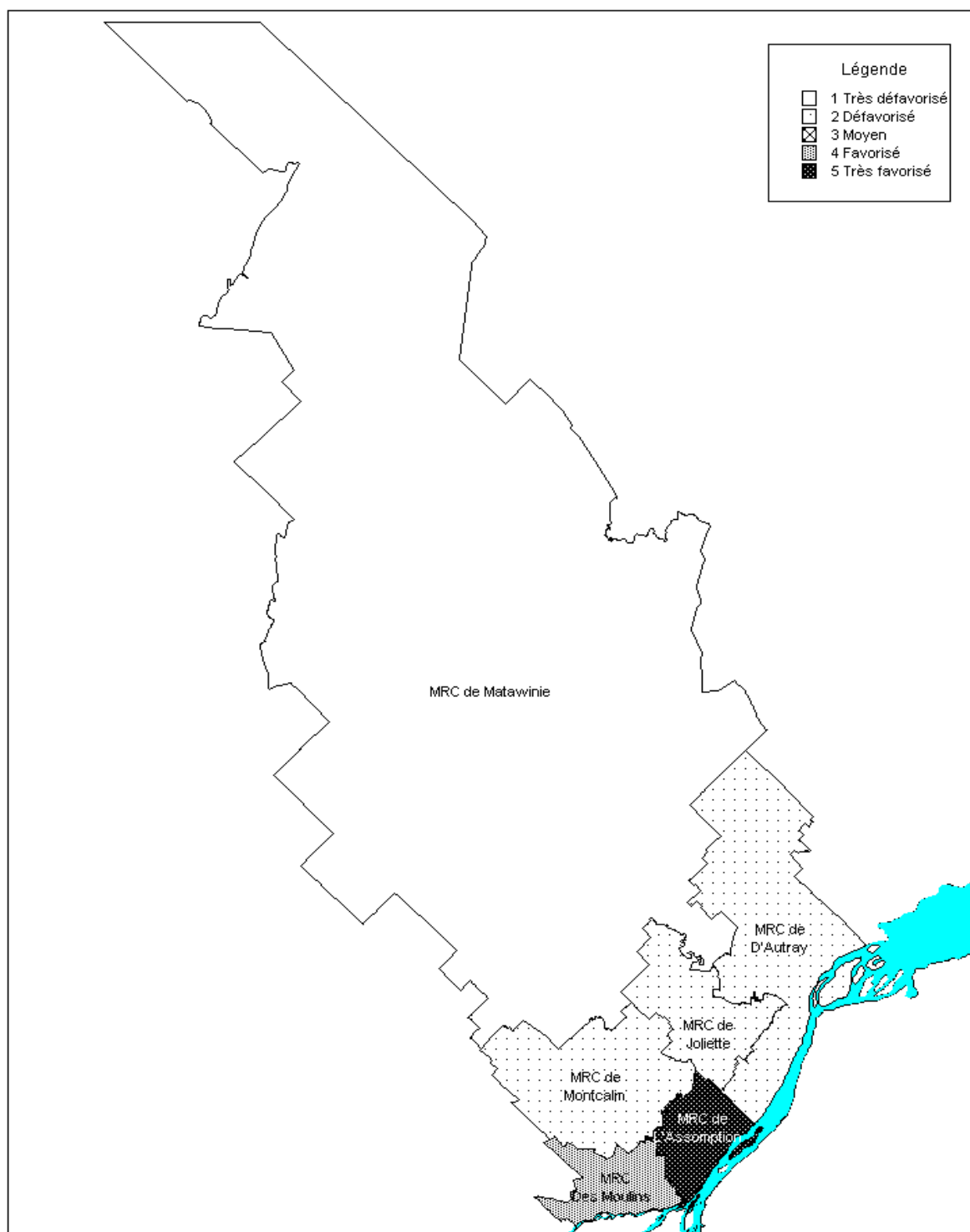
Avec des cotes 2, les MRC de Montcalm, de D'Autray et de Joliette se classent parmi les territoires ayant les populations considérées défavorisées à l'égard de l'indice. Finalement, la MRC des Moulins réussit à se classer parmi les MRC lanaudoises favorisées, obtenant une cote 4. (tableau A.1 et carte 1)

Tableau A.1
Valeurs à l'indice de pauvreté de la DRHC pour les onze indicateurs socioéconomiques
sélectionnés selon la MRC, Lanaudière, 1996

	D'Autray	Joliette	L'Assomption	Les Moulins	Matawinie	Montcalm
Taux d'activité	2	3	5	5	1	2
Taux de chômage	3	3	5	4	1	2
Pourcentage de la population sans diplôme d'études secondaires	1	2	4	3	1	1
Pourcentage des 15 à 24 ans ne fréquentant plus l'école	2	3	3	2	1	1
Revenu moyen d'emploi des particuliers	2	2	4	3	2	2
Revenu moyen total des particuliers	1	2	5	4	1	1
Revenu médian total des particuliers	2	2	5	5	1	2
Pourcentage du revenu total provenant de transferts gouvernementaux	1	2	5	5	1	1
Pourcentage des familles à faible revenu	4	3	5	4	3	3
Revenu moyen des ménages	2	2	5	4	1	2
Revenu médian des ménages	2	2	5	5	1	2
Indice global de pauvreté	2	2	5	4	1	2

Source : Méthé, M., et L.P. Pepin (coll.). *Indices de pauvreté. Municipalité régionale de comté de Laval-Laurentides-Lanaudière*, ministère du Développement et des ressources humaines Canada, septembre 2000.

Carte 1
Indice de pauvreté de la Direction des ressources humaines Canada (DRHC) selon la MRC,
Lanaudière, 1996



2. L'INDICE DE DÉFAVORISATION

2.1 Quelques définitions et quelques-unes de ses utilisations pour illustrer les inégalités de santé et de bien-être

L'indice de défavorisation de Pampalon et collaborateurs a été construit pour mettre en évidence des écarts de santé et de bien-être liés aux inégalités sociales au Québec. En s'inspirant des travaux de Peter Townsend (1987) sur la défavorisation (*deprivation* en anglais) et de la littérature abondante sur l'importance des déterminants sociaux de la santé, les auteurs ont eu recours à une estimation (*proxi*) de type écologique de la situation sociale des populations concernées.

Cette estimation a pris la forme d'un indice de défavorisation fondé sur des données géostatistiques relatives au secteur de dénombrement tirées du recensement canadien de 1996 réalisé par Statistique Canada. Le secteur de dénombrement constitue la plus petite unité de territoire du recensement et regroupe en moyenne 750 personnes. Il est considéré homogène d'un point de vue socioéconomique et peut être aussi associé à la zone du code postal qui apparaît dans tous les fichiers sanitaires du Québec (Pampalon et Raymond, 2003).

Pour les fins de cet indice, le concept de défavorisation a été défini, à l'instar des travaux de Townsend (1987), comme étant « un état observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille et le groupe ». Ce désavantage peut prendre deux formes, l'une **matérielle** et l'autre **sociale**. La première rend compte de la privation de biens et de commodités de la vie courante telles que la nourriture, le vêtement, l'habitation, l'éducation et le travail alors que la seconde traduit plutôt la fragilité du réseau social de la famille et de la communauté comme l'isolement des personnes ou la cohésion sociale des individus, l'individualisme ou la coopération, l'entraide et la confiance entre les personnes, etc. (Pampalon et Raymond, 2000 ; 2003).

L'indice de défavorisation regroupe six indicateurs socioéconomiques choisis en raison de leurs relations connues avec un grand nombre de problèmes de santé ou sociaux, leurs affinités avec les privations matérielles ou sociales qui affectent les individus et pour la disponibilité des données. La composante **matérielle** de l'indice de défavorisation prend en compte la proportion de personnes n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires, le rapport emploi/population et le revenu total moyen des particuliers. Pour

sa part, la composante **sociale** de l'indice de défavorisation considère le pourcentage de personnes séparées, divorcées ou veuves, la proportion de personnes vivant seules et le pourcentage de familles monoparentales (Pampalon et Raymond, 2003).

À la suite d'analyses statistiques rigoureuses et complexes¹⁶, des valeurs sont obtenues pour chacune des composantes. Elles se présentent selon une distribution en quintiles (20 % de la population chacun) rendant compte, d'une part, de la défavorisation matérielle et, d'autre part, de la défavorisation sociale. Les cotes varient de 1 pour les territoires les plus favorisés à 5 pour les plus défavorisés. De plus, des valeurs pour les composantes croisées sont possibles, ce qui permet de distinguer les populations les plus favorisées à la fois matériellement et socialement (quintiles 1 et 1) des plus défavorisées sur les deux composantes (quintiles 5 et 5) (Pampalon et Raymond, 2003).

Pour l'ensemble du Québec, il ressort que la forme matérielle de la défavorisation demeure nettement plus prédominante en région périphérique, soit en milieu rural et dans les petites villes. À l'approche des agglomérations de taille moyenne, et tout spécialement dans les banlieues, la défavorisation matérielle s'atténue et la défavorisation de forme sociale a tendance à s'accroître. C'est le cas également dans les centres-villes des grandes agglomérations urbaines. Les populations défavorisées à la fois matériellement et socialement ont tendance pour leur part à se concentrer dans les centres-villes des grandes agglomérations urbaines comme Montréal et Québec (Pampalon et Raymond, 2000 ; 2003).

Pampalon et Raymond (2000) mettent en évidence que cet indice, qui demeure une mesure géographique issue du recensement canadien, peut aussi servir à **dresser le profil de la défavorisation des communautés aussi bien à l'échelle régionale que locale et à aider à les repérer sur le territoire**. L'utilisation de cet indice qui sert à mieux comprendre la répartition des inégalités sociales de santé et de bien-être apparaît aussi fort pertinente et intéressante lorsque l'indice de défavorisation est appliqué aux différents fichiers de santé (de mortalité, de déclaration des cancers, etc.) ou de recours aux services de santé ou sociaux (hospitalisations, utilisation des services en CLSC, signalements des jeunes en difficulté, etc.) (Pampalon et Raymond, 2003).

¹⁶ À l'aide d'une analyse factorielle, il s'agissait de s'assurer que les indicateurs choisis rendaient bien compte des composantes matérielle et sociale pour lesquelles ils avaient été sélectionnés. Les lecteurs qui désirent avoir plus de détails sur les méthodes statistiques utilisées pour la construction et la validation de l'indice de défavorisation peuvent consulter les articles de Robert Pampalon et de ses collaborateurs qui apparaissent dans les références.

A cet effet, de nombreux travaux ont été menés récemment par Pampalon et ses collaborateurs (Pampalon et Raymond, 2003 ; Philibert et autres, 2002 ; Hamel et Pampalon, 2002). Ceux-ci démontrent que le risque de mortalité par suicide, et à un degré moindre, par homicide, s'accroît avec la défavorisation tant matérielle que sociale (Hamel et Pampalon, 2002 ; Pampalon et Raymond, 2003). Des résultats étonnants concernant les jeunes en difficulté ont aussi été mis en évidence. Ils révèlent en effet qu'avec l'augmentation de la défavorisation matérielle et sociale s'accroissent également le taux de jeunes de moins de 18 ans vivant dans des familles bénéficiant des programmes de soutien financier et d'aide sociale, le taux de grossesse chez les adolescentes et le taux de jeunes de moins de 18 ans dont le signalement a été retenu, par les Directions régionales de la Protection de la jeunesse (DRPJ), pour mauvais traitements (abus et négligence) ou de troubles de comportement (Pampalon et Raymond, 2003). D'autres résultats révèlent aussi que, dans un CLSC québécois typique, les taux d'utilisation des services psychosociaux courants ainsi que les services de santé mentale ont tendance à s'accroître avec la défavorisation tant matérielle que sociale (Philibert et autres, 2002).

Ces constats sont apparus suffisamment clairs et éloquentes pour qu'il puisse être justifié, dans le cadre de cette recherche sur l'itinérance, d'avoir recours à cet indice de défavorisation. En effet, il sera utile pour repérer, pour chacun des territoires de CLSC/CHSLD de Lanaudière, les populations pouvant présenter une plus grande défavorisation matérielle et sociale, et, par conséquent, être plus vulnérables aux différentes problématiques de santé et sociales dont celles liées à l'itinérance ou à l'absence temporaire ou plus ou moins prolongée d'un logement adéquat.

2.2 L'indice de défavorisation dans les territoires de CLSC/CHSLD¹⁷ de Lanaudière en 1996

Seules les proportions de la population appartenant aux quintiles de personnes défavorisées (quintile 4) ou très défavorisées (quintile 5)¹⁸ à l'indice de défavorisation ont été analysées.

¹⁷ Les données dont nous disposons l'étaient sur la base des territoires de CLSC/CHSLD comparativement à celles des autres sections qui sont analysées sur la base des MRC. Seule la communauté de Saint-Damien, qui est incluse dans le territoire du CLSC/CHSLD D'Autray, ne se retrouve pas à l'intérieur du territoire de MRC correspondant. Elle fait plutôt partie de la MRC de Matawinie.

¹⁸ Le lecteur pourra à l'aide des tableaux A.2 et A.3 présentant les données de l'indice de défavorisation matérielle et sociale avoir une idée précise de la distribution de la population selon les cinq quintiles.

2.2.1 L'indice de défavorisation matérielle

L'indice de défavorisation matérielle prend en compte trois indicateurs :

- La proportion de personnes âgées de 15 ans et plus n'ayant pas obtenu de diplôme d'études secondaires ;
- Le rapport emploi/population c'est-à-dire la proportion de personnes actives occupant un emploi par rapport à la population totale âgée de 15 ans et plus ;
- Le revenu total moyen des personnes âgées de 15 ans et plus.

L'analyse des données (tableau A.2 et carte 2) montre que deux territoires de CLSC/CHSLD, soit ceux de Montcalm et de Matawinie, obtiennent des proportions de personnes dites défavorisées et très défavorisées (quintiles 4 et 5 matériellement) parmi les plus élevées de Lanaudière. Ces proportions atteignent 88,9 % pour le CLSC/CHSLD Montcalm et 87,4 % pour le CSSS de Matawinie. Plus précisément, les pourcentages de personnes dites défavorisées et très défavorisées atteignent respectivement 28,3 % et 60,6 % pour le premier CLSC/CHSLD et 28,1 % et 59,3 % pour le second. Ces deux CLSC/CHSLD concentrent donc sur leur territoire les plus fortes proportions de populations plus vulnérables aux problèmes de santé et sociaux.

À l'opposé, le CLSC/CHSLD Meilleur se classe parmi les territoires de CLSC avec les plus faibles proportions de personnes défavorisées ou très défavorisées à la forme matérielle de cet indice. Ces pourcentages atteignent 14 % pour le quintile 4 et 6 % pour le quintile 5 pour un total de 20 %. Ceci permet de conclure que ce territoire regroupe, toutes proportions gardées, le moins de personnes vulnérables aux problèmes de santé et sociaux, à tout le moins sur la base de cet indice.

Le territoire de CLSC/CHSLD D'Autray occupe, quant à lui, le troisième rang ayant des pourcentages de la population considérée défavorisée de 44,8 % et très défavorisée de 37,8 %. Ensemble, la proportion se situe à 82,6 % pour la défavorisation matérielle.

De leur côté, les territoires des CLSC de Joliette et Lamater obtiennent des pourcentages nettement plus faibles, ces derniers se situant respectivement à 36,9 % et à 37,1 %. Cependant, le territoire du CLSC de Joliette concentre une plus forte proportion de personnes très défavorisées (13,5 %) que celui du CLSC Lamater (9,1 %). À l'opposé, le territoire du CLSC Lamater obtient un plus fort pourcentage (28 %) que le CLSC de Joliette (23,5 %) de personnes considérées défavorisées.

À l'échelle régionale, ces résultats apparaissent cohérents avec la répartition géographique de l'indice de défavorisation matérielle observée pour l'ensemble du Québec dans les travaux de Pampalon et de ses collaborateurs : la forme matérielle de l'indice de défavorisation s'accroît en région rurale et dans les petites villes pour s'atténuer dans les banlieues. Ainsi, les territoires de CLSC/CHSLD plus ruraux comme Montcalm, Matawinie et D'Autray obtiennent de plus forts pourcentages de leur population défavorisée ou très défavorisée matériellement, alors que ceux-ci ont tendance à diminuer graduellement dans les territoires plus urbanisés comme ceux des CLSC de Joliette et Lamater ainsi que du CLSC/CHSLD Meilleur.

Tableau A.2
Indice de défavorisation matérielle¹ selon le territoire de CLSC/CHSLD, région de Lanaudière, 1996

Territoire	Très favorisé		Favorisé		Moyen		Défavorisé		Très défavorisé		Total	
	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
CLSC/CHSLD D'Autray	410	1,1	930	2,6	5 015	13,8	16 290	44,8	13 755	37,8	36 400	100,0
CSSS Matawinie	0	0,0	670	2,2	3 230	10,4	8 715	28,1	18 345	59,3	30 960	100,0
CLSC de Joliette	6 960	13,7	8 570	16,9	16 410	32,4	11 885	23,5	6 815	13,5	50 640	100,0
CLSC/CHSLD Montcalm	0	0,0	485	1,3	3 550	9,8	10 265	28,3	21 990	60,6	36 290	100,0
CLSC Lamater	10 790	10,6	24 715	24,3	28 385	27,9	28 500	28,0	9 240	9,1	101 630	100,0
CLSC/CHSLD Meilleur	23 815	23,6	25 715	25,5	31 010	30,8	14 120	14,0	6 040	6,0	100 700	100,0
Région de Lanaudière	41 975	11,8	61 085	17,1	87 600	24,6	89 775	25,2	76 185	21,4	356 620	100,0

¹ L'indice de défavorisation matérielle prend en compte trois variables. Il s'agit du rapport emploi/population, du pourcentage de personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et du revenu total moyen des particuliers.

Source : Pampalon, R. *Fichier des données sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002.

Carte 2
Pourcentage de la population considérée défavorisée et très défavorisée à l'indice de défavorisation matérielle selon le territoire de CLSC/CHSLD, région de Lanaudière, 1996



2.2.2 L'indice de défavorisation sociale en 1996

L'indice de défavorisation sociale prend en compte trois indicateurs :

- La proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves ;
- Le pourcentage de personnes vivant seules ;
- La proportion de familles monoparentales.

L'analyse des données de l'indice de défavorisation sociale illustre une répartition des territoires de CLSC/CHSLD différente de celle obtenue à l'indice de défavorisation matérielle. (tableau A.3 et carte 3) Le territoire du CLSC de Joliette demeure celui qui concentre les plus fortes proportions de personnes défavorisées (18,6 %) ou très défavorisées (24,5 %) à la forme sociale de l'indice de défavorisation pour un pourcentage total de 43,1 %. La fonction de « petite ville » où se concentrent les services et les ressources dédiés aux personnes plus âgées ou plus vulnérables peut possiblement expliquer cette situation.

Vient, en seconde place, le territoire du CSSS de Matawinie où 27,5 % de la population est qualifiée de défavorisée selon la forme sociale de l'indice. Il est d'ailleurs important de souligner qu'aucun segment de la population de ce territoire ne se classe parmi la population très défavorisée. Cette tendance n'est d'ailleurs pas surprenante lorsqu'il est mentionné que l'indice de défavorisation sociale, tel que conçu pour l'ensemble du Québec, est peu sensible aux variations attribuables aux caractéristiques des communautés situées en milieu rural ou en zones plus périphériques¹⁹.

Le même phénomène est aussi observé pour le territoire du CLSC/CHSLD de D'Autray et celui du CLSC/CHSLD Montcalm qui, par rapport à la forme sociale de l'indice de défavorisation, se classent respectivement aux troisième et quatrième rangs, avec des proportions totales qui se situent à 23,1 % dans le premier cas (21,3 % pour le quintile 4 et 1,8 % pour le quintile 5) et à 21,8 % dans le deuxième (21,8 % pour le quintile 4 et 0 % pour le quintile 5).

¹⁹ Pour atténuer ces effets, il serait sans doute indiqué de recalculer l'indice de défavorisation en prenant comme région de référence Lanaudière plutôt que l'ensemble du Québec. Il serait ainsi possible de faire ressortir avec plus de clarté les différences réelles qui affectent les populations des CLSC/CHSLD lanaudois en matière de défavorisation matérielle et sociale. De plus, il serait approprié de mener des analyses plus fines par municipalité ou par quartier en milieu urbain des différents territoires de CLSC/CHSLD pour repérer avec plus de précision les populations défavorisées ou très défavorisées pour chacune des composantes de l'indice de défavorisation mais aussi pour obtenir des données pour les composantes considérées simultanément, c'est-à-dire les populations très défavorisées à la fois pour les formes matérielle et sociale.

Quant aux territoire du CLSC/CHSLD Meilleur (21,1 %) et du CLSC Lamater (17,8 %), ils obtiennent à cet indice les plus faibles pourcentages de personnes défavorisées (respectivement 14,5 % et 13,3 %) ou très défavorisées (respectivement 6,6 % et 4,5 %) de la région.

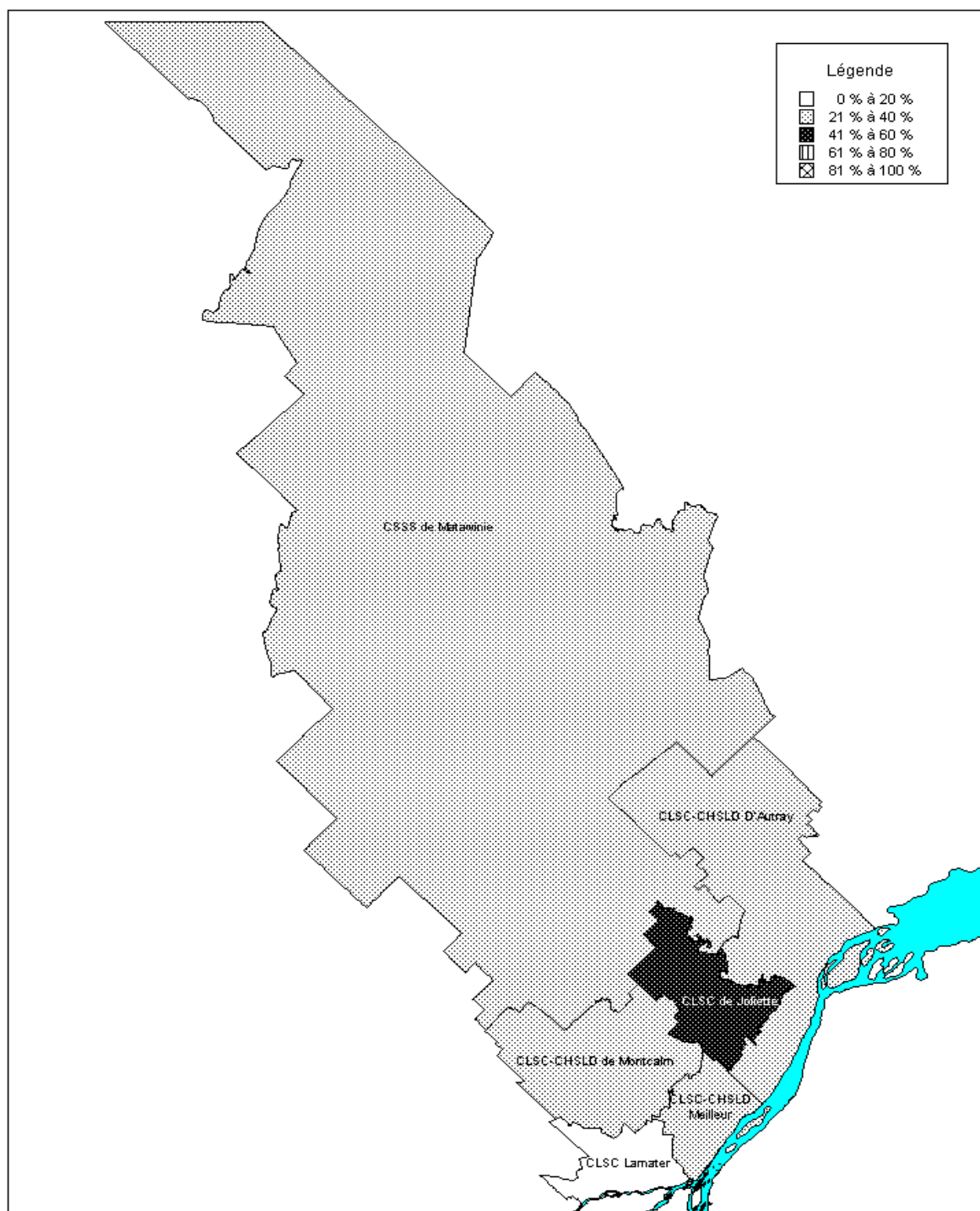
Tableau A.3
Indice de défavorisation sociale¹ selon le territoire de CLSC/CHSLD, région de Lanaudière, 1996

Territoire	Très favorisé		Favorisé		Moyen		Défavorisé		Très défavorisé		Total	
	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Quintile 5			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
CLSC/CHSLD D'Autray	8 715	23,9	11 640	32,0	7 615	20,9	7 760	21,3	670	1,8	36 400	100,0
CSSS Matawinie	5 000	16,1	8 015	25,9	9 425	30,4	8 520	27,5	0	0,0	30 960	100,0
CLSC de Joliette	4 560	9,0	11 145	22,0	13 100	25,9	9 435	18,6	12 400	24,5	50 640	100,0
CLSC/CHSLD Montcalm	4 555	12,6	16 765	46,2	7 050	19,4	7 920	21,8	0	0,0	36 290	100,0
CLSC Lamater	47 120	46,4	20 245	19,9	16 210	16,0	13 475	13,3	4 580	4,5	101 630	100,0
CLSC/CHSLD Meilleur	43 895	43,6	23 020	22,9	12 575	12,5	14 585	14,5	6 625	6,6	100 700	100,0
Région de Lanaudière	113 845	31,9	90 830	25,5	65 975	18,5	61 695	17,3	24 275	6,8	356 620	100,0

¹ L'indice de défavorisation sociale prend en compte trois variables. Il s'agit du pourcentage de familles monoparentales, du pourcentage de personnes vivant seules et du pourcentage de personnes séparées, veuves et divorcées.

Source : Pampalon, R. *Fichier des données sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale*, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002.

Carte 3
Pourcentage de la population considérée défavorisée et très défavorisée à l'indice de défavorisation sociale selon le territoire de CLSC/CHSLD, région de Lanaudière, 1996



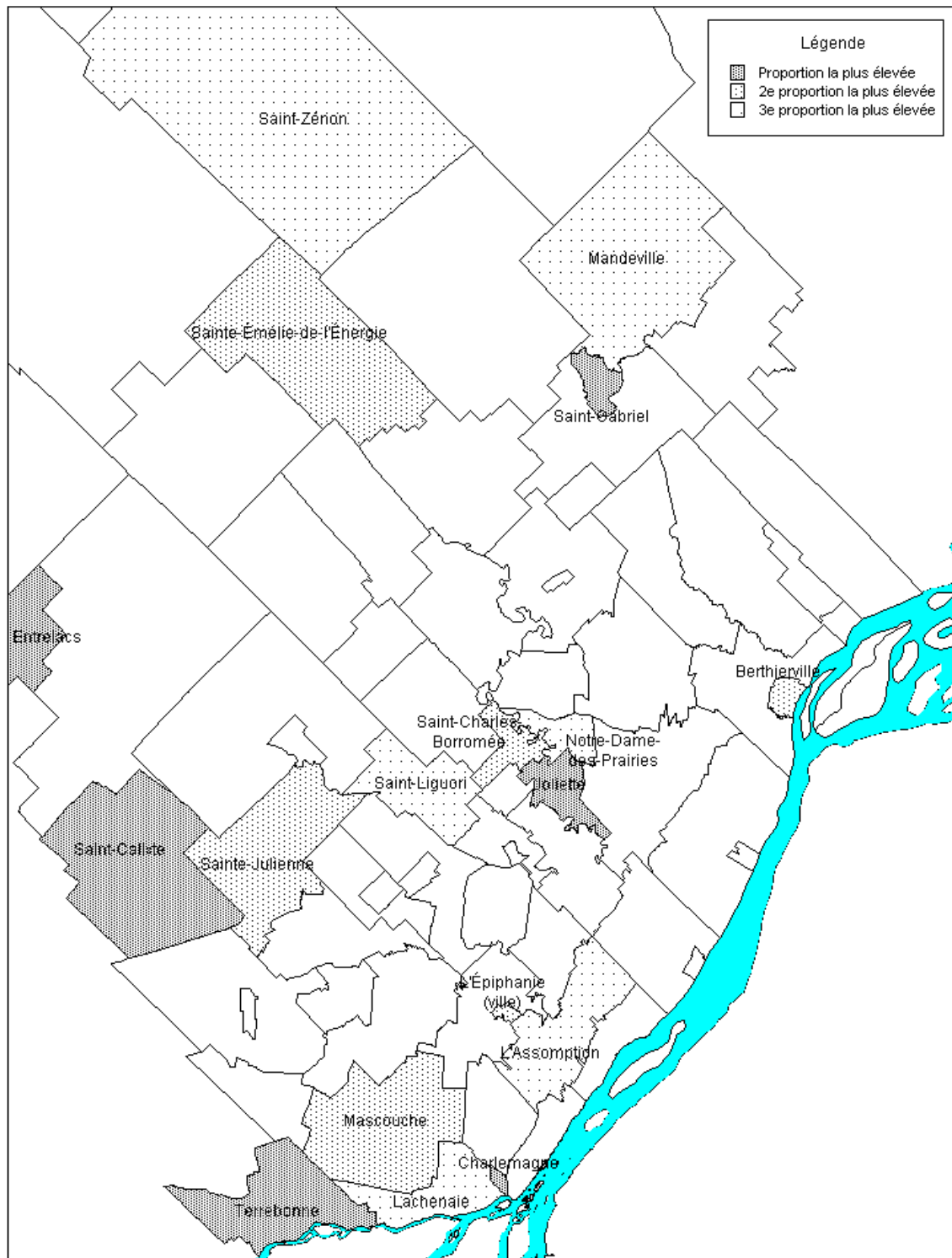
3. DES INDICATEURS POUR REPÉRER DES MILIEUX À RISQUE DE PROBLÈMES SOCIAUX ET D'ITINÉRANCE

3.1 Quelques indicateurs caractérisant les populations et les familles dans Lanaudière

3.1.1 *La proportion de personnes âgées de 15 ans et plus vivant seules dans les ménages privés en 2001*

- Dans Lanaudière, en 2001, une personne âgée de 15 ans et plus sur douze (8,3 %) vit seule comparativement à une sur huit au Québec (12,4 %). Ces proportions varient de 5,2 % dans la MRC des Moulins où elle demeure la plus faible à 12,7 % dans la MRC de Matawinie où elle atteint son plus haut niveau. (tableau A.4 et carte 4)
- Dans la MRC de Matawinie (12,7 %), la proportion de personnes seules excède de 4,4 points de pourcentage celle de Lanaudière (8,3 %) et est similaire à celle du Québec (12,4 %). Les proportions de personnes âgées de 15 ans et plus vivant seules demeurent parmi les plus élevées de cette MRC à Entrelacs (17,1 %), à Sainte-Émélie-de-l'Énergie (16,1 %), à Saint-Zénon (15,8 %) et à Chertsey (15,7 %). Dans ces municipalités qui sont situées dans la portion plus au nord de ce territoire de MRC, environ une personne sur six vit seule. Il est possible que ce pourcentage soit associé à l'importance relative des personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans ces communautés.
- Vient au second rang la MRC de Joliette (12,5 %). Celle-ci obtient une proportion de personnes vivant seules équivalente à celle du Québec (12,4 %). Les pourcentages de ces personnes dans la ville de Joliette (19,7 %), et, dans une moindre mesure, dans celles de Saint-Charles-Borromée (10,9 %) et de Notre-Dame-des-Prairies (10,1 %), apparaissent relativement plus élevés que dans les autres municipalités de cette MRC. Le rôle de « petite ville » où sont offerts à proximité des services et des ressources de toute nature (centre hospitalier, centres commerciaux, services communautaires et publics, transport en commun, activités variées de loisirs, etc.) peut vraisemblablement jouer un rôle dans cette distribution des pourcentages de personnes vivant seules. De plus, les fortes concentrations de personnes âgées de 65 ans et plus dans ces communautés pourraient aussi être associées à ces fortes proportions de personnes vivant seules.

Carte 4
Les trois municipalités ayant les proportions de personnes vivant seules les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



La MRC de D’Autray, avec un pourcentage de 9,6 %, se situe au troisième rang des MRC ayant les proportions les plus élevées de personnes vivant seules. Celles-ci demeurent les plus substantielles à Saint-Gabriel (18,5 %), à Berthierville (14,9 %), à Saint-Charles-de-Mandeville (14,8 %) et à Saint-Didace (12 %).

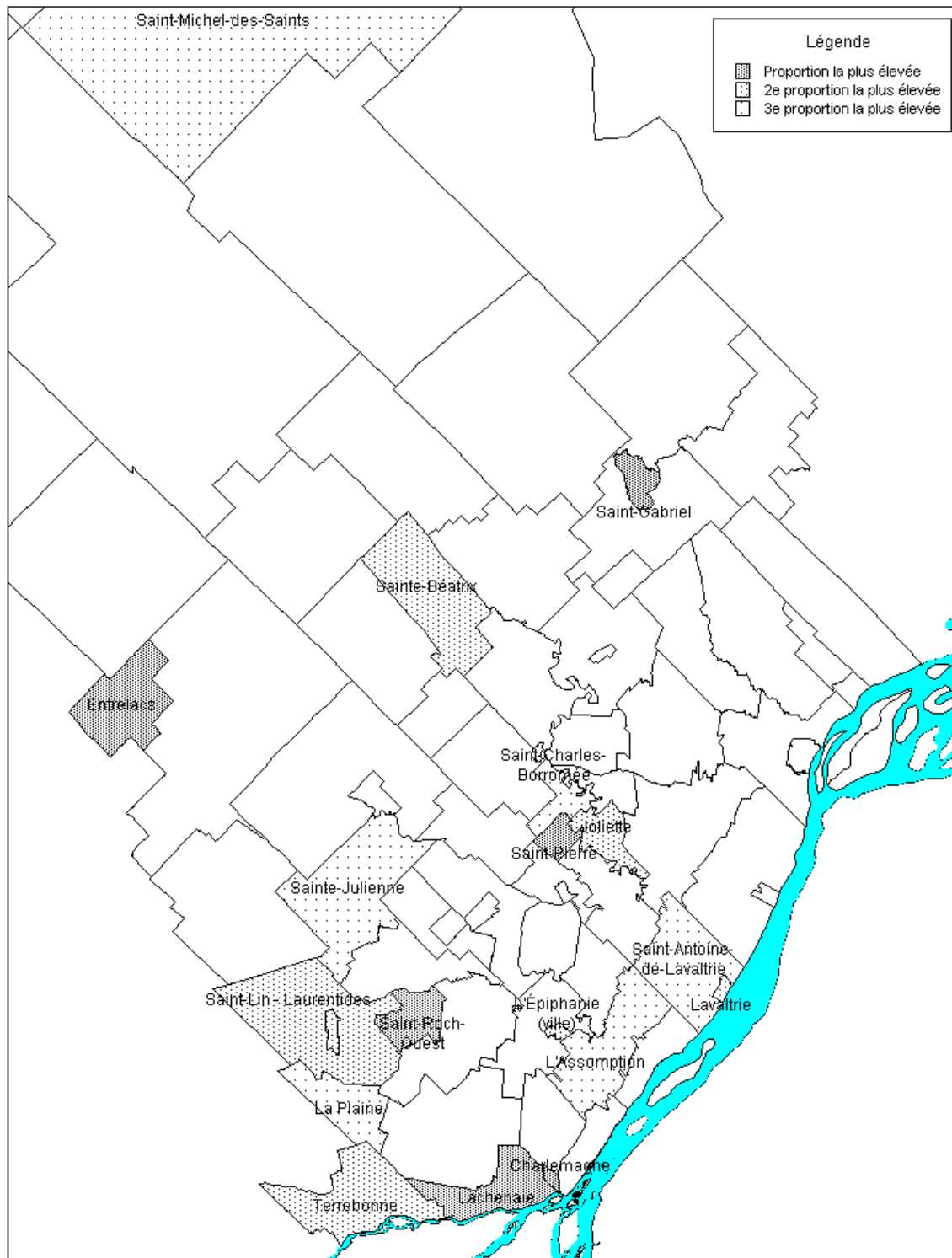
- Dans la MRC de Montcalm, le pourcentage de personnes vivant seules atteint 9,2 %. Dans celle-ci, environ une personne sur onze vit seule. Les proportions les plus élevées sont observées à Saint-Calixte (13 %), à Sainte-Julienne (11,3 %), à Saint-Liguori (10 %) et à Saint-Esprit (9,8 %). Dans la MRC de L’Assomption (6,8 %), ce sont surtout les municipalités de Charlemagne (11,7 %) et de L’Épiphanie (ville) (8,6 %) qui se distinguent par des proportions élevées à cet indicateur.
- Dans la MRC des Moulins, un peu plus d’une personne âgée de 15 ans et plus sur vingt (5,2 %) vit seule, ce qui s’avère être la proportion la plus faible de Lanaudière. C’est Terrebonne (7 %) qui obtient le pourcentage le plus élevé de personnes vivant seules. Les autres villes de cette MRC obtiennent des proportions beaucoup plus faibles, variant de 3,5 % à La Plaine à 4,4 % à Mascouche.

3.1.2 La mobilité résidentielle de la population en 2001

- Dans Lanaudière, une personne sur neuf (10,9 %) a déménagé dans l’année ayant précédé le recensement de 2001, soit une proportion inférieure à celle du Québec (13,2 %). Ces pourcentages varient de 10 % dans la MRC de L’Assomption à 12,2 % dans la MRC de Joliette. (tableau A.4 et carte 5)
- Les MRC de Matawinie (10,8 %) et des Moulins (10,8 %) obtiennent ensuite des proportions légèrement plus faibles que les MRC de D’Autray (11,2 %) et de Montcalm (11,3 %).
- Dans la MRC de Matawinie, certaines municipalités se distinguent par des pourcentages plus élevés de personnes qui ont déménagé dans l’année ayant précédé le recensement. Il s’agit d’Entrelacs (15,6 %), de Sainte-Béatrix (13,6 %, de Saint-Michel-des-Saints (13,1 %) et de Rawdon (12 %) ²⁰.

²⁰ Malgré le haut pourcentage obtenu, Saint-Guillaume-Nord n’a pas été considéré dans l’analyse : d’une part en raison de son statut de territoire non organisé et d’autre part en raison des faibles effectifs en présence (20 personnes sur un total de 80).

Carte 5
Les trois municipalités ayant les proportions de personnes ayant déménagé un an avant le recensement les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



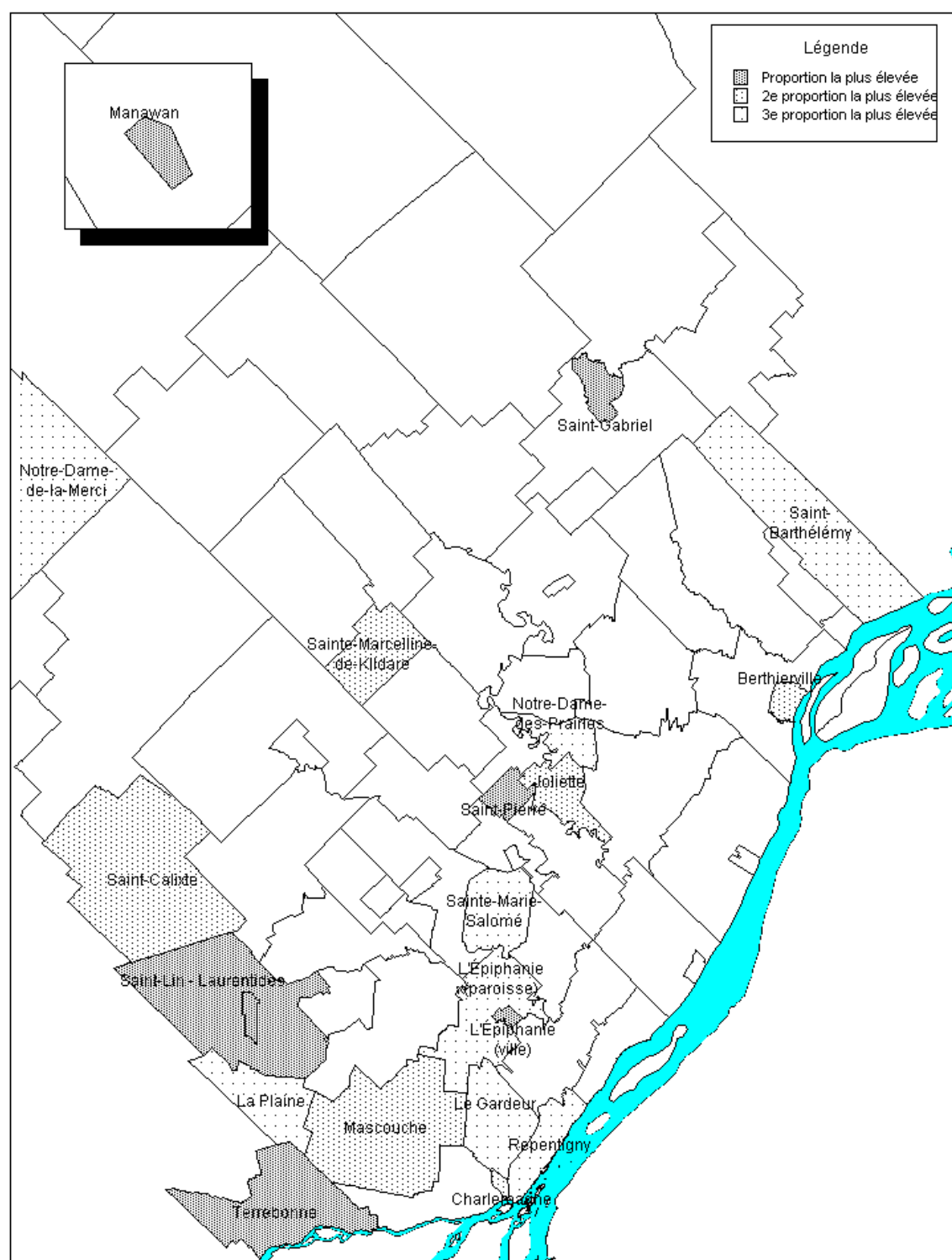
- Les villes de Terrebonne (11,6 %) et de La Plaine (10,7 %) obtiennent les pourcentages plus élevés de personnes ayant déménagé de la MRC des Moulins.
- Dans la MRC de Joliette, ce sont les municipalités de Saint-Pierre (17,2 %), de Joliette (16,7 %) et de Saint-Charles-Borromée (13,3 %) qui obtiennent les pourcentages les plus élevés de personnes ayant déménagé dans l'année ayant précédé le recensement.
- Dans la MRC de L'Assomption, les pourcentages enregistrés dans les municipalités de Charlemagne (13,3 %) et de L'Épiphanie (ville) (11,9 %) demeurent parmi les plus importants de cette MRC.
- Dans la MRC de D'Autray, ce sont surtout Saint-Gabriel (18 %), Lavaltrie (15,6 %), Saint-Antoine-de-Lavaltrie (14,3 %), Berthierville (13,6 %) et La-Visitation-de-l'Île-Dupas (13,2 %) qui se distinguent des autres municipalités de leur MRC au chapitre de la plus forte mobilité résidentielle un an auparavant de leurs populations.
- Toujours en 2001, les résidents de Saint-Roch-Ouest (16,4 %), de Saint-Lin-Laurentides (12,9 %) et de Sainte-Julienne (12,8 %) sont ceux, qui, de la MRC de Montcalm, semblent être les plus enclins à avoir déménagé dans l'année précédant le recensement, ayant obtenu les plus fortes proportions à cet indicateur.

3.1.3 Le pourcentage de familles monoparentales²¹ en 2001

- Dans Lanaudière, près d'une famille sur sept (14,4 %) est composée d'un parent seul alors qu'au Québec, c'est une famille sur six (16,6 %). La MRC de Joliette, avec un pourcentage de 17,9 %, se démarque en obtenant la proportion la plus élevée de Lanaudière alors que c'est la MRC de Matawinie qui obtient la plus faible, celle-ci atteignant 12,4 %. (tableau A.4 et carte 6)

²¹ Une famille monoparentale est définie comme un parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.

Carte 6
Les trois municipalités ayant les proportions de familles monoparentales les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



- Dans la MRC de Joliette, la municipalité de Saint-Pierre (27,8 %) et la ville de Joliette (24,5 %) sont celles où les pourcentages de familles monoparentales demeurent les plus élevés. En effet, environ une famille sur quatre est composée d'un parent unique. Bien que moins importantes, ces proportions demeurent aussi substantielles à Notre-Dame-des-Prairies (16,7 %), à Saint-Charles-Borromée (16,4 %) et à Crabtree (15,8 %). La proximité des services de toutes sortes et des ressources publiques et communautaires pouvant offrir de l'aide et du soutien aux familles monoparentales pourrait être un facteur expliquant cette plus forte concentration de familles monoparentales dans cette MRC.
- La MRC de D'Autray (14,6 %) occupe la seconde place dans Lanaudière. Saint-Gabriel, avec un pourcentage de 27,5 %, s'avère être la municipalité de ce territoire de MRC qui se distingue le plus des autres. Viennent ensuite, par ordre d'importance relative, Berthierville (19,5 %), Saint-Barthélemy (15,8 %), Lavaltrie (15,5 %) et Saint-Charles-de-Mandeville (15,5 %).
- La MRC des Moulins se classe au troisième rang, une famille sur sept (14,3 %) étant composée d'un seul parent. C'est dans la ville de Terrebonne où cette proportion s'avère la plus élevée de toutes les municipalités de la MRC, celle-ci se situant à 16,4 %.
- Les MRC de Montcalm et de L'Assomption, avec des pourcentages de familles composées d'un parent seul qui atteignent respectivement 13,9 % et 13,8 %, arrivent au quatrième et cinquième rangs dans la région. Dans la première, ce sont les municipalités de Saint-Lin-Laurentides (16,3 %), de Saint-Alexis (village) (15,2 %), de Sainte-Marie-Salomé (15,1 %) et de Saint-Calixte (14,5 %) qui obtiennent les pourcentages les plus élevés. Dans la seconde, les municipalités de L'Épiphanie (village) (18,9 %) et de Charlemagne (17 %) se démarquent des autres municipalités de cette MRC.
- Comme on l'a vu précédemment, la MRC de Matawinie est celle qui, dans Lanaudière, obtient la proportion la plus faible de familles monoparentales, celle-ci se situant à 12,4 %. Il s'agit d'une proportion inférieure de deux points de pourcentage à celle de la région (14,4 %) et de 4,2 points à celle du Québec (16,6 %). Malgré tout, certaines municipalités se distinguent en ayant des pourcentages de familles composées d'un seul parent très élevés. Il s'agit de la réserve indienne de Manawan (21,8 %), de Sainte-Marcelline-de-Kildare (15,6 %), de Rawdon (14,9 %) et de Saint-Félix-de-Valois (13,5 %).

Tableau A.4
Indicateurs caractérisant la population et les familles selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001

Territoire	Personnes vivant seules		Familles monoparentales		Population ayant déménagé un an auparavant	
	%	Rang ¹	%	Rang ¹	%	Rang ¹
MRC DE D'AUTRAY	9,6	3	14,6	2	11,2	3
MRC JOLIETTE	12,5	2	17,9	1	12,2	1
MRC L'ASSOMPTION	6,8	5	13,8	5	10,0	5
MRC LES MOULINS	5,2	6	14,3	3	10,8	4
MRC MATAWINIE	12,7	1	12,4	6	10,8	4
MRC MONTCALM	9,2	4	13,9	4	11,3	2
RÉGION DE LANAUDIÈRE	8,3	--	14,4	--	10,9	--
LE QUÉBEC	12,4	--	16,6	--	13,2	--
Berthierville	14,9	2	19,5	2	13,6	4
La-Visitation-de-l'Île-Dupas	7,9	12	0,0	15	13,2	5
Lanoraie	9,4	8	13,6	8	10,5	9
Lavaltrie	5,8	14	15,5	4	15,6	2
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	5,5	16	11,8	11	14,3	3
Saint-Barthélemy	11,3	5	15,8	3	5,3	13
Saint-Charles-de-Mandeville	14,8	3	15,5	4	11,4	7
Saint-Cléophas-de-Brandon	5,7	15	14,3	5	3,7	15
Saint-Cuthbert	10,2	6	7,2	14	6,6	10
Saint-Didace	12,0	4	13,9	7	11,0	8
Saint-Gabriel	18,5	1	27,5	1	18,0	1
Saint-Gabriel-de-Brandon	9,0	9	13,5	9	4,7	14
Saint-Ignace-de-Loyola	9,9	7	14,0	6	6,4	11
Saint-Norbert	8,6	10	11,1	12	12,7	6
Sainte-Élisabeth	8,5	11	13,3	10	3,0	16
Sainte-Geneviève-de-Berthier	6,4	13	9,8	13	6,2	12
MRC DE D'AUTRAY	9,6	--	14,6	--	11,2	--
Crabtree	8,9	4	15,8	5	9,0	5
Joliette	19,7	1	24,5	2	16,7	2
Notre-Dame-de-Lourdes	8,5	6	10,5	10	7,7	7
Notre-Dame-des-Prairies	10,1	3	16,7	3	9,8	4
Saint-Ambroise-de-Kildare	6,7	8	13,8	7	8,9	6
Saint-Charles-Borromée	10,9	2	16,4	4	13,3	3
Saint-Paul	6,3	9	14,6	6	7,5	8
Saint-Pierre	6,7	8	27,8	1	17,2	1
Saint-Thomas	8,2	7	12,1	8	7,4	9
Sainte-Mélanie	8,8	5	12,0	9	7,7	7
MRC JOLIETTE	12,5	--	13,8	--	12,2	--
Charlemagne	11,7	1	17,0	2	13,3	1
L'Assomption	6,9	3	13,4	4	10,2	3
L'Épiphanie (ville)	8,6	2	18,9	1	11,9	2
L'Épiphanie (paroisse)	5,3	6	13,5	3	8,8	6
Le Gardeur	4,7	7	13,5	3	10,0	4
Repentigny	6,9	4	13,5	3	9,7	5
Saint-Sulpice	6,8	5	11,2	5	8,7	7
MRC L'ASSOMPTION	6,8	--	13,8	--	10,0	--

Tableau A.4 (suite)
Indicateurs caractérisant la population et les familles selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001

Territoire	Personnes vivant seules		Familles monoparentales		Population ayant déménagé un an auparavant	
	%	Rang ¹	%	Rang ¹	%	Rang ¹
La Plaine	3,5	4	13,3	3	10,7	3
Lachenaie	4,1	3	11,2	4	12,4	1
Mascouche	4,4	2	13,8	2	8,6	4
Terrebonne	7,0	1	16,4	1	11,6	2
MRC LES MOULINS	5,2	--	14,3	--	10,8	--
Baie-Atibenne (NO) ²	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Baie-de-la-Bouteille (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Baie-Obaoca (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Chertsey	15,7	5	9,6	13	9,2	14
Entrelacs	17,1	2	10,9	11	15,6	2
Lac-Cabasta (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-des-Dix-Milles (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Devenyns (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-du-Taureau (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Legendre (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Matawin (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Minaki (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Santé (NO)	n.d.	--	n.d.	--	n.d.	--
Manawan (R) ³	1,2	17	21,8	1	11,8	7
Notre-Dame-de-la-Merci	13,4	11	15,1	3	9,8	12
Rawdon	13,6	10	14,9	4	12,0	5
Saint-Alphonse-Rodriguez	14,2	8	12,0	8	7,0	16
Saint-Côme	11,4	14	11,6	10	11,9	6
Saint-Damien	14,8	6	12,4	7	9,0	15
Saint-Donat	14,3	7	10,3	12	11,1	9
Saint-Félix-de-Valois	8,9	16	13,5	5	11,4	8
Saint-Guillaume-Nord (NO)	43,8	1	0,0	16	25,0	1
Saint-Jean-de-Matha	11,2	15	10,9	11	10,3	11
Saint-Michel-des-Saints	11,9	13	8,5	14	13,1	4
Saint-Zénon	15,8	4	8,0	15	9,4	13
Sainte-Béatrix	13,7	9	13,0	6	13,6	3
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	16,1	3	11,8	9	5,7	17
Sainte-Marcelline-de-Kildare	13,3	12	15,6	2	10,5	10
MRC MATAWINIE	12,7	--	12,4	--	10,8	--

Tableau A-4 (suite)
Indicateurs caractérisant la population et les familles selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001

Territoire	Personnes vivant seules		Familles monoparentales		Population ayant déménagé un an auparavant	
	%	Rang ¹	%	Rang ¹	%	Rang ¹
Saint-Alexis (paroisse)	6,6	10	9,8	10	6,0	9
Saint-Alexis (village)	6,7	9	15,2	2	7,8	8
Saint-Calixte	13,0	1	14,5	4	9,1	7
Saint-Esprit	9,8	4	10,4	9	10,1	6
Saint-Jacques	8,6	5	13,5	5	10,3	5
Saint-Liguori	10,0	3	10,9	8	7,8	8
Saint-Lin-Laurentides	7,5	7	16,3	1	12,9	2
Saint-Roch-de-l'Achigan	7,6	6	11,5	7	11,2	4
Saint-Roch-Ouest	3,2	11	0,0	11	16,4	1
Sainte-Julienne	11,3	2	13,1	6	12,8	3
Sainte-Marie-Salomé	6,9	8	15,1	3	9,1	7
MRC MONTCALM	9,2	--	13,9	--	11,3	--

¹ Le rang est établi à partir de la proportion la plus élevée obtenue par une municipalité d'une MRC (rang 1) à la plus faible qui obtient le rang maximal selon le nombre total de municipalités de cette MRC. Exemple : si une MRC compte cinq municipalités, les rangs vont varier de 1 à 5.

² NO : Territoire non organisé.

³ R : Réserve indienne.

n.d. : Donnée non disponible.

-- : Ne s'applique pas.

Sources : RENAUD, Mélanie et Élisabeth CADIEUX. *Données régionales du recensement canadien de 2001, Région de Lanaudière, par territoire de MRC, Saint-Charles-Borromée, RRSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, tableaux B.7.1 et C.1.*

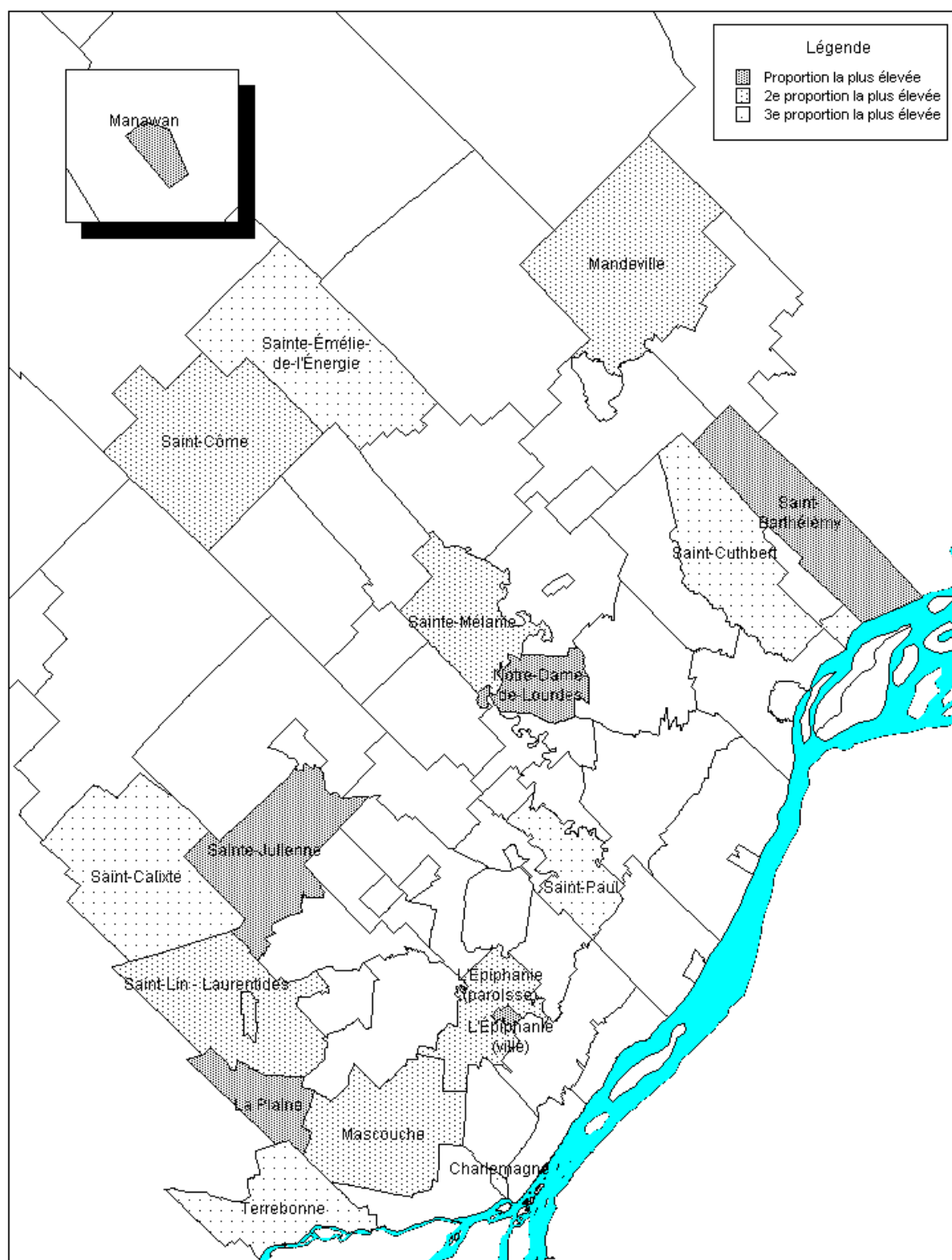
STATISTIQUE CANADA. *Recensement 2001*, tableau 95F0315XCB1006, consulté le 15 avril 2003, Centre de consultation de Statistique Canada à Montréal (tableau produit par Léonarda Da Silva le 30 avril 2003).

3.2 Des indicateurs caractérisant la scolarité de la population et des jeunes dans Lanaudière

3.2.1 *Le pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme d'études secondaires en 2001*

- En 2001, plus d'une personne âgée de 15 ans et plus sur trois (35,5 %) n'avait pas obtenu un diplôme d'études secondaires dans Lanaudière comparativement à 31,7 % au Québec. La proportion lanaudoise de personnes faiblement scolarisées excède de 3,8 points de pourcentage celle du Québec. (tableau A.5 et carte 7)
- Ce pourcentage de personnes faiblement scolarisées varie beaucoup d'un territoire de MRC à l'autre. Il grimpe à 46,2 % et à 45 % dans les MRC de Montcalm et de Matawinie où il atteint les plus hauts niveaux et s'abaisse à 28,6 % pour la MRC de L'Assomption où il demeure le plus faible de la région.
- La MRC de D'Autray occupe le troisième rang à cet indicateur, son pourcentage atteignant 42,2 %. Arrivent au quatrième et cinquième rangs, les MRC de Joliette (34,2 %) et des Moulins (32,5 %) où environ le tiers de la population âgée de 15 ans et plus n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires.
- Dans la MRC de Montcalm, les proportions de la population faiblement scolarisée se situent, à leur plus haut niveau, à Sainte-Julienne (52,1 %), à Saint-Lin-Laurentides (50 %), à Saint-Calixte (45 %), à Saint-Roch-de-l'Achigan (43,1 %) et à Saint-Alexis (paroisse) (43 %).
- Dans la MRC de Matawinie, ce sont surtout la réserve indienne de Manawan (76,6 %) et les municipalités de Saint-Côme (60,7 %), de Sainte-Émélie-de-l'Énergie (57,9 %), de Notre-Dame-de-la-Merci (57,5 %), de Chertsey (49,4 %) et de Saint-Zénon (49,3 %) qui se démarquent en cumulant les plus forts pourcentages de personnes n'ayant pas obtenu un diplôme d'études secondaires. Il s'agit de pourcentages de personnes faiblement scolarisées, qui dans ces communautés, prennent en compte entre la moitié et les trois quarts de la population âgée de 15 ans et plus.

Carte 7
Les trois municipalités ayant les proportion de la population faiblement scolarisée les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



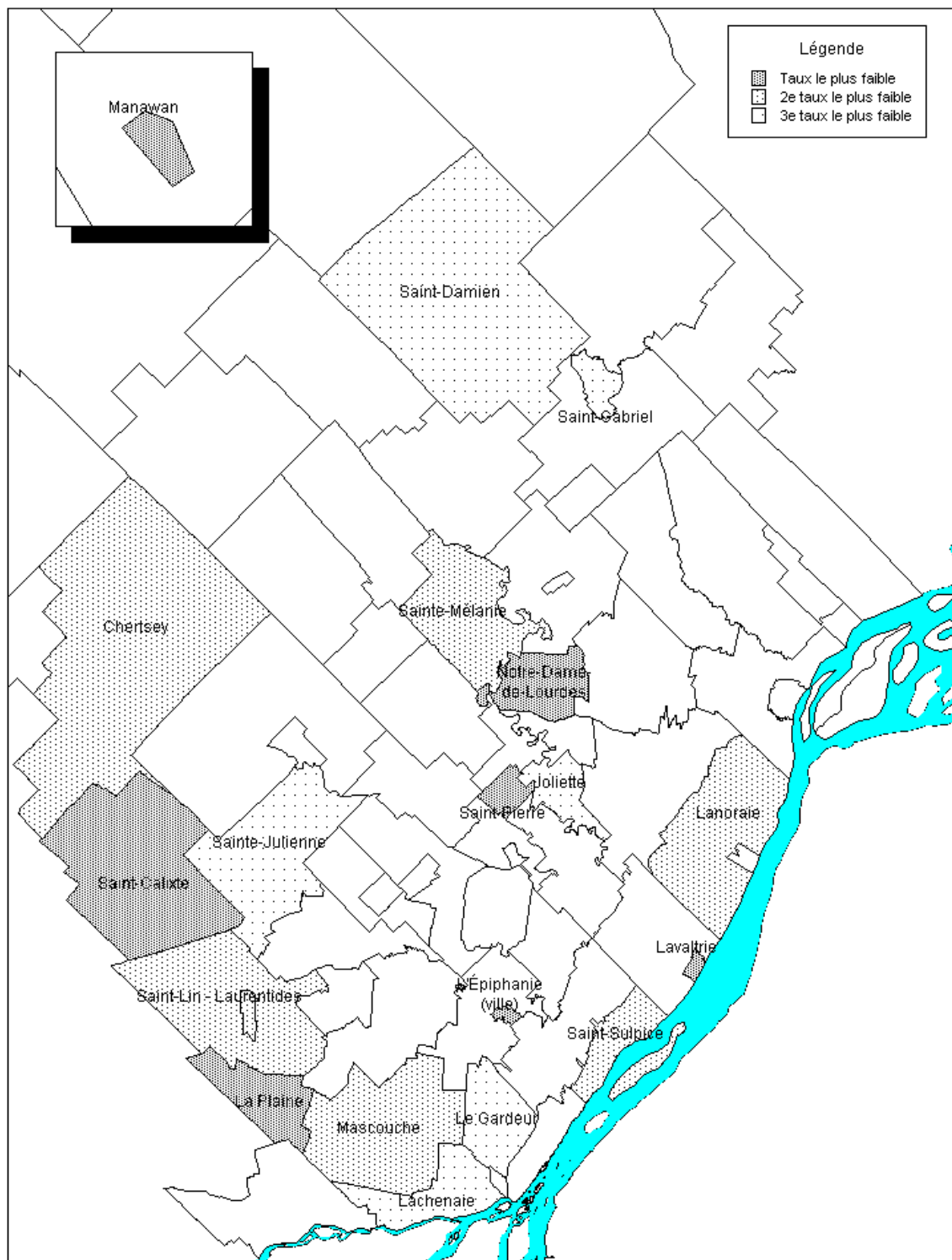
- Dans la MRC de D’Autray, les municipalités de Saint-Barthélemy (53,7 %), de Saint-Charles-de-Mandeville (50,8 %), de Saint-Cuthbert (47,8 %), de Saint-Norbert (46,7 %), de Saint-Gabriel (46,2 %), de Berthierville (45,6 %) et de Saint-Gabriel-de-Brandon (44,9 %) comptent parmi celles qui concentrent les plus fortes proportions de personnes faiblement scolarisées.
- Les communautés de Notre-Dame-de-Lourdes (45,4 %), de Sainte-Mélanie (39,6 %), de Saint-Paul (39,2 %), de Saint-Thomas (37,6 %) et de Joliette (37,2 %) sont celles qui se classent parmi les municipalités de la MRC de Joliette à obtenir les plus forts pourcentages de personnes faiblement scolarisées parmi la population âgée de 15 ans et plus.
- La Plaine (43 %) demeure, dans la MRC des Moulins, la ville qui se distingue des autres en ayant un pourcentage de personnes faiblement scolarisées nettement plus élevé. Celui-ci se situe à 32,7 % à Mascouche, à 31,7 % à Terrebonne et à 26,6 % à Lachenaie.
- Finalement, c’est la MRC de L’Assomption qui obtient la meilleure performance de Lanaudière, ayant le pourcentage le plus faible de personnes n’ayant pas de diplôme d’études secondaires. Les proportions de personnes faiblement scolarisées enregistrées à L’Épiphanie (ville) (41,6 %), à L’Épiphanie (paroisse) (40,5 %) et à Charlemagne (38,7 %) surprennent toutefois par leur importance.

3.2.2 Le taux de diplomation des jeunes au secondaire entre 1996 et 1998

- Un peu plus des deux tiers (67,9 %) des jeunes lanaudois, entrés en 1^{ère} secondaire entre 1989 et 1991, ont réussi à obtenir leur diplôme d’études secondaires après une période de sept années, soit entre 1996 et 1998. Au cours de la même période, ce taux de diplomation au secondaire atteint 72,6 % au Québec, soit un taux qui dépasse de 4,7 points de pourcentage celui de la région ²². (tableau A.5 et carte 8)
- Les MRC de Joliette et de L’Assomption, avec des taux respectifs de 74,8 % et de 74,1 %, sont les territoires de MRC qui obtiennent les meilleures performances de Lanaudière,

²² Le lecteur intéressé à obtenir davantage d’informations sur les différences par commission scolaire, par sexe, par école et par communauté est invité à se référer au document intitulé *Des élèves, des écoles et des communautés plus vulnérables au décrochage scolaire : un portrait de la diplomation au secondaire dans les MRC lanaudoises* publié par la Direction de santé publique et d’évaluation (DSPÉ) de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière en avril 2003. La référence exacte apparaît dans la bibliographie. L’analyse des données qui apparaît dans cette partie est tirée presque intégralement du texte cité précédemment.

Carte 8
Les trois municipalités ayant les taux de diplomation au secondaire de leurs jeunes les plus faibles entre 1996 et 1998 de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



alors que les moins bonnes sont enregistrées dans les MRC de Matawinie (57,9 %) et de Montcalm (59,6 %). À ce chapitre, ces deux MRC se classent respectivement au 97^e et 95^e rang parmi les 99 MRC du Québec. Viennent ensuite les MRC des Moulins (65,2 %) et de D’Autray (66,9 %) qui, parmi les MRC du Québec, se classent au 81^e rang et au 68^e rang sur 99.

- La MRC de Matawinie se situe en matière de diplomation de ses jeunes au dernier rang dans Lanaudière. Les municipalités de Manawan (6,3 %), de Chertsey (42,9 %), de Saint-Damien (45,7 %), de Saint-Côme (49,1 %) et de Saint-Alphonse-Rodriguez (53,3 %) obtiennent des taux de diplomation au secondaire des jeunes parmi les plus faibles de cette MRC.
- Les jeunes de quatre municipalités de la MRC de Montcalm semblent être davantage affectés par de faibles taux de diplomation au secondaire. Il s’agit de ceux de Saint-Calixte (44 %), de Saint-Lin-Laurentides (51,5 %) et de Sainte-Julienne (59,5 %).
- Parmi les six MRC lanaudoises, la MRC des Moulins (65,2 %) se classe au troisième rang parmi celles ayant les moins bons taux de diplomation au secondaire, suivant de près les faibles performances des MRC de Matawinie (57,9 %) et de Montcalm (59,6 %). Le taux de diplomation au secondaire s’avère particulièrement bas à La Plaine se situant à seulement 47,1 % comparativement à 63,4 % à Mascouche, à 68,1 % à Lachenaie et à 70,3 % à Terrebonne.
- La MRC de D’Autray occupe le quatrième rang à cet indicateur. Les municipalités de Lavaltrie (62 %) et de Lanoraie-D’Autray et Saint-Joseph-de-Lanoraie (62,8 %) sont celles qui obtiennent les plus faibles taux de diplomation de leurs jeunes au secondaire.
- Entre 1996 et 1998, la MRC de L’Assomption (74,1 %) se hisse au deuxième rang parmi les MRC lanaudoises et en 28^e place parmi les MRC du Québec ayant les meilleures performances au chapitre de la diplomation des jeunes au secondaire. Les taux de diplomation les plus faibles de cette MRC sont enregistrés dans les municipalités de L’Épiphanie (58 %) et de Saint-Sulpice (62,3 %).
- La MRC de Joliette arrive au premier rang dans Lanaudière pour le taux de diplomation au secondaire de ses jeunes et en 22^e place parmi les 99 MRC québécoises. Cependant, quatre municipalités présentent, entre 1996 et 1998, des taux de diplomation qui restent plus faibles qu’ailleurs dans la MRC. Il s’agit de Saint-Pierre (59,3 %), de Notre-Dames-de-Lourdes (59,3 %), de Sainte-Mélanie (65,1 %) et de Joliette (69,6 %).

Tableau A.5
Indicateurs caractérisant la faible scolarité de la population âgée de 15 ans et plus en 2001 et taux de
diplômation des jeunes entre 1996 et 1998 selon la fréquence et le rang, par municipalité,
MRC, Lanaudière et le Québec

Territoire	Population sans diplôme d'études secondaires		Taux de diplômation (entre 1996 et 1998)	
	%	Rang ¹	%	Rang ²
MRC DE D'AUTRAY	42,2	3	66,9	4
MRC JOLIETTE	34,2	4	74,8	6
MRC L'ASSOMPTION	28,6	6	74,1	5
MRC LES MOULINS	32,5	5	65,2	3
MRC MATAWINIE	45,0	2	57,9	1
MRC MONTCALM	46,2	1	59,6	2
RÉGION DE LANAUDIÈRE	35,5	--	67,9	--
LE QUÉBEC	31,7	--	72,6	--
Berthierville	45,6	6	70,9	6
La-Visitation-de-l'Île-Dupas	41,2	8	n.d.	--
Lanoraie	38,2	12	62,8	2
Lavaltrie	35,8	14	62,0	1
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	40,8	9	n.d.	--
Saint-Barthélemy	53,7	1	66,6	4
Saint-Charles-de-Mandeville	50,8	2	71,5	8
Saint-Cléophas-de-Brandon	36,6	13	n.d.	--
Saint-Cuthbert	47,8	3	67,8	5
Saint-Didace	35,8	14	66,6	4
Saint-Gabriel	46,2	5	66,4	3
Saint-Gabriel-de-Brandon	44,9	7	n.d.	--
Saint-Ignace-de-Loyola	39,0	10	78,6	9
Saint-Norbert	46,7	4	66,6	4
Sainte-Élisabeth	35,8	14	71,4	7
Sainte-Genève-de-Berthier	38,7	11	70,9	6
MRC D'AUTRAY	42,2	--	66,9	--
Crabtree	30,3	8	78,8	5
Joliette	37,2	5	69,6	3
Notre-Dame-de-Lourdes	45,4	1	59,3	1
Notre-Dame-des-Prairies	31,4	6	78,8	5
Saint-Ambroise-de-Kildare	30,7	7	81,2	7
Saint-Charles-Borromée	26,9	10	80,9	6
Saint-Paul	39,2	3	72,4	4
Saint-Pierre	30,0	9	59,3	1
Saint-Thomas	37,6	4	81,3	8
Sainte-Mélanie	39,6	2	65,1	2
MRC JOLIETTE	34,2	--	74,8	--
Charlemagne	38,7	3	70,6	4
L'Assomption	32,4	5	70,6	4
L'Épiphanie (ville)	41,6	1	58 0	1
L'Épiphanie (paroisse)	40,5	2	n.d.*	--
Le Gardeur	29,0	6	70,2	3
Repentigny	24,5	7	79,1	5
Saint-Sulpice	32,7	4	62,3	2
MRC L'ASSOMPTION	28,6	--	74,1	--

Tableau A.5 (suite)
Indicateurs caractérisant la faible scolarité de la population âgée de 15 ans et plus en 2001 et taux de
diplomation des jeunes entre 1996 et 1998 selon la fréquence et le rang, par municipalité,
MRC, Lanaudière et le Québec

Territoire	Population sans diplôme d'études secondaires		Taux de diplomation (entre 1996 et 1998)	
	%	Rang ¹	%	Rang ²
La Plaine	43,0	1	47,1	1
Lachenaie	26,6	4	68,1	3
Mascouche	32,7	2	63,4	2
Terrebonne	31,7	3	70,3	4
MRC LES MOULINS	32,5	--	65,2	--
Baie-Atibenne (NO) ³	n.d.	--	n.d.	--
Baie-de-la-Bouteille (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Baie-Obaoca (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Chertsey	49,4	5	42,9	2
Entrelacs	46,4	7	65,9	9
Lac-Cabasta (UNO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-des-Dix-Milles (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Devenyns (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-du-Taureau (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Legendre (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Matawin (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Minaki (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Santé (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Manawan (R) ⁴	76,6	1	6,3	1
Notre-Dame-de-la-Merci	57,5	4	65,9	9
Rawdon	40,6	13	60,9 **	6
Saint-Alphonse-Rodriguez	37,0	15	53,3	5
Saint-Côme	60,7	2	49,1	4
Saint-Damien	46,2	9	45,7	3
Saint-Donat	36,7	16	65,3	8
Saint-Félix-de-Valois	41,6	12	67,7	11
Saint-Guillaume-Nord (NO)	37,5	14	n.d.	--
Saint-Jean-de-Matha	46,3	8	63,0	7
Saint-Michel-des-Saints	43,8	10	66,7	10
Saint-Zénon	49,3	6	71,9	12
Sainte-Béatrix	41,9	11	65,9	9
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	57,9	3	65,9	9
Sainte-Marcelline-de-Kildare	32,2	17	65,9	9
MRC MATAWINIE	45,0	--	57,9	--

Tableau A.5 (suite)
Indicateurs caractérisant la faible scolarité de la population âgée de 15 ans et plus en 2001 et taux de
diplomation des jeunes entre 1996 et 1998 selon la fréquence et le rang, par municipalité,
MRC, Lanaudière et le Québec

Territoire	Population sans diplôme d'études secondaires		Taux de diplomation (entre 1996 et 1998)	
	%	Rang ¹	%	Rang ²
Saint-Alexis (paroisse)	43,0	5	n.d.***	--
Saint-Alexis (village)	40,5	6	71,3	6
Saint-Calixte	45,0	3	44,0	1
Saint-Esprit	40,4	7	62,0	4
Saint-Jacques	40,5	6	71,3	6
Saint-Liguori	38,1	8	70,6	5
Saint-Lin-Laurentides	50,0	2	51,5	2
Saint-Roch-de-l'Achigan	43,1	4	71,7	7
Saint-Roch-Ouest	27,1	10	n.d.****	--
Sainte-Julienne	52,1	1	59,5	3
Sainte-Marie-Salomé	35,7	9	71,3	6
MRC MONTCALM	46,2	--	59,6	--

¹ Le rang est établi à partir de la proportion la plus élevée obtenue par une municipalité d'une MRC (rang 1) à la plus faible qui obtient le rang maximal selon le nombre total de municipalités de cette MRC. Exemple : si une MRC compte cinq municipalités, les rangs vont varier de 1 à 5.

² Le rang est établi à partir du taux le plus faible qui obtient le rang 1 au taux le plus élevé qui obtient le rang maximal selon le nombre de municipalités dans chaque MRC.

³ NO : Territoire non organisé.

⁴ R : Réserve indienne.

Nd : Donnée non disponible.

-- : Ne s'applique pas.

* Est inclus dans L'Épiphanie (ville).

** Inclus Rawdon (ville et canton).

*** Est inclus dans Saint-Alexis (village).

**** Est inclus dans Saint-Roch-de-l'Achigan.

Sources : LEMIRE, Louise. *Des élèves, des écoles et des communautés plus vulnérables au décrochage scolaire : un portrait de la diplomation au secondaire dans les MRC lanaudoises*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, avril 2003, 78 p.

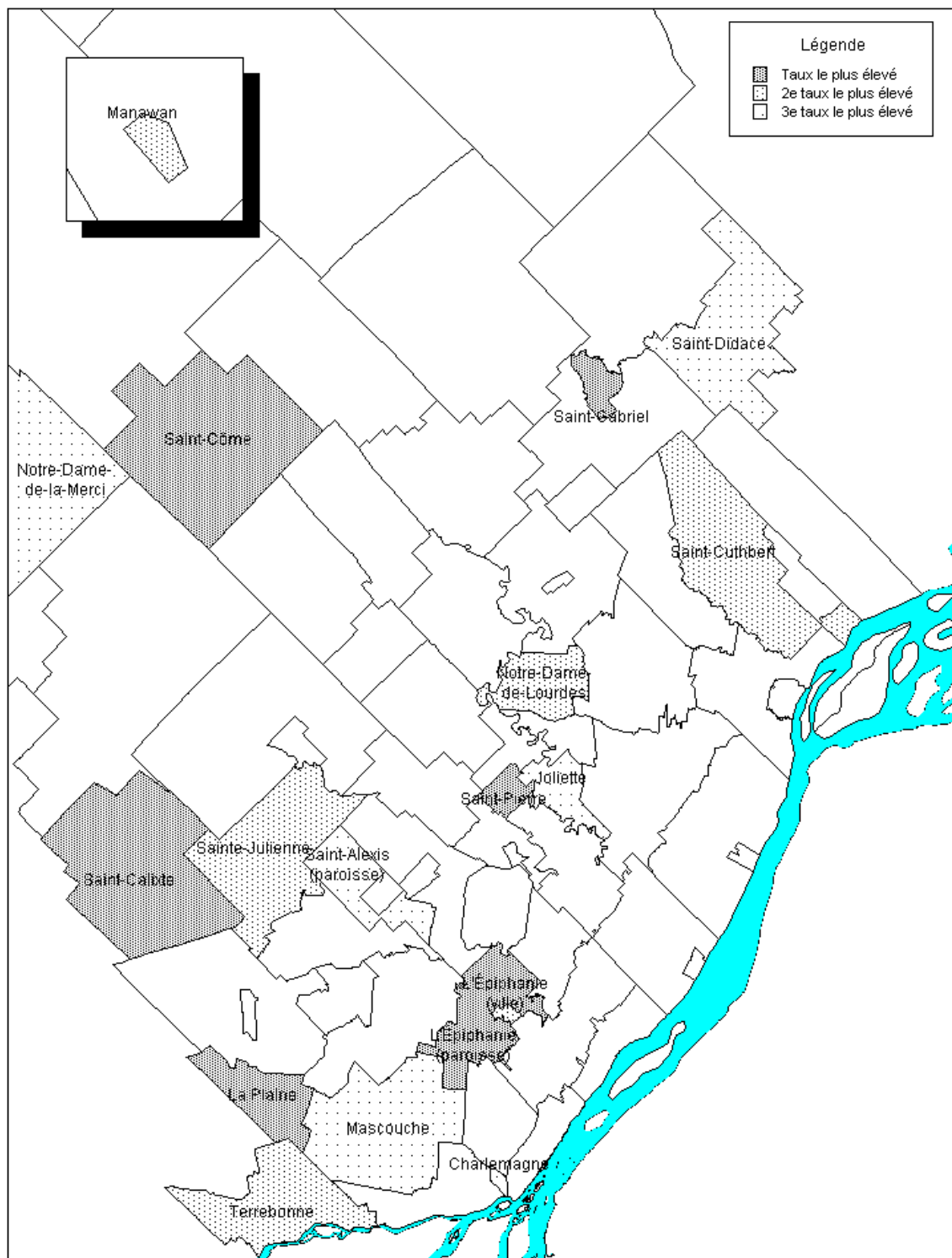
RENAUD, Mélanie et Élisabeth CADIEUX. *Données régionales du recensement canadien de 2001, Région de Lanaudière, par territoire de MRC*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, tableaux B.7.1 et C.1.

3.3 Des indicateurs caractérisant le chômage de la population et la dépendance à l'aide de dernier recours dans Lanaudière

3.3.1 Le taux de chômage de la population âgée de 15 ans et plus en 2001

- Dans Lanaudière, une personne sur quinze (6,7 %) était en chômage en 2001 comparativement à une sur douze (8,2 %) au Québec. Ce taux varie du simple au double selon la MRC prise en considération. Il passe ainsi de 5 % dans la MRC de L'Assomption où il atteint son plus bas niveau à 11,7 % dans la MRC de Matawinie où il atteint son sommet. (tableau A.6 et carte 9)
- La MRC de Montcalm, avec un taux de chômage de 9,6 %, s'accapare le deuxième rang parmi les MRC ayant les plus forts taux de chômage tandis que la MRC de D'Autray se classe en quatrième position à ce chapitre. La MRC des Moulins, avec un taux de 5,4 %, se hisse en cinquième place parmi les MRC ayant le moins de chômeurs, juste derrière la MRC de l'Assomption qui obtient la meilleure position de Lanaudière avec un faible taux de chômage de 5 %.
- Dans la MRC de Matawinie (11,7 %) où le taux de chômage excède de cinq points celui de Lanaudière (6,7 %) et de 3,5 points de pourcentage celui du Québec (8,2 %), cinq municipalités se démarquent en ayant des taux de chômage particulièrement élevés. Il s'agit de Saint-Côme (25,2 %), de la réserve indienne de Manawan (25 %), de Notre-Dame-de-la-Merci (21,4 %), de Chertsey (18,4 %) et de Saint-Zénon (17,9 %). Dans ces municipalités, entre une personne sur quatre et une sur cinq étaient en chômage en 2001.
- Dans la MRC de Montcalm, les municipalités de Saint-Calixte (15,5 %), de Sainte-Julienne (13,6 %) et de Saint-Alexis (paroisse) (10,8 %) présentent des taux de chômage plus élevés qu'ailleurs dans cette MRC.
- Dans la MRC de Joliette, qui obtient un taux de chômage de 8,2 % équivalent à celui du Québec, les municipalités de Saint-Pierre (17,6 %), de Notre-Dame-de-Lourdes (12,4 %), de Joliette (10,6 %) et de Sainte-Mélanie (10,2 %) se distinguent en ayant de plus forts taux.
- Dans la MRC de D'Autray, c'est dans les municipalités de Saint-Gabriel (11,7 %), de Saint-Cuthbert (9,7 %), de Saint-Didace (8,8 %), de Saint-Antoine-de-Lavaltrie (7,9 %) et de Saint-Gabriel-de-Brandon (7,6 %) que sont enregistrés les plus forts taux de chômage.

Carte 9
Les trois municipalités ayant obtenu les taux de chômage les plus élevés de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



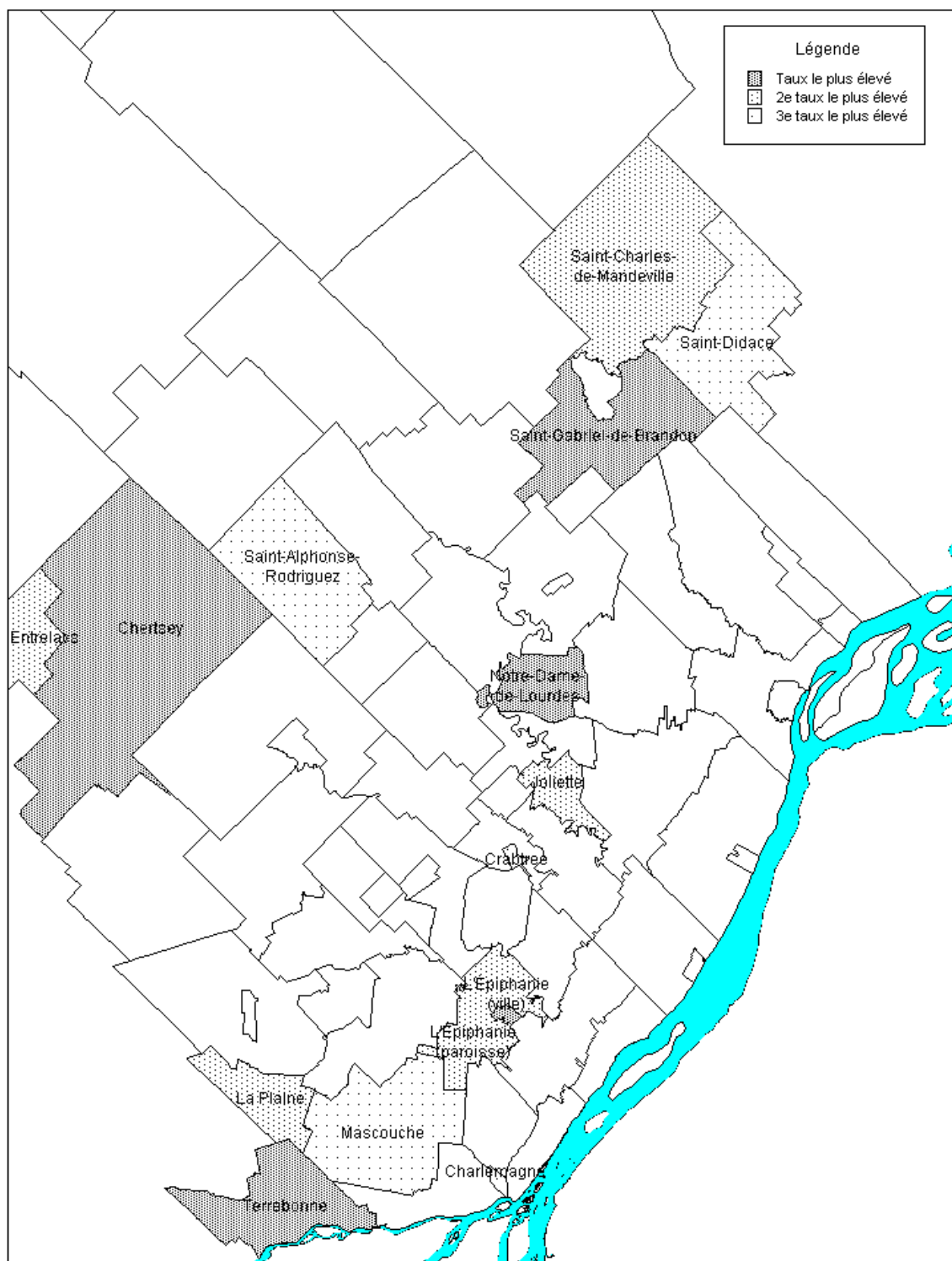
- Dans la portion sud de Lanaudière, la ville de La Plaine, avec un taux de chômage de 7 %, est celle qui obtient le taux de chômage le plus élevé de la MRC des Moulins. Dans la MRC de l'Assomption, ce sont les municipalités de L'Épiphanie (paroisse) (8,4 %), de L'Épiphanie (village) (7,8 %) et de Charlemagne (7 %) qui font moins bonne figure.

3.3.2 Le taux de prestataires d'assistance-emploi en 2003²³

- En mars 2003, une personne âgée de moins de 65 ans sur quinze (6,6 %) dans Lanaudière dépend de l'aide de dernier recours, c'est-à-dire des prestations de l'assistance-emploi pour vivre. Il s'agit d'une proportion inférieure de 1,8 point à celle du Québec (8,4 %). Entre 1997 et 2003, le taux lanaudois s'est abaissé de quatre points de pourcentage, étant passé de 10,6 % à 6,6 %. Le nombre de prestataires a diminué pour sa part de 35 %, soit de 37 065 en 1997 à 24 105 en 2003. (tableau A.6, carte 10)
- Le taux de prestataires de l'assistance-emploi est multiplié par presque quatre selon la MRC prise en considération. Ainsi, il varie de 3,3 % pour la MRC des Moulins où il descend à son niveau le plus bas à 12,3 % pour la MRC de Matawinie où il atteint un sommet.
- Les MRC de Joliette (10,9 %), de Montcalm (10,8 %) et de D'Autray (9,9 %) suivent avec de fortes proportions de personnes dépendantes de l'aide de dernier recours. La MRC de L'Assomption (3,5 %) se classe en cinquième place avec un taux légèrement supérieur à celui de la MRC des Moulins (3,3 %).
- Dans la MRC de Joliette, Notre-Dame-de-Lourdes, avec un taux de prestataires de l'assistance-emploi qui atteint 29,6 %, obtient le plus fort pourcentage de dépendance à l'aide de dernier recours des personnes âgées de moins de 65 ans. Joliette et Saint-Pierre, avec un taux de 21,3 %, se classent en deuxième place. Dans ces communautés, c'est entre deux et trois personnes de moins de 65 ans sur dix qui dépendent de l'assistance-emploi pour vivre.
- Dans la MRC de Matawinie, certaines municipalités se démarquent des autres en ayant des taux de prestataires de l'assistance-emploi deux à trois fois plus élevés que ceux de Lanaudière (6,6 %). Il s'agit de Chertsey (18,3 %), d'Entrelacs (16,3 %), de Saint-Alphonse-Rodriguez (16,1 %), de Rawdon (15,6 %), de Saint-Damien (15,0 %), de Saint-Côme (14,1 %) et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie (13,5 %).

²³ Cette section tient compte de l'errata produit en avril 2004.

Carte 10
Les trois municipalités ayant obtenu les taux de prestataires de l'assistance-emploi les plus élevés de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, mars 2003 (selon la mise à jour de juin)



- Les localités de Saint-Calixte (21,5 %) et de Sainte-Julienne (13,4 %) sont celles de la MRC de Montcalm qui obtiennent les plus forts taux de prestataires de l'assistance-emploi en 2003. Ceux-ci restent deux à trois fois plus élevés que ceux de l'ensemble de la région (6,6 %).
- Dans la MRC de D'Au-tray, les taux de prestataires demeurent particulièrement élevés à Saint-Gabriel-de-Brandon (18,7 %), à Saint-Charles-de-Mandeville (15,8 %), à Saint-Didace (12,8 %) et à Berthierville (12,4 %).
- La municipalité de L'Épiphanie (ville) (12,8 %) se démarque nettement des autres localités de la MRC de L'Assomption en ayant le plus fort taux de personnes âgées de moins de 65 ans dépendantes de l'assistance-emploi pour vivre.
- La MRC des Moulins fait très bonne figure par rapport à cet indicateur ayant, toutes proportions gardées, deux fois moins de prestataires de l'assistance-emploi que Lanaudière (6,6 %). C'est la ville de Terrebonne (4,3 %) qui obtient cependant le taux de prestataires le plus élevé.

Tableau A.6
Indicateurs caractérisant le chômage des personnes de 15 ans et plus en 2001 et dépendance à l'aide de dernier recours des personnes de moins de 65 ans en mars 2003, selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec

Territoire	Chômage		Prestataires de l'assistance-emploi	
	Taux	Rang ¹	Taux ²	Rang ¹
MRC DE D'AUTRAY	6,4	4	9,9	4
MRC JOLIETTE	8,2	3	10,9	2
MRC L'ASSOMPTION	5,0	6	3,5	5
MRC LES MOULINS	5,4	5	3,3	6
MRC MATAWINIE	11,7	1	12,3	1
MRC MONTCALM	9,6	2	10,8	3
RÉGION DE LANAUDIÈRE	6,7	--	6,6	--
LE QUÉBEC	8,2	--	8,4	--
Berthierville	7,3	6	12,4	4
La Visitation-de-l'Île-Dupas	5,0	10	0,0	13
Lanoraie	5,7	9	6,7	11
Lavaltrie	4,0	13	6,0	12
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	7,9	4	n.d.**	--
Saint-Barthélemy	3,8	14	10,6	6
Saint-Charles-de-Mandeville	7,0	7	15,8	2
Saint-Cléophas-de-Brandon	0,0	16	11,6	5
Saint-Cuthbert	9,7	2	9,0	8
Saint-Didace	8,8	3	12,8	3
Saint-Gabriel	11,7	1	n.d.**	--
Saint-Gabriel-de-Brandon	7,6	5	18,7	1
Saint-Ignace-de-Loyola	4,4	12	7,6	10
Saint-Norbert	4,9	11	8,6	9
Sainte-Élisabeth	2,6	15	9,5	7
Sainte-Geneviève-de-Berthier	6,5	8	n.d.**	--
MRC DE D'AUTRAY	6,4	--	9,9	--
Crabtree	5,3	9	7,0	3
Joliette	10,6	3	21,3	2
Notre-Dame-de-Lourdes	12,4	2	29,6	1
Notre-Dame-des-Prairies	6,8	6	4,4	9
Saint-Ambroise-de-Kildare	6,6	7	4,5	8
Saint-Charles-Borromée	6,5	8	6,5	4
Saint-Paul	7,7	5	5,9	5
Saint-Pierre	17,6	1	n.d.**	--
Saint-Thomas	5,2	10	5,2	6
Sainte-Mélanie	10,2	4	5,0	7
MRC JOLIETTE	8,2	--	10,9	--
Charlemagne	7,0	3	5,6	3
L'Assomption	4,9	5	3,4	4
L'Épiphanie (ville)	7,8	2	12,8	1
L'Épiphanie (paroisse)	8,4	1	6,1	2
Le Gardeur	4,5	7	2,4	7
Repentigny	4,6	6	2,8	5
Saint-Sulpice	6,1	4	2,7	6
MRC L'ASSOMPTION	5,0	--	3,5	--

Tableau A.6 (suite)
Indicateurs caractérisant le chômage des personnes de 15 ans et plus en 2001 et dépendance à l'aide de dernier recours des personnes de moins de 65 ans en mars 2003, selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec

Territoire	Chômage		Prestataires de l'assistance-emploi	
	Taux	Rang ¹	Taux ²	Rang ¹
La Plaine	7,0	1	3,4	2
Lachenaie	4,1	4	1,3	4
Mascouche	5,4	3	3,2	3
Terrebonne	5,5	2	4,3	1
MRC LES MOULINS	5,4	--	3,3	--
Baie-Atibenne (NO) ³	n.d.	--	n.d.	--
Baie-de-la-Bouteille (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Baie-Obaoca (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Chertsey	18,4	4	18,3	1
Entrelacs	9,8	12	16,3	2
Lac-Cabasta (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-des-Dix-Milles (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Devenyns (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-du-Taureau (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Legendre (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Matawin (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Minaki (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Santé (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Manawan (R) ⁴	25,0	2	n.d.*	--
Notre-Dame-de-la-Merci	21,4	3	12,8	8
Rawdon	10,3	10	15,6	4
Saint-Alphonse-de-Rodriguez	9,9	11	16,1	3
Saint-Côme	25,2	1	14,1	6
Saint-Damien	12,7	9	15,0	5
Saint-Donat	7,7	14	8,8	13
Saint-Félix-de-Valois	6,0	16	9,4	12
Saint-Guillaume-Nord (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Saint-Jean-de-Matha	8,8	13	11,9	10
Saint-Michel-des-Saints	14,9	6	7,8	15
Saint-Zénon	17,9	5	9,7	11
Sainte-Béatrix	12,8	8	12,0	9
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	14,2	7	13,5	7
Sainte-Marcelline-de-Kildare	7,0	15	8,4	14
MRC MATAWINIE	11,7	--	12,3	--

Tableau A.6 (suite)
Indicateurs caractérisant le chômage des personnes de 15 ans et plus en 2001 et dépendance à l'aide de dernier recours des personnes de moins de 65 ans en mars 2003, selon la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec

Territoire	Chômage		Prestataires de l'assistance-emploi	
	Taux	Rang ¹	Taux ²	Rang ¹
Saint-Alexis (paroisse)	10,8	3	n.d.**	--
Saint-Alexis (village)	7,7	7	9,2	3
Saint-Calixte	15,5	1	21,5	1
Saint-Esprit	8,2	4	8,0	5
Saint-Jacques	8,0	5	7,1	6
Saint-Liguori	5,4	9	5,9	8
Saint-Lin - Laurentides	7,9	6	9,2	3
Saint-Roch-de-l'Achigan	6,5	8	8,1	4
Saint-Roch-Ouest	4,7	10	n.d.**	--
Sainte-Julienne	13,6	2	13,4	2
Sainte-Marie-Salomé	7,9	6	6,1	7
MRC MONTCALM	9,6	--	10,8	--

¹ Le taux est une estimation, car les effectifs de la population âgée de moins de 65 ans utilisés au dénominateur de cette mesure est également une estimation.

² Le rang est établi à partir de la proportion la plus élevée obtenue par une municipalité d'une MRC (rang 1) à la plus faible qui obtient le rang maximal selon le nombre total de municipalités de cette MRC. Exemple : si une MRC compte cinq municipalités, les rangs vont varier de 1 à 5.

³ NO : Territoire non organisé.

⁴ R : Réserve indienne.

n.d. Donnée non disponible.

-- Ne s'applique pas.

* Les résidents de la réserve indienne de Manawan ne sont pas éligibles au programme de la sécurité du revenu (assistance-emploi), à moins qu'ils résident dans une autre municipalité.

** Les résidents de Sainte-Geneviève-de-Berthier qui reçoivent des prestations de l'assistance-emploi sont pris en compte avec ceux de Berthierville. C'est le cas également de ceux de Saint-Pierre qui sont comptés avec ceux de Joliette, de ceux de Saint-Alexis (paroisse) pris en compte avec ceux de Saint-Alexis (village), ceux de Saint-Roch-Ouest avec les résidents de Saint-Roch-de-l'Achigan ainsi que les prestataires de Saint-Gabriel avec ceux de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Sources : MARQUIS, Geneviève et Élisabeth CADIEUX. *Projections de la population selon le sexe et l'année d'âge, Région de Lanaudière et sous-régions, 1996 à 2021*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, Direction de la santé publique, Service de connaissance/surveillance/recherche/évaluation, septembre 2000, 201 p.

HUOT, Barbara et Élisabeth Cadieux. *Projections de la population selon le sexe et l'année d'âge, Regroupements de municipalités de la région de Lanaudière, 1996 à 2021*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, octobre 2001, 516 p.

LAROSE, L. *Guide d'interprétation de certaines variables, Statistiques mensuelles sur le Programme d'assistance-emploi, 2003*, RRSSS de Chaudière-Appalaches, Service de surveillance/recherche/évaluation, septembre 2003, 26 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Système d'accès aux données mensuelles*, Statistiques mensuelles de la sécurité du revenu, période d'aide mars 2003 (selon la mise à jour de juin), par municipalité de la région de Lanaudière, 30 mai 2003.

STATISTIQUE Canada. Recensement de 2001, [en ligne]. <http://www12.statcan.ca/english/profil01> [page consultée le 26 août 2002].

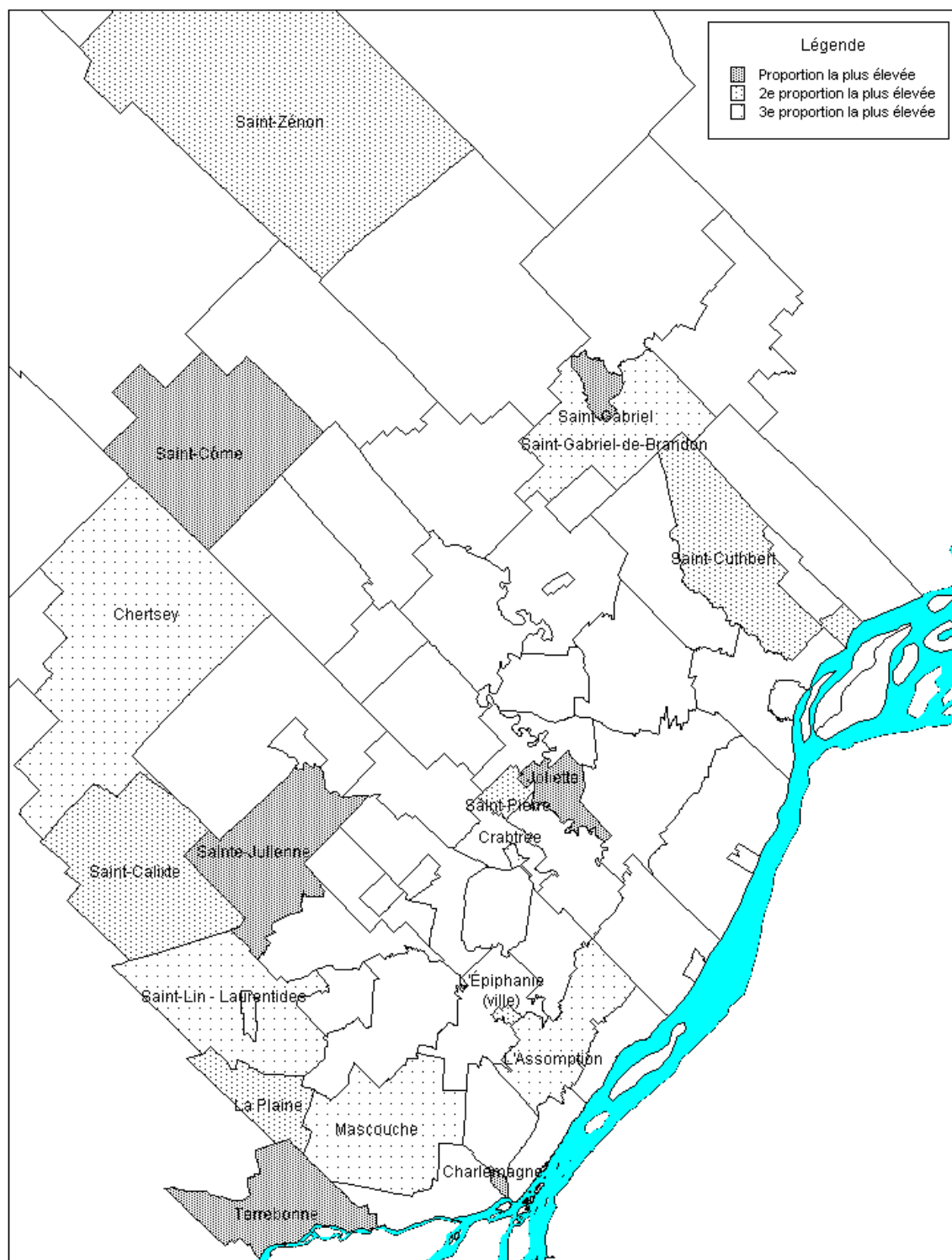
3.4 Des indicateurs caractérisant le revenu des personnes âgées de 15 ans et plus

3.4.2 Le pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu en 2001

- En 2001, dans Lanaudière, près d'une personne sur sept (15,2 %) vit sous le seuil de faible revenu tel que calculé par Statistique Canada. Au Québec, près d'une personne sur cinq (19,1 %) est dans la même situation. Toutes proportions gardées, Lanaudière s'en tire mieux que le Québec, comptant moins de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. De plus, ce pourcentage a chuté de 3,7 points de pourcentage depuis 1996 où il atteignait 18,9 %. Le nombre de personnes considérées « pauvres²⁴ » a donc dégringolé de 69 400 en 1996 à 57 845 en 2001. (tableau A.7 et carte 11)
- Des différences importantes sont enregistrées entre les diverses MRC de Lanaudière en ce qui concerne cette proportion de personnes considérées comme « pauvres ». En effet, les pourcentages atteignent respectivement 17,9 %, 17,4 % et 17,1 % dans les MRC de Matawinie, de Joliette et de Montcalm qui, à cet égard, obtiennent les moins bonnes performances, alors que la proportion s'abaisse jusqu'à 12,7 % dans la MRC la plus favorisée, soit la MRC de L'Assomption.
- Dans les MRC de D'Autray et des Moulins, les pourcentages de personnes à faible revenu se situent respectivement à 15,4 % et à 14,8 %, ce qui les classent au quatrième et cinquième rangs parmi les MRC de Lanaudière en ce qui concerne les proportions les plus substantielles de personnes considérées « pauvres ».
- Dans la MRC de Matawinie, quelques municipalités se distinguent des autres en cumulant des proportions particulièrement élevées de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Il s'agit de Saint-Côme (25,6 %), de Saint-Zénon (25,3 %), de Chertsey (25,2 %) et de Rawdon (19,8 %). Dans ces municipalités, entre une personne sur quatre et une personne sur cinq est considérée comme pouvant avoir de sérieuses difficultés à se procurer les biens de première nécessité comme la nourriture, le vêtement et le logement.

²⁴ Les **taux de pauvreté** font référence aux pourcentages de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. En effet, au Canada comme au Québec, il n'existe pas de taux officiels de pauvreté. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit du **pourcentage de personnes vivant sous le seuil de faible revenu** tel que défini par Statistique Canada. On s'entend généralement pour considérer que les personnes qui sont sous le seuil de faible revenu vivent dans des conditions socioéconomiques précaires qui leur permettent difficilement d'avoir accès à des biens autres qu'essentiels (le logement, la nourriture et l'habillement), ce qui entrave leur capacité à atteindre une meilleure qualité de vie, à avoir un environnement physique de bonne qualité, à occuper un travail intéressant et utile, à jouer un rôle social valorisant, à profiter de relations sociales satisfaisantes, à avoir accès aux connaissances et à pouvoir développer leurs compétences intellectuelles et culturelles (Lemire, 2000).

Carte 11
Les trois municipalités ayant les proportions de leur population vivant sous le seuil de faible revenu les plus élevées de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



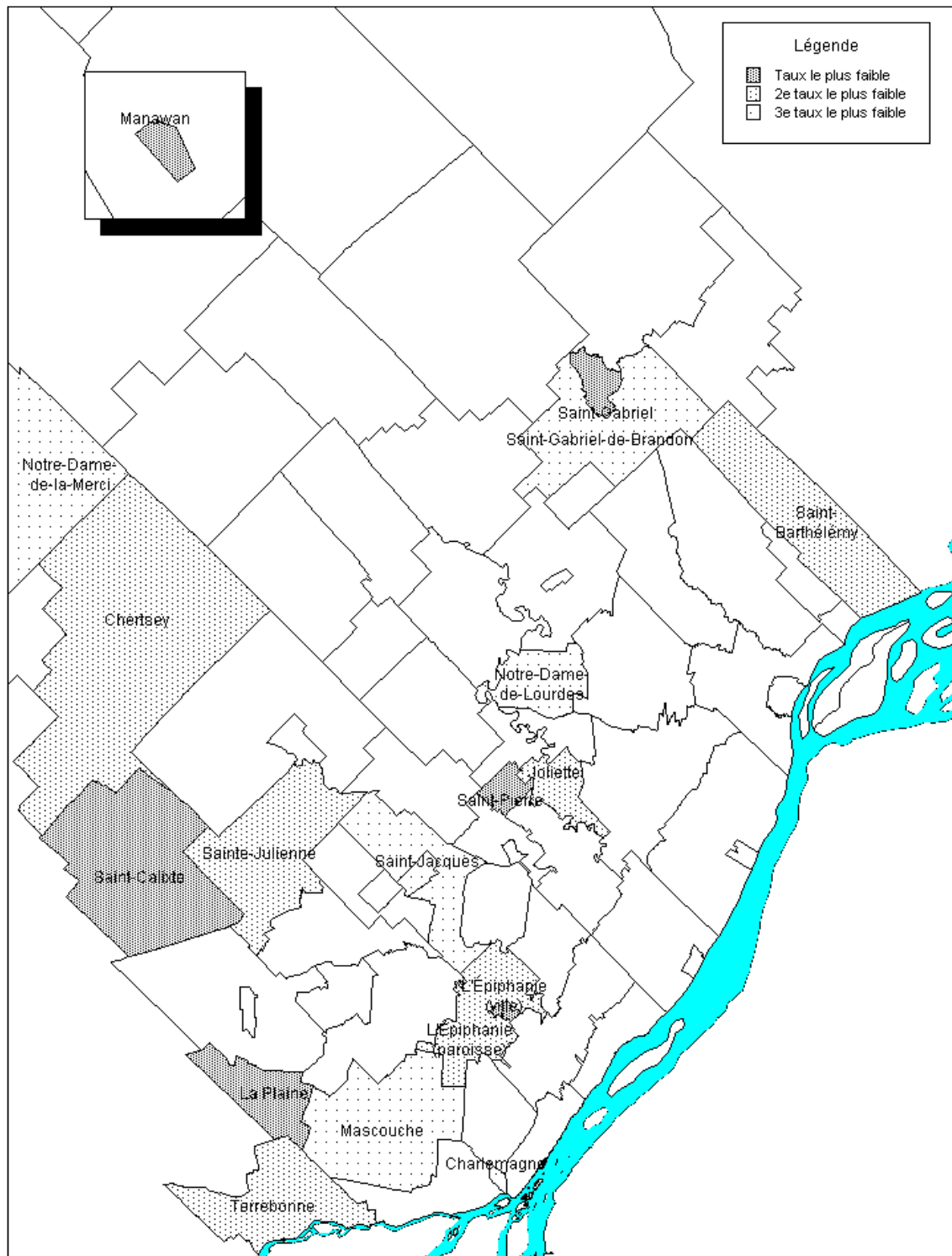
- Dans la MRC de Joliette, certaines communautés semblent être davantage affectées par la « pauvreté », ayant des proportions particulièrement élevées de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Il s'agit de Joliette (26,5 %) et de Saint-Pierre (20 %) où entre une personne sur quatre et une sur cinq aurait des difficultés à combler leurs besoins essentiels comme la nourriture, le logement et l'habillement.
- C'est dans les municipalités de Sainte-Julienne (21,2 %), de Saint-Calixte (19,7 %) et de Saint-Lin-Laurentides (18,9 %) que se concentrent les plus forts taux de personnes vivant sous le seuil de faible revenu de la MRC de Montcalm.
- Dans la MRC de D'Autray, une municipalité se démarque très nettement des autres, présentant un pourcentage particulièrement élevé de personnes considérées « pauvres ». Il s'agit de Saint-Gabriel (31,2 %) où près d'une personne sur trois vit avec un revenu lui permettant difficilement d'avoir accès aux biens de première nécessité comme la nourriture, le logement et le vêtement. Viennent ensuite, avec des proportions moins élevées mais néanmoins importantes, les municipalités de Saint-Cuthbert (23,3 %), de Saint-Gabriel-de-Brandon (22,5 %), de Saint-Charles-de-Mandeville (21,8 %) et de Berthierville (20,8 %). Dans ces dernières, plus d'une personne sur cinq est considérée comme « pauvre ».
- Les villes de Terrebonne (17,4 %) et de La Plaine (16,5 %) se distinguent des autres municipalités de la MRC des Moulins en cumulant des proportions beaucoup plus élevées de personnes à faible revenu.
- La MRC de L'Assomption est considérée comme étant la plus « favorisée » de Lanaudière à l'égard de cet indicateur. Il existe néanmoins des municipalités où se concentrent de très fortes proportions de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Il s'agit de Charlemagne (25,9 %) et de L'Épiphanie (ville) (22,7 %). Dans ces dernières, entre une personne sur quatre et une personne sur cinq vit avec un revenu lui permettant difficilement d'avoir accès aux biens essentiels comme la nourriture, le logement et le vêtement.

3.4.1 Le revenu total médian des personnes âgées de 15 ans et plus en 2000

- Dans Lanaudière, la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus ont un revenu inférieur à 21 842 \$²⁵ tandis que l'autre moitié vit avec un revenu supérieur à cette valeur. Le revenu médian lanaudois excède de 5,7 % celui des Québécoises et des Québécois (20 665 \$) du même âge. (tableau A.7 et carte 12)
- Le revenu médian diffère selon les territoires de MRC, se situant à 16 603 \$ dans la MRC de Matawinie où il atteint son niveau le plus bas et culmine à 25 794 \$ dans la MRC de L'Assomption. Ces données signifient que dans la MRC de Matawinie, la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus doivent vivre avec un revenu total inférieur à 16 603 \$ tandis que l'autre moitié dispose d'un revenu supérieur à ce montant.
- Viennent, en deuxième et troisième place, les MRC de Montcalm (17 575 \$) et celle de D'Autray (17 924 \$). La MRC de Joliette, avec un revenu médian de 18 850 \$, occupe le quatrième rang parmi les MRC ayant le revenu médian le plus faible de Lanaudière. De son côté, la MRC des Moulins accapare la cinquième place avec un revenu médian de 24 791 \$.
- Dans la MRC de Matawinie, les communautés ayant les revenus médians les plus faibles sont la réserve indienne de Manawan (12 336 \$), Chertsey (14 058 \$), Notre-Dame-de-la-Merci (14 114 \$), Sainte-Émélie-de-l'Énergie (15 430 \$), Saint-Côme (15 576 \$), Saint-Jean-de-Matha (15 723 \$) et Saint-Damien (15 878 \$).
- Les municipalités de Saint-Calixte (15 843 \$), de Sainte-Julienne (16 185 \$), de Saint-Jacques (16 947 \$) et de Saint-Alexis (paroisse) (17 697 \$) sont celles qui obtiennent les plus faibles revenus médians des personnes âgées de 15 ans et plus de la MRC de Montcalm.
- Les municipalités de Saint-Gabriel (13 652 \$), de Saint-Barthélemy (14 655 \$), de Saint-Gabriel-de-Brandon (15 131 \$), de Saint-Cuthbert (15 737 \$) et de Saint-Charles-de-Mandeville (15 934 \$) se distinguent en obtenant les plus faibles revenus médians de la MRC de D'Autray pour les personnes âgées de 15 ans et plus.

²⁵ Il s'agit d'une valeur estimée en faisant une moyenne pondérée par territoire de MRC.

Carte 12
Les trois municipalités ayant le revenu total médian des personnes de 15 ans et plus le plus faible de leur territoire de MRC respectif, Lanaudière, 2001



- La municipalité de Saint-Pierre dans la MRC de Joliette se démarque des autres en ayant le plus faible revenu total médian parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, ce dernier atteignant seulement 13 978 \$. Viennent ensuite les villes de Joliette (16 839 \$) et de Notre-Dame-de-Lourdes (17 520 \$) qui se classent parmi les communautés à avoir les plus faibles revenus médians.
- Les personnes âgées de 15 ans et plus de la ville de La Plaine, avec un revenu médian de 21 494 \$, sont celles qui, de toutes les municipalités de la MRC des Moulins, obtiennent le plus faible revenu médian. Vient, en deuxième place, Terrebonne avec un revenu médian de 23 695 \$.
- Dans la MRC de L'Assomption, trois communautés se distinguent en obtenant les plus faibles revenus médians parmi les personnes âgées de 15 ans et plus. Il s'agit de L'Épiphanie (ville) (19 068 \$), de L'Épiphanie (paroisse) (19 427 \$) et de Charlemagne (20 248 \$).

Tableau A.7
Indicateurs caractérisant le revenu des personnes âgées de 15 ans et plus selon la valeur ou la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001

Territoire	Revenu total médian des particuliers ayant un revenu en 2000		Population à faible revenu	
	Valeur (en \$)	Rang ¹	Proportion (%)	Rang ²
MRC DE D'AUTRAY	17 924	3	15,4	4
MRC JOLIETTE	18 850	4	17,4	2
MRC L'ASSOMPTION	25 794	6	12,7	6
MRC LES MOULINS	24 791	5	14,8	5
MRC MATAWINIE	16 603	1	17,9	1
MRC MONTCALM	17 575	2	17,1	3
RÉGION DE LANAUDIÈRE	21 842*	--	15,2	--
LE QUÉBEC	20 665	--	19,1	--
Berthierville	16 687	6	20,8	5
La-Visitation-de-l'Île-Dupas	18 800	11	8,7	15
Lanoraie	20 358	13	12,5	9
Lavaltrie	21 872	16	10,6	11
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	21 245	15	8,9	14
Saint-Barthélemy	14 655	2	19,9	6
Saint-Charles-de-Mandeville	15 934	5	21,8	4
Saint-Cléophas-de-Brandon	16 901	7	15,1	8
Saint-Cuthbert	15 737	4	23,3	2
Saint-Didace	17 955	8	15,3	7
Saint-Gabriel	13 652	1	31,2	1
Saint-Gabriel-de-Brandon	15 131	3	22,5	3
Saint-Ignace-de-Loyola	18 247	9	10,1	12
Saint-Norbert	20 836	14	10,0	13
Sainte-Élisabeth	18 260	10	10,7	10
Sainte-Geneviève-de-Berthier	20 249	12	7,6	16
MRC DE D'AUTRAY	17 924	--	15,4	--
Crabtree	21 191	9	17,1	3
Joliette	16 839	2	26,5	1
Notre-Dame-de-Lourdes	17 520	3	14,3	5
Notre-Dame-des-Prairies	20 058	6	11,5	7
Saint-Ambroise-de-Kildare	20 215	7	11,4	8
Saint-Charles-Borromée	21 437	10	15,2	4
Saint-Paul	19 568	5	12,4	6
Saint-Pierre	13 978	1	20,0	2
Saint-Thomas	20 923	8	10,5	9
Sainte-Mélanie	19 304	4	9,8	10
MRC JOLIETTE	18 850	--	17,4	--
Charlemagne	20 248	3	25,9	1
L'Assomption	24 822	5	13,7	3
L'Épiphanie (ville)	19 068	1	22,7	2
L'Épiphanie (paroisse)	19 427	2	12,6	5
Le Gardeur	27 364	6	11,3	6
Repentigny	27 451	7	10,6	7
Saint-Sulpice	23 913	4	13,2	4
MRC L'ASSOMPTION	24 791	--	12,7	--

Tableau A.7 (suite)
Indicateurs caractérisant le revenu des personnes âgées de 15 ans et plus selon la valeur ou la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001

Territoire	Revenu total médian des particuliers ayant un revenu en 2000		Population à faible revenu	
	Valeur (en \$)	Rang ¹	Proportion (%)	Rang ²
La Plaine	21 494	1	16,5	2
Lachenaie	29 959	4	9,4	4
Mascouche	24 466	3	14,2	3
Terrebonne	23 695	2	17,4	1
MRC LES MOULINS	24 791	--	14,8	--
Baie-Atibenne (NO) ³	n.d.	--	n.d.	--
Baie-de-la-Bouteille (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Baie-Obaoca (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Chertsey	14 058	2	25,2	3
Entrelacs	20 280	16	13,4	12
Lac-Cabasta (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-des-Dix-Milles (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Devenyns (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-du-Taureau (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Legendre (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Matawin (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Minaki (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Lac-Santé (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Manawan (R) ⁴	12 336	1	n.d.	--
Notre-Dame-de-la-Merci	14 114	3	18,9	5
Rawdon	17 238	10	19,8	4
Saint-Alphonse-de-Rodriguez	17 417	11	13,2	13
Saint-Côme	15 576	5	25,6	1
Saint-Damien	15 878	7	18,1	6
Saint-Donat	17 161	9	17,5	7
Saint-Félix-de-Valois	18 589	13	13,9	11
Saint-Guillaume-Nord (NO)	n.d.	--	n.d.	--
Saint-Jean-de-Matha	15 723	6	14,3	10
Saint-Michel-des-Saints	19 330	15	16,3	8
Saint-Zénon	16 284	8	25,3	2
Sainte-Béatrix	17 796	12	18,1	6
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	15 430	4	14,8	10
Sainte-Marcelline-de-Kildare	18 591	14	10,5	14
MRC MATAWINIE	16 603	--	17,9	--

Tableau A.7 (suite)
Indicateurs caractérisant le revenu des personnes âgées de 15 ans et plus selon la valeur ou la fréquence et le rang, par municipalité, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001

Territoire	Revenu total médian des particuliers ayant un revenu en 2000		Population à faible revenu	
	Valeur (en \$)	Rang ¹	Proportion (%)	Rang ²
Saint-Alexis (paroisse)	17 697	4	11,8	7
Saint-Alexis (village)	20 522	10	3,8	11
Saint-Calixte	15 843	1	19,7	2
Saint-Esprit	19 130	7	12,6	6
Saint-Jacques	16 947	3	15,7	4
Saint-Liguori	19 848	8	10,0	9
Saint-Lin - Laurentides	18 382	6	18,9	3
Saint-Roch-de-l'Achigan	20 058	9	13,0	5
Saint-Roch-Ouest	23 492	11	4,8	10
Sainte-Julienne	16 185	2	21,2	1
Sainte-Marie-Salomé	18 096	5	10,8	8
MRC MONTCALM	17 575	--	17,1	--

¹ Le rang est établi à partir du revenu médian le plus faible au revenu médian le plus élevé des municipalités de chacune des MRC. Si une MRC compte cinq municipalités, le rang varie alors de 1 à 5.

² Le rang est établi à partir de la proportion la plus élevée qui obtient le rang 1 à la proportion la plus faible qui obtient le rang maximal selon le nombre total de municipalités dans chaque MRC.

³ NO : Territoire non organisé.

⁴ R : Réserve indienne.

* Cette valeur a été estimée en calculant une moyenne pondérée des territoires de MRC.

n.d. : Donnée non disponible.

-- : Ne s'applique pas.

Source : RENAUD, Mélanie et Élisabeth CADIEUX. *Données régionales du recensement canadien de 2001, Région de Lanaudière, par territoire de MRC, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, tableaux B.5.3 et B.5.4*

CONCLUSION

Les données présentées dans cette analyse font ressortir un certain nombre de constats en lien avec les difficultés vécues par plusieurs communautés lanaudoises. Tout d'abord, il appert qu'il existe des différences importantes d'une MRC à l'autre à partir des indices et des indicateurs choisis.

Les MRC de la zone nord, c'est-à-dire celles de Matawinie, de Montcalm, de D'Autray et de Joliette, qui apparaissent à bien des égards plus appauvries économiquement et socialement, présentent davantage de risques de problèmes de santé et sociaux dont l'itinérance que celles de la zone sud, soit les MRC des Moulins et de L'Assomption. Rien de franchement nouveau dans ce constat. En effet, ces dernières années, de nombreux profils démographiques et socioéconomiques ont démontré l'importance de ces disparités, pour ne pas dire de ce clivage qui existe entre les populations qui vivent au nord et au sud de Lanaudière.

Par contre, il est apparu évident, à l'analyse de ces données, que ce sont, presque toujours, dans chacune des MRC, et ce, quelle soit située dans le nord ou dans le sud de Lanaudière, les mêmes communautés où se concentrent les proportions les plus élevées de personnes faiblement scolarisées et de jeunes sans diplôme d'études secondaires, de familles monoparentales, de personnes en chômage, dépendantes de l'aide de dernier recours, vivant sous le seuil de faible revenu ou avec un revenu médian plus faible.

Il ne s'agissait pas dans cette analyse de stigmatiser des populations déjà plus vulnérables. Le but de cette annexe était de pouvoir mieux identifier ces communautés où perdurent des conditions de vie plus fragilisantes. Fort de cette plus grande connaissance, il sera ainsi possible de mieux les soutenir dans leur volonté et leur capacité à trouver des solutions qui conviennent à leurs particularités et à leurs diversités, et ce, dans le respect de leurs forces respectives.

VOLET B :

**LA PRÉSENCE DES PERSONNES ITINÉRANTES OU
À RISQUE D'ITINÉRANCE DANS LES ORGANISMES OFFRANT DES
RESSOURCES ET DES SERVICES D'AIDE À
CES PERSONNES DANS LANAUDIÈRE EN 2001**

**Par
Geneviève Marquis
et
Christine Garand
Techniciennes en recherche**

**Avec la collaboration de
Julie Lavoie
Agente de recherche sociosanitaire**

**Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique et d'évaluation
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière**

Octobre 2003

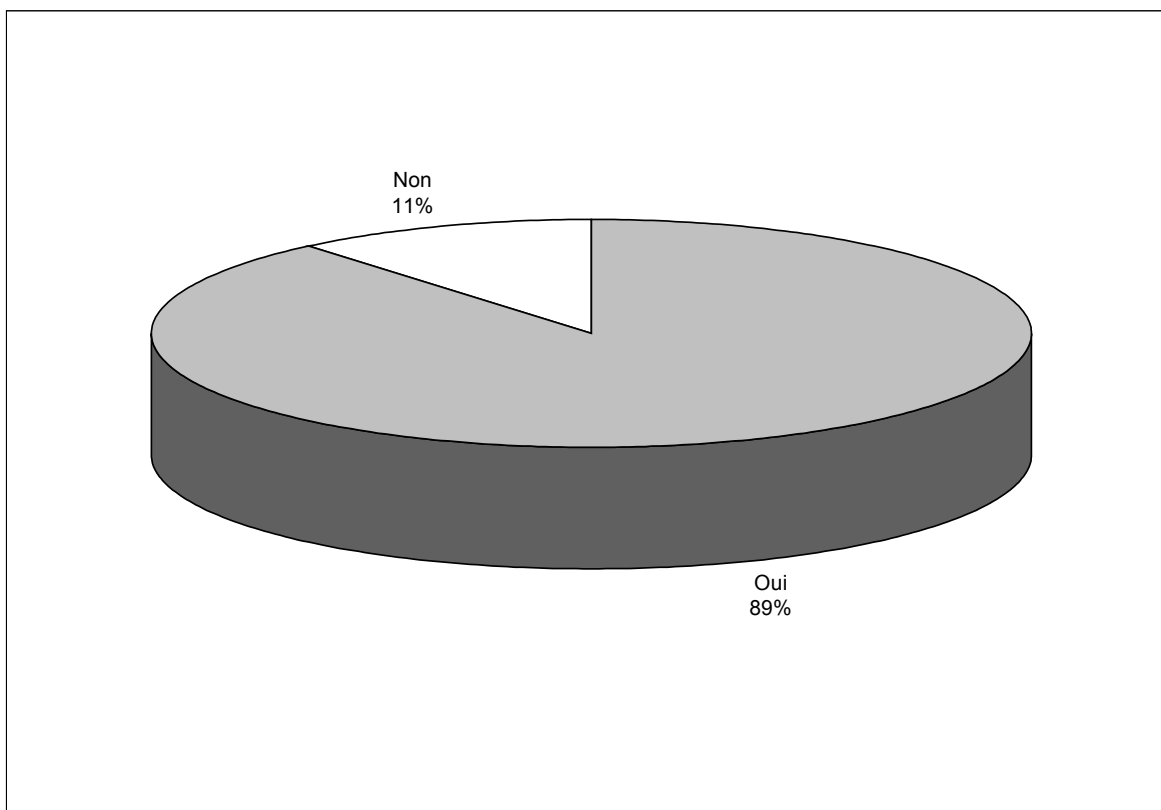
Tableau B.1
Présence de personnes itinérantes ou à risque d'itinérance
identifiées dans les organismes¹ leur offrant de l'aide et des services,
Lanaudière, 2001

	N	%
Oui	41	89,1
Non	5	10,9
Total des organismes	46	100,0

¹ Au total, 47 organismes ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Source : OUIMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSS de Lanaudière, juin 2001.

Figure 1
Présence ou non de personnes itinérantes ou à risque d'itinérance identifiée
dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001



Source : OUIMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSS de Lanaudière, juin 2001.

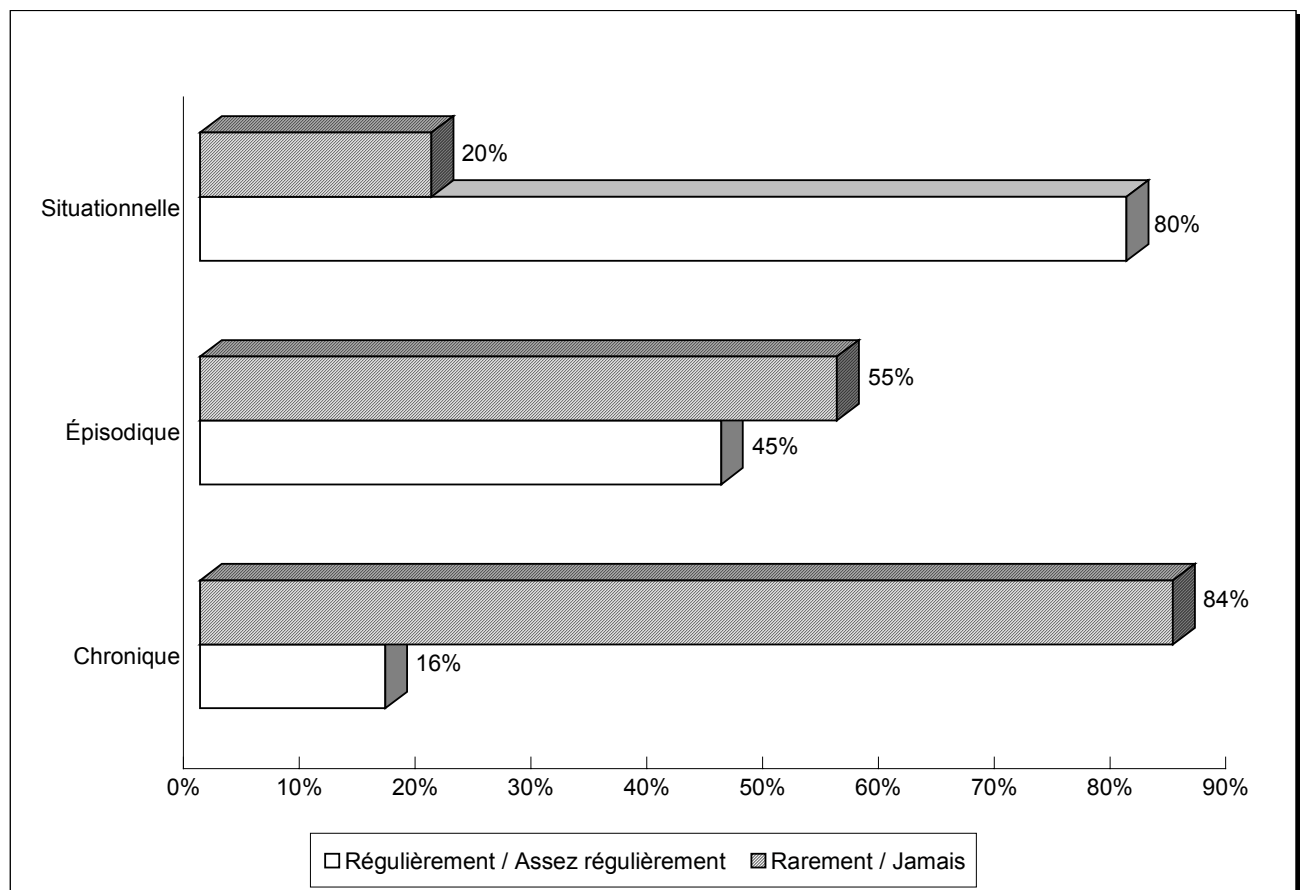
Tableau B.2
Fréquence du type d'itinérance rencontrée par les organismes¹
dans le cadre de leurs activités d'aide et de services,
Lanaudière, 2001

	Rarement/Jamais		Régulièrement/assez régulièrement		Total	
	N	%	N	%	N	%
Itinérance situationnelle	8	20,0	32	80,0	40	100,0
Itinérance épisodique	21	55,2	17	44,8	38	100,0
Itinérance chronique	31	83,8	6	16,2	37	100,0

¹ Au total 47 organismes ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Source : OUIOMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001,

Figure 2
Fréquence du type d'itinérance rencontrée par les organismes dans le cadre de leurs activités d'aide
et de services, Lanaudière, 2001



Source : OUIOMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001.

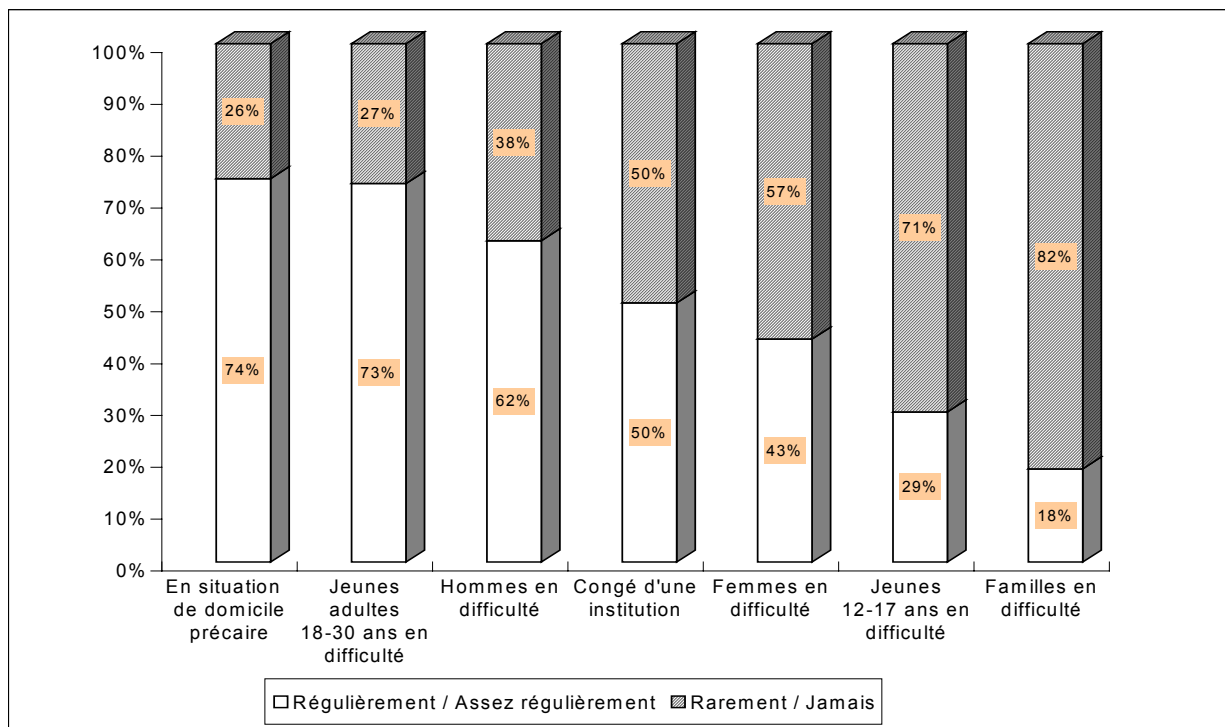
Tableau B.3
Fréquence des types de clientèles itinérantes rencontrées dans les organismes¹
leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001

	Rarement/Jamais		Régulièrement/assez régulièrement		Total	
	N	%	N	%	N	%
Jeunes âgés de 12 à 17 ans en difficulté	22	71,0	9	29,1	31	100,0
Jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans en difficulté	10	27,1	27	72,9	37	100,0
Femmes en difficulté	21	56,7	16	43,3	37	100,0
Hommes en difficulté	15	38,5	24	61,5	39	100,0
Familles en difficulté	27	81,8	6	18,2	33	100,0
Personne ayant reçu un congé d'une institution	17	50,0	17	50,0	34	100,0
Personnes en situation de domicile précaire	9	25,7	26	74,3	35	100,0

¹ Au total 47 organismes ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Source : OUMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001,

Figure 3
Fréquence des types de clientèles itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001



Source : OUMET, Lysane. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001.

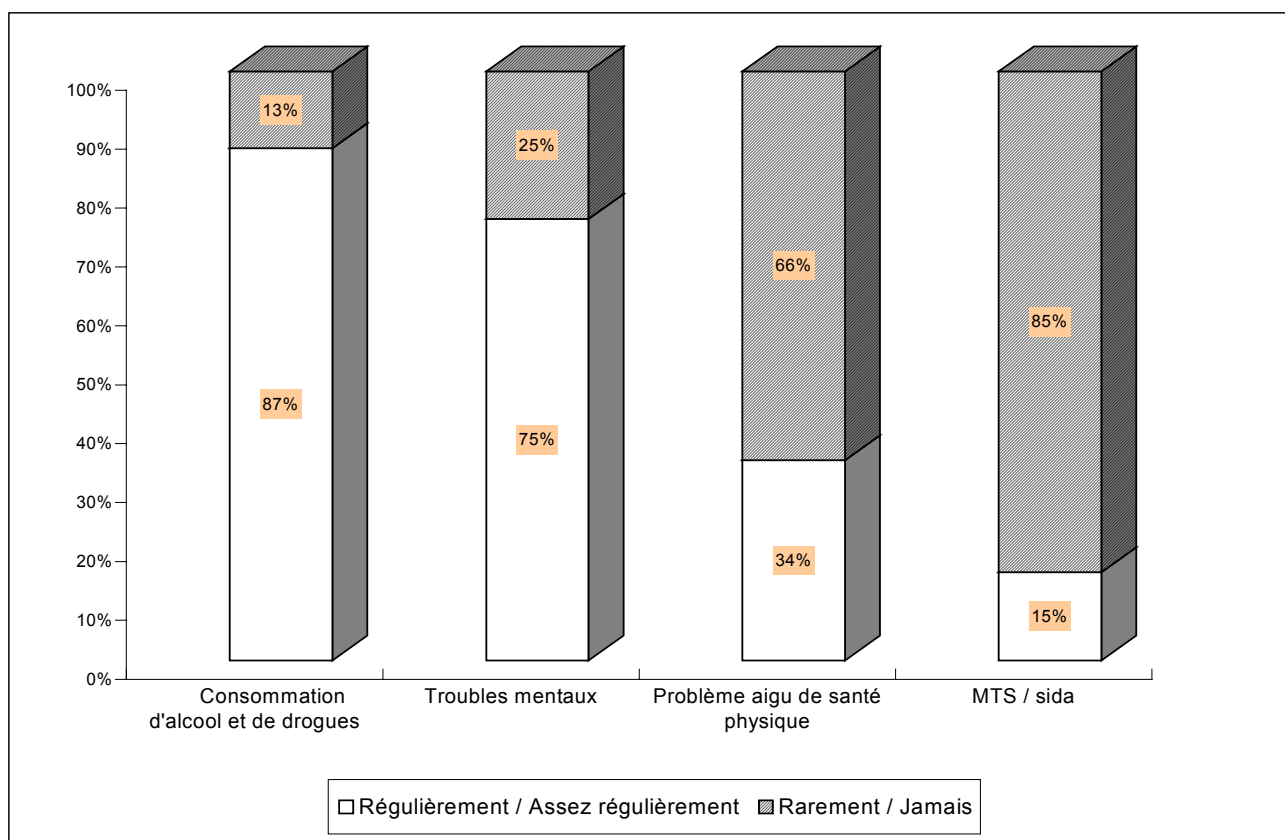
Tableau B.4
Fréquence du type de problèmes de santé affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes¹ leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001

	Rarement/Jamais		Régulièrement/assez régulièrement		Total	
	N	%	N	%	N	%
Troubles mentaux	9	25,0	27	75,0	36	100,0
Problèmes liés à la consommation d'alcool et de drogues	5	12,8	34	87,2	39	100,0
Problèmes aigus de santé physique	23	65,7	12	34,3	35	100,0
MTS/sida	29	85,3	5	14,7	34	100,0

¹ Au total 47 organismes ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Source : OUMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, RRSSS de Lanaudière, juin 2001,

Figure 4
Fréquence du type de problèmes de santé affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001



Source : OUMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001.

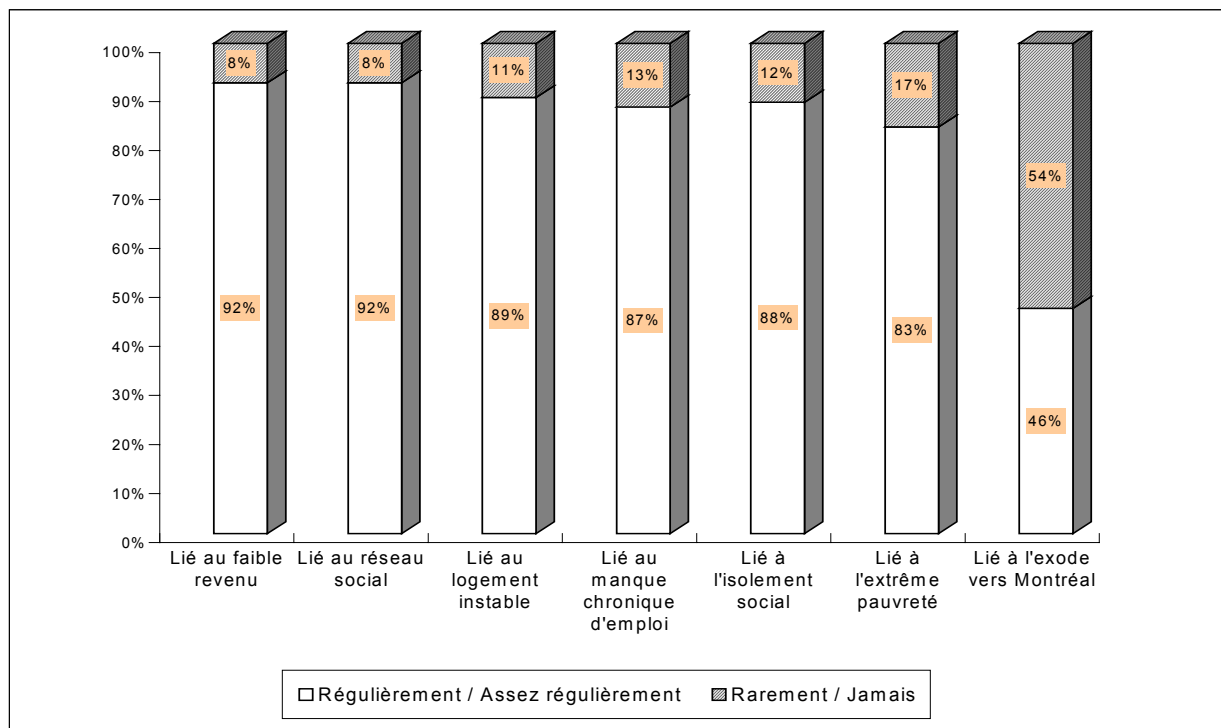
Tableau B.5
Fréquence du type de problèmes sociaux affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes¹ leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001

	Rarement/Jamais		Régulièrement/assez régulièrement		Total	
	N	%	N	%	N	%
Problème d'isolement social	5	13,0	35	88,0	40	100,0
Problèmes liés à l'extrême pauvreté	7	17,1	34	82,9	41	100,0
Faiblesse du réseau social	3	8,0	36	92,0	39	100,0
Problème chronique d'emploi	5	13,2	33	86,8	38	100,0
Problèmes liés au faible revenu	3	8,0	36	92,0	39	100,0
Problèmes liés au logement instable	4	10,5	34	89,5	38	100,0
Exode vers Montréal ou ailleurs	9	25,7	26	74,3	35	100,0

¹ Au total 47 organismes ont répondu au questionnaire de l'enquête.

Source : OUMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001,

Figure 5
Fréquence du type de problèmes sociaux affectant les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance rencontrées dans les organismes leur offrant de l'aide et des services, Lanaudière, 2001



Source : OUMET, L. *Portrait sommaire de la population itinérante ou à risque d'itinérance de Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, RRSSS de Lanaudière, juin 2001.

ANNEXE 2

LE SCHÉMA D'ENTREVUE AVEC LES PARTICIPANT(E)S

ARRANGEMENTS PRÉLIMINAIRES ET MODALITÉS DES RENCONTRES AVEC LES PARTICIPANT(E)S

Nom fictif de ego.....
Accompagnateur/trice.....
Date de chaque rencontre.....
Lieu de chaque rencontre.....
Durée de chaque rencontre.....
Formulaire de consentement (code de déontologie et modalités de la rencontre).....
Compensations monétaires.....

LE PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE DES PARTICIPANT(E)S

- lieu de naissance
- âge
- origine ethnique
- nombre d'enfants dans la famille d'origine et rang dans cette famille
- langue maternelle et langue d'usage
- religion transmise et pratiquée
- état civil
- nombre d'enfants de la ou du participant(e)
- scolarisation
- formation technique et professionnelle
- occupation (au sens large)
- implication ou engagement dans le milieu d'appartenance

I

CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT SOCIOÉCONOMIQUE PASSÉ ET ACTUEL DES PARTICIPANT(E)S

Objectifs

- 1) Connaître la représentation subjective des événements (sur le plan socioéconomique et environnemental) qui ont été des déclencheurs de l'itinérance, ou de la fragilisation de ces personnes par rapport à l'itinérance, et qui contribuent à leur maintien dans cette condition.
- 2) Décrire le sentiment d'exclusion sociale du sujet itinérant, ou à risque d'itinérance, par rapport à la qualité et à l'adéquation des ressources matérielles de son milieu de vie d'origine et actuel.

Questionnement

1. Description et perception du milieu d'origine en termes d'occupation, de revenu, de scolarisation et d'habitat des parents ou tuteurs.
2. Description et perception du mode de logement, d'hébergement actuel et passé du ou de la participant(e).
3. Perception de l'école et du marché du travail.
4. Description et perception des conditions de chômage et/ou de bien-être social.
5. Description et perception des possibilités et de l'accessibilité en emploi ainsi que des conditions de travail.
6. Description et perception du milieu de vie (écologique) actuel et passé en termes de localisation, d'adéquation, d'accessibilité et d'utilisation des équipements de socialisation et de socialité tels que les ressources ou équipements religieux, sociosanitaires, éducatifs, culturels, commerciaux, industriels, etc.
7. Perception de l'idée de la proximité et de l'attrait de la ville.

II

CONDITIONS DE SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DES PARTICIPANT(E)S

(Le portrait psychologique et relationnel du sujet itinérant ou à risque d'itinérance)

Objectifs

- 1) Connaître la représentation subjective des événements (sur le plan de la santé psychologique et physique) qui ont été des **déclencheurs** de l'itinérance, ou de la fragilisation de ces personnes par rapport à l'entrée dans l'itinérance, et qui contribuent à leur **maintien** dans cette condition.
- 2) Décrire **le sentiment d'abandon** du sujet itinérant, ou à risque d'itinérance, par rapport à la qualité et à l'adéquation de ses relations humaines significatives.

Questionnement

1. Description et perception des sentiments de solitude, d'insécurité, d'abandon, d'isolement et de violence.
2. Description et perception des relations avec la mère, le père.
3. Description et perception des liens avec la personne significative pour ego.
4. Description et perception des problèmes de santé mentale, des troubles mentaux.
5. Description et perception des problèmes de santé physique et des handicaps.
6. Description et perception des problèmes de toxicomanie, de prostitution.

III

CONDITIONS SOCIOFAMILIALES DES PARTICIPANT(E)S

(Le portrait relationnel dans le milieu sociofamilial du sujet itinérant ou à risque d'itinérance)

Objectifs

- 1) Connaître la représentation subjective des événements (sur le plan des relations sociofamiliales) qui ont été des déclencheurs de l'itinérance, ou de la fragilisation de ces personnes par rapport à l'entrée dans l'itinérance, et qui contribuent à leur maintien dans cette condition.
- 2) Décrire le sentiment de rejet du sujet itinérant, ou à risque d'itinérance, par son milieu familial par rapport à la qualité et à l'adéquation des relations humaines dans ce milieu, aux possibilités de traverser ce deuil et de s'identifier à ce milieu sociofamilial.

Questionnement

1. Description et perception de l'acquisition et de la transmission des valeurs et des connaissances à l'intérieur du milieu sociofamilial d'origine et actuel.
2. Description et perception de la pratique et du sentiment religieux des parents ou tuteurs.
3. Description et perception des liens intragénérationnels et intergénérationnels.
4. Description et perception du rôle ou du statut du sujet itinérant dans sa famille (d'origine, d'adoption ou d'accueil), et dans sa famille conjugale ?
5. Perception du sentiment de sécurité dans la famille (d'origine, d'adoption ou d'accueil).
6. Description et perception du sentiment d'appartenance à la famille (d'origine, d'adoption ou d'accueil) et à la lignée.
7. Description et perception de la rupture avec le milieu familial d'origine, d'adoption ou d'accueil et avec le ou la conjoint(e) (i.e. chum, blonde, etc.).

IV

CONDITIONS SOCIOCULTURELLES DES PARTICIPANT(E)S **(Le portrait relationnel dans le milieu socioculturel du sujet itinérant ou à risque d'itinérance)**

Objectifs

- 1) Connaître la représentation subjective des événements (sur le plan des relations socioculturelles) qui ont été des déclencheurs de l'itinérance, ou de la fragilisation de ces personnes par rapport à l'entrée dans l'itinérance, et qui contribuent au maintien dans cette condition.
- 2) Décrire le sentiment d'exclusion du sujet itinérant, ou à risque d'itinérance, par son milieu socioculturel par rapport à la qualité et à l'adéquation de ce milieu et aux possibilités de s'intégrer et de s'identifier à ce milieu socioculturel.

Questionnement

1. Description et perception du sentiment d'appartenance et/ou de rupture avec le milieu socioculturel d'origine.
2. Description et perception du sentiment d'appartenance et/ou de rupture avec le groupe de pairs passé et actuel, avec la zone d'occupation et/ou de squatterisation, avec le milieu d'hébergement et autres ressources.
3. Description et perception des programmes scolaires réguliers et ceux de la formation technique et professionnelle.
4. Description et perception des conditions et des effets du décrochage scolaire et du chômage.
5. Description et perception de l'idée de la marginalité, de l'errance, de l'exode, de la liberté.
6. Description et perception de la judiciarisation des comportements de ego et de ses rapports avec la police, la justice.
7. Description et perception de la pratique et du sentiment religieux ainsi que du sens du « sacré » de ego.

V

CONDITIONS DE LA RECONSTRUCTION DES PARTICIPANT(E)S (La mise à jour des indicateurs de réinsertion sociale du sujet itinérant ou à risque d'itinérance)

Objectifs

- 1) Connaître la représentation subjective des événements pouvant servir d'indicateurs de la reconstruction du sujet itinérant, ou à risque d'itinérance, et éventuellement de sa réinsertion sociale.
- 2) Décrire les possibilités de réinsertion sociale du sujet itinérant, ou à risque d'itinérance, par rapport à la qualité et à l'adéquation de son milieu familial et social et au regard de ses capacités et stratégies de résilience et de créativité.

Questionnement

1. **Connaissance, utilisation et perception des services sociosanitaires, éducatifs, religieux, culturels et d'aide en emploi.**
2. **Description et perception du sentiment de «victimisation».**
3. **Description des motivations et des stratégies pour s'engager et s'intégrer socialement.**

ANNEXE 3

LE SCHÉMA D'ENTREVUE AVEC LES TRAVAILLEURS DE RUE ET COMMUNAUTAIRES

- 1) Récit du parcours de vie jusqu'à l'engagement dans le travail de rue ou communautaire.
- 2) Réflexions sur l'engagement personnel.
- 3) Perception de l'intervention avec les personnes itinérantes ou errantes.
- 4) Objectifs personnels et objectifs de la ressource communautaire.
- 5) Projets à venir.

ANNEXE 4

LE SCHÉMA DU QUESTIONNAIRE POUR LE *FOCUS GROUP*

- 1) La problématique du décrochage scolaire.
- 2) Les ressources religieuses et la laïcisation des soins et services.
- 3) La création du lien entre l'intervenant et le jeune itinérant.
- 4) La quête de spiritualité de l'intervenant et de la personne en difficulté ou en fugue.
- 5) Les règlements et la disponibilité du personnel dans les maisons d'hébergement.
- 6) La régionalisation des ressources.